This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

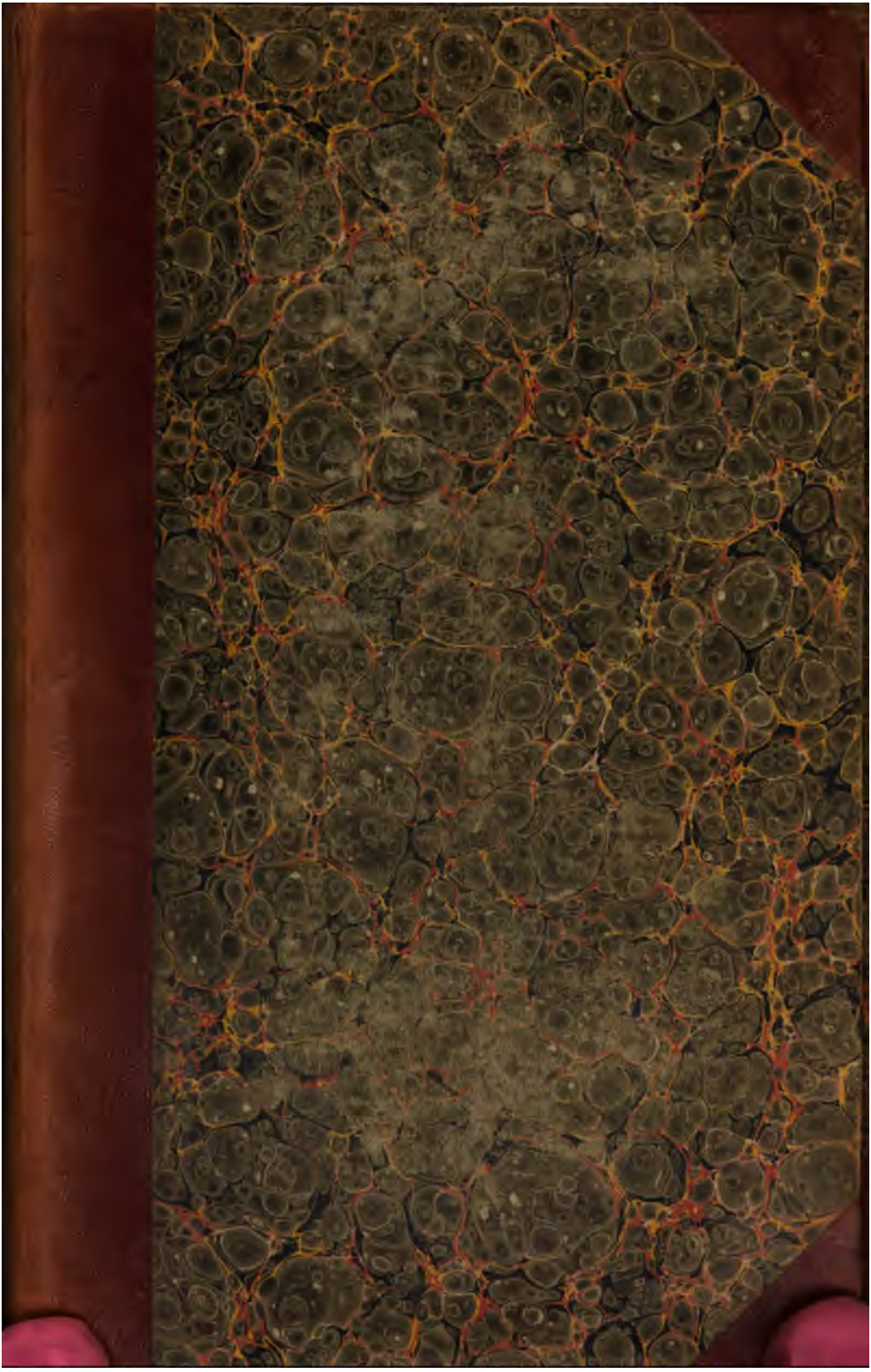

TRIA JUNCTA IN UNO
VIVE VALE VICTURUS

u
2
J86
Serials
v. 2

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER,

ET DES GARDES NATIONALES SÉDENTAIRES ET MOBILES,

PUBLIÉ PAR

J. CORRÉARD Jne,

ANCIEN INGÉNIEUR.

DEUXIÈME SÉRIE. — TOME II.

9e ANNÉE.

PARIS,

J. CORRÉARD Jne, DIRECTEUR DU JOURNAL,

RUE RICHER, N° 20.

IMPRIMERIE DE GOETSCHY, RUE LOUIS-LE-GRAND, N° 35.

1833.

4-16-42

JOURNAL

Des Sciences Militaires

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER,

ET DES GARDES NATIONALES SÉDENTAIRES ET MOBILES.

SS 2 3 ...

APPLICATIONS.

EXAMEN CRITIQUE

DE L'ATTAQUE ET DE LA DÉFENSE

DE LA CITADELLE D'ANVERS

EN DÉCEMBRE 1832;

PAR THÉODORE CHOUMARA,

Ancien Capitaine du Génie.

INTRODUCTION.

Le siége de la citadelle d'Anvers n'a été qu'une étincelle; mais cette étincelle pouvait allumer un vaste incendie; il n'a manqué au roi de Hollande, pour mettre l'Europe en feu, qu'un ingénieur qui connût les ressources de la défense, sût en préparer les moyens et les mettre en œuvre. Si cette citadelle eût fait une longue et vigoureuse résistance, si notre armée

de siége eût éprouvé quelque échec un peu grave, les indécis se prononçaient, huit cent mille bayonnettes se précipitaient de nouveau sur la France; toute l'énergie nationale eût été nécessaire pour empêcher que Paris sans défense ne tombât au pouvoir de l'ennemi, et que, pour la troisième fois, une honteuse restauration ne nous fût imposée.

Il n'entre point dans mon plan de rechercher quels auraient pu être les résultats d'une nouvelle lutte européenne; il me suffit de constater qu'une belle défense de la citadelle d'Anvers eût probablement amené cette lutte, et que le sort du monde a peut-être dépendu de ce petit coin de terre!

En considérant les conséquences immenses d'une résistance bien entendue, on comprendra mieux les devoirs qui étaient imposés au commandant hollandais et au général français; on se demandera naturellement si le général Chassé et le maréchal Gérard, ou plutôt le chef des ingénieurs hollandais et le général Haxo ont été à la hauteur des rôles qui leur étaient confiés; si l'attaque et la défense peuvent servir de modèle aux ingénieurs à venir; c'est ce que je me propose d'examiner avec impartialité, mais aussi sans de lâches ménagemens qui voilent la vérité et tuent l'art. Du reste, on ne me verra point ardent à faire des ruines pour ne rien mettre à la place; ma critique sera raisonnée: en blâmant ce qui a été fait, j'indiquerai ce qu'il eût été convenable de faire; en jugeant les autres, j'offrirai mes propres idées au jugement et à la critique des connais-

seurs, les seuls dont je désire le suffrage. Ingénieurs et artilleurs de l'Europe, vous surtout, officiers français, belges et hollandais, qui avez été témoins des opérations du siége, j'appelle toute votre attention sur cette discussion d'un intérêt encore palpitant; ce n'est point ici une simple relation de siége dans laquelle sont enregistrés des faits dont on ne tire aucune conséquence; un siége doit présenter un cours complet de fortification, d'attaque et de défense des places. Il faut enfin sortir de la routine dans laquelle la science de l'ingénieur est plongée depuis si long-temps; le moment est venu de se pénétrer de l'idée qu'il est facile de rétablir l'équilibre entre l'attaque et la défense et de faire pencher la balance en faveur de la dernière.

J'espère que quiconque lira ce mémoire avec attention restera convaincu de cette vérité; car les moyens que je propose sont si simples, l'application que j'en fais à la citadelle d'Anvers est si facile à comprendre et à généraliser, les résultats de cette application sont si évidens que l'on s'étonnera sans doute qu'ils n'aient pas été adoptés plus tôt.

Ce mémoire est composé de six chapitres.

Dans le premier, j'examine la nature de la tâche qui était imposée à l'armée de siége, le degré de force de la place qu'elle devait attaquer, comment l'attaque devait être conduite, et la durée probable du siége dans cette hypothèse.

Le chapitre II contient le journal du siége rédigé d'après les bulletins journaliers des généraux du génie,

de l'artillerie, les rapports du maréchal Gérard au ministre de la guerre, et la relation semi-officielle et officieuse du Spectateur militaire; les deux premiers chapitres sont accompagnés de plans et de réflexions qui mettent en évidence les fautes qui ont prolongé *de plus de moitié* la durée du siége.

Le chapitre III est consacré à l'examen critique de la défense; il fait voir combien elle a été mal dirigée; indique les améliorations dont elle était susceptible, en prenant les choses dans l'état où elles étaient au commencement du siége. Par une application du *principe de l'indépendance des parapets et des escarpes, on fait converger plus de* 50 *pièces d'artillerie sur le saillant du bastion attaqué, pour anéantir la batterie de brêche et la contre-batterie.*

Les chapitres IV et V, indiquent les dispositions qu'il convenait de faire avant le siége pour rendre la citadelle, sinon imprenable, au moins susceptible de soutenir un siége excessivement long et de faire éprouver des pertes énormes à l'assiégeant.

Ces deux chapitres forment un projet général de fortification permanente et passagère appliqué à cette forteresse.

Les chapitres III, IV et V sont, comme les deux premiers, accompagnés de plans.

Enfin le chapitre VIme et dernier présente une récapitulation générale, des considérations sur l'état actuel de la science de l'ingénieur et sur les avantages qui résul-

teront de l'application des dispositions proposées, pour la citadelle d'Anvers, à la plupart de nos places.

Lorsque le sang français coulait, que les membres de nos soldats étaient déchirés ou dispersés par la mitraille et les boulets ennemis, nous avons gardé le silence sur des fautes que nous ne pouvions empêcher; nous avons senti que le plus grand mal eût été d'affaiblir la confiance de l'armée dans les talens de ceux qui la dirigeaient; nous avons laissé le général Haxo respirer à son aise l'encens brûlé sur son autel par l'ignorance ou la flatterie : aujourd'hui les mêmes considérations n'existent plus, nous pouvons rompre le silence; si les étrangers profitent avant nous des idées que je vais émettre, ce sera un malheur sans doute; mais ce n'est point à moi qu'il devra être imputé. J'ai tenté longtemps de vains efforts pour faire examiner ces idées *en famille*; c'est à des places françaises que j'en avais d'abord fait l'application; le ministre de la guerre avait même donné l'ordre au comité du génie de m'appeler dans son sein, pour soutenir la discussion d'une de ces applications; mais le ministre a rencontré une volonté plus puissante que la sienne; le général Haxo, appuyé sur la cotterie dont il est le chef, a trouvé une majorité pour désobéir à son ordre, et faire un rapport absurde, par suite duquel des sommes considérables ont été englouties en pure perte à Vincennes, tandis qu'à très-peu de frais on pouvait en faire une place de premier ordre, sous le rapport de la durée de la défense.

Notre pauvre France paraît destinée à subir toutes les conséquences de *l'influence des réputations usurpées*; de grands désastres pourraient seuls forcer à ouvrir les yeux, et ce serait payer trop cher le plaisir de voir le pays désabusé sur le compte des hommes que le hasard ou l'intrigue ont élevés aux premiers grades.

Le général Haxo est un de ces hommes dont l'élévation et la réputation ne peuvent s'expliquer par les services rendus; lorsqu'on lit sa biographie, on s'étonne du peu qu'il a fait à la guerre; quand on examine ses travaux de paix, on s'étonne de la médiocrité et de la petitesse de ses conceptions; on voit en lui bien moins un ingénieur militaire qu'un élève de géométrie descriptive qui, ayant eu beaucoup de peine à comprendre la partie de cette science qui s'applique au dessin de la fortification, a fait consister tout l'art de l'ingénieur dans la solution de quelques petits problèmes de plans tangens ou d'intersections de surfaces, que le moindre élève de l'école polytechnique sait résoudre, sans s'en être occupé, et qui d'ailleurs n'ont que peu ou point d'influence sur la durée des siéges.

Nous mettrons cette vérité dans tout son jour, quand nous ferons l'examen détaillé des productions du général Haxo; depuis l'habit d'arlequin présenté comme *son système de fortification, jusqu'aux latrines à la turque dont il a enrichi le mémorial de l'officier du génie.*

Pour le moment, nous nous bornerons à présenter l'état de ses services, que nous extrayons de la biographie des contemporains.

Cette biographie peint le général Haxo comme homme et comme ingénieur.

Ingénieur, son expérience se borne à deux fragmens des siéges peu importans de Lérida, Mequinenza et à celui de Sarragosse, ville mal fortifiée à la hâte et par des ouvrages de campagne; qui n'a de célébrité que par la défense intérieure des maisons, dans l'attaque desquelles, le chef de bataillon, Haxo, chargé de la droite seulement, a joué un rôle assez insignifiant.

Son peu d'expérience relativement à l'attaque et à la défense des places, explique en partie les *écoles* qui ont été faites devant la citadelle d'Anvers !

Comme homme; on le voit passer du génie de la garde impériale, au commandement du génie du corps d'armée du duc de Berri; puis, quelques jours après, repasser dans le génie de la garde impériale; puis, après la bataille de Waterloo, « retiré avec les restes de cette » armée sur la Loire, il fut chargé, à la fin du mois de » juillet, conjointement avec les lieutenans-généraux » Gérard et Kellermann, de se rendre à Paris et de de- » mander au gouvernement *que cette armée restât* » *réunie tant qu'il y aurait des étrangers sur le territoire* » *francais; que nul employé civil ou militaire ne fût desti-* » *tué; qu'enfin personne ne fût inquiété pour ses opinions.* » Le général Haxo retourna à l'armée pour annoncer » qu'il n'avait rien obtenu, et revint bientôt à Paris, où » ses services furent de nouveau acceptés par le roi.

» *Nommé membre du conseil de guerre qui devait* » *juger le général Lefebvre Desnouettes, son ancien com-*

» *pagnon d'armes*, LE GÉNÉRAL HAXO OPINA POUR LA
» MORT (1).

» Nommé ensuite inspecteur général du génie, il
» occupe encore ce poste aujourd'hui. »

(*Extrait de la Biographie des Contemporains.*)

---

(1) Le général Lefebvre Desnouettes fut extrêmement sensible à ce procédé du général Haxo : il disait souvent : «Ce b....d'Haxo, nous étions ensemble dans la garde ; il commandait le génie, et moi les chasseurs, et quelques jours après il me condamne à mort !

EXAMEN CRITIQUE

DU SIÉGE DE LA CITADELLE D'ANVERS EN 1832.

CHAPITRE PREMIER.

Nature de la tâche imposée à l'armée de siége. — Degré de force de la citadelle. — Méthode d'attaque qui devait être employée. — Durée probable du siége.

Parmi les conditions auxquelles une bonne citadelle doit satisfaire, on distingue la suivante :

Les fronts tournés vers la campagne doivent être susceptibles de résister pendant un temps à peu près égal à celui qu'il faudrait employer pour prendre la place en l'attaquant par le front le plus faible; plus le temps nécessaire pour prendre la citadelle en l'attaquant par l'intérieur de la ville.

En 1792, lorsque la citadelle d'Anvers fut assiégée par l'armée française, elle ne satisfaisait point à cette condition; le bastion n° 3 (de Paccioto), quoique protégé par deux demi-lunes aussi saillantes que possible, n'était point dans un rentrant par rapport à ces demi-lunes; et son chemin couvert pouvait être couronné en même temps que celui de ces ouvrages.

Ce défaut est, comme on sait, inhérent aux polygones d'un petit nombre de côtés et la principale cause de leur faiblesse relative; les faces des bastions 2 (de

des fronts entiers avec escarpe, contrescarpe et chemin couvert seulement.

Mettons cette vérité dans tout son jour, car elle fera voir que le général Haxo n'a pas *compris* la forteresse qu'il assiégeait, que c'est à ce défaut d'intelligence du but vers lequel il devait tendre, tout d'abord, qu'est due la prolongation de la défense du général Chassé, qui eût été forcé de capituler au moins 9 jours plus tôt, s'il eût été bien attaqué.

(Pl. 1. fig. 1.) Supposons la face gauche de la demi-lune du front (2—3) prolongée d'une part jusqu'à la rencontre de la face droite du bastion 2; de l'autre, vers la gorge de la lunette Saint-Laurent; et joignons un point *A* de ce prolongement avec le point *B*, extrémité du flanc gauche de la lunette; alors la face gauche de la demi-lune (2—3) représentera la courtine d'un front, dont la face droite du bastion 2 et la ligne *AB* seraient les flancs; la lunette Saint-Laurent représenterait le bastion de droite, et le bastion de gauche n'aurait point de face droite; ce front se trouverait à peu près en ligne droite avec le front (1—2).

Dans cet état de choses, il est clair que, pour arriver au bastion 2, il ne serait pas plus nécessaire de prendre la lunette Saint-Laurent (devenue bastion de droite), que de prendre le bastion de gauche 1; seulement, pour protéger les cheminemens, il faudrait éteindre les feux des différentes faces ou flancs qui

auraient des vues sur le terrain des attaques, dont nous donnerons bientôt le détail.

Dans l'hypothèse que nous venons de faire, l'attaque de la citadelle se réduit donc à celle d'un bastion privé d'une de ses faces, compris entre deux fronts sans demi-lunes, ni dehors, autres que le chemin couvert.

Si nous comparons maintenant notre hypothèse avec la réalité, nous trouvons :

1° Qu'une partie de la courtine de notre front de droite vers le bastion 2 manque ; mais qu'elle est remplacée par le flanc gauche du bastion 3, qui fait fonction de courtine retirée, ce qui établit une espèce de compensation.

2° Que le prolongement de cette courtine vers la gorge de la lunette Saint-Laurent manque aussi, et laisse une trouée par laquelle il ne peut arriver que quelques boulets lancés de la lunette de Kiel ou de la demi-lune (3—4) et du bastion 3 ; mais que ces boulets ne peuvent exercer aucune influence sur la marche des attaques contre le bastion 2.

3° Que le flanc *AB* n'existe pas, ce qui dispensera d'établir une batterie directe et une batterie à ricochet pour éteindre son feu.

L'état des choses est donc en réalité plus favorable pour l'attaque du bastion 2 qu'il ne le serait dans l'hypothèse que nous avons faite, et cependant, dans ce dernier cas, le bastion 2 peut être pris sans que la lunette Saint-Laurent le soit ; à plus forte raison pouvait-il l'être dans l'état où étaient les choses à l'époque

du siége. La lunette Saint-Laurent ne devait pas occasioner le moindre retard dans les cheminemens vers le bastion de Tolède; la prise de cette lunette, ainsi que celle de la demi-lune du front (2, 3), ne pouvait être considérée que comme un accessoire et non comme une nécessité. Le seul point important était d'éteindre le feu des faces de ces ouvrages dirigées contre les attaques et d'établir les batteries en conséquence.

La *méprise capitale* du général Haxo a donc consisté, ainsi que nous le verrons encore avec plus de détail dans le chapitre II, à considérer la lunette Saint-Laurent comme un ouvrage détaché, dont la prise devait précéder l'établissement sur le saillant du bastion 2, ce qui a conduit à deux époques successives de batteries de brèche, tandis que, par suite de la neutralité de la ville, il n'y en avait réellement qu'une.

La question étant ainsi posée et précisée, attaquons la citadelle d'après ce principe, et voyons quelle devait être la durée du siége, avec une défense conduite à l'ordinaire, comme elle l'a été par les Hollandais.

Attaque telle qu'elle devait être conduite d'après les principes de Vauban.

Première Nuit. Ouverture de la tranchée.

La lunette Montébello et la contre-garde en arrière étant à la disposition de l'assiégeant, il était naturel d'en profiter pour y appuyer la droite de la première

parallèle qui se trouve ainsi parfaitement à l'abri des sorties de la garnison ; d'un autre côté, le terrain présentant un grand nombre de couverts, haies, fossés, maisons, murs, etc., il était aussi convenable de s'en servir pour approcher la première parallèle autant que possible de la place ; nous adopterons donc la première parallèle telle qu'elle a été tracée pour le siége; nous pourrions diminuer son étendue sur notre gauche et la terminer par une redoute un peu au-delà du prolongement de la face gauche de la demi-lune du front (2—3); mais, ne voulant point faire ici de petites chicanes de détail, la plus grande étendue n'occasionant point de retard, et pouvant être considérée comme fausse attaque, nous la laisserons subsister telle qu'elle est figurée au plan du Spectateur militaire.

Remarquons maintenant que cette première parallèle se trouvant placée à 3 ou 400 mètres des saillans, elle occupe à peu près l'emplacement de la deuxième dans les siéges ordinaires, où le terrain n'offre point de couverts. Cette considération peut déterminer à presser le plus possible la construction des batteries destinées à éteindre les feux des ouvrages qui ont action sur le terrain des attaques.

Or, ces ouvrages sont :

1° Les deux faces du bastion 2.

2° La face gauche de la demi-lune du front (2—3).

3° La face et le flanc gauche de la lunette Saint-Laurent.

4° Les courtines (1—2), (2—3) et les flancs adjacens des bastions 1 et 3.

Il faut donc battre autant que possible ces faces et flancs par des batteries d'enfilade à ricochet, par des batteries directes de plein fouet et par des feux courbes.

En conséquence, nous adoptons, pour être construites dès la 1re nuit : la batterie n° 1 placée dans la lunette Montébello, dirigée contre la face gauche du bastion 2 ; la batterie n° 2 qui ricoche la face droite du même bastion ; la batterie n° 3, placée dans la contre-garde qui enfile la courtine (2—3) en même temps qu'elle peut servir à détruire le batardeau et à mettre en brèche la courtine du front (1—2). (1)

La batterie n° 6, qui ricoche la face gauche du bastion de Tolède ;

La partie de la batterie n° 7, qui ricoche la face gauche de la lunette Saint-Laurent ;

La batterie n° 8, qui ricoche la face gauche de la demi-lune du front (2—3), et prend à revers la courtine (1—2).

Nous attendrons la 2e et la 3e nuit, pour construire des batteries directes contre la face gauche de la lunette Saint-Laurent, contre celle de la demi-lune, et contre a face droite du bastion de Tolède, afin de les placer de suite à bonne portée.

Ces batteries occuperont ainsi la place qu'elles doivent conserver pendant toute la durée du siége.

2e Nuit. A la droite, on débouche de la première

(1) Cette batterie n'a été commencée pendant le siége que la seizième nuit, et elle n'a point été employée à ricocher la courtine (2—3), qui cependant prend des vues dangereuses sur les cheminemens.

parallèle à la sape volante, et on se porte jusqu'à l'emplacement de la batterie directe contre la face gauche de la demi-lune (2—3); on fait un zig-zag en retour à partir du milieu du premier boyau.

Au centre, on débouche de la première parallèle, pour arriver à l'emplacement de la batterie directe contre la face gauche de la lunette Saint-Laurent.

A la gauche, on débouche sur le saillant de la lunette Saint-Laurent, et l'on termine ce cheminement par une demi-place d'armes (1). On continue la construction de toutes les batteries.

3e Nuit. A la droite, on commence à cheminer à la sape pleine entremêlée avec la sape volante; on prolonge le boyau B de la quantité B', et l'on fait le retour *C*. On doit observer que le retour et le prolongement s'exécutent en même temps par deux brigades différentes.

On commence la construction des batteries directes contre la face gauche de la lunette Saint-Laurent, contre celle de la demi-lune et contre la face droite du bastion 2. On arme les batteries commencées la première nuit; au jour, elles commencent le feu, ainsi que les batteries de mortiers dont une est placée en capitale de la demi-lune, et doit surtout diriger des bombes

(1) C'est peut-être venir bien près du saillant de cette lunette dès la deuxième nuit, et nous y mettrions plus de circonspection si cette marche n'eût pas eu lieu pendant le siége; mais on serait toujours arrivé en même temps au saillant du chemin couvert. (Voyez le chapitre II, Journal du siége, 2e nuit.

sur le pont de communication de la citadelle avec la demi-lune, afin de le détruire et de priver les défenseurs des ouvrages extérieurs des secours qui leur viennent par ce point.

4e Nuit. A la droite on prolonge le boyau *C* de la quantité *C'*, et l'on fait le retour *D*.

On continue la construction des trois batteries directes commencées la nuit précédente.

A la gauche, on continue les cheminemens, et l'on amorce une parallèle au bas du glacis.

5e Nuit. A la droite, on prolonge le boyau *D* de la quantité *D'*, et l'on fait le retour *E*; on arme les batteries directes qui, au jour, commencent le feu.

Ces batteries, qui se trouvent dans la deuxième parallèle, protègent la gauche de l'attaque de droite, et la droite de l'attaque de gauche, beaucoup mieux que ne pourrait le faire une troisième parallèle, qui masquerait leurs feux; en conséquence on ne fera point d'ouvrages qui puissent les masquer, on se bornera à placer des tirailleurs dans des trous séparés, pour tirer aux embrâsures des ouvrages de la place.

A la gauche, on couronnera le saillant des chemins couverts de la lunette Saint-Laurent, et on commencera la descente de fossé.

6e Nuit. A la droite, on prolongera le zig-zag *E* de la quantité *E'*, et l'on fera le retour *F*.

A la gauche, on commencera, au saillant du chemin couvert, une batterie contre la face droite du bas-

tion 2; on continuera le couronnement du chemin couvert.

7e Nuit. A la droite, on prolongera le boyau *F* de de la quantité *F'*, on fera le retour *G*.

A la gauche, on continuera la contre-batterie et le couronnement du chemin couvert de la lunette, on commencera une batterie de brèche contre cette lunette.

8e Nuit. A la droite, on prolongera le boyau *G* de la quantité *G'*, et on fera le retour *H*.

A la gauche, on armera la contre-batterie du saillant, et l'on continuera la batterie de brèche.

9e Nuit. A la droite, on prolongera le boyau *H* de la quantité *H'*; on fera le retour *I*, et l'on commencera le couronnement du chemin couvert du bastion 2 (de Tolède.) On commencera la descente du fossé.

A la gauche, on armera la batterie de brèche contre la lunette Saint-Laurent; au jour, elle commencera le feu.

10e Nuit. A la droite, on continuera le couronnement de la face gauche du chemin couvert; on commencera une contre-batterie contre le flanc gauche du bastion 3, et contre le pont de communication de la demi-lune avec la citadelle.

A la gauche, on continuera le feu de la batterie de brèche, et l'on commencera le passage du fossé.

11e Nuit. A la droite, on continuera la contre-batterie, le couronnement du chemin couvert, et l'on commencera la batterie de brèche contre le bastion de Tolède.

A la gauche, on attaquera la lunette Saint-Laurent, sur laquelle on fera un logement.

12e Nuit. A la droite, on couronnera la face droite du chemin couvert du bastion de Tolède; on armera la contre-batterie de la face gauche qui, au jour, fera feu et détruira le pont de communication; on continuera la batterie de brèche.

A la gauche, on occupera la gorge de la lunette et la caponière jusqu'au saillant du chemin couvert de la demi-lune.

13e Nuit. A la droite on armera la batterie de brèche qui commencera le feu au jour; on continuera la contre-batterie de la face droite du chemin couvert, et le couronnement de la face gauche, on couronnera le saillant du chemin couvert de la demi-lune.

14e Nuit. La batterie de brèche continuera son feu dans la journée; la brèche sera praticable et la descente du fossé terminée.

15e Nuit. On armera la contre-batterie destinée à éteindre le feu de flanc du bastion 1, au jour elle fera feu, et l'ennemi se trouvera dans la position où il était après la 24e nuit de l'attaque du général Haxo.

Pour se convaincre que nous n'avons mis aucune pré-

cipitation dans notre attaque, et que nous n'avons point forcé la marche des sapes, il suffit de jeter un coup-d'œil sur notre plan.

On verra aussi que tous nos boyaux en retour s'appuyant à la contrescarpe de la contre-garde ne pouvaient tournés par cette droite, que tous ces boyaux se flanquent mutuellement en avant et en arrière, et forment des places d'armes successives; enfin que la gauche de ces cheminemens est protégée par le feu de la 2e parallèle et les batteries qui y sont placées; de manière à rendre tout retour offensif très-dangereux pour l'assiégé.

Si nous avions besoin d'autorités, pour appuyer la marche que nous avons indiquée et les conséquences que nous en avons déduites; nous en citerions une que le général Haxo ne récusera pas, sans doute, c'est celle de Fourcroy! Dans son mémoire sur la *Fortification perpendiculaire*, (pag. 29), après avoir donné la force absolue du front moderne avec demi-lunes au décagone, il ajoute :

« La même méthode appliquée devant un ancien fort hexagonal » à flancs droits, tel qu'aux planches 6 et 11 du livre de l'attaque » des places, prouve qu'il ne faut employer à son attaque que le » nombre de jours ci-après détaillés :

» Pour les travaux de la première période ci-dessus, depuis » l'ouverture de la tranchée jusqu'à portée des trois saillans du » chemin couvert. . . . . 9 jours.

» Pour l'attaque du chemin couvert, son couronnement total, construire les batteries de brèche, tant » aux bastions qu'à la demi lune, et ouvrir les descentes de fossés. 6

» Pour les épaulemens dans les fossés et préparer » l'assaut 2

» Total de la force absolue de ce front à l'hexagone. . 17 jours.

On doit faire observer que si les 9 jours de la première période sont nécessaires dans l'hypothèse où l'on ouvre la tranchée à 300 toises de la place, il n'en faut pas autant dans le cas où la première parallèle se trouve à 3 ou 400 mètres des saillans. Nous aurions donc bien pu retrancher 2 jours et limiter la durée probable à 13 jours, puisque l'ennemi n'a point attendu le passage du fossé, mais nous voulions éviter toute objection fondée, et qu'on ne pût nous accuser d'exagération ou de mauvais vouloir.

Concluons donc de ce qui précède :

1° Que la ville d'Anvers étant neutre, le bastion de Tolède n'était point placé dans un rentrant et ne pouvait être considéré comme faisant partie d'une place avec lunettes détachées, mais seulement comme partie d'un pentagone dont un des fronts n'était point couvert par une demi-lune, et contre lequel la première parallèle pouvait être ouverte à moins de 400 mètres des saillans.

2° Que dans cette position, la durée probable du siège, était au *maximum* de 15 jours, puisque la garnison n'attendait pas le passage du fossé; qu'en conséquence, le général Haxo a fait perdre neuf jours devant cette place, et que son peu d'intelligence, dans la conduite de ce siège, a coûté la vie à un grand nombre de braves gens.

Après avoir reconnu la force de la citadelle que l'armée française devait attaquer, avoir indiqué la prin-

cipale méprise qui a prolongé la durée du siège au-delà du terme qui était fixé par la nature des choses, nous allons entrer dans l'examen détaillé des opérations de ce siége, en donnant le journal, d'après les bulletins ou rapports journaliers des officiers-généraux qui ont dirigé les opérations, y joignant nos observations en regard.

T. CHOUMARA.

Ancien capitaine du génie.

(La suite au numéro prochain).

ARMES.

PAR LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL D'ARTILLERIE ALLIX.

Tous les corps vivans sont dans un état de guerre continuel les uns contre les autres. C'est une loi de la nécessité : la raison en est qu'aucun être vivant ne peut exister sans subsistance, et qu'aucun ne peut la trouver ailleurs que dans la mort d'êtres qui vivent ou qui ont eu vie.

Cet état nécessaire des choses exige des moyens d'attaque et des moyens de défense : ce sont ces moyens-là qu'on appelle *armes*. Tous les êtres sont donc pourvus de ces moyens, car ceux qui en manqueraient ne pourraient pas exister, puisqu'ils n'auraient aucun moyen de se procurer leur nourriture, ni de résister à leurs ennemis. Ainsi, en envisageant la valeur du mot *arme* sous le point de vue le plus général,

on doit entendre par ce mot tout ce qui sert à l'attaque ou à la défense.

Les armes sont ou propres à chaque être, et font partie de lui-même, ou il se les procure par l'art; de là une première distinction des différentes espèces d'armes : c'est par elles que le lion, ainsi que l'insecte le moins aperçu, se saisit de sa proie et conserve son existence. Nous ne nous occuperons pas ici d'examiner ce sujet, qui appartient à l'histoire générale de la nature, et nous traiterons seulement des armes naturelles et artificielles de l'homme.

DES ARMES NATURELLES DE L'HOMME.

L'homme serait, sans le secours de ses facultés intellectuelles, inévitablement un des êtres les plus faibles de la nature. Les seules armes naturelles qui lui soient propres sont ses bras, ses mains, ses pieds, ses jambes et ses dents. Par ses mains et ses bras, il se saisit de tout ce qui peut lui être utile, et repousse ce qui lui devient nuisible; par ses pieds et ses jambes, il atteint son ennemi, ou évite le danger qui le menace; enfin par ses dents, il déchire ou broie les alimens nécessaires à son existence. Mais ses armes seraient sans force contre celles de ses ennemis : ses mains ni ses pieds ne sont armés, comme les pattes du lion ou du tigre, de griffes acérées; ses mâchoires ne sont point, comme celles des animaux carnassiers, armées de dents aiguës ou tranchantes; son corps est nu et la peau qui le recouvre se laisse entamer sans résistance. Il n'a point non plus, surtout dans l'état social, la vélocité des animaux carnassiers, en sorte qu'il deviendrait nécessairement leur proie, si son intelligence et le besoin de sa propre conservation ne lui avaient procuré les armes artificielles : d'où, pour lui, leur indispensable nécessité.

DES ARMES ARTIFICIELLES DE L'HOMME.

Ce serait montrer une érudition aussi fastidieuse qu'inutile que de donner ici la longue énumération de toutes les armes artificielles que les hommes ont, dans les différens âges, inventées par le besoin de leur défense et de leur conservation; l'histoire nous en a conservé les noms, l'usage et l'emploi. Ces armes sont aussi anciennes que le monde; témoin la mort d'Abel. Une seule famille était alors sur la terre; déjà la guerre existait et l'emploi des armes était connu.

Les armes artificielles sont pour les sociétés politiques, comme pour les individus, un objet de premier besoin. La vie des peuples n'est qu'un combat continuel: ils peuvent perdre leur liberté, mais ce n'est jamais durablement, s'ils conservent des armes.

Victis arma supersunt. (VIRGILE.)

Alors même qu'ils en manqueraient, la fureur leur en fournirait.

Et furor arma ministrat. (VIRGILE.)

L'histoire de tous les peuples démontre ces vérités. La bataille de juillet 1830 en est une autre démonstration. Le peuple romain conquit tout l'univers alors connu, mais il fut dans la nécessité de se faire des alliés des peuples vaincus, et par conséquent de leur laisser des armes, et les peuples vaincus, et les esclaves que la victoire lui avait soumis, détruisirent la puissance de ce peuple conquérant. Nous avons dans notre histoire présente un exemple frappant de cette même vérité. La France, par le besoin de son indépendance et de sa sûreté, avait conquis toute l'Europe civilisée; mais Napoléon, chef de son gouvernement, quoiqu'il connût cependant si bien l'histoire, tomba dans la même faute que les Romains. Comme eux il se fit des alliés des peuples

vaincus, comme eux il leur laissa des armes, comme eux il apprit aux vaincus à s'en servir; et après sa campagne de 1812, de douloureuse mémoire, aussitôt que le climat eut détruit l'armée française, ses alliés fictifs tournèrent leurs armes contre elle. Tant il est vrai qu'un peuple ne peut compter que sur lui-même pour la conservation de son indépendance; car jamais les peuples vaincus ne pardonnent à leurs vainqueurs, quels que soient les efforts de ceux-ci pour faire oublier à ceux-là leur défaite! *Chi crede che, frà i grandi, uno beneficio nuovo faccia dimenticare una injuria antica, erra.* (MACHIAVEL.)

Tous les corps durs ont pu et dû être employés à la fabrication des armes artificielles, et les plus durs sont nécessairement les meilleurs; c'est par ce motif que l'on y emploie aujourd'hui exclusivement le fer, l'acier et le bronze: Cependant presque tous les corps de la nature deviennent des armes pour l'homme de génie qui en connaît les propriétés. C'était avec un miroir qu'Archimède incendiait la flotte romaine devant Syracuse; et c'était avec le climat de St-Domingue, qu'il connaissait, que Toussaint Louverture y fit périr, sans combattre, quarante mille Français en deux ou trois mois. La pluie et le vent, la lumière et la chaleur, la gelée et la neige, comme la poussière et la boue, deviennent des armes selon les circonstances, et selon que l'homme sait plus ou moins bien s'en servir, car elles favorisent nécessairement ou l'attaque ou la défense; influence nécessaire qu'il n'entre pas dans mon sujet d'examiner.

On distingue aujourd'hui différentes espèces d'armes artificielles, les unes sont employées à frapper, les autres à empêcher qu'on ne soit frappé, d'où l'arme *offensive* et l'arme *défensive*. Il existe plusieurs armes qui sont tout à la fois offensives et défensives: tels sont le sabre, la lance, l'épée;

on doit encore considérer comme telles, le canon, le fusil, le pistolet, et autres armes semblables, car quand elles ont frappé, elles empêchent qu'on ne soit frappé.

L'arme peut être dans la main de l'homme qui frappe, alors elle s'appelle arme de main ; ou elle frappe à des distances plus ou moins éloignées, et elle s'appelle arme de jet: le canon, le fusil, etc., sont des armes de jet; la lance, l'épée, le sabre, sont des armes de main.

Les armes sont portatives ou non portatives, selon que l'homme peut ou ne peut pas les porter. Le fusil, le sabre, la lance, sont de la première espèce; et le canon, le mortier et autres bouches à feu, sont de la deuxième.

Les armes sont encore mobiles ou immobiles. Le canon, l'obusier, etc., sont dans la première catégorie : les fortifications, les canaux et rivières, et autres accidens du terrain, sont dans la seconde.

Dans les armes défensives, on en distingue aussi de deux sortes, les unes portatives, comme le casque et la cuirasse : et les autres immobiles, tels sont les ouvrages de fortification, places fortes, etc.

L'homme est faible par le défaut d'armes naturelles, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer ; mais combien il est fort par les armes artificielles que son intelligence lui a fournies ! C'est par celles-ci qu'il commande à tous les êtres ; c'est par celles-ci qu'il se saisit de tout ce qui lui est utile, et se défend de ce qui lui nuit ; c'est par celles-ci qu'il se combat lui-même et que les peuples conquièrent, conservent ou perdent leur liberté, enfin, si c'est par celles-ci que la tyrannie s'établit, c'est aussi par celles-ci que l'homme détruit tout à la fois les tyrans et la tyrannie.

Les armes artificielles sont si indispensables à l'homme qu'elles ont existé dès la création. La Genèse dont mon objet

n'est pas de prouver, ni de constater l'authenticité, nous raconte la mort d'Abel tué par son frère Caïn. Il n'y avait alors qu'une seule famille sur la surface de la terre, et la guerre existait déjà, comme je l'ai déjà fait remarquer; mais la Genèse ne nous a pas appris le motif de cette guerre entre les deux frères, elle nous a appris seulement que Caïn était cultivateur et qu'Abel était berger. Tout indique donc que les troupeaux d'Abel allaient paturer dans les champs cultivés de Caïn: c'était un motif suffisant de guerre, et c'est à peu près le motif de toutes les guerres possibles. *Cuique suum*, ou à chacun le sien. La propriété est une chose sacrée. Je l'ai définie depuis long-temps, le *noli me tangere* d'une jeune fille, *ne me touche pas*. Abel avait donc tort.

Mais la Genèse, qui nous enseigne que Caïn était cultivateur, ne nous a pas appris quels étaient ses instrumens agricoles ni de quelle matière ils étaient faits. Étaient-ils de fer, de cuivre, ou de tout autre métal? Elle ne nous a pas appris non plus de quelle matière était formée l'arme dont Caïn se servit pour tuer son frère. Les uns disent que c'est avec une pioche, d'autres avec une pelle, et quelques-uns avec une massue. Quelle que soit l'arme dont Caïn se servit dans la circonstance dont je parle, elle suppose que la métallurgie était déjà connue: car pour faire même une massue il faut nécessairement employer des instrumens tranchans, qui ne peuvent être faits qu'avec les métaux.

Je conviens que, sous ce rapport et sous bien d'autres, les vérités de la Genèse sont très difficiles à expliquer; mais la mort d'Abel, si l'on doit croire la Genèse n'en démontre pas moins que les armes datent de la création du monde.

ALLIX,

Lieutenant-Général d'Artillerie.

AIDE-MÉMOIRE DE L'INGÉNIEUR MILITAIRE,

OU

RECUEIL D'ÉTUDES ET D'OBSERVATIONS

RASSEMBLÉES ET MISES EN ORDRE,

PAR GRIVET, CAPITAINE DU GÉNIE.

(Suite.)

LIVRE PREMIER.

PERSONNEL ET ADMINISTRATION.

CHAPITRE II.

École Polytechnique.

FAITS HISTORIQUES.

1. Avant de résumer les faits qui ont donné lieu à la création de l'école polytechnique, disons un mot des écoles spéciales qui existaient à l'époque de sa formation.

2. L'école d'artillerie fut établie à La Fère en 1756, transférée à Bapaume en 1766, supprimée en 1772, et remplacée depuis 1779 par la création de six places d'élèves dans chacune des sept écoles régimentaires. Elle fut rétablie à Châlons-sur-Marne, par un décret de l'assemblée nationale du 15 décembre 1790. On y était admis à l'âge de seize ans. Pour être reçu, il fallait subir un examen de concours sur les matières comprises dans les deux premiers volumes du cours complet de mathématiques que Bezout avait rédigé pour l'usage des officiers d'artillerie. On enseignait à l'école les matières des deux derniers volumes du même ouvrage. On y recevait quelques notions de physique. Il y avait, en outre, un professeur de fortification et un professeur de dessin.

Il n'y avait, du reste, ni cabinet de physique, ni laboratoire de chimie, ni bibliothèque, ni collections d'aucune espèce. Quelques pièces de canon de siége et de campagne composaient tout le matériel de l'instruction. Comme la ville n'était pas fortifiée et qu'elle ne possédait ni garnison, ni établissement militaire, les élèves pouvaient difficilement y prendre des idées nettes sur le service de guerre.

3. L'école du génie militaire, fondée à Mézières, en 1748, jouissait au contraire d'une réputation justement méritée. Elle servit plus tard de modèle pour la formation de l'école Polytechnique. C'est là que le célèbre Monge avait enseigné, pendant plusieurs années, cette ingénieuse géométrie descriptive, dont il était l'inventeur. Pour y être admis il fallait répondre convenablement sur les parties des mathématiques exigées pour l'admission de l'école d'artillerie, et de plus, sur la mécanique et le traité d'hydrodynamique de Bossut. Le cours d'études durait deux années. Les élèves, au nombre de vingt, se renouvelaient tous les ans par moitié. On y enseignait la géométrie descriptive, la coupe des pierres et de la charpente, la perspective et les ombres, la fortification, les levers de terrain, de bâtiment et de machines, les élémens de physique et de chimie. L'école possédait une bibliothèque de cinq à six mille volumes, des modèles en relief tant pour la fortification que pour la coupe des pierres, et un laboratoire de chimie où les élèves avaient la faculté de s'exercer aux manipulations. En 1794, le comité de salut public transféra cette école à Metz, en la privant des objets qui ne concernaient que la théorie et les contructions, lesquels furent rendus à l'école des ponts-et-chaussées, à Paris.

4. L'école des ponts-et-chaussées, fondée en 1747, par le célèbre Perronet, sous le ministère de Frudaine, avait un mode d'admission et un système d'enseignement tout différens de ceux qui étaient en usage dans les écoles dont nous venons de parler. La faveur décidait seule du choix des candidats. Ceux-ci ne subissaient pas d'examen préalable. Aucune condition d'instruction ne leur était imposée. Les élèves recevaient deux sortes d'enseignement, l'un dans l'école, lequel comprenait les mathématiques, la coupe des pierres, dont les épures étaient très-compliquées, le dessin, le lavis, etc.; l'autre, qui se donnait hors de l'école, consistait dans les cours d'histoire naturelle, de physique et de chimie. Ces cours extérieurs étaient faits par des savans de la capitale, chez lesquels on envoyait les élèves à des jours et heures déterminés. L'école n'entretenait aucun professeur. Tous les cours

intérieurs étaient faits par les élèves les plus anciens et les plus forts qui, sous le nom de *gradués*, instruisaient leurs camarades, suivant l'état des connaissances acquises de chacun de ceux-ci. Mais les besoins de la guerre ayant forcé le gouvernement républicain à choisir des officiers du génie parmi les plus forts élèves, les cours se trouvèrent interrompus.

5. L'école des élèves ingénieurs de la marine était établie au Louvre, à côté de l'académie des sciences, dans une salle dite *de la marine*. C'était là que les élèves étaient exercés à la construction des plans et des projections des vaisseaux, sous les yeux d'un habile constructeur. Ils prenaient des leçons de mathématiques et de physique en ville. Plus tard, après des examens, ils étaient envoyés dans les ports et les chantiers de construction pour y apprendre à faire l'application à la pratique de leur art, des principes théoriques qui leur avaient été enseignés à Paris. Il y avait des examens d'entrée et de sortie. Le nombre des élèves était de dix à douze. La salle *de marine* fut enlevée aux élèves, au mois d'août 1793, le jour même où l'on supprima l'académie des sciences.

6. Il avait été créé, quelques années avant la révolution, une école des mines, composée de quelques professeurs et de douze élèves. On y enseignait la chimie et l'exploitation des minéraux. C'était une école toute théorique. Le défaut de pratique la désorganisa entièrement. Les ingénieurs étaient dans une inaction complète, lorsque le comité de salut public, après avoir, par un arrêté du 1er juillet 1794, créé une agence des mines, institua, le 5 du même mois, le personnel du corps dans lequel il comprit quarante élèves. Le 2 septembre suivant, on fixa les conditions d'admission et le mode d'examen. Pour être admis, il fallait connaître les élémens de géométrie et de statistique, l'art des projections, le lever et le dessin des plans, les premières notions de physique et de chimie. Les élèves devaient voyager huit mois de l'année avec les inspecteurs et les ingénieurs; et pendant les quatre mois d'hiver, ils étaient envoyés dans l'une des mines le mieux exploitées de France pour y prendre des leçons de pratique.

7. Le corps des ingénieurs géographes existant avant la révolution n'avait point d'école où les jeunes officiers pussent apprendre leur art. Un décret du 17 août 1791 supprima ce corps et le réunit à celui du génie. Vers le commencement des guerres de la révolution, on sentit la nécessité de le réorganiser. Dans les premiers mois de 1793, on forma, avec quelques jeunes gens instruits, trois brigades d'ingénieurs géographes, chacune de douze sujets;

et on établit à la même époque, au dépôt de la guerre, un cours théorique et pratique pour douze élèves.

8. Telle était au commencement de 1794, la situation des écoles spéciales, lorsque Lamblardie, directeur de l'école des ponts-et-chaussées, privé tout-à-coup de ses meilleurs élèves qu'on lui enlevait pour le service de la guerre, sentit combien il lui serait difficile de former les jeunes gens qui allaient être admis et qui étaient dépourvus de cette instruction première que la destruction récente de tous les établissemens scientifiques rendait impossible à acquérir. C'est alors qu'il conçut l'idée de fonder une école préparatoire où les aspirans à celle des ponts-et-chaussées pourraient d'abord puiser toutes les connaissances dont ils avaient besoin pour suivre avec fruit les cours de cette dernière école. Bientôt son plan s'agrandit, et il pensa que cette école préparatoire pourrait devenir commune à tous les corps d'ingénieurs, en y enseignant les sciences et les arts qui leur sont d'une égale utilité.

9. L'illustre Monge à qui Lamblardie communiqua le premier ses projets, s'empara de cette idée avec chaleur. Il était alors membre d'une commission consultative de savans, qui servait de conseil au comité de salut public pour tous les travaux dont l'exécution avait quelque rapport avec les sciences exactes; et le zèle ardent qu'il déployait dans ces occasions importantes où le salut de la patrie dépendait quelquefois de l'heureuse application d'une idée simple mais savante, lui donnait une influence méritée sur l'esprit des chefs de la république.

10. Monge trouva un puissant appui dans deux de ses anciens élèves à l'école de Mézières, Carnot et Prieur-Duvernois de la Côte-d'Or, qui étaient, à cette époque, membres du comité de salut public. Les obstacles semblaient s'aplanir devant lui. Une *commission de travaux publics* fut créée le 11 mars 1794 (11 ventôse an II). Dès lors, les travaux d'un intérêt général n'étant plus disséminés entre plusieurs ministères, il fut plus facile de faire goûter l'idée de la création d'une école centrale préparatoire, qui servirait à former les ingénieurs des diverses branches que cette commission unique devait surveiller et diriger.

11. Il fut résolut que l'école et la commission seraient établies au Palais-Bourbon. Lamblardie et Gasser furent chargés des travaux d'appropriation. Barruel reçut l'autorisation de rassembler les instrumens de physique : Neveu fit le choix des modèles pour le dessin d'imitation et Lesage de ceux d'architecture. On forma

un cabinet des modèles de tout genre, une collection de minéralogie, un laboratoire de chimie et une bibliothèque. La plupart de ces objets avaient appartenu, soit à l'académie des sciences, soit à l'ancien gouvernement, de sorte que les sommes déboursées furent peu considérables.

12. Le rapport sur le projet de la loi par lequel on proposait l'établissement d'une *école centrale de travaux publics* fut fait par le célèbre chimiste Fourcroy. Suivant ses conclusions, cette école devait avoir pour but, non-seulement de former des ingénieurs de tous genres, mais même de rétablir l'enseignement des sciences exactes qui avait été suspendu par les crises de la révolution. L'artillerie fut d'abord oubliée, sans doute parce que son nom n'avait rien de ce qui rappelle l'ingénieur et que d'ailleurs ses constructions ont peu de rapport avec celles des autres corps spéciaux. Le cours complet d'instruction devait durer trois années, et par une conséquence naturelle les élèves furent divisés en trois classes. Mais pour mettre de suite l'école en pleine activité, on proposa de faire, en trois mois, des cours rapides sur toutes les parties de l'enseignement, afin de pouvoir, après ce court espace de tems, distribuer les élèves dans les trois classes, suivant leur degré d'instruction.

13. Le projet de Lamblardie n'était que de faire une école préparatoire. Les fondateurs de l'école centrale conçurent l'espoir qu'elle pourrait aussi tenir lieu des écoles spéciales. Ils engagèrent toutefois le gouvernement à ne pas supprimer ces dernières jusqu'à ce que la *nouvelle école eût pris une marche assurée.* Les élèves devaient aussi recevoir un traitement annuel, mais ne pouvaient rester plus de quatre ans à l'école. Ils ne devaient être ni casernés, ni entièrement libres. Mais on proposait de les confier à de bons citoyens qui réuniraient à une excellente réputation de moralité, des sentimens patriotiques bien connus.

14. La loi portant création de *l'école centrale des travaux publics* fut enfin rendue le 28 septembre 1794 (7 vendémiaire an III), sans aucune opposition. Les conditions d'admission étaient les suivantes : Une bonne conduite, l'attachement aux principes républicains, la connaissance de l'arithmétique et des élémens de l'algèbre et de la géométrie, l'âge de seize à vingt ans.

15. L'examen devait avoir lieu, en même temps, du 22 au 31 octobre, dans vingt-deux villes qui étaient : Dunkerque, Amiens, Mézières, Caen, Rouen, Reims, Paris, Metz, Strasbourg, Brest, Rennes, Nantes, Tours, Auxerre, Dijon, Rochefort, Bordeaux,

Bayonne, Toulouse, Montpellier, Marseille et Grenoble. Les élèves devaient être rendus à Paris avant le 30 novembre. Il leur était alloué quinze sous par jour en assignats, ce qui n'en valait alors que quatre en numéraire. Leur traitement était fixé à douze cents livres par an, valant alors en numéraire trois cent soixante-six livres, et qui tombèrent même à la valeur de deux cent quarante livres, un mois après leur entrée à l'école.

16. Les fondateurs de l'école divisèrent l'enseignement en deux branches principales : les *mathématiques* et la *physique*.

17. Les *mathématiques* comprenaient : 1° l'analyse dans toute son étendue; 2° la description graphique des objets. Cette dernière se divisait en deux parties : la géométrie descriptive et l'art du dessin.

18. La géométrie descriptive avait elle-même trois parties : la stéréotomie ou l'art des projections, l'architecture et la fortification.

19. La stéréotomie s'appliquait 1° aux traits de la coupe des pierres ; 2° aux traits de la charpenterie et à l'art de piquer les bois ; 3° aux ombres des corps ; 4° à la perspective linéaire et aérienne; 5° aux cartes et plans, et au nivellement; 6° aux machines simples et aux principales machines composées.

20. L'architecture comprenait tout ce qui concerne : 1° le tracé, la construction et l'entretien des ponts, des canaux et des ports; 2° la conduite des mines ; 3° la construction, la distribution et la décoration des édifices particuliers ou nationaux ; 4° l'ordonnance des fêtes publiques.

21. La fortification devait être considérée sous les rapports les plus étendus. L'enseignement de cet art avait pour objet le tracé, le défilement et la construction des fortifications des postes, des places et des frontières, l'art de miner et contreminer les places de guerre ; l'attaque et la défense des places ; la connaissance de l'ensemble et de la correspondance des différens postes fortifiés sur toute l'étendue des frontières; enfin, les élèves qui avaient suivi le cours complet des études, devaient se transporter devant une place qui leur serait indiquée; là, se diviser en deux brigades, dont l'une serait chargée des opérations de l'attaque, et l'autre de celle de la défense. Les deux brigades devaient ensuite alterner pour un second simulacre de siége, afin que chacune d'elles eût occasion d'être les deux parties, et de pratiquer les leçons reçues à l'école. Deux mois devaient être employés à cet exercice ; mais

ils n'étaient pas compris dans les douze mois de la troisième année, laquelle était ainsi de quatorze mois.

22. L'art du dessin s'apprend principalement en copiant la bosse et la nature. Les élèves devaient être exercés à dessiner la figure, l'ornement et le paysage, et se familiariser avec les régles du goût dans les ouvrages de composition.

23. La *physique* se divisait en physique générale ou physique proprement dite, et en physique particulière ou chimie.

24. La physique générale comprenait: 1° les propriétés générales des corps; 2° les propriétés dont ils jouissent en vertu de l'état solide ou liquide, ou de fluide élastique; 3° les propriétés des substances qui agissent sur tous ou la plupart des corps de la nature, telles que le calorique, la lumière, l'électricité et le fluide magnétique; 4° les propriétés de l'atmosphère; ce qui donnait lieu d'exposer les principaux phénomènes de la météorologie et de l'hygrométrie, la cause des vents, etc.; 5° Tout ce qui est susceptible de généralité dans la chimie, tel que les lois des attractions chimiques et des compositions générales qui en résultent.

25. La physique particulière ou chimie comprenait: 1° les substances salines; 2° les matières organiques, végétales ou animales; 3° les minéraux.

26. Au reste, ces matières furent diminuées ou augmentées par suite: mais ce qui devait surtout caractériser la nouvelle école, c'est que l'enseignement devait consister dans une alternative habilement combinée de leçons orales et de travaux manuels correspondant à ces leçons. Le nombre des élèves fut fixé à trois cent quatre-vingt-six. Voici les noms des premiers professeurs, directeurs ou employés, et des fonctions qui leur étaient attribuées.

27. *Analyse et mécanique.* — LA GRANGE et PRONY.
Stéréotomie. — MONGE et HACHETTE.
Architecture. — DELORME et BALTARD.
Fortification. — DOBENHEIM et MARTIN DE CAMPREDON, auxquels succédèrent bientôt CATOIRE et SAY.
Physique. HASSENFRATZ et BARRUEL.
Chimie. — 1er année: FOURCROY et VAUQUELIN.
— 2e année: BERTHOLLET et CHAPTAL.
— 3e année: GUYTON DE MORVEAU et PELLETIER.
Dessin. — NEVEU, instituteur. MÉRIMÉE, LEMIRE jeune et BOSIO, maîtres. — Un quatrième emploi de maître de dessin, d'abord

ajouté aux trois autres, et confié à LEMIRE aîné, fut supprimé la deuxième année.

Directeur, LAMBLARDIE, chargé aussi du cours des travaux civils.

Sous-directeurs, GASSER, pour l'administration ; CH. GARDEUR-LEBRUN, pour la police des élèves.

Médecin. — CHAUSSIER, chargé de faire un cours de salubrité.

Secrétaire du conseil et bibliothécaire. — P. JACOTOT.

Substituts du sous-directeur chargés de la police des élèves. — J. JACOTOT, GRIFFET-LABAUME et LEPÈRE.

Conservateur de la galerie des modèles, dessins et gravures. — LOMET.

Conservateur-adjoint. — SAVART.

28. Cependant la dépréciation toujours croissante des assignats mit un grand nombre d'élèves dans la nécessité de quitter Paris. Heureusement, toujours éclairé par l'infatigable Prieur de la Côte-d'Or sur l'importance de l'école, le gouvernement vint à leur secours ; et malgré une certaine opposition qui tendait à la supprimer, la convention rendit le 1er septembre 1795 (15 fructidor an III), une loi qui dissipa toutes les inquiétudes à cet égard. C'est cette loi qui imposa à l'école centrale des travaux publics le nom d'*école Polytechnique*.

29. Telle est en substance l'origine de cette célèbre école polytechnique d'où devaient sortir tant d'hommes distingués. Pour ce qui reste à en dire, nous nous bornerons aux principaux faits.

30. Les écoles spéciales languissaient. On s'aperçut enfin que l'école polytechnique ne pouvait pas en tenir lieu. La convention les réorganisa par une loi du 22 octobre 1795 (30 vendémiaire an IV) et régla leurs rapports avec l'école polytechnique. Ce dernier établissement fut placé sous l'autorité du ministre de l'intérieur, et le service de l'artillerie fut ajouté à ceux pour lesquels elle fournit des sujets.

31. Un arrêté, du 1er avril 1796 (12 germinal an IV), statua qu'à l'avenir les élèves des poudres et salpêtres seraient choisis parmi les jeunes gens qui auraient fait au moins un an d'études à l'école polytechnique.

32. Cependant les meilleurs élèves choisissaient le corps des ponts-et-chaussées, où à une vie plus paisible se joignait pour eux l'avantage de pouvoir être employés dans leur propre département et presque au sein de leurs familles. Pour remédier à

cet inconvénient, et à quelques autres qui paraissaient naître du privilége exclusif que possédait l'école de fournir des sujets pour les services publics, le comité des fortifications produisit, le 25 janvier 1797 (6 pluviôse an V) et le 22 mars suivant (2 germinal), deux mémoires où il demanda, 1° que le nombre des élèves fût fixé à cent cinquante; 2° que tout citoyen, remplissant d'ailleurs les conditions prescrites, pût se présenter aux examens pour être admis dans une école de service public, sans avoir passé par l'école polytechnique; 3° que les cours des *travaux civils*, de *fortification* et d'*architecture décorative* fussent supprimés; 4° que le cours complet des études fût fixé à deux ans; 5° que les élèves fussent casernés et tenus de porter toujours un uniforme; 6° que l'on augmentât la considération due aux emplois militaires, ainsi que les moyens de les remplir avec aisance et dignité, pour éviter (ce qui avait lieu alors), que les élèves les plus instruits ne se jetassent de préférence sur ceux des ponts-et-chaussées, qui avec moins de périls personnels offraient une foule d'avantages que l'artillerie, le génie et la marine n'avaient pas.

33. La question du privilége fut résolue à l'avantage de l'école. On démontra facilement qu'il y avait des objets qu'on ne pouvait apprendre que dans son sein; mais une partie des modifications proposées furent adoptées. Vers le 10 mai 1797 (21 floréal an V), les trois cours mis à l'index furent supprimés. La dotation annuelle de l'école fut réduite à trois cent mille francs. On enleva tous les objets relatifs au cours de fortification. Plusieurs professeurs et employés furent remerciés. Le cours des études fut fixé à deux ans; le nombre des élèves réduit à deux cent cinquante, et la plus sévère économie introduite dans l'établissement. C'est aussi vers cette époque que l'on eut l'idée de mettre l'art de l'aérostation au nombre des services publics. Les ingénieurs géographes devaient en être chargés, et l'école d'application, établie à Meudon, devait recevoir douze élèves pour ce nouvel art.

34. Vers la fin de l'année 1799, l'école eut à souffrir une persécution d'une espèce nouvelle; les malheurs de la guerre épuisaient toutes les ressources. Les levées en hommes et en argent se faisaient difficilement. Le directoire ne trouva pas de meilleur expédient que de tout soumettre au niveau rigide de l'égalité; en conséquence les élèves conscrits durent quitter l'école et être répartis dans les divers corps. La sollicitude des directeurs de l'école les y suivit; on leur procura les moyens d'y con-

tinuer leurs études. Mais un grand événement qui fit tressaillir la France de joie, vint aussi sauver l'école. Bonaparte était accouru des bords du Nil : à sa suite, marchaient Monge et Berthollet, fondateurs de l'école. Le 18 brumaire eut lieu, et une loi déjà préparée sous le directoire, et modifiée, d'une manière satisfaisante, par le nouveau gouvernement, fut reçue comme un bienfait par tous ceux qui s'intéressaient à l'école polytechnique.

35. D'après cette loi, qui porte la date du 16 décembre 1799 (25 frimaire an VIII), au nombre des services publics qui reçoivent leurs élèves de l'école, on ajoute l'artillerie de marine et on retranche l'aérostation. Le nombre des élèves est porté à trois cents. L'âge des candidats devient de seize à vingt ans. Les élèves admis ont le grade de sergent d'artillerie, et ils en reçoivent le traitement, (0,98 par jour). Une somme de vingt mille francs par an est allouée, pour être distribuée à raison de 18 fr. par mois au plus, aux élèves qui auraient besoin de secours. L'habit uniforme est conservé. On rétablit les cours des travaux civils de la fortification, de l'architecture; on y ajoute les constructions navales et on retranche les travaux d'arsenaux. On établit enfin un conseil de perfectionnement chargé d'observer la marche des études et de les diriger.

36. A la même époque, le conseil de perfectionnement est chargé de revoir tous les programmes des écoles spéciales, de manière que l'enseignement y fût en harmonie, et entièrement coordonné avec celui de l'école polytechnique. Le 8 février 1801 (19 pluviôse an IX), le gouvernement sanctionne un nouveau programme commun aux deux écoles d'artillerie et du génie; et le 4 octobre 1802 (12 vendémiaire an XI), il réunit les deux écoles à Metz, en prescrivant, de plus, qu'à l'avenir les officiers de l'artillerie de marine se recruteront aussi dans ce nouvel établissement.

37. Mais l'école polytechnique devait éprouver bientôt de plus importantes modifications. Quelques symptômes d'indiscipline remarqués parmi les élèves, la facilité que leur donnait leur libre séjour au milieu de la population de Paris pour se mêler aux querelles théâtrales, furent, dit-on, les motifs qui portèrent Napoléon, alors empereur, à former les élèves en corps militaire et à les caserner. Le décret qui ordonne cette nouvelle organisation porte la date du 16 juillet 1804 (27 messidor an XII). Le mode d'admission, le mode et l'objet de l'enseignement ne furent pas changés. La direction de l'école fut confiée à un

gouverneur qui eut sous lui un directeur des études, commandant en second. Les élèves furent armés et équipés comme l'infanterie, et conservèrent la solde de sergent d'artillerie.

38. Cependant en casernant les élèves, on s'aperçut que la somme de cent vingt sept mille francs allouée annuellement, pour leur seul entretien serait loin de suffire, et on se décida à leur faire payer une pension, qui fut fixée, le 9 septembre 1805 (22 fructidor an XIII), à huit cents francs par an. Chaque élève dut en outre se pourvoir d'un trousseau semblable à celui des élèves de l'école militaire, et se fournir, à ses frais, les livres de tout genre, les règles, compas et crayons qui leur étaient personnellement nécessaires. Peu de temps après, le 28 février 1806, Napoléon cédant aux instances du conseil de perfectionnement créa un cours de belles-lettres, et choisit M. Andrieux pour en remplir les fonctions.

39. La translation de l'école polytechnique dans les bâtimens du collége de Navarre eut lieu le 11 novembre 1805. Dès lors l'école présenta un aspect tout militaire : elle fut placée dans les attributions du ministre de la guerre : chaque élève reçut, avec l'habit d'uniforme, un fusil d'ordonnance et une giberne ; l'école de soldat et de peloton, le maniement des armes, les évolutions, l'exercice à feu, occupèrent une partie du temps des récréations; les élèves fournirent même un poste de police, avec plusieurs factionnaires, et se gardèrent militairement. Le drapeau qui fut donné au jeune et studieux bataillon, portait cette inscription : *Pour la patrie, les sciences et la gloire.* Les élèves en sentirent la haute valeur. Tous leurs efforts furent employés à en faire une vérité, et l'on peut dire avec justice, que jamais, dans l'ancienne chevalerie, devise ne fut plus religieusement observée.

40. Mais bientôt les désastres de l'empire survinrent. Dès les premiers jours de l'année 1814, les élèves offrirent à Napoléon, d'aller immédiatement combattre dans les rangs de l'armée. Le glorieux, mais alors trop infortuné monarque, répondit qu'*il n'était pas réduit à tuer la poule aux œufs d'or ;* éloge sans prix, lorsqu'on pense à la bouche qui le prononçait ! Plus tard, on organisa les élèves en trois compagnies d'artillerie, pour la défense de la capitale ; on les plaça, le 29 mars, avec vingt-huit bouches à feu à la barrière du Trône, et leur éclatant exemple put dès lors démontrer aux tortueux politiques qui tenaient les fils de la destinée française, qu'il est des nœuds gordiens qu'un

jeune courage saurait mieux démêler que l'égoïste et irrésolue timidité du vieillard.

41. Paris capitula ; les élèves se dispersèrent. Quelques-uns restèrent à Paris, d'autres prirent la route de Blois où se trouvait l'impératrice. Le colonel Greiner, commandant militaire de l'école (en l'absence du gouverneur Lacuée que son devoir avait forcé de quitter Paris), s'adressa à celui qui faisait alors les fonctions de ministre de la guerre, pour faire rentrer les élèves à l'école ; il en revint environ deux cents, et dès le 18 avril, l'enseignement reprit sa marche accoutumée.

42. Peu de temps après, le retour miraculeux de Napoléon, qui semblait présager une nouvelle grandeur à la France, fut au contraire suivi des plus cruels désastres. Toujours fidèles à leur devise, les élèves demandèrent encore à concourir à la défense de la capitale ; on les organisa de nouveau en artilleurs ; mais il n'était pas dans la pensée des puissans intrigans du jour de se défendre. Paris fit une seconde capitulation, et le 3 juillet, l'école avait repris sa marche accoutumée.

(La suite au prochain Numéro.)

DESCRIPTION DU MACROMÈTRE,

DE SA CONSTRUCTION ET DE SON USAGE

SUR TERRE ET SUR MER.

(*Suite.*)

Le châssis mobile du macromètre dont j'ai donné la des cription (1), en est la pièce principale, et l'on se figure aisément la forme de la règle qui s'y emboîte, à l'extrémité de laquelle j'adapte une pinnule afin de rendre la vision plus nette, et en même temps de fixer le point d'où se comptent les distances; il faudra, pour l'exactitude, ajouter à la distance indiquée de la pinnule la distance de celle-ci à l'œil qui sera de deux ou trois lignes, ou avancer la pinnule de cette distance : cette pinnule est vissée à l'extrémité de la règle garnie en cuivre (voy. fig. 1). De cette manière on peut apercevoir distinctement un objet jusqu'à trois cents toises et même au-delà; mais la vision sera plus distincte en y adaptant une lunette de Galilée, qui sera surtout indispensable pour une vue ordinaire au-delà de trois cents toises; cette lunette s'adapte sur la règle avec un anneau en cuivre et une vis de pression, comme on le voit fig. 2. J'ai fait voir dans mes premiers mémoires comment il suffisait d'ajouter une quantité constante à la distance indiquée par l'index du châssis pour avoir la distance réelle; la fig. 3 fait voir dans ce cas la marche des rayons lumineux et de l'image à travers les verres de la lunette. La distance focale principale *a* de l'objectif est *ob*; l'intervalle *e* d'un fil du châssis au-dessus de l'axe optique, est figuré par les perpendiculaires *PQ*, *P'Q'*: Les hauteurs de l'image vue sous les angles *QOP*, *Q'OP'*.

(1) *Journal des Sciences Militaires*, n. 1. — 2e Série, janvier 1833.

h et h' sont ici ba et ba'. Les hauteurs des images virtuelles respectives des intervalles PQ et $P'Q'$ sont ici pq et $p'q'$, et sont représentées par k et k'. Dans le cas où les fils du châssis sont placés de manière à ce que l'objet vu du point o serait couvert par leur intervalle, l'objet est vu sous l'angle bia dont la tangente trigonométrique est $\frac{h}{a-l}$ ou $\frac{ba}{bi}$; l'intervalle des fils PQ est vu sous l'angle piq évidemment plus petit et dont la tangente est $\frac{pq}{pi}$ ou $\frac{k}{m-l}$ en représentant par m la distance po de l'image virtuelle de PQ à l'objectif; mais d'après la théorie des lentilles la distance m de l'image d'un l'objet dont la distance à la lentille est représentée par p qui est ici OP est exprimée par la formule $m=\frac{pa}{p-a}$, a désignant la distance focale principale; ainsi l'on a $m-l=\frac{p(a-l)+al}{p-a}$; la valeur de k se déduit de celle de h et de m par les triangles semblables iba, ipq qui donne $ib : ip :: ba : pq$ ou $a : m :: h : k$ $=\frac{mh}{a}$; et en mettant pour m sa valeur ci-dessus $l=\frac{ph}{p-a}$, d'où il suit que la tangente de l'angle piq sous lequel est vue l'image est $\frac{k}{p(a-l)+al}=\frac{k}{a-l+\frac{al}{p}}$, quantité plus petite que $\frac{k}{a-l}$ tangente de l'angle sous lequel est vue l'image de l'objet; il faut donc rapprocher la hauteur PQ en $P'Q'$ à une distance OP' que je représente par p' pour que l'image virtuelle $p'q'$ étant plus éloignée à une distance $m'=\frac{p'a}{p'-a}$; la hauteur de l'image étant $ba'=h'$ au foyer principal, l'angle $p'iq'$ coïncide avec l'angle iba et que la tangente $\frac{p'h'}{p'(a-l)+al}$ puisse être égale à $\frac{k}{a-l}$ ou $\frac{ph}{p(a-l)}$; mais $ph=p'h'$, ce qui résulte des triangles semblables POQ, BOA, $P'OQ'$ BOA' qui donnent $OP : PQ :: ob : ba$; $OP' : P'Q' :: ob : ba$, proportions dont les moyens sont les mêmes, puisque $PQ=P'Q'$ et qui donnent conséquemment l'égalité du produit des extrêmes, c'est-à-dire $ph=p'h'$; il en résulte donc, puisque les numérateurs des deux tangentes sont égaux,

que les dénominateurs doivent l'être; d'où, $p(a-l)=p'(a-l)+al$ ou $p=p'+\frac{al}{a-l}$ ou $p-p'=\frac{al}{a-l}$ valeur constante de la correction PP de la distance observée.

Modifications que l'on peut apporter à la construction du Macromètre.

La régle peut être faite, 1° en deux moitiés réunies par une charnière; 2° en deux moitiés qui s'emboîtent; 3° en deux moitiés dont l'une glisse dans l'autre (voy. fig. 4, 5 et 6). Quant à la graduation elle peut être placée sur le dessus de la règle où sur les côtés. Ce dernier mode convient surtout aux châssis à fenêtre, et donne le moyen commode d'avoir deux échelles, l'une en millimètres et l'autre en lignes.

Le châssis peut être fait à anneau d'emboîtage avec vis de pression, comme celui dont j'ai présenté le dessin, ou l'un avec un simple rebord rectangulaire glissant dans une rainure (voy. fig. 7). Dans ce cas il convient d'avoir la graduation sur la surface de la règle sur laquelle glisse le châssis; et la régle peut sans inconvénient être formée de deux moitiés réunies par une charnière, un tel châssis a l'avantage de pouvoir s'ajuster sur des règles d'épaisseurs différentes.

Les fils du châssis, au lieu de s'élever à simple frottement par traction, peuvent se mouvoir avec une vis de pression tenant lieu de nonius qui fera par exemple 5 ou 6 tours pour élever un des fils d'une ligne. Enfin ces fils peuvent être remplacés par deux lames d'acier parallèles, pouvant se rapprocher au contact et glissant dans un châssis, ou par deux lames terminées par une pointe et glissant sur une tige; ce système avec la vis tenant lieu de vernier, et la règle à coulisse a été exécuté à l'atelier des boussoles de Lorient,

par M. Duguerchet, chef de cet atelier. Enfin en employant le châssis à anneau carré on peut placer les fils perpendiculaires au lieu d'être parallèles à la règle 9. Ce qui donnera la facilité d'observer les hauteurs sans être gêné par la règle, et de diriger cette règle horizontale lorsque le niveau de l'œil se trouvera compris dans la hauteur observée.

Enfin, l'on peut donner au macromètre la forme d'une canne ou d'une longue vue, avec un tuyau cylindrique d'environ 16 lignes de diamètre, long de 2 pieds et demi, et pouvant découvrir un espace de 6 lignes dessus et dessous, recouverts par deux portions de tuyau qui se découvriraient au besoin en glissant sur les anneaux des extrémités, le châssis mobile glisserait le long des deux portions du tube et porterait une vis graduée pour mesurer l'écartement des fils en dessus et en dessous. Le tube pourrait être réduit encore de la moitié de sa longueur, en le formant de deux parties glissant l'une dans l'autre et réduit à une longueur de 15 pouces; ce qui serait plus commode comme lunette, mais comme canne il pourrait avoir toute sa longueur. Pour les distances supérieures : à 360 toises on prendrait une échelle sous-double pour ne pas allonger la canne; cette installation offrirait l'avantage d'ajuster commodément la lunette de Galilée à l'extrémité. La graduation serait gravée sur les parties des deux tubes recouverts quand la canne serait fermée, et qui se découvriraient lorsqu'on ferait usage de l'instrument: le châssis emboîtant extérieurement et intérieurement dans les deux tubes, glisserait en restant constamment parallèle à lui-même et perpendiculaire à l'axe du cylindre; on aurait des clés pour éloigner ou rapprocher les fils qui se ramasseraient dans le tube, auquel on pourrait joindre un bout et un pommeau pour en faire une canne.

Calculs relatifs à la théorie du Macromètre.

Mesure des distances par l'horizon de la mer.

J'ai fait voir que l'on pouvait, en établissant la règle horizontale, et le rayon visuel passant par l'un des fils parallèles à cette règle, déterminer une distance sans connaître aucune dimension du but, par la coïncidence du fil inférieur du châssis, après avoir pris pour mesure de l'écartement des fils, la hauteur de l'œil de l'observateur au-dessus du but rapportée à l'échelle du macromètre; quoique l'on n'observe qu'un point, l'on est censé en observer deux; car le fil supérieur horizontal aboutirait au point de la verticale de niveau avec l'œil élevé par le but et ayant même hauteur que l'œil au-dessus de ce but.

On peut se passer du fil supérieur sur terre, avec un niveau à bulle d'air placé sur la règle pendant l'observation; mais on peut aussi l'employer pour déterminer l'horizontalité en dirigeant son rayon visuel sur deux points de niveau déterminés sur le terrain, et alors on se passerait de niveau à bulle d'air.

Mais sur mer, on n'a pour déterminer la position horizontale de la règle, que l'horizon visible de la mer, et le rayon visuel mené à cet horizon n'est pas tout-à-fait horizontal. Sa dépression ou son inclinaison dépend de la hauteur de l'observateur au-dessus de l'horizon, et se calcule d'après la connaissance du rayon terrestre, puisque le problême se réduit à mener d'un point donné une tangente à un cercle;

et sur terre, les distances de l'horizon visible, vu la grandeur du rayon terrestre, sont sensiblement proportionnelles aux racines carrées des hauteurs de l'œil au-dessus de l'horizon, et les angles de dépression de l'horizon ont sensiblement pour tangentes les quotiens des hauteurs de l'œil par la moitié des distances de l'horizon visible, car le point d'intersection du rayon visuel tangent à l'horizon visible, et de l'horizontale menée à la surface de la mer au-dessous de la verticale de l'œil, a lieu sensiblement à la moitié de la distance, vu la grandeur du rayon terrestre; on pourrait calculer approximativement les dépressions d'après celle qui donne pour 600 toises une différence de niveau de 4 pouces; mais il est plus exact de les calculer d'après le rayon de la terre, telles qu'elles sont calculées dans les traités de navigation qui en donnent les tables; mais d'après le principe des tangentes et sécantes du cercle, admis pour les distances de l'horizon, une seule donnée peut suffire, puisque les tangentes des angles de dépression, ou les angles de dépression mêmes, vu leur petitesse, seront proportionnels aux racines carrées des hauteurs, et l'on voit dans les tables que pour une toise ou 6 pieds, l'angle de dépression est de 2' 29"; d'où l'on peut conclure que pour 4 toises il sera le double ou 4' 58", comme les tables l'indiquent aussi. — La réfraction due au changement de densité des couches d'air relativement à la hauteur, peut être négligée, puisqu'elle n'est que d'une seconde pour une hauteur de 40 pieds.

Ainsi, en supposant à la règle une longueur de 30 pouces ou deux pieds et demi, ou 360 lignes, dimension du demi-macromètre ordinaire, j'ai calculé les dépressions de l'horizon, qui seront données sur une plaque élevée perpendiculairement à la règle, à cette distance de 360 lignes, dont l'arète supérieure devra être élevée au-dessus de la règle d'une

quantité égale à la hauteur du centre de la pinnule, moins la tangente de l'angle de dépression dans le cercle dont le rayon aurait 360 lignes; cette plaque peut être fixe, et dans ce cas, le centre de la pinnule serait mobile et s'élèverait au-dessus de sa hauteur, de la tangente de dépression; ou mobile, la pinnule restant fixe. Comme les tangentes ne sont que de quelques points, un nonius en forme de vis serait utile pour les exprimer à un tiers de point près avec une circonférence divisée en huit parties et faisant quatre tours et demi pour élever ou abaisser d'une ligne. Voir le tableau de ces dépressions pour des hauteurs de 2 toises à 8 toises exprimées en points.

Dépressions macrométriques de l'horizon.

Hauteurs en toises.	2	2 1/2	3	3 1/2	4	4 1/2	5	5 1/2	6	6 1/2	7	7 1/2	8
Dépress. en points.	4, 4	4, 9	5, 4	5, 8	6, 2	6, 6	7	7, 3	7, 6	7, 9	8, 2	8, 5	8, 8
Id. en tiers de points	13, 2	14, 8	16, 2	17, 5	18, 7	19, 8	20, 9	21, 9	22, 9	23, 9	24, 8	26, 6	26, 4

Cette table, fournie de demi-toises en demi-toises, servirait de 4 à 12 mètres sans erreur sensible, vu le peu de différence du double mètre à la toise; pour les hauteurs intermédiaires, les dépressions seraient proportionnelles, puisque cela a déjà lieu pour les intervalles du tableau où les différences qui ne sont guères que d'un tiers de point sont insensibles.

Cependant l'on pourrait sans cette correction, au moyen d'un petit calcul exprimé par une formule, déduire les distances réelles de celles observées au moyen du rayon visuel parallèle à la règle, dirigé à l'horizon de la mer par le fil supérieur du châssis, ou une plaque fixe; désignons par A l'angle de dépression de l'horizon, répondant à une hauteur H de l'œil exprimée en toises, D la distance en lignes indiquée sur le châssis par l'observation; et imaginons, par le centre

de la pinnule, une horizontale réelle ; elle coupera le châssis au-dessus du fil supérieur à hauteur de l'œil d'une distance égale à d tang A, et désignant par X la vraie distance, elle sera le quatrième terme de cette proportion

$$h + d \, tang \, A : d :: h : x$$

On aura donc la distance $x = \frac{dh}{h + d \, tang \, A}$ pour une hauteur h de quatre toises qui est à-peu-près celle de la dunette d'un vaisseau ; dans ce cas $A = 4' \, 58''$ et $tang \, A$ diffère peu de $\frac{1}{720}$. On verra que pour une distance de 320 toises le châssis indiquera 360 toises, 40 toises de plus ; car $d = 360$ donne $x = 320$; on a d'ailleurs $d = \frac{hx}{h - x \, tang \, A}$.

Si l'on inclinait la règle en sens contraire sur l'horizon diamétralement opposé, on aurait pour la hauteur du châssis à une distance d', $h - d' \, tang \, A$; et avec la coïncidence à cette distance $x = \frac{d'h}{h - d' \, tang \, A}$ $d' = \frac{hx}{h + x \, tang \, A} =$; d'où l'on voit que l'on aurait $\frac{1}{d} + \frac{1}{d'} = \frac{2}{x}$ ou $x = \frac{2dd'}{d + d'}$; ce serait à très-peu de chose près $x = \frac{d + d'}{2}$ c'est-à-dire la moyenne des deux distances observées, si la différence de d à d' était très-petite, car $\frac{2dd'}{d - d'} = \frac{d + d'}{2} - \frac{(d - d')2}{2(d + d')}$.

Calcul des erreurs que peut occasioner sur l'évaluation des distances l'inclinaison de la Règle.

La règle pourrait toujours être dirigée horizontalement si on donnait au châssis une longueur suffisante pour s'élever ou s'abaisser au-dessous de la règle (et dans ce dernier cas il faudrait renverser le macromètre) ; l'évaluation de la distance dans ce cas serait exacte; mais sans changer les dimensions du châssis, j'ai fait voir que l'erreur résultant de l'inclinaison de la règle était moindre que le quarré de la hauteur de l'observateur au-dessus du milieu du but vertical,

divisée par la distance; on peut obtenir une limite plus rapprochée en exprimant la valeur exacte de la correction soustractive due à l'inclinaison de la règle, que l'on peut toujours diriger horizontalement lorsque l'observateur n'est pas au-dessus ni au-dessous du niveau du but.

(Fig. 8.) Pour cela supposons l'observateur placé en un point o et faisons passer un cercle par le point o et les extrémités a et b de la verticale $a\ b$ qui représente le but éloigné; je mène le diamètre $e\ f$ perpendiculaire sur le milieu m de $a\ b$ et les droites $a\ c$, $b\ d$ parallèles à ce diamètre qui déterminent une hauteur $c\ d = a\ b$; du point c avec la règle et le rayon $a\ c$ horizontal la distance mesurée serait exacte et exprimée par $m\ n$; elle sera la même en voyant $a\ b$ du point c, la règle étant parallèle au rayon supérieur $o\ n$; dans ce cas l'erreur sera $k\ n$ que je représente par r; représentons par n la différence de niveau $o\ g = h\ i$ de l'observateur à l'extrémité a du but, et par h la hauteur $a\ b$ de ce but, et par d la vraie distance $m\ k$; et considérons les cordes $b\ d$, $o\ i$ qui se coupent au point h en segmens réciproquement proportionnels; l'on aura l'équation

$$h\ i \times o\ h = b\ h \times h\ d$$

mais $h\ i = o\ g = n$; $o\ h = o\ g + a\ b = n + h$; $b\ h = c\ k = d$; et $h\ d = K\ n = r$; l'on aura donc

$$n\,(n + h) = d\,r,$$

d'où l'on tire pour l'expression de l'erreur $k\ n$

$$r = \frac{n\,(n + h)}{d}$$

ce qui nous apprend que *la différence entre la distance mesurée et la distance réelle est égale au produit des différences de niveau de l'observateur avec les deux extrémités du but divisé par la distance*; on voit qu'il en serait de même si l'observateur était placé au point i au-dessous du but. Si

l'on voulait trouver r, connaissant la distance indiquée par la règle ou $d+r$, désignant cette distance par d', on aurait pour la trouver l'équation

$$n(n+h) = (d'-r)r = d'r - r^2$$

qui donne $r = \frac{1}{2}d' - \sqrt{\frac{1}{4}d^2 n(n+h)}$ et $d = \frac{1}{2}d' + \sqrt{\frac{1}{4}d^2 n(n+h)}$

Cette équation suppose que l'on connaisse la différence de niveau $n = og = ih$; mais dans ce cas on peut mesurer la distance par la règle horizontale en élevant ou abaissant le châssis sans connaître la hauteur $h = ab$.

$\frac{n(n+h)}{d}$ est effectivement plus petit que $\frac{(n+1/2\,h/2}{d}$ ou $\frac{0\,k2}{km}$ limite indiquée; supposons $h = 2$ toises $r = 2$ toises et $d = 100$ toises, on aurait $r = \frac{8}{100} = \frac{48}{300}$; dans ce cas l'erreur sur la distance serait moindre de 6 pouces, et la règle indiquerait 6 pouces de plus que la distance réelle; on voit que l'erreur est assez petite pour pouvoir être négligée.

Calcul de la correction additive de la distance mesurée au Macromètre avec la lunette de Galilée.

Les lunettes qui conviennent le mieux pour observer les distances sont celles dont le foyer de l'objectif est environ le triple de celui de l'oculaire; elles ont ordinairement un objectif de 5 pouces et un oculaire de 20 lignes de foyer; l'écartement des verres varie à-peu-près de 25 à 40 lignes, il est de 35 à 36 lignes pour les bonnes vues, de 25 à 35 pour les moyennes, et de 35 à 40 pour les presbytes. La formule que j'ai démontrée $\frac{al}{a-l}$ exprime la correction au moyen du foyer a de l'objectif et de la longueur l qui représente la distance des centres optiques des deux verres. La lunette étant couchée sur la règle, il faudra retrancher de cette expression la quantité l; ce qui réduira la correction à $\frac{l2}{a-}$

supposant $a = 60$ lignes et donnant à l les valeurs comprises de 25 à 40, on formera le tableau suivant.

Corrections des distances observées avec une lunette de 5 pouces de foyer.

Distance des verres.	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
Correction additive.	17.9	19.9	22.1	24.5	27.1	30	33.1	36.6	40	44.5	49	54	59.5	65.5	72.4	80

Si l'on faisait affleurer l'extrémité de la lunette avec celle de la règle, au lieu d'y faire coïncider le centre de l'oculaire, il faudrait alors retrancher environ une ligne des valeurs ci-dessus ; si le centre de l'oculaire était en dehors de quelques lignes, il faudrait au contraire les ajouter à la correction. pour des ouvertures intermédiaires on pourrait sans erreur sensible prendre des moyennes proportionnelles entre les nombres ci-dessus ; d'ailleurs le calcul immédiat n'en est pas difficile. Ces corrections seraient des toises de distance à l'échelle d'une ligne pour toise ; mais si l'on employait l'échelle d'un millimètre pour mètre, il faudrait les convertir en millimètres, ce qui serait facile sans calcul avec un macromètre ou une mesure à double graduation en mesures anciennes et nouvelles.

Mais comme les corrections ainsi exprimées répondent à des distances différentes, je les indique dans le tableau suivant :

Corrections des distances à l'échelle d'un millimètre pour mètre.

Distances en lignes.	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
Correct. en millimètr.	40.1	31.9	49.8	54.3	61.1	67.7	74.7	82.6	90.2	100.4	110.5	121.8	134.2	147.8	163.3	180.5

Extension de l'usage du macromètre.

Cet instrument destiné principalement à la mesure des distances lorsqu'on connait une dimension ou la hauteur d'un objet, peut réciproquement servir à la mesure d'une hauteur lorsqu'on connait la distance, puisqu'en prenant un écartement des fils à volonté et cherchant la coïncidence, la hauteur observée sera avec cet écartement dans le même rapport que la distance à l'objet avec la distance du châssis à l'œil, et que deux observations suffiraient pour mesurer une distance et une hauteur inconnue ; car si avec un écartement h pris à volonté on observe une hauteur H, et que la coïncidence indique sur la régle une longueur d pour une distance D, si en avançant sur l'objet d'un intervalle mesuré I, l'index arrêté sur la régle à la distance d se rapproche d'un intervalle i, on aura pour déterminer D et H les deux proportions $i : I :: d : D :: h : H$.

Mais l'on peut d'une manière plus directe employer le macromètre à la mesure des hauteurs, ou le convertir en un instrument que l'on peut appeler *hypsomètre* ou mesure des hauteurs ; il suffira de donner une grande longueur au châssis mobile, et de régler la distance du châssis à l'œil sur la distance comme à l'échelle d'une ligne pour toise, ou d'un millimètre ou d'un centimètre pour mètre ; dans ce cas pour l'observation on établira la régle horizontale par les moyens connus ; mais il est un cas particulier d'expériences ballistiques qui exigera une forme particulière de l'hypsomètre ; c'est celle où il s'agirait de déterminer le point culminant ou la plus grande hauteur de la trajectoire d'un projectile d'une bombe par exemple : on se placera en observation à peu près vis-à-vis le milieu du trajet, sur la ligne du tir ; et

autant que possible sur un lieu élevé, tel qu'une montagne ou un édifice dont on connaîtra la hauteur ; le châssis mobile du macromètre deviendra un châssis de vitre, tel qu'une fenêtre, qui peut en tenir lieu ; et l'on placera perpendiculairement à ce châssis une régle qui pourra avoir un mètre ou deux de longueur avec une pénicule à l'extrémité. Le châssis sera gradué de bas en haut, et les graduations seront des lignes horizontales d'un pied ou deux de longueur. Si par exemple on se place à une distance de cent mètres et que l'on donne à la régle la longueur d'un mètre, on observera avec soin, lorsque le projectile sera parvenu au sommet de la trajectoire où il paraîtra un moment stationnaire, la ligne qu'il aura touchée en perspective sur le châssis, et la graduation de cette ligne ; si c'est par exemple 150 centimètres, on en conclura que la hauteur est de 150 mètres, la distance à la ligne de tir étant de 100 mètres. Mais pour l'exactitude de l'opération il faudra donner au châssis une graduation transversale par des lignes perpendiculaires ; car si la bombe n'est pas vue sur la perpendiculaire qui répond à la régle, mais par exemple à 10 centimètres de ce point, on en conclura que le point culminant répond à 10 mètres au-delá du milieu présumé du trajet, mais le calcul de la hauteur n'en sera pas moins exact, vu que les distances diagonales à la ligne de tir et au châssis sont entre elles dans le même rapport que les distances perpendiculaires. (*Voyez fig.* 3).

Avantages du Macromètre comparé avec les autres instrumens propres à mesurer les angles et les distances.

Sous le rapport optique : 1° Les instrumens de géodésie au moyen desquels l'observation se fait à la vue simple, ne

permettent d'envisager que d'un côté chacune des extrémités d'un objet, et la plupart des instrumens goniométriques ont également ce défaut qui rend incertaine la coïncidence de l'angle visuel avec les extrémités observées ; 2° les instrumens où l'on emploie des lunettes qui sont des lunettes astronomiques, ne permettent jamais d'observer en même temps les deux extrémités d'un objet, ce qui empêche de mesurer l'angle sous lequel cet objet serait vu ; ces deux inconvéniens n'ont pas lieu avec le macromètre où l'objet est observé entre deux fils d'un point de diamètre, au moyen d'une lunette de Galilée, ou à la vue simple avec une simple pinnule.

Sous le rapport de la précision : 1° Tous les instrumens géodésiques et trigonométriques étant fondés plus ou moins directement sur la similitude des triangles, les lignes proportionnelles donnent d'autant plus de précision que les arcs, ou les lignes trigonométriques qui les déterminent dépendent d'un cercle d'un plus grand rayon ; et l'erreur commise sur un angle en produit une proportionnelle à la distance ; or, le rayon du limbe de l'instrument n'étant que de quelques pouces, donnera sur les angles des erreurs qui seront sensibles sur de grandes distances ; tandis qu'avec le macromètre la distance du châssis à l'œil, qui représente sur la régle le rayon du cercle où la tangente de l'angle optique est représentée par l'écartement des fils, croissant avec la distance, donne toujours la même exactitude ; et l'on peut estimer des différences d'angles qui seraient insensibles avec les instrumens en usage, puisque l'on peut avoir un rayon dix ou douze fois plus grand, et estimer au moyen d'un nonius jusqu'à des tiers de point ; 2° tous les autres instrumens ne donnent pas la distance immédiate, mais l'angle

visuel, ce qui nécessite un calcul, que le défaut de précision dans la mesure des angles rend nécessairement inexact.

Sous le rapport de la commodité. L'homme le moins instruit peut se servir facilement du macromètre et amener la coïncidence des fils qui détermine la distance; il n'en est pas de même des graphomètres sextans, octans et cercles de réflexion, qui demandent une habitude particulière et beaucoup de précaution; ni même du micromètre de Rochon, le seul instrument connu qui ait quelque analogie avec le macromètre; l'angle visuel dans cet instrument ne peut dépasser une minute, et conséquemment on ne peut guère observer avec, une dimension plus grande que la soixantième partie de la distance, et la vue se trouve souvent gênée par les pénombres qui entourent l'image de l'objet et par le défaut d'achromatisme du double prisme; les graduations de l'instrument représentent le nombre de minutes de l'angle sous lequel est vu l'objet, et les nombres gravés à côté, les cotangentes de ces angles que l'on suppose assez petits pour être pris pour leurs tangentes; on pourrait employer le même système avec les instrumens goniométriques dont on se sert pour les observations nautiques; mais il faudrait toujours faire le calcul de la multiplication de la dimension de l'objet par les cotangentes écrites, et de plus un calcul pour les angles compris entre les graduations de l'instrument. Avec une telle complication, on conçoit qu'il n'est pas possible de parvenir à la mesure prompte et instantanée que l'on obtient avec le macromètre qui porte avec lui sa vérification, par l'intervalle que peut parcourir le châssis sans que la coïncidence soit sensiblement altérée, ce qui indique la limite de l'erreur qu'on peut commettre.

Le macromètre offre encore l'avantage de pouvoir mesurer une distance sans connaitre aucune dimension de l'objet; avantage que l'on n'a pas avec le micromètre, et qu'il serait très-difficile d'obtenir avec les instrumens à mesurer les angles.

ROCHE,

Professeur de physique et de chimie à l'école d'artillerie de la marine à Toulon.

EXAMEN

DU

PROJET DE LOI SUR L'ÉTAT DES OFFICIERS,

PAR V.-E. MOUTHON,

CAPITAINE ADJUDANT-MAJOR AU 38e DE LIGNE.

Il faut le dire avec douleur, mais il faut le dire: le projet de loi sur l'état des officiers ne satisfait aucunement l'armée.

Les dispositions qu'il contient ne seraient point, en effet, des dispositions conservatrices et préservatrices, comme le veut la Charte, elles seraient bien plutôt aggravantes de ce qui existe.

Et d'abord, j'attaquerai le principe sur lequel repose toute

l'économie du projet, ce principe qui, paraissant reconnaître au grade une existence et une valeur distinctes de l'emploi, même de la disponibilité, et revêtant ce je ne sais quoi d'une sorte d'inviolabilité, abandonne le reste, c'est-à-dire la carrière, tous ses droits, toutes ses chances, en un mot, tout l'état de l'officier, moins un titre vain et une véritable aumône au pouvoir discrétionnaire.

En mettant le grade hors d'atteinte, sauf le cas de condamnation infamante, on ne fait rien qui ne soit de droit consacré, et unanimement reconnu ; on n'a jamais prétendu ravir le grade autrement que par jugement. Sous la Restauration même, on répondait aux officiers rayés des contrôles : » Le gouvernement ne vous conteste pas le grade, c'est votre propriété, mais il vous retire l'emploi, c'est son droit » ; distinction cruelle et dérisoire à l'usage des ministres d'un pouvoir qui méditait d'être absolu, mais que ne doivent point admettre les ministres d'une royauté franchement constitutionnelle.

En effet, ce que l'officier a besoin de voir garantir, ce n'est pas seulement le grade, le grade nu et dépouillé, le grade sans vie actuelle et sans résurrection possible, le grade être de raison, abstraction insaisissable à toute intelligence tant soit peu précise ; la garantie que souhaite l'officier, celle à laquelle il a droit de toutes manières, celle que la Charte lui a promise, c'est la garantie *de son état, de sa carrière*, c'est-à-dire, sous certaines conditions, *de son emploi*.

Le grade est-il en effet autre chose que le titre à l'emploi?

Ce qui compose l'état de l'officier, ce n'est pas le grade, ce n'est pas le traitement exigu et misérable qu'on peut y attacher, ce n'est pas même uniquement l'emploi actuel, ce sont les droits à un avancement probable, ce sont les espérances fondées sur l'assiduité, sur l'accomplissement distingué

des devoirs, sur la pureté de la conduite. Eh bien, en privant un officier de son emploi, sans motif suffisant, vous lui ravissez tout, ses droits, ses espérances, le fruit de ses efforts et de sa moralité; vous le frustrez même de son droit légal; en retirant l'emploi vous prévenez l'effet de ce droit, vous l'arrêtez au moment où souvent l'officier allait pouvoir en réclamer le bénéfice.

Et les conséqnences n'auraient encore qu'une gravité plus ou moins restreinte, si elles s'arrêtaient aux officiers atteints, mais une seule mesure injuste ou seulement rigoureuse, suffirait pour ôter la sécurité à tout un corps, et pour y produire, sinon le mécontentement, du moins l'inquiétude et le découragement.

Qu'on ne dise donc point qu'on peut retirer *l'emploi* et laisser *l'état*, c'est-à-dire la carrière intacte; car priver indéfiniment de l'emploi, c'est en fait priver du grade. N'est-ce pas priver du grade, que de priver des moyens de le soutenir? et donne-t-on les moyens de soutenir le grade au sous-lieutenant qu'on réduit à un secours de 300 fr. environ?

En vérité, retirer l'emploi, puis dire: » je ne vous retire pas le grade, » c'est priver d'air un homme, et lui dire: « je ne vous ôte pas la vie! « Eh non, effectivement, mais vous l'empêchez de la conserver.

On conçoit le grade avec l'activité, et même son maintien dans la non-activité ou la disponibilité, mais que faire du grade sans l'actualité, ni même l'espoir de l'emploi? Un commis qu'on destitue peut aller offrir sa plume à un négociant ou à un banquier, mais l'officier à qui l'on enlève pour jamais l'emploi, au service de qui veut-on qu'il mette son épée?

L'officier général à qui fut due, même sous Charles X, la pensée des conseils d'honneur qu'il a fait réaliser depuis dans

l'institution provisoire des conseils d'enquête, avait senti comme nous (et nous nous honorons de cette conformité) quelle dérision c'était de prétendre garantir l'état de l'officier, alors qu'on laissait en dehors de toute protection, la partie essentielle des intérêts et des droits qui s'y rattachent. Il s'agissait, tout comme aujourd'hui, de fixer sous la dénomination de réforme, un traitement de grade dont nul n'eût pu être privé que d'après décision d'un conseil d'enquête, et de continuer à laisser, sans garantie, tous les autres avantages de la carrière. » Si l'enquête était bornée au fait du refus ou de l'allocation du traitement, disait alors le général *Préval*, » si se croyant obligé d'y recourir pour priver un officier de » la somme annuelle de 600 f., on s'en dispensait pour lui » en enlever une de 2 à 3,000, et de plus son état, l'honneur » de rester au service, sa considération même, les chambres » et l'armée principalement, ne remarqueraient-elles pas » que reconnaître la nécessité d'une garantie pour un intérêt » médiocre et subordonné, et refuser cette même garantie à » un intérêt principal et bien plus important, c'est une con- » tradiction choquante que la saine raison et la saine morale » repoussent également. » (1)

Examinons maintenant, avec quelque détail, les principales dispositions du projet, dispositions qui, malheureusement, pour la plupart, découlent plus ou moins du principe dont je viens de démontrer l'impuissance à remplir le but qu'on s'est proposé.

L'article 2 assigne à la non-activité l'officier prisonnier de guerre; il semble que l'officier dans cette position devrait continuer de compter à son corps, et y avoir son emploi réservé.

(1) Note sur le projet d'établir un conseil d'enquête pour la mise à la réforme sans traitement.

Je remarquerai au sujet de cet article, le vague et l'impropriété du mot de *non-activité*; les officiers en retraite ne sont certes pas en activité; il en sera de même des officiers suspendus en vertu de la loi nouvelle, et cependant, on ne range point et l'on ne peut ranger les uns ni les autres dans la non-activité. Ce mot comprend donc des positions qu'on n'a ni voulu ni pu classer dans l'article; celui de *disponibilité* eût été, ce me semble, plus précis et plus significatif.

L'article 3 ne réserve aux officiers dont le corps, l'emploi ou le grade a été supprimé que la moitié des vacances. Il aurait fallu les leur réserver toutes. Les suppressions de corps, de grade et d'emploi ont lieu, sauf des circonstances essentiellement exceptionnelles pour les corps, par des considérations indépendantes du mérite des officiers. Ces suppressions sont, si je puis ainsi parler, des cas de force majeure. L'équité exige que la solidarité en pèse aussi également que possible sur toute l'armée. L'avancement, il est vrai, se trouve ainsi interrompu dans les régimens et dans les grades conservés, mais il y a bien plus qu'interruption de l'avancement pour les officiers des corps et des grades supprimés, ceux-ci auront donc à supporter encore la plus forte part du dommage commun.

Si, cependant, on veut donner au gouvernement la faculté de licencier des corps par mesure disciplinaire, soit de sa seule autorité, soit de concert avec les chambres, on doit introduire dans l'article une disposition qui règle d'une manière particulière la position et les droits des officiers des corps ainsi licenciés.

On a fait sagement de prendre pour base unique des traitemens de la non-activité la solde d'infanterie; la différence du service, et par suite la dépense qui justifie dans l'activité l'inégalité de solde entre les officiers des diverses armes, cette

différence cesse entièrement dans la non-activité; en effet, l'officier d'artillerie ou de cavalerie n'est pas, dans cette position, obligé à plus de dépense que l'officier d'infanterie, il n'y a pas lieu par conséquent à les traiter d'une manière inégale.

Mais, si l'on doit applaudir à une disposition qui étend, à bon droit, sur tous, le niveau de la justice distributive, on ne saurait assez déplorer celle qui réduit aux deux cinquièmes la demi-solde jusqu'ici attribuée aux officiers licenciés et regardée en quelque sorte par l'armée comme un droit acquis, la demi-solde que la Chambre des Pairs, dans le projet adopté l'an dernier par elle, et ensuite une commission de la Chambre des Députés, avaient fixée comme terme du traitement de ces officiers.

Il faut espérer qu'on ne persistera point à vouloir descendre aux deux cinquièmes; dans tous les cas il n'y aura que les grades supérieurs qui puissent, sans inconvénient grave, supporter une telle réduction; on devrait en exempter tout au moins les officiers inférieurs, qui déjà ne trouvent point, dans le traitement actuel de non-activité, les moyens d'attendre convenablement leur rappel au service actif.

Le retrait de l'emploi, tel qu'il est défini (Art. 4), suppose la faculté de renvoyer un officier du service, sans motif déterminé. L'officier général dont nous avons plus haut cité les paroles, est, on l'a vu, d'avis que le retrait de l'emploi ne puisse avoir lieu qu'après une enquête régulière qui ait suffisamment éclairé l'autorité chargée de le prononcer. Nous pensons comme lui, que le procédé qu'il conseille, ne profiterait pas moins à la puissance réelle du gouvernement, qu'à la sécurité de la carrière de l'officier.

Le projet ajoute que ces officiers *seront susceptibles de rentrer en activité*; ainsi l'on pourrait les laisser indéfini-

ment en non-activité ; leur carrière militaire pourrait s'écouler presqu'entière dans cette position : ils pourraient, n'eussent-ils que quelques années de service, y rester jusqu'à l'époque même de leur retraite. Ne devrait-on pas fixer un terme, au delà duquel ils devraient être traduits devant un conseil ou rendus à l'activité ?

Il est dit à l'article 5, au sujet des officiers en non-activité *pour cause d'infirmités temporaires, que leurs droits à être mis en activité après la cessation de leurs infirmités seront les mêmes que pour les officiers en non-activité par retrait d'emploi.* On chercherait en vain l'explication de cette phrase; le projet, en effet, laisse à la discrétion absolue du pourvoir la remise en activité des officiers frappés du retrait d'emploi. Serait-ce que l'officier infirme devra, après la cessation de ses infirmités, comme l'officier suspendu à l'expiration de sa suspension, être mis en non-activité au même titre, et aux mêmes conditions que l'officier auquel il aura été fait retrait de l'emploi ? Nous ne le pensons pas.

Il serait de toute justice que l'officier en non-activité pour infirmités eût droit à la première vacance qui suivrait son rétablissement.

La solde des officiers infirmes est, comme celle des officiers déplacés par retrait d'emploi, fixée au tiers seulement de la solde d'activité d'infanterie. (Articles 4 et 5).

Il y a là encore injustice évidente, injustice pour les officiers frappés de retrait de l'emploi, sans qu'il y ait de leur faute, ou du moins sans qu'on ait pour les exclure des motifs qu'on puisse produire devant les conseils institués par le projet, injustice encore, et de plus inhumanité envers les officiers atteints d'infirmités temporaires. Pour les uns et les autres, en effet, il y a cas de force majeure, aussi bien que pour les officiers licenciés; seulement ils ont droit à plus d'in-

térêt encore, les uns parce que leur disgrâce est l'effet d'une mesure personnelle, par là suspecte de rigueur, et qu'en outre, aucune vacance ne leur est réservée comme aux officiers licenciés; les autres, parce que le soin de leur guérison les condamne à des dépenses extraordinaires, et leur rend d'autant plus pénible une réduction excessive du traitement d'activité.

Les droits des officiers de la non-activité à l'avancement par ancienneté ne sont point réservés; c'est un oubli sans doute, autrement il suffirait d'écarter arbitrairement un officier du service pour interrompre tous ses droits et même fermer sa carrière. Quel champ facile on ouvrirait alors aux abus, quel encouragement on donnerait aux inimitiés personnelles, et surtout à la faveur qui, infailliblement, profiterait d'un moyen si commode pour éloigner les officiers dont les droits gêneraient l'ambition de ses protégés! Et qu'on ne dise pas que la sagesse du Roi dans le choix de ses ministres offre une garantie suffisante; ce n'est pas, à proprement parler, le ministre qui exclura l'officier; c'est un chef souvent immédiat qui dresse un rapport passionné, intéressé quelquefois; c'est encore, si l'on veut, le lieutenant-général qui signe ce rapport de confiance; c'est, en un mot, l'absence d'une institution qui protége l'inférieur et éclaire les hauts pouvoirs chargés de prononcer sur les intérêts les plus graves de sa carrière.

On n'exclut pas expressément de l'avancement au choix les officiers de la non-activité. Ce serait une question de savoir si ces officiers, du moins ceux que le projet favorise le plus, c'est-à-dire, les officiers licenciés, ne devraient pas pouvoir être promus à un grade supérieur, si d'ailleurs ils remplissaient les conditions requises par la loi. Peut-être cette question trouvera-t-elle sa solution dans la loi organi-

que d'avancement, à laquelle elle se rapporte évidemment.

Les articles 7 et 8 empirent encore la situation de l'officier, dans le cas d'infirmités assez graves pour le mettre *hors d'état de continuer le service* (on aurait dû ajouter :) *et de le reprendre*. Jusqu'ici l'officier que ses infirmités obligeaient à quitter l'activité, pouvait attendre dans la réforme l'époque de sa retraite. Il est vrai qu'il a été fait abus de cette faculté, en faveur d'officiers bien portans, à qui des convenances particulières, fesaient rechercher cette position. Mais ceci n'a point été la faute de l'armée, et ce n'est point aux officiers infirmes réellement à en porter la peine.

On ne distingue point, comme on aurait dû faire, les infirmités qui sont les suites du service, de celles dont la cause est étrangère à l'exercice de la profession.

Ce n'est pas tout, la réforme pour infirmités borne, même après vingt ans de service, les droits de l'officier à l'obtention d'une pension proportionnelle. Elle lui fait perdre tous les avantages accessoires de la retraite ; elle l'empêche de compter les campagnes ; elle le prive du bénéfice des douze ans de grade ; elle exclut toute reversibilité en faveur de sa veuve et de ses enfans, n'eût-il que quelques mois de moins que les trente ans exigés pour l'ouverture du droit à la retraite.

Que de rigueurs fiscales et, par suite, de souffrances morales ajoutées aux douleurs ou aux incommodités physiques du pauvre officier !

Il était fort inutile de stipuler (Art. 9) que les officiers démissionnaires *seront susceptibles d'occuper un des emplois réservés au choix du Roi dans les corps détachés de la garde nationale pour le service de guerre*. La loi sur la garde nationale mobile, ne déclare-t-elle pas admissibles à ces emplois tous les citoyens indistinctement !

Mettre, comme le veut l'art. 11, *l'officier qui a subi la peine de la suspension en non-activité, au même titre et aux mêmes conditions que l'officier auquel il a été fait retrait de son emploi*; n'est-ce pas ajouter à la peine judiciaire une peine administrative? C'est ce qui se trouve bien établi dans une note qu'on attribue à l'honorable général (1) dont j'ai déjà invoqué l'autorité en faveur de mon opinion.

L'article 11 porte encore que « la suspension du grade par récidive donnera lieu à la perte du grade ? » Mais quelles seront les conséquences de la perte du grade? Que d'explications restent à désirer! L'officier destitué par l'effet de sa double suspension, sera-t-il privé de la faculté de revêtir l'uniforme et les insignes du grade? et s'il est jugé pour manquement à l'honneur, indigne de revêtir l'uniforme, restera-t-il digne de porter ses décorations qui sont plus spécialement encore le signe de l'honneur?

Sera-t-il privé de ses droits civiques? Ne pourra-t-il être rendu par l'élection de ses concitoyens au grade dont la double suspension l'aura fait décheoir? Ne pourra-t-il exercer ce grade dans la garde nationale mobile, ou comme l'officier démissionnaire, être appelé par le choix du Roi à un emploi dans les corps de cette garde détachés pour le service de guerre?

Toutes ces questions devraient être explicitement résolues.

Neuf articles, depuis le 13e jusqu'au 22e inclusivement, sont employés à régler la composition, la compétence et le mode de procéder d'un *jury-militaire*, chargé d'apprécier les torts passibles de l'une des peines portées dans le projet.

La composition de ce jury donne lieu aux plus graves considérations.

(1) Le général Préval.

D'abord on ne voit pas le motif pour en prendre les membres sur toute la division, soit active, soit territoriale; il aurait été beaucoup mieux, sans contredit, de former un jury régimentaire.

N'est-ce pas, en effet, sur le manquement à l'honneur, c'est-à-dire sur le caractère moral d'actes réitérés ou d'habitudes, que le jury aura le plus souvent à prononcer. Or, qui pourra apprécier convenablement ce caractère, sinon les officiers qui sont en relation journalière de vie et de service avec l'inculpé ?

Non seulement, il aurait été préférable que le jury fût pris dans l'intérieur même du corps de l'inculpé, mais encore il aurait fallu qu'il fût, autant que possible, composé d'officiers supérieurs.

De quoi s'agira-t-il dans le plus grand nombre de cas ? n'est-ce pas de garantir l'officier contre l'abus de l'arbitraire, c'est-à-dire contre le ressentiment, la prévention ou l'erreur du colonel? car c'est toujours sur le rapport du colonel, à sa demande ou de son approbation qu'ont été prises les mesures les plus rigoureuses.

Or, il est clair que plus les officiers d'un régiment se rapprochent par leur grade de la hautenr où est placé le colonel, plus ils sont indépendans de cet officier supérieur, et par suite qu'un conseil offrira toujours d'autant plus de garantie d'impartialité que les membres qui le composeront seront d'un grade plus élevé.

Il est clair encore que les officiers supérieurs d'un régiment appelés à juger un lieutenant ou sous-lieutenant auront avec lui, bien moins que ses camarades du même grade, de ces rapports d'intimité qui trop souvent engendrent l'antipathie.

On n'a pas à craindre surtout qu'ils puissent, comme ces

derniers être influencés par un intérêt d'avancement et des sentimens de rivalité.

Et il faut bien le remarquer, ce sont les officiers inférieurs, et surtout ceux du grade le moins élevé qui donneront le plus d'occupation au conseil, non seulement parce qu'ils forment le plus grand nombre, mais encore parce qu'ils seront généralement de l'âge où les écarts de conduite sont le plus fréquens.

Ainsi, quelques écarts de jeune homme pourraient faire éloigner à jamais de la carrière un officier qui l'aurait honorée dans un âge plus mûr.

Par tous ces motifs on aurait dû adopter pour les conseils disciplinaires, la composition en usage aujourd'hui pour les conseils d'enquête qui comprennent tous les officiers supérieurs, et en outre, seulement les deux plus anciens capitaines.

Il est bien entendu que les jurys appelés à juger les colonels et les officiers généraux eussent dû être composés par division.

Peut-être aussi s'est-on trop rapproché de la forme de procéder du jury civil.

On ne doit pas se le dissimuler, l'officier qu'une condamnation prononcée avec tout l'appareil des formes judiciaires, aura dégradé aux yeux de son corps, ne pourra y reprendre son emploi sans inconvénient, et il aura tout autant de peine à se faire supporter dans un autre corps, où il viendra souvent contrarier des espérances d'avancement.

Et puis, ne faut-il pas considérer aussi le danger d'établir au sein des régimens une sorte d'arène judiciaire, et de provoquer les militaires de tous grades, à voir dans une institution d'ordre autant que de protection un recours contre la justice des supérieurs ou même un point de résistance à l'autorité du commandement.

Tous ces inconvéniens seraient évités, si l'on préférait aux formes du jury, formes trop peu compatibles avec les mœurs militaires et les nécessités de la discipline, l'organisation et le mode de procéder des conseils d'enquête.

Mais, quelle que soit la détermination définitive à cet égard, il conviendra de soumettre toute décision emportant la perte du grade à la révision du comité de l'arme à laquelle appartiendra l'officier objet de la décision.

Les observations qu'on vient de lire embrassent un trop grand nombre d'articles pour que j'entreprenne de les résumer toutes; j'insisterai seulement sur la nécessité de garantir à l'officier *son état*, c'est-à-dire quelque chose de plus que le grade et que le prétendu traitement de grade, et aussi de composer les conseils d'officiers supérieurs, et tout au plus, en outre, des deux plus anciens capitaines; les autres officiers, et surtout les lieutenans et les sous-lieutenans étant dans une dépendance trop étroite du colonel pour ne pas se laisser engager quelquefois à favoriser ou tout au moins à ménager ses dispositions.

TABLETTES MILITAIRES.

(Suite.)

DE L'ESCADRON-COMPAGNIE.

L'idée que nous avons émise précédemment, qu'il serait indispensable dans l'état actuel des escadrons, de centraliser la force totale dans les quatre ou cinq premiers, selon qu'il y

aurait lieu, sauf à conserver les cadres des cinquième et sixième, ou seulement de ce dernier, jusqu'à ce qu'ils puissent être remplis, cette idée parerait à tous les inconvéniens, et répondrait à toutes les exigences; car, il faut bien le dire, dans le système actuel, le moment de ces organisations provisoires, dans un but de mobilisation, est une époque de crise pour les régimens, qui en éprouvent une dangereuse secousse, plus ou moins forte selon la capacité des chefs de corps, secousse dont l'ébranlement se fait long-temps ressentir, et qu'il n'est pas si facile que l'on pense de faire cesser. Il faut suivre les choses de très près et pas à pas, pour être bien convaincu de cette vérité; mais toute espèce de doute s'évanouit à cet égard, lorsqu'on se livre au calcul des résultats de ces mesures provisoires nécessitées en partie par l'infériorité numérique des escadrons actuels, mesures qui déplacent presque tout ce qui existe, du moins dans certains escadrons, en faisant perdre en un seul jour, les avantages qui résultent : 1° de la connaissance intime des cavaliers, dont on peut retirer de si heureux fruits; 2° de la confiance réciproque du soldat dans ses chefs, et de ceux-ci envers leurs subordonnés; 3° de l'homogénéité qui resserre les liens qui unissent les cavaliers d'un même escadron; 4° de la force d'impulsion qui n'acquiert une véritable efficacité que lorsqu'elle part de la tête de l'escadron sans éprouver la moindre altération; 5° et enfin des moyens de toute espèce de décupler la force numérique, par le moral fortement retrempé d'une troupe homogène, asservie à toutes les sages lois de l'organisation primitive; ce qui fait qu'on peut la faire concourir avec tous ses prestiges, à la plus grande gloire de l'armée et de la patrie.

Que de choses n'aurait-on pas à dire encore en développement de nos aperçus et du vaste sujet qu'ils ont en vue!

Que de raisonnemens plausibles viendraient à l'appui de ce que nous n'avons que légèrement indiqué! Mais telle est l'importance de la matière, que pour l'approfondir d'une manière fructueuse, il faudrait la réunion de tous les documens acquis par l'expérience, et l'autorité nécessaire pour en tirer sur le champ le parti le plus désirable, en mettant à exécution ce qui aurait été irrévocablement arrêté, afin d'en obtenir cette fixité si nécessaire, base indispensable des améliorations successives, que le temps seul peut indiquer et que le temps détruit aussi, si une dangereuse versatilité domine les plus heureuses inspirations.

Nous savons bien qu'il est des circonstances où la nécessité fait loi; mais à part ces occasions impérieuses, on ne devrait jamais s'écarter des intentions de l'organisateur, intentions qui ne sauraient jamais être remplacées par des prévisions plus militaires, quoi que fassent les novateurs éphémères, qui n'ont point pour eux la sanction du temps et de l'expérience, devant lesquels ils doivent humblement s'incliner en leur cédant le pas.

Après avoir rapidement parcouru les principaux moyens de rendre l'escadron-compagnie une fraction de troupe compacte et susceptible d'être mobilisée à tous les instans; nous dirons un mot de l'esprit de rivalité qui en résulterait dans tous les escadrons, conduits d'après les préceptes que nous indiquons, préceptes qui sont, en tout, en harmonie avec ceux qui ont dirigé l'accomplissement de l'organisation primitive.

L'émulation dans l'armée, que le plus grand capitaine du siècle avait cherché à déterminer par toutes les prévisions imaginables, est incontestablement le plus puissant mobile de tout succès militaire. C'est par l'émulation que les actions les plus héroïques de nos dernières guerres, ont étonné le monde;

c'est par l'émulation, que nos phalanges immortelles, depuis 1792 jusqu'au jour de l'apogée de nos triomphes, sont parvenues successivement, après y avoir préludé par des opérations de petite guerre, à accomplir sous d'illustres chefs, ces chefs-d'œuvre de l'art militaire, qu'on ne saurait trop étudier et qui démontrent que, s'il faut un génie supérieur pour les concevoir, ils n'en doivent pas moins, sous son influence, être exécutés par l'intelligence secondaire de ceux appelés à y coopérer; et c'est l'esprit d'émulation et de rivalité, qui couronne leurs plus nobles efforts.

Or, s'il est prouvé que l'émulation est le premier levier de tout ce qui se fait de bien à l'armée, il faut, par tous les moyens possibles, déterminer son triomphe en la naturalisant en quelque sorte dans tous les rangs; l'esprit militaire en surgira infailliblement; et tout ce qui peut assurer son règne doit être soigneusement recherché.

L'escadron-compagnie, cette fraction si importante dans l'arme des troupes à cheval, doit donc le premier être doté de cet esprit d'émulation et de rivalité, qui doit assurer sa gloire et ses succès, auquel rien ne résiste, et qui ne peut que décupler sa force numérique, qui serait comparativement peu de chose en elle-même, si elle n'était vivifiée et soutenue par le véhicule qui doit constamment l'animer.

Cet esprit si essentiel, que rien ne saurait remplacer, qui se joue des obstacles et enfante les prodiges, serait irrévocablement assuré à l'escadron, si on abandonnait celui-ci, jusqu'à un certain point, à ses propres moyens, c'est-à-dire à l'action *uniquement immédiate*, du capitaine commandant et à ses inspirations, en laissant à celui-ci la responsabilité qui doit lui être attribuée; mais aussi, en lui fournissant toutes les facilités d'agir dans l'esprit des réglemens, sans qu'aucun pouvoir parasite ne puisse jamais y porter le moindre obs-

tacle. Cela n'empêche pas, comme nous l'avons dit maintes fois, le commandant d'escadron d'être subordonné à ses supérieurs; mais ceux-ci doivent lui laisser pleine et entière liberté d'agir dans l'exercice de ses fonctions spéciales, et tout en irait incontestablement beaucoup mieux. L'escadron alors, comme une troupe à part, quoique faisant partie intégrante du régiment, réunirait tous ses moyens dans l'intérêt de sa propre prospérité; et il n'y a aucun doute que l'amour-propre venant à électriser les membres de cette fraction de troupe, tous en ressentiraient une directe et salutaire influence.

Le capitaine commandant, maître de ses moyens, les emploierait à faire naître l'émulation dans toutes les subdivisions de son commandement; et les commandans de peloton, comme leurs sous-ordres, ayant un intérêt particulier à présenter, dans toutes les circonstances, leurs pelotons, sections et escouades, avec tout l'avantage possible, il est évident, disons-nous, que la totalité de l'escadron, en recueillerait d'heureux fruits.

Cette rivalité salutaire, qui animerait tous les membres de l'escadron, s'étendrait par la même raison, et d'une manière non moins fructueuse et non moins électrique, d'un escadron à un autre; ce qui concourrait énergiquement à la prospérité de tout le régiment et ainsi de suite, d'un corps à un autre. Mais pour ne parler que de l'escadron-compagnie, quel est le chef de cette fraction de troupe, qui, dans la perspective continuelle d'un rassemblement de tout le régiment, ou d'une revue partielle, ou de toute autre circonstance, voudrait se trouver au-dessous de ses camarades? Quel est celui qui ne s'efforcera pas, par tous les moyens imaginables, de les surpasser au moment de ces mêmes réunions? quel [illegible] ndant de peloton ou de subdivision, ou d'es-

couade, qui ne cherchera pas aussi, par le même motif, à se distinguer dans l'exercice de tous ses devoirs? Il faudrait bien mal connaître les hommes, pour s'imaginer qu'un chef de troupe quelconque, dont on sait stimuler l'amour-propre, livré à lui-même, voulût mésuser de sa position en s'abandonnant à l'insouciance et à une coupable inaction, tandis qu'il pourrait penser que, s'il en était ainsi, ses camarades l'éclipseraient de toutes les manières, au prochain rassemblement. Voudrait-il aussi bénévolement se mettre dans le cas d'encourir le mécontentement et la disgrâce de ses chefs, tandis que son intérêt personnel, comme celui de ses sous-ordres, lui prescrirait une tout autre allure?

Je suis si éloigné d'une telle supposition, que je suis convaincu au contraire, qu'il faudrait le plus possible, détacher les escadrons, dans l'intention de les réunir souvent pour juger de leurs progrès en tout genre; et aussi, pour les faire participer par une habitude toute contractée, à la vie guerrière qui laisse fréquemment l'escadron dans l'isolement et par conséquent à ses propres forces.

A ce sujet, j'émettrai une opinion à laquelle je ne puis, d'après tout ce qui précède, qu'ajouter une entière confiance; cette opinion me porte à désirer qu'on fasse l'essai dans un régiment, ou si on l'aimait mieux, dans une couple d'escadrons seulement, de tout ce que nous avons indiqué, en abandonnant ceux-ci, pendant quelque temps, à la seule conduite des capitaines-commandans, qui, soumis, quand ils ne seraient pas détachés, à toutes les évolutions ou exercices d'ensemble communs à tout le régiment, seraient pour tout le reste, laissés à leurs propres moyens.

Qu'on éprouve cette méthode pendant une année ou deux seulement, et qu'on en observe scrupuleusement les résultats; je ne doute pas qu'ils ne soient de beaucoup, à

l'avantage des escadrons désignés. Si cette épreuve n'est pas satisfaisante sous tous les rapports, si elle ne corrobore pas victorieusement nos précédentes assertions, que l'on continue l'observance des moyens actuellement en vigueur; mais si cette épreuve entraîne irrésistiblement les suffrages des officiers d'expérience, si elle porte le cachet d'une amélioration sensible, indispensable et fructueuse pour toute l'arme de la cavalerie, qu'on n'hésite pas à en proclamer l'efficacité et qu'on en adopte les conséquences dans toute leur extension et dans toute leur intégrité; car les meilleurs raisonnemens ne sauraient résister aux leçons de l'expérience et à la conviction qu'elle fait naître.

Je prendrai aussi occasion de cette épreuve, pour lui donner tout le développement qu'elle comporte, en renouvelant un désir, déjà formé dans ces aperçus; il serait réalisé si l'on corrigeait la monotonie routinière de nos exercices actuels, en les remplaçant par ces heureuses applications, qui, tout en éveillant le soldat, l'intéressent et le forcent à sortir de cette apathie, suscitée par le renouvellement continuel et fastidieux de certains devoirs qu'on lui impose sans cesse, et où l'on ne découvre pas un but bien marqué d'utilité. Cette uniformité éternelle, disons nous, fatiguant l'imagination, n'a en compensation, rien qui attire, qui électrise et qui puisse donner au cavalier, l'idée de se fixer irrévocablement à son étendard; et j'en produirai pour preuve irrécusable, cette répugnance invincible, de contracter de nouveaux engagemens; ce qui prive les corps de cavalerie des sujets les plus propres à concourir énergiquement à leur prospérité.

Nous ne reviendrons pas sur d'autres causes nombreuses et réelles de dégoût, causes que nous avons déjà signalées; et qui sont si remarquables, qu'il faudrait avoir un double

bandeau sur les yeux pour ne pas se rendre à l'évidence. Nous nous bornerons à présenter seulement quelques considérations qui rendront sensible la nécessité de donner une autre existence aux cavaliers, une nouvelle vie, en l'adaptant rigoureusement à toutes les chances de guerre qui peuvent se présenter, but unique où doivent irrésistiblement tendre tous nos efforts.

Pour obtenir quelque chose de satisfaisant sous ce rapport, il est indispensable ainsi que nous avons cherché à le démontrer, qu'une volonté unique et soustraite à toute espèce d'obstacles et aux influences pernicieuses, dirige l'escadron dans toutes ses parties et dans toutes les positions qui peuvent se présenter. Ce sera donc le capitaine commandant qui assignera chaque jour à sa troupe ou à ses fractions, les devoirs qu'elle aura à remplir. Il diversifiera ces exercices, qu'il est appelé à suivre et à perfectionner dans toutes leurs parties, de manière à tenir constamment ses cavaliers en haleine, en leur laissant cependant la facilité et le temps de se livrer à des délassemens et à des distractions que l'on peut considérer comme absolument nécessaires, en ce qu'ils sont un motif de zèle et d'encouragement, juste récompense des travaux auxquels, par ce moyen, ils ne peuvent que s'adonner avec une ardeur toujours renaissante.

Les devoirs journaliers, devant constamment avoir pour point objectif l'état de guerre, ne seront pas réglés par un monotone et fastidieux tableau de travail, qu'il faut à chaque instant renouveler et intervertir pour une raison ou une autre; des ordres clairs et précis indiqueront chaque jour, le travail qui devra avoir lieu, lequel travail sera diversifié selon la saison, le temps qu'il fait, le nombre de malades ou d'hommes détachés que l'on peut avoir, le dégré d'instruction auquel on sera déjà parvenu, les circonstances, et une

foule de choses imprévues qui n'assurent jamais de lendemain.

Livré à lui-même, le capitaine commandant connaîtra dans les plus minimes détails, l'état de sa troupe et de tout ce qui peut y avoir rapport ; maître de son temps, il l'emploiera à ce qui lui paraîtra le plus convenable dans l'intérêt du service, sans être jamais obligé de demander des ordres qu'on n'obtient pas toujours dans le sens qu'on les désire. Ayant pour lui l'initiative de l'application de tous ses moyens, il en fera usage pour soigner particulièrement les parties les plus faibles de son commandement et de son administration ; et sur ce pied-là, rien ne saurait échapper à ses constantes et salutaires investigations.

Il passera des revues, soit à cheval, soit à pied, soit d'un effet, soit d'un autre, quand bon lui semblera, sans qu'aucune influence étrangère et parasite ne puisse jamais y porter obstacle. Secondé par ses officiers, dont il saura faire naître et entretenir l'émulation, il suivra particulièrement l'instruction, qu'il poussera de manière à se trouver toujours en mesure de présenter son escadron sous le point de vue le plus favorable.

Il s'attachera aussi, scrupuleusement, à la théorie pratique du service en campagne, c'est-à-dire qu'il fera exécuter sur le terrain, tout ce qui est essentiel à connaître pour une troupe à cheval : comme établissement de grand'garde, placement de petits postes qui en dépendent, vedettes fixes et vedettes volantes, etc., en apprenant à choisir avec discernement et coup-d'œil, les points les plus convenables, eu égard à la configuration du terrain et aux accidens qui en font partie.

Il ordonnera souvent des promenades militaires qui servir[illegible] uvre quand l'escadron sera isolé. Ces pro-

menades seront dirigées de manière à en recueillir le plus grand avantage sous tous les rapports. Par exemple : le capitaine commandant s'assurera dans ces occasions de la tenue d'ensemble, et des rectifications à y apporter; sa marche par deux, par quatre ou par peloton, sera toujours exécutée militairement comme si l'on manœuvrait devant l'ennemi, suivant le terrain et la complication plus ou moins grande de ses accidens. Il aura toujours une avant-garde, une arrière-garde et des flanqueurs ; il fera arrêter quelquefois aux endroits les plus convenables ; établira des postes momentanés, pour démontrer la théorie de leur emplacement et la nécessité de les établir plutôt là, que là; il les fera retirer pour continuer sa marche; il se couvrira quelquefois de tirailleurs, qui se conformeront en tout à ses mouvemens, soit en avant, soit de flanc, soit rétrogrades. Au moment où il le jugera convenable, il fera sonner le ralliement et profitera du premier mouvement de terrain favorable, pour exécuter une charge en ligne ou en fourrageurs, selon qu'il y aura lieu. Dans son mouvement de retraite, pour rentrer à son cantonnement ou à sa garnison, il ne négligera rien pour faire connaître à ses sous-ordres, toutes les précautions à prendre pour ne pas être suivi trop vivement et ne pas se laisser gagner de vitesse par l'ennemi, qui pourrait vouloir attaquer ses flancs, ou même chercher à le couper, etc.

Pendant ces promenades et au moment d'une halte, il fera partir une ou plusieurs reconnaissances, en indiquant à ceux qui doivent les commander, tout ce qu'ils doivent observer pour ne pas se compromettre. Il fera aussi exécuter à ses officiers et sous-officiers des simulacres de reconnaissances dont il exigera par écrit des rapports détaillés, afin de leur donner le sentiment de ces opérations, dont l'intérêt est bien plus grave qu'on ne se l'imagine communément.

Dans d'autres occasions, le capitaine commandant travaillera exclusivement sur l'école d'escadron; mais pour profiter encore avec plus d'avantage de l'isolement où il pourrait se trouver, et dans l'intérêt autant de l'instruction de l'escadron en particulier, que de celle de tout le régiment, il fera exécuter les évolutions de régiment, avec des pelotons qui représenteront des escadrons, et qui suffiront pour apprendre parfaitement aux officiers et sous-officiers le mécanisme des manœuvres. On peut d'ailleurs les exécuter par le moyen des files d'encadrement, ce qui est aussi une très bonne leçon.

Les officiers seraient de cette manière mis en état, les uns de commander un régiment, les autres de conduire un escadron, etc., sans que l'état d'isolement où l'on est susceptible de se trouver souvent, puisse jamais nuire, ni à l'instruction d'ensemble, ni à celle de détail.

Tels sont les principaux moyens dont l'amplification et la variété, que l'on peut porter à l'infini, doivent régénérer et entretenir l'esprit militaire, en lui fournissant sans cesse l'aliment qui ne peut que le faire parvenir à son plus brillant apogée.

Ces moyens sont bien quelquefois employés aujourd'hui, mais ils ne sont pas dirigés, tant s'en faut, avec cette lucidité d'application, ce tact, ce coup-d'œil, cet esprit d'appréciation et cette persévérance rigoureusement nécessaires; et c'est l'absence de cette ingénieuse et indispensable pratique, qui laisse les troupes à cheval sous l'influence de vues bornées, qui ne sauraient, dans notre système, acquérir tout l'essor qu'elles comportent, et d'où l'art militaire devrait cependant recevoir son plus heureux perfectionnement.

Mais ce n'est pas tout encore: la conduite des hommes, telle qu'elle est comprise de nos jours, ne saurait atteindre le

but qu'on doit se proposer. Cette conduite si importante, dont on devrait pouvoir se promettre d'immenses résultats, doit être régénérée d'après les progrès de l'esprit national et l'état de nos mœurs actuelles, en renonçant au système vicieux, qui aujourd'hui s'y oppose d'une manière formelle (1).

C'est ainsi qu'il faut s'attacher à parler à l'intelligence du soldat, à son amour-propre, viser à intéresser son honneur; qu'il faut indispensablement éveiller et encourager sa confiance, avantage qui ne saurait naître de l'obligation où on le met trop souvent de se raidir contre des moyens acerbes de répression, qui généralement ne sont rien moins que judicieusement appliqués. C'est à son cœur et à son entendement qu'il faut savoir s'adresser, par ces riens victorieux qui agissent si puissamment sur son imagination. Le tact de l'officier, du sous-officier et enfin de tout ce qui est gradé doit avoir plus de part dans la conduite du service, que les moyens rigoureux qui sont loin d'être toujours en harmonie avec les infractions à la discipline, qu'ils sont appelés à réprimer; et qui, mal compris et employés à contre-sens, découragent, aigrissent, énervent l'amour-propre et changent souvent en l'altérant, le caractère le plus docile, qu'ils dirigent presque toujours vers le mal.

Il faut, disons-nous, que le simple cavalier soit compté pour quelque chose dans l'échelle des différentes positions militaires; car tout le monde n'est pas fait pour commander; et qui fait d'ailleurs la gloire du chef, si ce n'est la bravoure la conduite, la docilité et la constance du soldat? Il est donc indispensable qu'on pénètre celui-ci du sentiment de sa pro-

(1) On tomberait dans une grave erreur, si on induisait de nos assertions que la discipline dût en recevoir la moindre atteinte; elle en éprouverait au contraire une nouvelle vigueur, et ses ressorts n'en joueraient qu'avec bien plus d'avantage et de force.

pre dignité, et qu'on ne fasse usage par conséquent des punitions qu'il peut encourir, qu'avec le plus grand ménagement, en sachant surtout apprécier les nuances de culpabilité. Il faut, nous ne saurions trop le dire et le répéter, relever le cavalier à ses propres yeux, comme il doit l'être aussi à ceux de ses supérieurs, ce qui ne peut qu'introduire dans l'escadron, une réciprocité de confiance et d'égards mutuels indispensables. C'est le moyen le plus sûr et le plus durable, de donner de l'efficacité aux plus légères punitions, qui doivent produire autant d'effet que si elles étaient plus graves ; réservant avec discernement ces dernières pour les fautes qui les réclament impérieusement. C'est, nous le répétons encore, au moral de l'homme qu'il est le plus indispensable de s'adresser; car c'est le moral, plus ou moins bien trempé, qui l'anime, constitue sa force et lui suggère l'idée de persévérer dans l'accomplissement de tous ses devoirs, en le mettant à même d'entreprendre les choses les plus difficiles et les plus périlleuses.

Nous désirons donc que, pour le conduire, il soit moins question des moyens répressifs réglementaires, qu'il faut savoir réserver, que de ceux dont l'énergie est bien autrement éloquente, quand on sait s'en servir à propos. Ils répriment infiniment mieux en intéressant l'amour-propre, et laissent de bien plus grandes chances d'amendement aux fauteurs d'indiscipline, en leur donnant l'idée de revenir d'eux-mêmes, au sentier de leur devoir. C'est ainsi qu'on pourrait leur imposer la privation de certaines permissions, qui pour le soldat sont d'un si grand prix ; c'est ainsi, que les paroles aimables et bienveillantes qui s'adressent à ceux qui les ont justifiées, seront refusées au contraire à ceux de leurs camarades, qui, sans avoir précisément démerité, n'auront pas montré le même zèle ni la même activité. C'est

ainsi encore que des avantages d'un ordre plus élevé, comme d'être proposés pour l'avancement, ou pour la gendarmerie, ou pour toute autre destination briguée, seront refusés aux uns, et accordés comme juste récompense aux plus méritans. S'agit-il de désigner à l'avance les cavaliers qui doivent faire une campagne, perspective qui sourit si agréablement à tout ce qui porte l'uniforme français; on laissera entrevoir aux cavaliers d'une conduite douteuse, que cette faveur ne devant appartenir qu'aux plus dignes, ils ne participeront point à cet honneur, en leur en laissant néanmoins l'espérance, si leur conduite s'améliore d'une manière remarquable et suivie etc. C'est par de tels moyens enfin, que l'on entretiendra dans tous les rangs ce désir de se distinguer et cette noble émulation, mobile impérissable de tout succès.

Mais on conçoit qu'il est indispensable que le commandant d'escadron puisse agir constamment d'après ses propres inspirations sur l'esprit de ses subordonnés, dont il est responsable, comme de choses matérielles laissées à sa surveillance. Toucher à ses dispositions particulières dans l'objet de parvenir à de bons résultats, ce serait vouloir les détruire et anéantir toute espèce de confiance.

En cherchant à répandre sur ces faibles lignes le coloris de la vérité et à les rendre intéressantes par des vues d'améliorations urgentes, nous sommes loin de penser avoir complètement réussi. Cependant, calquées sur les choses mêmes, dont elles ne peuvent qu'avoir emprunté le reflet, il serait possible que tombant en des mains habiles et exercées, ces considérations inspirassent quelques idées utiles, et c'est l'unique espoir auquel nous nous soyons livré.

Les rêves de l'imagination peuvent quelquefois égarer et nous porter dans des régions aussi inconnues que dangereuses; mais ramenés par un génie supérieur à des voies

plus sûres, quoique non moins ignorées, ils peuvent conduire à une heureuse fin. Tel est le motif qui nous a déterminé à produire ces legères esquisses, nous estimant trop heureux, si quelques-unes d'entre elles se trouvent dignes d'attirer l'attention, et font sentir la nécessité de réduire à de justes proportions toutes les parties de notre vaste édifice militaire.

CH. DE TOURREAU,

Capitaine commandant au 8e Régiment de Cuirassiers.

PROJET

POUR OBTENIR UNE ARMÉE NOMBREUSE,

BIEN EXERCÉE

ET A TRÈS PEU DE FRAIS. (1)

L'Armée serait divisée en Armée active et en Armée de réserve.

TITRE I.

COMPOSITION DE L'ARMÉE ACTIVE.

L'armée active serait composée de tous les corps spéciaux tels que Cavalerie, Artillerie et Génie, tenus au grand com-

(1) *Lettres écrites à l'auteur par M. le Maréchal* SOULT *et par M. le Général* LAMARQUE *auxquels ce projet avait été adressé.*

Paris, le 3 octobre 1831.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez écrite le 25 août dernier, un projet pour obtenir une armée très-nombreuse, bien exercée et à très peu de frais.

Ce projet, qui renferme des idées assez justes, rappelle dans plusieurs de ses dispositions, particulièrement en ce qui concerne l'armée de réserve, l'organisation militaire de la Prusse; j'en ai ordonné le renvoi au bureau du recrutement où il pourra être consulté au besoin.

Je vous remercie, Monsieur, de la communication que vous m'avez faite, et j'applaudis aux sentimens qui vous ont guidé dans votre démarche.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Pour le Ministre Secrétaire d'État de la Guerre,
Le Lieutenant-Général Directeur, signé PELET.

Paris, le 21 octobre 1831.

Je m'empresse, Monsieur, de vous accuser réception de vos excellentes notes relatives au recrutement de l'armée.

Votre projet s'accorde parfaitement avec mes idées sur une nouvelle organisation, sauf

plet, et de la moitié de toute l'Infanterie, qui, de quatre bataillons par régiment, n'en aurait que deux en activité.

TITRE II.

COMPOSITION DE L'ARMÉE DE RÉSERVE.

Art. 1. L'armée de réserve serait composée des troisième et quatrième bataillons de tous les régimens d'infanterie de ligne et légère, dont les hommes resteraient chez eux.

Art. 2. A cet effet, les cadres des troisième et quatrième bataillons seraient répartis dans le département où chaque régiment devrait se recruter. (1)

Art. 3. Les officiers supérieurs, l'état-major et le dépôt, habiteraient les chefs-lieux de département. Les sergens-majors, fourriers et tambours, les communes où résideraient les capitaines.

Art. 4. Les maréchaux-de-camp établis dans chaque dé-

cependant quelques exceptions de détail. J'ai déjà fait valoir au sein de la commission des considérations analogues, et je me propose bien de les représenter lors de la discussion du projet de loi.

J'ai lu aussi avec un vif intérêt votre opinion sur la mobilisation de la garde nationale; je vous prie donc, Monsieur, d'agréer tous mes remercîmens pour l'envoi de votre excellent mémoire, que je conserve précieusement.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentimens distingués.

Le Lieutenant-Général, Député des Landes, signé M. LAMARQUE.

(1) Voyez le titre *Observations* à la fin de ce projet.

partement devraient être spécialement chargés de l'organisation de cette réserve, de la surveiller et de se rendre aux réunions d'arrondissement et de département pour en passer des revues bien exactes.

Art. 5. Les officiers supérieurs et d'état-major inspecteraient de temps en temps un canton qui leur serait assigné, afin de s'assurer que les devoirs de chacun sont remplis.

Art. 6. L'avancement dans ces cadres aurait lieu d'après les mêmes règles que celles usitées pour l'armée active.

Art. 7. Les caporaux manquans seraient pris dans l'armée active, comme encouragement aux soldats de l'activité.

Art. 8. Les tambours manquans devraient également être envoyés des bataillons de guerre.

Art. 9. Tous les militaires composant les cadres de la réserve, recevraient dans la commune de leur résidence, la solde d'activité, le pain et une indemnité pour la viande.

Art. 10. Les sous-officiers, caporaux et tambours recevraient du dépôt, l'habillement, l'armement et l'équipement.

TITRE III.

FORMATION DES BATAILLONS DE RÉSERVE.

Art. 11. Tous les ans, on leverait la classe de l'année, sur laquelle on préleverait le nombre d'hommes nécessaires au complément des corps de l'armée active. Ce complément pour l'armée active serait pris parmi les hommes ayant amené les premiers numéros du contingent de leur canton, et le surplus du contingent resterait au pays pour la formation des bataillons de réserve.

Art. 12. Chaque conscrit du surplus du contingent resté chez lui, recevrait au département, sitôt après avoir été désigné par le sort, un uniforme complet, le fusil et la giberne : il remporterait chez lui ses vêtemens civils.

Art. 13. On indiquerait à chaque individu le numéro du bataillon et de la compagnie dont il devrait faire partie; le tout serait réglé de manière à ce que les compagnies aient un égal nombre d'hommes et soient composées d'hommes des mêmes communes ou cantons.

Art. 14. Les compagnies de grenadiers, carabiniers et voltigeurs seraient formées et complétées par les hommes des différentes classes. Ils recevraient avec l'habillement, les objets distinctifs de grenadier, carabinier ou voltigeur; continueraient de résider dans leurs communes respectives, seraient exercés avec les hommes de leur résidence et ne seraient réunis en compagnies de grenadiers, carabiniers ou voltigeurs, que dans les rassemblemens aux chefs-lieux d'arrondissement et de département.

Art. 15. Les officiers de ces compagnies exerceraient les fusiliers d'une ou de plusieurs communes, comme ceux des autres compagnies du centre.

Art. 16. Les officiers d'une compagnie devraient aussi habiter la commune la plus centrale de celles dont les hommes concourraient à former leurs compagnies, pour être à portée d'y réunir leurs hommes dans les exercices du dimanche.

TITRE IV.

SERVICE ET DEVOIRS DES CADRES DE RÉSERVE.

Art. 17. Les militaires composant les cadres de réserve

devraient être employés, dans chaque commune, à exercer et enseigner tout ce qui a rapport au service militaire, aux soldats qui formeraient leurs bataillons et compagnies.

Art. 18. Les officiers, sous-officiers et caporaux devraient, dans le commencement de l'entrée au service d'un jeune soldat, dont l'instruction leur serait confiée, leur montrer la manière de plier les vêtemens, faire le sac, blanchir les buffleteries, démonter, nettoyer et remonter les armes.

Art. 19. Il y aurait dans chaque commune, suivant le nombre d'hommes qu'elle posséderait, un ou plusieurs officiers, sous-officiers ou caporaux, chargés de réunir et exercer les hommes.

Art. 20. Ces exercices auraient lieu, pour les hommes de la dernière classe, pendant leur première année, *tous les jours* de 7 à 9 heures du soir en hiver, ou de 3 à 5 du matin en été.

Art. 21. Chaque commune, ayant toujours des soldats des sept classes, le service étant de sept ans, ceux des six autres classes ne seraient exercés que le *dimanche* (1) au lieu de la résidence du capitaine.

Art. 22. *Tous les trois mois* les compagnies seraient réunies au chef-lieu d'arrondissement, toujours un dimanche, pour *l'inspection scrupuleuse* de l'habillement, armement et équipement, et pour les grandes manœuvres.

Art. 23. Il y aurait, *deux fois tous les ans*, réunion par bataillon, soit au chef-lieu de département ou dans celui

(1) Tous les soldats dont ce projet fait mention, ne devraient être ni nourris, ni soldés; c'est pourquoi j'indique le dimanche pour les réunions, et des heures qui ne les dérangent pas de leur travail.

d'arrondissement le plus central des compagnies, pour les mêmes motifs qu'en l'article précédent.

Art. 24. Afin que les hommes restés chez eux connaissent le service d'une place ou d'un camp, établissez dans chaque commune un poste de huit à dix hommes (seulement du samedi soir au dimanche soir,) poste que vous exercerez aux reconnaissances des rondes et patrouilles. Faites-les bivouaquer tour-à-tour quelquefois dans la belle saison et dans diverses positions, afin de les accoutumer à éviter des surprises.

Art. 25. Dans les manœuvres des dimanches, exercez-les à faire de petites redoutes, à s'embusquer, à jouer le rôle d'éclaireur ou de voltigeur. Indiquez des ralliemens en cas d'alarmes vraies ou supposées.

TITRE V.

SERVICE ET DEVOIRS DES SOLDATS.

Art. 26. Du moment qu'un jeune homme ferait partie de la réserve, il serait soumis à la discipline militaire dans tous les ordres émanés de ses chefs et relatifs au service seulement Les punitions ne devraient donc être infligées que les jours et aux heures non consacrés au travail. (1)

Art. 27. Les soldats, habillés, armés et équipés, auraient

(1) Il ne faudrait pas que, sous prétexte de soumettre les hommes de la réserve aux obligations de la discipline, on s'en prévalût pour les empêcher de travailler ou de servir leurs maîtres. Si ces hommes étaient gênés par une discipline trop rigoureuse ou mal-entendue, ils ne trouveraient plus d'ouvrage, se dégoûteraient du service et se démoraliseraient; car dans mon système on doit éviter de leur ôter les moyens d'existence, sans quoi l'institution serait manquée.

OBSERVATIONS.

Peut-être aura-t-on quelque objection à me faire sur l'inconvénient de recruter un régiment dans le même département.

Voici ma réponse :

1° Continuez de compléter les bataillons de l'armée active comme vous le faites aujourd'hui, en leur envoyant chaque année des hommes d'un département différent.

2° N'ayez qu'un même uniforme pour toute l'infanterie de ligne et qu'il en soit de même pour l'infanterie légère.

3° Vous pourrez, par ce moyen, faire rejoindre à vos bataillons de réserve, en cas de guerre, tel régiment de l'armée active que vous voudrez, et même former les seize compagnies des deux bataillons de réserve, de seize compagnies prises chacune dans un département différent.

4° Divisez les départemens par séries de seize, prenez pour former vos 3e et 4e bataillons, une compagnie dans chacun des deux bataillons de ces seize départemens, et vous aurez vos 3e et 4e bataillons formés d'hommes de seize départemens différens.

5° Exemple : pour le 3e bataillon du 64e de ligne.

La ce de grenadiers serait celle du 1er				de réserve	de la Nièvre.
La 1re ce de fusiliers serait			la 1re	——	du Loiret.
La 2e	——	——	la 2e	——	du Cher.
La 3e	——	——	la 3e	——	de l'Yonne.
La 4e	——	——	la 4e	——	de la Creuse.
La 5e	——	——	la 5e	——	de l'Allier.
La 6e	——	——	la 6e	——	du Puy-de-Dôme.
Et la ce de voltig. serait celle du 1er				——	des Ardennes.

Et ainsi de suite pour former le quatrième bataillon d'un régiment.

Ce ne serait qu'un travail de bureau, qui devrait être préparé d'avance.

6° Quant à l'infanterie légère, qui serait recrutée dans vingt-cinq ou trente départemens, s'il y a vingt-cinq ou trente régimens de cette arme, elle aurait donc également à tiercer les compagnies de ses troisième et quatrième bataillons.

7° En conséquence, les bataillons de réserve prendraient pour titre : 1er ou 2 bataillon de réserve de tel ou tel département. Il y aurait un dépôt par département pour ces deux bataillons et une comptabilité qui leur serait commune.

8° Toute compagnie de réserve rejoignant un régiment quelconque, prendrait les numéros du régiment et bataillon dont elle viendrait à faire partie.

9° Les bataillons de guerre porteraient leurs numéros de régiment au schako et au bonnet de police. Les bataillons de réserve n'en porteraient point.

10° Ces numéros pourraient être composés d'une petite plaque de cuivre que chaque soldat pourrait fixer lui-même à sa coiffure. Alors plus de boutons à numéros.

11° Les boutons pourraient porter au milieu d'une couronne de chêne cette devise : *Honneur et Patrie.*

RÉSUMÉ.

1°. On pourrait, par les moyens indiqués ci-dessus, avoir toujours, tant en armée active que de réserve, cinq à six cent

mille hommes prêts à entrer en campagne au premier coup de canon: tout pourrait être calculé pour obtenir ce résultat.

2° Ces dispositions ménageraient *la nourriture, la solde, le casernement, les frais de route* pour changement de garnison, ceux des *hôpitaux* et deux-tiers des *frais d'habillement,* de plus de trois cent mille hommes, en y comprenant les congés limités qu'on pourrait accorder en temps de paix aux troupes de l'armée active (1).

3° Ces mêmes dispositions n'empêcheraient pas encore d'avoir une réserve de cinq à six cent mille hommes en gardes nationaux de 20 à 30 ans, célibataires, armés, habillés et équipés; ce que j'établis ci-après par un article séparé.

4° Ce système aurait encore l'avantage, dans les cas d'émeutes ou de projets contraires aux lois, de mettre en peu de temps, des troupes réglées et disciplinées à la disposition des autorités locales, pour apaiser toute espèce de désordre.

5° Mon projet ne change rien à l'organisation actuelle; il ne fait que compléter l'organisation de l'armée.

6° Il procure une économie considérable à la nation, n'ôte pas de bras à l'agriculture, met la France en état de présenter en ligne cinq à six cent mille hommes en quinze jours de temps, pour les détachemens les plus éloignés des corps qu'ils devraient rejoindre.

7° Les *économies* qu'il procure seraient telles que, si vous

(1) 200,000 hommes, en comptant 200 bataillons de réserve à 1,000 hommes chacun, et 100,000 congés limités de l'armée active.

avez 200,000 hommes en réserve, comptant au plus petit pied, vingt sous par jour et par homme, pour la solde et la nourriture, cela vous donne deux cent mille francs par jour ou soixante-treize millions par an; et si vous y ajoutez l'économie du casernement ou campement, des frais de route, des hôpitaux, celle de l'excédant de l'habillement, les masses, les décomptes d'hôpitaux, etc., etc., vous aurez non seulement des centaines de mille francs d'économie, mais des centaines de millions!

MOYENS DE MOBILISER EN TRÈS PEU DE TEMPS 5 A 600,000 HOMMES DE GARDES NATIONAUX.

Attendu qu'aux termes de la dernière loi sur l'organisation de la garde nationale l'obligation d'en faire partie commence à l'époque où chaque citoyen a satisfait à la conscription;

Ne serait-il pas possible *d'obliger par une loi*, tous les hommes valides, non appelés à faire partie de l'armée :

A *se pourvoir à leurs frais*, dans le délai de trois mois, d'un *uniforme* de garde national, soit l'habit, ses épaulettes et le schako garni, pour ceux qui pourraient en faire la dépense, soit la blouse, sa ceinture, ses épaulettes et le schako garni, pour les habitans des campagnes et journaliers?

Quant au pantalon bleu ou blanc, presque tous les hommes en sont pourvus, cela ne peut être considéré comme une dépense extraordinaire.

La dépense d'une blouse, ceinture, épaulettes et schako

garni ne s'élevant qu'à 15 fr. au plus, ne se trouve pas au-dessus des plus petites facultés et peut être exigée sans gêner qui que ce soit, même des journaliers, auxquels cet uniforme peut durer quarante ans, surtout dans l'intérieur, où le service de la garde nationale est si peu répété.

Cette obligation d'un uniforme devrait être également imposée aux citoyens rentrant du service, et qu'aucune infirmité ou motif légitime n'exempterait du service de la garde nationale.

Il faudrait que les fusils, sabres, gibernes et leurs baudriers soient fournis par le gouvernement.

Il y aurait dans chaque département un dépôt de ces armes et fournimens, et sitôt après le tirage de chaque classe, on en munirait les hommes libérés par le sort et qui devraient faire partie de la garde nationale.

Ce dépôt n'aurait pas besoin d'être très-considérable (une fois la garde nationale armée), puisque les armes des morts et de ceux ayant atteint leur soixantième année, seraient déposées aux mairies et viendraient en déduction de celles à fournir aux nouveaux gardes nationaux.

Et enfin, pour que ces armes et uniformes soient toujours en bon état, il faudrait en passer des revues mensuelles, et une surveillance des plus sevères de la part des commandans et officiers, pour l'entretien parfait de tous ces objets.

La loi sur l'organisation de la garde nationale veut que des réglemens soient établis par les chefs de cette milice, de concert avec MM. les maires, et que les citoyens soient soumis à des exercices et inspections d'armes assez souvent répétés, pour entretenir en eux le goût et l'habitude du service militaire.

L'observation scrupuleuse de ces réglemens, suffirait pour avoir une grande quantité d'hommes exercés, surtout parmi

ceux de vingt à trente ans, plus enthousiastes que ceux d'un âge plus avancé.

On pourrait encore obliger les gardes nationaux de vingt à trente ans, à faire l'exercice tous les dimanches, sous le commandement d'un des sous-officiers ou caporaux de la réserve, qui recevrait de la commune une petite indemnité à cet effet.

Mais, pour que cette réserve de gardes nationaux soit toujours prête à marcher, il faudrait former les bataillons mobiles, ainsi que le veut la loi; faire que ces citoyens nomment leurs chefs, pour qu'ils les connaissent; les réunir par bataillon, deux ou trois fois l'année, dans les chefs-lieux d'arrondissement et en faire passer la revue à chacune de ces époques par le maréchal-de-camp du département.

S'il s'agissait de mobiliser ces hommes-là, il ne leur faudrait fournir qu'une paire de souliers, une capote, le sac et très peu d'autres objets de petit équipement.

Voilà donc mon systême. Je désire qu'il obtienne, sauf meilleur avis, l'assentiment de toutes les personnes amies de leur pays, puisque je le crois praticable sans vexer qui que ce soit, et par-dessus tout, *très-économique*.

SARADIN,

Ancien soldat de l'armée d'Italie.

MÉLANGES.

SUR L'ORDRE DE SAINT-LOUIS.

Une question délicate et obscure qui a été soulevée par diverses pétitions aux Chambres vient d'être traitée dans une brochure par M. le général Oudinot, fils de l'illustre duc de Reggio. L'ordre de Saint-Louis existe-t-il encore, est-il supprimé? L'auteur, en traçant un succinct historique de la croix de Saint-Louis, a exprimé dans un style mesuré, mais ferme, les opinions que lui inspirent l'intérêt qu'il porte à l'armée, et le patriotisme large et vrai dont il est animé et qui ne pactise pas avec les petites passions des novateurs; on y voit démontrée la nécessité ou de reconnaître des droits non abolis formellement ou de les abroger légalement. Le lecteur aimera à se reporter à cet écrit auquel nous allons ajouter notre opinion particulière.

De timides tergiversations et le silence obstiné du ministère, si ce n'est dans des communications non patentes, ouvrent la porte à des doutes, à des mécontentemens, à des réclamations qu'on verra se perpétuer à l'égal de celles qui concernent l'arriéré de la légion-d'honneur, mais l'obliquité de conduite n'a pas même l'excuse des inconvéniens de la dépense; il s'agit ici d'une légitime satisfaction, d'une reconnaissance de droits acquis, et non d'une demande d'écus.

L'assemblée constituante changea le nom de croix de

Saint-Louis en celui de décoration militaire et y fondit l'ordre non catholique du mérite. Mieux eût valu décider que ce prix de mérite militaire pourrait être obtenu également par les militaires gradés ou non, soit en récompense de belles actions, soit en témoignage d'un nombre déterminé d'années de service; mais il n'en fut pas ainsi.

La croix survivait comme privilège ; la loi du 6 août 1791 en prononça la suppression ; la convention nationale par le decret du vingt-huit brumaire an II mit en suspicion, en surveillance, les ex-chevaliers qui ne déposeraient pas à la mairie ce signe proscrit.

La restauration fit revivre l'ordre, ou plutôt regarda comme non avenue l'abrogation, il eût été préférable qu'une loi la ressuscitât; mais la mesure était une conséquence de l'amalgame constitutionnel des deux noblesses ancienne et récente, et les allocations annuelles du budget sanctionnèrent l'ordonnance réparatrice.

On a objecté l'irrégularité de l'ordre en vertu d'un simple rescrit royal, au mépris de la loi de 1791.

Mais la loi avait détruit tout signe de services rendus, les chevrons, la plaque de vétérance; d'autres lois avaient anéanti la féodalité, supprimé la noblesse, proscrit la royauté; or Bonaparte rétablit les chevrons, sans qu'on s'en soit plaint ou étonné; il institua à tort ou à raison de grands fiefs dont les noms des grands dignitaires de l'empire rappellent le souvenir; il remit debout la noblesse, il releva la royauté et même un peu plus; il y fut aidé mieux que par une loi, il le fut par la volonté de la majorité des citoyens.

La restauration fut prodigue, il est vrai, en 1814, de croix de Saint-Louis; cet ordre ne fut pas uniquement le prix de services rendus, mais il paya aussi la persévérance de ceux qui s'étaient abstenus de servir ostensiblement leur patrie,

ou qui avaient porté les armes contre elle dans les dissensions politiques.

Depuis 1816, la décoration ne fut plus donnée qu'à bon droit.

En 1830 on a effacé de la croix de Saint-Louis ses fleurs de lis; bientôt elle a été déposée, mais à bas bruit, devant l'ombre d'un danger ou pour éviter des criailleries d'écoliers; les inspecteurs généraux ont eu injonction de ne la pas porter, ils ont eu ordre d'exprimer aux troupes qu'il était hors des convenances que des officiers en activité portassent une décoration qui n'ornait plus la poitrine des chefs de l'armée.

L'ordre est-il aboli, tel personnage qui jadis l'avait sollicité avec ardeur, a évité de s'en expliquer et de répondre à la tribune à des interpellations parlementaires, et a défendu à l'almanach royal de 1831 d'en laisser apercevoir l'astérisque et d'en mentionner les membres.

L'annuaire militaire se renferme dans la même réserve; cependant comme le fait observer M. le général Oudinot l'article 60 de la Charte de 1830 conserve aux militaires. leurs grades, *honneurs* et pensions.

On s'est servi d'un argument spécieux à la tribune, en 1832, en proposant la suppression de l'ordre et en appuyant cette nécessité sur le raisonnement que voici: *le grand maître de l'ordre est hors de France.* Mais si Charles X est persuadé que le roi de France est en Bohème, ainsi que le grand maître de l'ordre de Saint-Louis et de la légion, libre au roi des Français de se persuader que le grand maître de ces de ux ordres est encore aux Tuileries.

Qu'on apporte quelques modifications aux statuts de l'ordre, c'est ce que nous concevons; le général Oudinot en indique auxquelles on ne peut qu'applaudir: *Cet ordre*, dit-il, *doit désormais être offert sans distinction, à l'émulation de*

tous les grades; mais qu'on dise aux militaires retirés qui n'ont d'autre ruban que celui de St.-Louis, et aux chevaliers de l'ordre qui a été le modèle de tous les ordres militaires de l'Europe : Vous portez un ordre illégitime; tandis que l'ordre de Ferdinand et de Léopold sont légitimes, c'est ce que nous ne concevons pas.

Le gouvernement est le maître de s'abstenir de délivrer des brevets de Saint-Louis, mais il blesse vivement les titulaires actuels qu'il dépouille d'une récompense par brevet.

Il est fâcheux que de tous les gouvernemens, soit absolus soit constitutionnels, la France soit le seul ou il ne se voie pas d'ordre national militaire, il y a là quelque chose de peu encourageant pour l'armée.

BULLETIN.

MÉMORIAL

DE L'OFFICIER D'ÉTAT-MAJOR EN CAMPAGNE,

PAR M. BONJOUAN DE LAVARENNE,

CHEF DE BATAILLON D'ÉTAT-MAJOR. (1)

Chaque arme, outre le traité ex professo, qui est relatif à son service, a un aide-mémoire ou mémorial, dont l'objet est de réunir, dans le moindre volume possible, *les documens qui sont utiles* à chaque officier, pour faire la guerre. Jusqu'ici le corps de l'état-major était le seul qui en fût privé. Il existait bien, relativement au service général auquel ce corps est destiné, des ouvrages didactiques, tels que ceux de MM. les généraux Grimoard et Thiébault; mais outre que l'organisation actuelle du corps d'état-major a grandi le service des officiers qui le composent, il manque nécessairement dans ces ouvrages un nombre de documens, de modèles, de formules, qui, bien qu'ils appartiennent plutôt à la partie matérielle qu'à la partie intellectuelle des services, n'en sont pas moins d'une nécessité indispensable pour l'officier d'état-major, en ce qu'ils lui épargnent la perte d'un temps précieux, qu'il emploierait à les rechercher.

(1) Un volume in-8° avec 18 planches et quelques tableaux. Paris 1833. Chez Anselin, rue Dauphine, N. 9.

Tel a été sans doute le but de l'ouvrage que vient de publier M. de Lavarenne, et nous pensons qu'il l'a atteint d'une manière satisfaisante. Il serait peut-être seulement utile qu'outre la table alphabétique des matières qui se trouve à la fin de l'ouvrage, il y eût encore une table d'ordre, qui rappelât les titres des différens articles et paragraphes dans lesquels l'ouvrage est divisé. Cette table faciliterait singulièrement les recherches, en même temps qu'elle offrirait à l'œil le plan et la division de l'ouvrage.

Un mémorial, n'étant lui-même qu'un résumé des matières qu'il embrasse, est peu susceptible d'analyse. Les réflexions dont il peut être l'objet, portent le plus souvent bien moins sur son auteur que sur les documens et les instructions qu'il rapporte. Dès-lors elles sembleraient sans objet, puisque l'auteur a d'autant moins pu se dispenser de les citer, ou se permettre de les corriger, qu'elles portent le cachet de l'autorité. Cependant on ne sait que trop ce que sont en général les instructions ministérielles pour la guerre. Fabriquées dans les bureaux par des hommes qui ne l'ont jamais faite, mais qui les ont formées au hasard de lambeaux cousus de différens livres, ou sur des systèmes bâtis au coin du feu, elles portent presque toujours le cachet de l'ignorance, et de la suffisance d'un amour-propre, qui se croit en droit de dicter des lois immuables. Les généraux autrichiens, dans les dernières guerres, recevaient aussi des instructions obligatoires du conseil aulique; ce fut une des principales causes de leurs revers. Que peut en effet le génie, étouffé sous le poids des arrêts d'un pédantisme ignorant?

Nous allons cependant, à défaut d'une analyse régulière, retracer ici et dans leur ordre naturel quelques réflexions que nous a suggérées la lecture de l'ouvrage de M. de Lavarenne.

Le chapitre des reconnaissances militaires est fort bien traité, et contient toutes les indications et les préceptes qui doivent diriger l'officier qui en est chargé. Les reconnaissances sont en effet dans les attributions de l'état-major, mais seulement en ce sens que si le général ne les fait pas lui-même, il n'en charge que des officiers d'état-major. Or il est des cas où le général qui commande ne saurait, sans de graves inconvéniens, et sans s'exposer à manquer le but de la reconnaissance, en charger d'autres que lui-même. Ces cas sont surtout ceux des reconnaissances générales que l'auteur appelle positions offensives et positions défensives; c'est-à-dire celles qui préparent une attaque et une retraite. Trop d'exemples, à commencer par celui que César rapporte en parlant d'un de ses meilleurs officiers, (de Bel. Gall. 1. 21 et 22.) prouvent qu'un général d'armée ne peut s'en rapporter qu'à lui-même toutes les fois qu'il s'agit d'une opération importante. Il faut avoir vu le terrain et les dispositions de l'ennemi pour ordonner sans hésiter les contre-dispositions convenables.

Nous ne dirons que peu de mots sur les campemens que l'auteur paraît avoir considérés plutôt sur le pied de paix ou de rassemblement, que sur le pied de guerre active. En effet, si l'on voulait adopter de nouveau l'usage de faire coucher les troupes sous la tente, pendant les opérations actives de la guerre, on retomberait dans tous les inconvéniens qui rendaient les guerres longues et ruineuses, en empêchant les mouvemens rapides, et en entravant leur exécution par les embarras d'un bagage nombreux. Il est impossible, lorsque l'armée est campée sous des tentes, en présence de l'ennemi, de lui dérober la connaissance exacte de la force de chacun des corps qui occupent les diverses positions de la ligne de bataille; il n'a que des tentes à compter, et elles se présentent

dans un ordre régulier qui en facilite le dénombrement. Il faut que les troupes soient bivouaquées pour pouvoir les masser sur les points où on le juge à propos, et induire, jusqu'à un certain point, l'ennemi en erreur sur leur force, en diminuant le nombre des feux, et augmentant la force des faisceaux d'armes, ou *vice versâ*. Quant au placement des officiers-généraux, à l'exception du général en chef, dont la place est partout où il le juge à propos, nous pensons que, dans toutes les positions, ils doivent renoncer à la commodité de loger dans des maisons, pour rester sous les tentes, derrière le centre de leurs divisions ou brigades. L'auteur du présent article a constamment suivi cette méthode, et s'en est fort bien trouvé, surtout à l'avant-garde.

Un bivouac est la halte d'une armée, ou d'un corps qui en fait partie, en présence de l'ennemi, soit pour y passer la nuit, soit pour s'y arrêter quelques jours, selon les dispositions du général en chef et les opérations qu'il a en vue. Le terrain que les troupes doivent occuper est reconnu et déterminé par le commandant en chef, qui fixe également l'ordre de bataille ou de colonne dans lequel elles doivent se placer. Cette dernière disposition se fait de manière à remplir deux conditions, et répondre à deux cas qui peuvent se présenter. La première est que l'armée en prenant les armes, se trouve dans l'ordre dans lequel elle doit attaquer l'ennemi; la seconde, est qu'elle se trouve également disposée pour résister à une attaque de l'ennemi.

Quant à la position relative des faisceaux d'armes et des feux de bivouac, elle dépend de la direction et de l'intensité du vent. Les faisceaux d'armes doivent toujours être placés sur le vent, relativement aux feux.

A l'égard des fourrages et en général de toutes les contributions en nature ou en argent, levées chez l'habitant, nous

observerons qu'au lieu du certificat que l'officier commandant le détachement doit réclamer des autorités du lieu, (p. 189), il est plus utile pour le but qu'on se propose, d'exiger que le maire et un autre magistrat municipal, accompagnent l'officier à son retour. Le général les interrogera en particulier, et s'assurera bien mieux par là qu'aucun désordre n'a été commis. D'ailleurs les bons ou les reçus réguliers des contributions fournies, doivent être visés par le général, et remis par lui à l'autorité municipale. C'est aussi le meilleur moyen d'éviter les fraudes administratives et de ménager les intérêts des habitans. L'auteur du présent article a constamment suivi cette méthode, et la reconnaissance des habitans l'en a récompensé.

Les partis sont utiles et même nécessaires à la guerre ; et comme leur utilité est continue, il vaut mieux avoir des troupes qui ne soient employées qu'à ce service. Il est alors fait d'une manière plus régulière et plus avantageuse. Les corps-francs devraient donc être rétablis en temps de guerre. Mais au lieu de les composer de déserteurs ou de gens sans aveu, comme on ne l'a fait que trop souvent, il faut au contraire n'y recevoir que des citoyens connus, qu'il est facile de maintenir dans une discipline régulière. Le corps-franc de la Moselle, que l'auteur de cet article commandait en 1792 et 1793, était composé de citoyens choisis, et les ordres du jour de l'armée de la Moselle témoignent qu'outre les services qu'il a rendus, il a été un modèle de discipline et de probité envers les habitans.

Nous définissons plutôt la tactique de la manière suivante : l'art de diriger les mouvemens des troupes de manière à atteindre le but des combinaisons et des dispositions méditées par la stratégie.

Nous observerons au sujet des instructions ministérielles,

relatives à la réparation des ponts, que dans le cas où celui qui a été détruit demanderait trop de temps pour être réparé, il y avait quelque chose de mieux à indiquer, que le moyen de couper des arbres et de les ajuster pour en faire des radeaux. Ordinairement, quand on suit, dans sa retraite, un ennemi, qui coupe les ponts derrière lui, en perdant du temps on perd la plus grande partie de ses avantages. C'est à quoi n'a pas réfléchi le rédacteur des instructions, qui en retournant à son bureau, à midi, y retrouve tout dans le même état où il l'a laissé la veille, à quatre heures. Non-seulement on ne trouve pas toujours des forêts, où l'on puisse choisir les arbres dont on a besoin, mais ce moyen est long et cause une perte de temps nuisible dans tous les cas aux opérations de l'armée. Il serait plus court, lorsqu'il s'agit d'une rivière un peu large, d'envoyer à quelques lieues au-dessus et au-dessous, afin de ramener les bateaux ou les matériaux qu'on pourrait rencontrer dans cet espace. Mais il est difficile qu'on soit obligé d'en venir là.

Ou l'on trouve dans le voisinage des radeaux tout faits de bois flotté, fût-ce même du bois de chauffage, ou l'on n'y rencontre rien de pareil. Dans le premier cas, on se sert de de ces radeaux tels qu'ils sont, et comme leur largeur est ordinairement assez grande, on peut les employer dans le sens de leur longueur. Si l'on a à sa disposition le double du nombre de radeaux nécessaires pour traverser la rivière, on peut, par la démolition des excédans doubler l'épaisseur de ceux qu'on emploie. Le pont s'achève ensuite selon le procédé ordinaire. Il n'est pas nécessaire de laisser un espace vide entre les radeaux; l'eau s'écoule dessous avec facilité. Mais il faut doubler et quelquefois tripler les cinquenelles, en raison de l'enfoncement du tablier du pont, et pour le diminuer.

En 1809, l'aile gauche de l'armée d'Italie qui se trouvait

en Tirol, étant au moment d'avoir sa retraite coupée sur Vérone, il était de la plus grande urgence de s'assurer de la rive droite de l'Adige, pour pouvoir se retirer par le revers du lac de Garda, et pour cela, il fallait écarter le corps ennemi qui marchait sur cette rive. Il n'y avait pas de temps à perdre. Sans attendre les bateaux qu'on faisait revenir de tous côtés, l'auteur du présent article, trouvant sous sa main, des radeaux de bois de construction et de chauffage, fit en quelques heures construire un pont, comme on vient de l'indiquer, appuyé sur de doubles cinquenelles. Il y fit passer sa brigade et une batterie de six bouches à feu. Le tablier plongeait dans l'eau et les voitures y entraient jusqu'au moyeu. La seule précaution qu'on prit fut de ne faire passer qu'un peloton ou une voiture à la fois. L'eau refoulait si peu le pont, qu'un radeau excédant s'étant démarré, passa rapidement dessous, sans l'endommager. Dans la nuit suivante l'Adige crut de presque six pieds. On posa une troisième cinquenelle; on lâcha sur les cabestans; le pont s'éleva en arcade au milieu et résista. L'ennemi surpris de ce brusque passage, fut battu et chassé, et on put remplacer le pont de radeaux par un pont de bateaux. Si l'on avait perdu seulement une nuit, il aurait fallu tenter de vive force un passage, qui aurait probablement échoué.

Si l'on ne trouve point de radeaux faits, dans le voisinage, le moyen le plus court d'y suppléer, est d'en construire avec les poutres et les chevrons des maisons les plus voisines.

Il peut être très-avantageux d'avoir une cavalerie supérieure à celle de l'ennemi, mais nous ne pensons pas qu'elle soit indispensable pour exécuter de vive force le passage d'une rivière. L'histoire des campagnes de 1792 à 1793 est là pour démontrer le contraire.

De même que nous avons défini la tactique; l'art d'exécuter

les combinaisons de la stratégie, nous dirons que la stratégie est la science des grandes combinaisons qui doivent diriger l'ensemble de la guerre. Elle règle le plan général des opérations de chaque acte et de chaque scène du grand drame, sans s'occuper des détails d'exécution, qui sont du domaine de la tactique. L'art des marches appartient donc à cette dernière et non à la stratégie.

Dans tout ce qui est relatif aux combats et aux batailles, nous ne nous occuperons que des instructions ministérielles que M. de Lavarenne rapporte, et qui ont dû servir de base à son travail. Ces instructions ont le défaut qu'ont toujours les prescriptions de ce genre; celui de vouloir renfermer toutes les combinaisons possibles et même les futurs contingens dans une règle générale, qui, de cette manière ne trouve d'application presque nulle part. Aucun militaire qui ait fait la guerre, ne s'avisera de vouloir prescrire un ordre de bataille universel, sur deux lignes, et d'assigner un poste fixe aux réserves. On ne s'avisera pas davantage de dire que les troupes arrivées sur le terrain doivent toujours se déployer; qu'il faut placer la cavalerie sur les ailes; et décomposer les escadrons pour en tirer les hommes seuls chargés de la poursuite.

Il n'y a point d'ordre de bataille naturel, a dit Napoléon; et l'histoire des guerres qui se sont succédé depuis près d'un siècle, est là pour le prouver. Cet ordre n'existe qu'avec des bataillons de bois sur une table. Une armée se range sur une, deux ou trois lignes, ou tout ensemble ou par parties, selon la disposition du terrain, celle de l'ennemi, et le plan d'attaque ou de défense conçu par le général en chef. Elle est en ligne droite ou courbe ou sinueuse par les mêmes motifs. Les divisions en sont contiguës ou séparées, encore par les mêmes causes. La cavalerie est disposée pour protéger

les flancs, et il y en a partout où il y a des distances un peu fortes, d'une division à l'autre; ce qui fait qu'elle est quelquefois entremêlée avec l'infanterie. En thèse générale, on la ménage et on la tient le plus qu'on peut à l'abri du feu ennemi, pour l'avoir intacte à l'occasion. Voilà ce qui se passe dans les batailles. On demande à quoi servent des instructions générales?

Telles sont les observations que nous avons cru devoir faire sur l'ouvrage de M. de Lavarenne. On voit que, ainsi que nous l'avons dit, elles portent plutôt sur les matériaux qu'il a dû employer que sur son travail. Il n'en reste pas moins que le mémorial de l'officier d'état-major est un livre d'une utilité incontestable, par les documens qu'il contient et qui tous renferment des notions qu'un officier d'état-major ne peut se dispenser d'avoir présentes à la mémoire.

Le général GUILLAUME DE VAUDONCOURT.

APPEL

A L'ATTENTION DE LA FRANCE

SUR SA MARINE MILITAIRE,

PAR M. DE PRADT,

ANCIEN ARCHEVÊQUE DE MALINES.

1832.

L'auteur annonce dans sa préface que cet écrit était composé depuis plusieurs années, mais que la publication en avait été retardée par deux événemens honorables pour

nos armées navales, c'est-à-dire la victoire de Navarin et la conquête d'Alger. Le moment actuel lui paraissant plus favorable pour faire accueillir des représentations d'économie, il a lancé sa brochure qui, malgré le retard de son apparition, n'en a pas moins conservé tout l'intérêt du moment.

M. de Pradt s'attache d'abord à prouver qu'aujourd'hui la marine n'est plus qu'une question de budget; qu'elle coûte à la France plus qu'elle ne lui rend, et que ce système nous entraîne à de grandes dépenses qui finissent par n'être profitables qu'à nos ennemis, tandis que nous pourrions employer le même argent en dépenses productives. Il pense qu'il faut régler la force de la marine militaire par la considération des avantages qu'on peut en retirer, et ne pas se laisser entraîner par des idées exagérées de puissance et de vanité. Il cite à l'appui de son opinion l'exemple de Louis XIV, qui a eu une seule fois, une marine prodigieuse, qui a décliné depuis lui jusqu'à nous, parce que ses élémens ne se rencontraient pas dans la constitution maritime de la France.

Il explique l'impossibilité des coalitions maritimes par la puissance qu'a l'Angleterre de bloquer les ports d'où les alliés pourraient partir, et d'occuper des stations qui barrent les passages par lesquels s'effectueraient les réunions; il ne veut pas qu'on se laisse entraîner par la routine, et il conclut de tout ce qui précède que la puissance maritime, comme toute autre chose, doit être réglée sur les vicissitudes que le temps apporte dans la fortune des états.

L'auteur, plein d'espoir dans les progrès de la civilisation, croit que le moment n'est pas éloigné où le *corsairage* sera relégué dans le seul code maritime des états barbaresques, que le code de la neutralité étant une fois fixé, la guerre de mer sera réduite, comme elle eût toujours dû l'être, entre

les combattans et les lieux susceptibles d'attaque ou de défense militaire ; il en conclut que les effets de la puissance maritime, ainsi restreints, la marine militaire perdra de son influence et de son importance, quand les flottes ne seront plus employées à escorter ou bien à enlever des convois. Il examine les rapports qui doivent exister entre la puissance maritime d'un état et ses possessions coloniales et il établit en principe qu'une marine puissante avec de faibles colonies présente une anomalie manifeste et choquante. Puis il continue ainsi :

« On doit dire la même chose de la protection du com-
» merce : s'il est fort étendu et fort riche, la marine militaire
» trouve dans son maintien, c'est-à-dire, dans sa sûreté et
» sa facilité, un emploi utile; s'il est restreint, en passant
» le but d'utilité, la marine dépasse celui de la nécessité,
» et alors il n'y a plus de proportion entre le but et les
» moyens, c'est-à-dire, en langage économique, entre la
» dépense et la recette, et c'est pourtant le juste rapport
» entre ces deux points que l'on doit toujours avoir en vue.
» Un principe élémentaire, celui auquel viennent aboutir
» toutes les questions de l'ordre maritime, est celui de la
» supériorité relative entre les puissances maritimes ; toutes
» les questions disparaissent et se fondent, pour ainsi dire,
» devant ce principe. Protection des côtes, commerce, co-
» lonies, tout cela ne veut pas dire autre chose que supério-
» rité maritime ; à celui qui en jouit appartiennent la défense
» de ses côtes, l'attaque de celles de ses ennemis, la protec-
« tion de son commerce propre, la destruction de celui de
» ses adversaires, la paisible possession de ses colonies et
» l'invasion de celles des autres. L'histoire maritime, com-
» merciale et coloniale de l'Europe sont les monumens irré-
» cusables de cette vérité ; pour la rendre aussi claire qu'in-

» structive, (et plus elle sera évidente, et plus elle offrira » d'instruction) je vais réunir en un tableau resserré l'his- » torique de la marine française dans un cours de 140 an- » nées: on y verra ce que cette marine a fait pour les in- » térêts politiques de la France, pour la défense de ses ri- » vages, pour la protection de son commerce, et pour le » maintien de ses colonies. Comme on voit, ici il y a étoffe » et temps pour une leçon ; pour qu'il n'y manque rien, j'y » joindrai aussi un aperçu sur l'efficacité des marines des » autres puissances : une partie du tableau éclairera l'autre; » je sens le besoin de réunir beaucoup de forces, car j'ai en » tête beaucoup de préjugés. »

M. de Pradt fait ensuite l'historique de la marine française depuis 1692 jusqu'en 1832 ; il en résulte que la France a perdu par le fait de la guerre contre l'Angleterre 116 vaisseaux et l'Angleterre 12. « Ainsi, dit-il, l'Angleterre a vu » sa marine formée, en grande partie, par les vaisseaux con- » struits par la France, de manière à pouvoir dire, qu'en » France, on ne construit guère, en définitive, que des » vaisseaux anglais, et que les chantiers français ont pour » résultat presque total de travailler pour l'Angleterre. »

Il fait remarquer que dans cette récapitulation il n'est pas fait mention des bâtimens de moindre rang que les vaisseaux de ligne, tels que les frégates, sloops, cutters et corsaires.

Pour prouver qu'une coalition entre les puissances n'a pas de résultat plus satisfaisant, il complète le tableau ci-dessus par un aperçu du sort que les autres marines de l'Europe ont aussi éprouvé de la part de la marine anglaise. Il parle des tristes résultats des tentatives de descente en Angleterre, sous Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, le directoire et l'empire, et assure que si l'on additionnait les sommes absorbées

par une entreprise qui semble avoir été enfantée par des visionnaires, on trouverait une dépense effrayante et suffisante pour donner à la France des chemins, des canaux, des ponts, des encouragemens à l'agriculture, à son industrie ébauchée, des prisons et des hôpitaux moins offensans pour l'humanité.

Des flottes passant aux colonies, l'auteur veut prouver que celles-ci n'ont pas eu un meilleur sort que les premières, et il conclut de ses observations sur la faiblesse de nos colonies que si la marine française n'a pas pu défendre l'empire colonial que la France avait formé, elle est impuissante à en soutenir les débris, et que par conséquent notre marine a été et est entièrement inutile et nulle pour l'ordre colonial de la France.

M. de Pradt regarde également notre marine comme inefficace pour protéger le commerce français qui a fait des pertes énormes dans toutes les guerres maritimes.

La Russie, dans l'ouvrage qui nous occupe est représentée comme menaçante pour l'Europe. L'Angleterre, s'écrie l'auteur, « tourne nécessairement du côté de la Russie les » ombrages qu'elle a nourris si long-temps contre la France, » et avec bien plus de raison encore, car jamais la France » n'a menacé le continent de la moitié des dangers dont la » Russie présente évidemment l'effrayant spectacle. Dans » cette nouvelle position du continent, la France est appelée » à la défense dans l'ordre où elle est puissante, le militaire » de terre, comme l'Angleterre l'est dans sa partie forte qui » est la marine ; mais l'action de toutes les deux se réunira » évidemment dans le même but, la répression de la Russie. » Telle est, à l'avenir, l'occupation de l'occident de l'Eu- » rope, mais dans une position qui lie la France avec l'An- » gleterre et qui les fait concourir toutes les deux d'une

» manière permanente au même but, quel emploi utile reste-
» t-il pour la marine française? Dès qu'elle n'a plus à com-
» battre l'Angleterre, qu'a-telle à faire? les rôles, dans
» cette surveillance de la Russie, sont assignés par la nature
» des choses. L'Angleterre doit s'opposer par mer, c'est là
» son domaine, et la France par terre, c'est aussi le sien.
» on n'aura pas la folle idée de supposer que l'Angleterre
» eût besoin d'être appuyée par la marine française : la sienne
» suffit bien. La France, en consacrant à une marine inutile
» les fonds qu'elle pourrait employer à son militaire de terre,
» par ce partage irréfléchi, s'affaiblirait là où elle ne saurait
» être trop forte. L'Autriche et la Prusse ne font pas de ces
» fautes, et s'en trouvent bien. »

Il cherche à prouver que les coalitions maritimes contre l'Angleterre ne peuvent pas exister d'une manière efficace; il cite l'exemple de la France et de l'Espagne qui n'éprouvèrent que des désastres communs depuis la guerre de la succession d'Espagne jusqu'à celle de Napoléon. « En 1762,
» dit-il, la France, aux abois, crut faire un grand coup de
» politique, en appelant l'Espagne à la seconder dans sa
» mauvaise fortune, elle ne fit que l'asssocier à ses revers ;
» car cette alliance tardive coûta à l'Espagne ses vaisseaux,
» ses galions, la Havane et Manille. Dans la guerre que le di-
» rectoire et Napoléon lui ont fait faire, l'Espagne a en-
» core paru en victime : c'est son état ordinaire, elle a doté
» l'Angleterre de sa superbe île de la Trinité, elle lui a livré
» ses vaisseaux et a vu périr sa marine à Trafalgar. »

Il relègue l'idée de coalition dans le pays des chimères et affirme qu'il n'y aura de marine agissant contre l'Angleterre que celle de la France qui sera toujours isolée et réduite à ses propres forces.

L'Angleterre postée dans tous les lieux que l'on peut dé-

fendre avec peu de soldats et que l'on ne peut aborder qu'avec des vaisseaux, aussi heureusement placée dans l'Inde que dans la Méditerranée dont Gibraltar, Malte et Corfou lui assurent la domination, l'Angleterre, dit M. de Pradt, n'a à redouter aucune puissance maritime. Suivant lui, l'Amérique seule pourra un jour contrebalancer la puissance maritime anglaise, mais c'est l'ouvrage des siècles. Il me semble pourtant que si, un jour, même à présent, par des considérations quelconques, la France était alliée à l'Amérique, ces deux puissances réunies seraient bien capables de tenir tête à l'Angleterre.

M. de Pradt s'attache également à prouver l'inutilité des autres marines; celle de Naples, du Danemarck, de la Suéde, il termine ces considérations générales par une réflexion fort judicieuse, c'est que toute la diplomatie est très simplifiée aujourd'hui; elle se réduit à deux mots: *Opposition à la Russie*. L'auteur passe ensuite à la confrontation des moyens et de l'objet de la puissance maritime entre la France et l'Angleterre, examen qui est tout-à-fait en faveur de cette dernière. Il en résulte que sous le rapport des moyens relatifs de la puissance maritime, la France est à l'Angleterre, comme sous les rapports du militaire de terre, la Bavière est à l'Autriche et le royaume de Belgique pour la France.

L'auteur est conduit à jeter un coup-d'œil sur les frais de notre marine et sur les élémens de sa formation. Il pense que depuis 1813, on aurait pu facilement économiser 800 millions en réduisant la marine française à ses justes proportions, celles de l'utilité réelle.

M. de Pradt oublie qu'à l'époque qu'il prend pour point de départ, nos ports étaient entièrement dégarnis de toutes les matières nécessaires à la construction, l'armement et à

l'entretien d'une flotte ; que tout alors était à créer, à organiser. Qu'on ne pouvait pas sans injustice et barbarie jeter dans la misère un million de marins qui sortaient des affreux pontons d'Angleterre ; qu'il était impossible de méconnaître ces droits acquis au prix du sang, et qu'enfin ce n'est pas en tems de guerre que les approvisionnemens sont faciles. Ce qu'on reprochera toujours avec raison à la restauration, c'est d'avoir comblé de faveur, au détriment de braves marins, des hommes qui avaient constamment servi contre la France. Certes, en adoptant un système plus national, il eût été possible de réduire le budget de la marine, ou du moins d'employer les fonds accordés à créer les élémens d'une marine puissante, et tout le monde conviendra avec moi qu'en marine, plus qu'en toute autre chose, dépenser à propos, c'est économiser.

M. de Pradt prétend que la marine de la France ne peut pas protéger des côtes, parce que dans la guerre de 1756 les Anglais attaquèrent l'île d'Aix et Belle-Isle, dont leur flotte leur assurait la possession : donc il faut détruire la marine ; par analogie, on serait conduit à ne plus entretenir de troupes, parce qu'on aurait perdu une bataille ou deux. Il nous semble que ce serait, au contraire, un avertissement pour étendre et mieux organiser sa force militaire.

Il soutient également que notre marine n'est pas plus utile pour la protection du commerce, protection entièrement superflue en temps de paix. Nous ne partageons pas non plus cette opinion. Les bâtimens français qui tout récemment ont forcé le Tage donnent un démenti formel à M. de Pradt, et si cet exemple ne suffisait pas, nous invoquerions le témoignage du commerce lui-même qui jetterait les hauts cris si le pavillon tricolore ne flottait pas dans la mer du sud et dans d'autres parages.

Nos colonies paraissent à M. de Pradt plutôt nuisibles qu'utiles, il ne conçoit pas même comment dans l'état actuel des choses, on dépense beaucoup d'argent pour entretenir à la Martinique des fortifications qui ne défendront pas l'île contre l'ennemi, mais qui, tombées en son pouvoir, et appuyées par sa marine, ne serviront qu'à y affermir sa domination; en appliquant le même raisonnement aux villes de guerre, ne pourrait-on pas dire qu'il faut les détruire, attendu que si l'ennemi s'en emparait, plus elles seraient fortes, plus il serait difficile de l'en chasser, quand il y serait une fois établi; on sent qu'une telle manière de raisonner conduit droit à l'absurde.

M. de Pradt présente ensuite ses considérations sur l'ordre colonial, en général, et sur les colonies francaises, en particulier. Il laisse entrevoir que l'exemple de St. Domingue finira par gagner les autres colonies des Antilles, que la multiplication de la race noire menace l'Europe dans ses colonies et les colonies dans leur existence propre; il attaque avec force le système exclusif et présente les avantages de la liberté commerciale.

L'auteur termine ainsi sa brochure :

« Arrêtons ici ce travail; ce qu'il présente suffit, et je » m'arrache à un sujet douloureux, car il s'agit d'une » branche de la puissance de mon pays. D'ailleurs, je ne » veux pas dépasser mon but, celui d'un simple appel à la » raison de la France; sur sa marine militaire autant qu'à » tout autre, il me serait doux de retrouver le pavillon fran- » çais à la place qu'il a occupée si honorablement, autant » que tout autre j'ai voué admiration et reconnaissance au » courage et aux talens de nos marins, à la gloire récente » des émules de nos Duquesne et de nos Tourville. Je » sais que jamais l'administration de la marine ne fut

répond : *cinq à six vaisseaux, avec un nombre proportionné de bâtimens de moindre force;* il est facile de voir que c'est par ménagement pour les opinions admises généralement sur la marine, qu'il fait cette concession, le fond de sa pensée est l'anéantissement complet de la marine. *Protection des des côtes, commerce, colonie,* tout cela ne veut pas dire autre chose selon lui que *supériorité maritime* : or, comme nous n'avons pas cette supériorité maritime, nous ne pouvons ni défendre nos côtes, ni protéger notre commerce, ni mettre à l'abri nos colonies; donc il ne faut pas de marine en France. Heureusement pour la gloire, la sûreté et la prospérité du pays, nos députés envisageront les choses tout autrement que le savant archevêque.

Quant à moi, je suis convaincu que si nos principales vues doivent être dirigées vers la force militaire, il ne faut pas pour cela abandonner la puissance maritime dont on peut tirer de si grandes ressources, en paix comme en guerre. Je laisse à nos hommes d'état le soin de déterminer, suivant les circonstances, la part du budget qu'il convient d'accorder à chacune d'elles.

COLLOMBEL Fils, de la Meurthe.

Lorient, février 1833.

NOTICE SUR LE TIR

DU MORTIER PAIXHANS DE VINGT-DEUX POUCES

EMPLOYÉ AU SIÉGE D'ANVERS;

PAR M. ROCHE, PROFESSEUR.

Le mortier a été coulé à Liège, d'après les ordres du général Evain, ministre de la guerre du roi des Belges, il pèse 1,500 livres et la bombe 1,000. C'est un globe dont les parois ont trois pouces d'épaisseur, et qui peut contenir 100 liv. de poudre. Il a été éprouvé sur les lieux : on a employé successivement pour l'essayer des charges de 1 à 8 kilog. A 8 kilog. la bombe a été lancée à 1,340 mètres, la charge avait été calculée de 15 kilog. Dans de précédens essais la bombe s'était brisée, mais on a facilement remédié à cet inconvénient, le tir a paru d'une justesse parfaite, les bombes chargées à 35 kilog. dans l'intérieur ont envoyé des éclats à près de 100 mètres.

De nouvelles épreuves ont été faites le 17, dans la plaine de Braschaet, et ont eu les résultats les plus satisfaisans; aucune bombe n'a été brisée, toutes ont eu une direction très-juste et des portées proportionnelles aux charges, l'enfoncement à leur chûte, a été très-considérable et aucune voûte ne peut résister à leur choc. Le brisement des bombes qui avait eu lieu aux épreuves de Liège, n'avait pour unique cause que le procédé dont on s'était servi pour remplir le vide de la chambre.

Il a été fait ensuite des essais par l'artillerie belge sur la charge la plus convenable pour faire éclater les projectiles de ce mortier. Les bombes chargées à 35 kilog. ont envoyé des éclats à près de 400 mètres, la charge réduite à 25 kilog. les lançait encore à 300 mètres. Enfin on l'a réduite à 26 kilog., pour éviter que les projectiles éclatant dans la citadelle, ne jetassent des éclats sur nos travailleurs et dans les batteries de brèche; malgré toutes les précautions, il arrive parfois que les bombes ordinaires éclatent en l'air à moitié de leur trajet et même loin du mortier.

Malgré ces inconvéniens, ce mortier-monstre a été conduit de Braschaet à Berchem le 20 décembre sur un camion colossal traîné par 40 soldats du train belge. Il a été mis en batterie le 21 au matin, entre le fort Montebello et la porte de Malines; à midi il a commencé à tirer dans la direction de la porte cidatelle, qui donne sur l'esplanade, la première bombe est tombée au centre du bastion n. 1 ou de San Fernando et a produit un vacarme effrayant; la seconde ayant éclaté en l'air, on a suspendu l'emploi du mortier, jusqu'à ce qu'on eût des bombes à parois plus épaisses; l'on a appris le lendemain matin par un déserteur arrivé à Anvers, que la première bombe avait fait une excavation de 3 mètres dans le terre-plein de la courtine, entre les bastions n. 1 et 5, et que les éclats avaient jeté la consternation parmi les hommes de service.

Le lendemain 22, ce gigantesque mortier a lancé 8 bombes de demi-heure en demi-heure sur la citadelle; tous ces projectiles ont parfaitement réussi et sont arrivés à leur destination; l'effet produit par leurs enfoncemens à leur chûte et leur explosion a été extraordinaire; une de ces bombes a écrasé la dernière maison qui se trouvait dans la citadelle. On a retrouvé dans un jardin un éclat d'une autre

bombe lancée à midi et demi, il pesait 88 livres ; deux autres bombes sont tombées et ont éclaté sur le bastion du duc N° 5 et y ont fait un dégât considérable.

Calcul du tir et des portées du Mortier.

En admettant d'après les rapports parvenus que le calibre de l'âme du mortier est de 60 centimètres, environ 22 pouces et 2 lignes, je puis évaluer à 22 pouces le diamètre de la bombe ; en admettant encore que dans le poids de 1,000 liv. se trouve comprise la charge intérieure de 100 livres ; j'évalue à 930 livres le poids de la bombe chargée de 30 livres de poudre. D'après ces données, je calcule le coefficient de la résistance de l'air ; pour déterminer la vitesse de la bombe, j'admets conformément aux épreuves que la portée sous l'angle de 45°, est de 1,340 mètres.

D'après ces résultats, je trouve par mes formules et la méthode que j'ai employée à la recherche des vitesses initiales par les portées, que la vitesse est d'environ 56 toises (119 mètres), la plus grande hauteur ou le sommet de sa trajectoire est d'environ 20 toises ou 401 mètres : il se trouve à une distance de 714 mètres, environ 346 toises de sa batterie. La bombe tombe sous un angle d'environ 42°, avec une vitesse de 53 toises, environ 104 mètres ; la perte de vitesse étant peu considérable, on conçoit que la force de cette bombe à sa chûte doit être énorme.

ROCHE.

ANNONCES.

Traité des servitudes légales, établies pour la défense des places de guerre et de la zone des frontières, par Ch. Delalleau, avocat à la Cour royale de Paris. Un vol. in-8., chez Anselin; prix 8 fr.

Observations sur les fortifications de Paris, par le général Mathieu Dumas. in-8., chez Anselin, rue Dauphine, n° 9.

The year of Libération, etc. — L'année de la délivrance. Journal de la défense de Hambourg contre l'armée Française, sous le commandement du Maréchal Davoust, en 1813, avec des esquisses des batailles de Lutzen, Bautzen, etc.; 2 vol. in-12, Londres, 1832, et à Paris, chez Treuttel et Wurtz.

Der Bauerwagen als saenfte, etc. — Le chariot transformé en brancard, pour le transport des blessés au champ de bataille, moyennant une nouvelle méthode de se servir du levier, par Guggenberger. in-8, avec 3 planches, Inspruch, 1832, et à Paris, chez Treuttel et Wurtz.

JOURNAUX MILITAIRES ÉTRANGERS.

Œstreichische Militœrische Geitschrift. — Journal militaire d'Autriche, par Schels, in-8, avec plans. Vienne, 1832. Cah. VIII, contenu : Evènemens à Mantoue et aux environs, du 16 sep. 1796 au 4 février 1797; avec la bataille de Rivoli. (Suite). — Prise des lignes françaises devant Mayence, par l'armée Autrichienne, sous le commandement du feld-maréchal comte Clairfayt, le 29 octobre 1795, (avec un plan de Mayence). — Mélanges, etc. à Paris, chez Treuttel et Wurtz.

The united service journal, etc. — Journal des sciences navales et militaires; in-8 avec planches, Londres, 1833. Colburn. Janvier et février. — Contenu : Organisation militaire de la Belgique. — Sur les défauts dans la discipline des vaisseaux marchands. — Sur la presse des matelots. — Sur la cavalerie Britannique dans la Péninsule. — Le Spectre à bord d'un vaisseau, conte. — Superstition des Russes. — Une station en Jamaïque. — Remarques sur la défense et l'invasion de l'Irlande. — Manière de rompre la ligne. — Sur l'architecture navale. — Sur la décadence de l'Espagne et de sa puissance militaire. — Histoire de la rade de Douvres, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. — Relation du siége de Badajoz, en 1812. — Sur l'état actuel de l'Irlande. — État des services de feu Thomas Boys. — Notice biographique de feu le capitaine Robert Campbell. — Nouvelle méthode pour déterminer les lignes et les angles d'une fortification régulière d'après un système perfectionné de Vauban. — Sommaire des troupes qui vinrent de Hollande avec le roi Guillaume III.

N. B. Nous donnerons la traduction des articles les plus intéressans des journaux étrangers.

Paris. — Imprimerie de Gœtschy fils et Compagnie, rue Louis-le-Grand, N° 35.

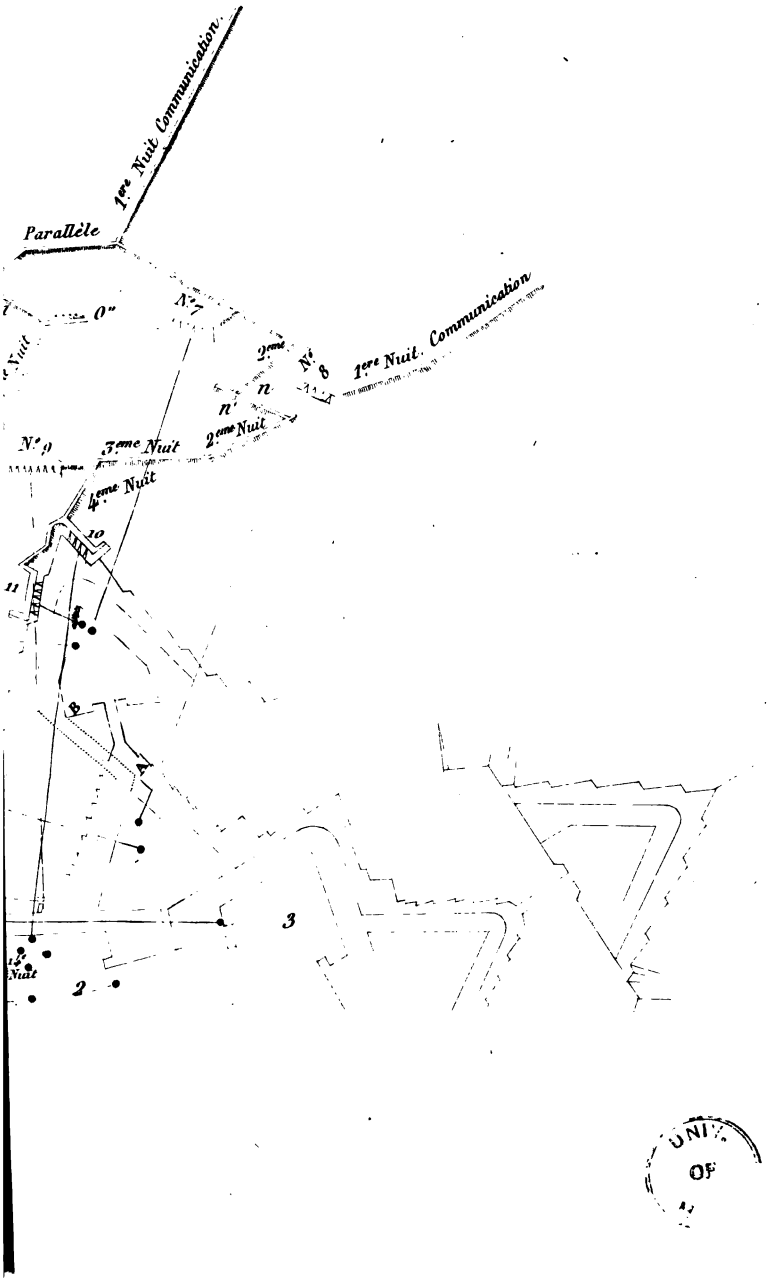
1.re Nuit Communication.
Parallèle
0"
N.° 7
2.eme
N.° 8
1.re Nuit. Communication
n
n'
2.eme Nuit
N.° 9
3.eme Nuit
4.eme Nuit
10
11
B
A
D
3
2
Nuit

UNIV. OF

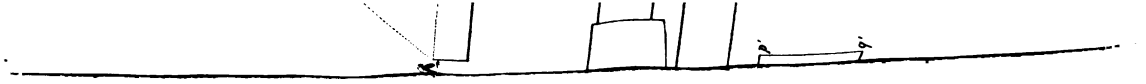

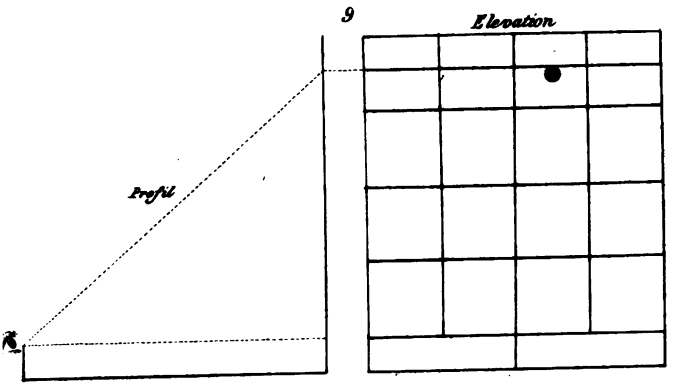
9
Elevation
Profil

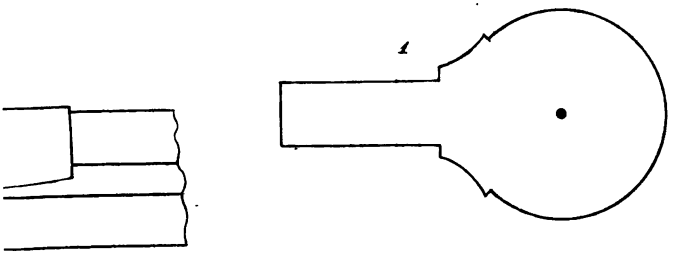
1

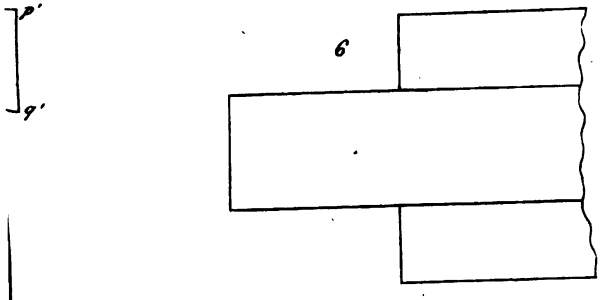
p'
q'
6

N
T

N T
Soulan
Langle

JOURNAL

Des Sciences Militaires

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

APPLICATIONS.

PREMIER MÉMOIRE

SUR LES

FORTIFICATIONS DE PARIS

PAR THÉODORE CHOUMARA,

Ancien Capitaine du Génie.

COMPARAISON DU PROJET DE VAUBAN AVEC CELUI DES GÉNÉRAUX HAXO ET VALAZÉ.

INTRODUCTION.

La discussion du budget du ministère de la guerre a reporté l'attention publique sur une question *vitale* dont la bonne ou mauvaise solution exercera une immense influence sur l'avenir de la France et sur celui du monde entier.

Deux camps se sont formés autour de cette question.

Comment Paris doit-il être fortifié ?

D'un côté on voit figurer les généraux Haxo et Valazé, appuyés sur deux brochures dans lesquelles ils ont déposé le fond de leur pensée, et qui donnent la mesure de leur génie d'invention.

Sur leur bannière est écrit :

Enceinte continue.

Carrière de deux millions de mètres cubes de pierres.

Masse morte, servant de tombeau à quarante-six millions de francs, en attendant mieux (1).

Défense de quinze à trente jours.

De l'autre côté se déploie le drapeau du maréchal Soult ; sa devise est :

Forts détachés.

Dépense de quarante millions.

Au-dessous ses adversaires ajoutent :

Trouées d'une lieue.

Passages pour l'ennemi.

Bastilles contre la population parisienne.

Chaînes pour la France.

Chaque côté a si bien signalé les vices du système opposé, que nombre de personnes, parmi lesquelles on compte des officiers-généraux de différentes armes, sont restées convaincues de l'inutilité, ou plutôt de l'impossibilité de fortifier convenablement Paris.

(1) Voyez le chapitre IV, page 40.

Les deux partis opposés ont peu à se louer de ce résultat, qui serait désastreux s'il allait jusqu'à priver la capitale des moyens de défense qui, seuls, peuvent la mettre à l'abri du fléau de l'occupation étrangère.

Heureusement cette opinion n'est pas en majorité, et pour ramener à des idées plus saines, des hommes de bonne foi, il suffira d'employer avec eux, l'argument irrésistible du philosophe devant lequel on niait le mouvement : *Il marcha.*

A ceux qui nient la possibilité de fortifier Paris de manière à le rendre susceptible de soutenir un long siége, ce qui, dans ce cas, est synonime d'*imprenable*, il faut mettre sous les yeux un bon projet qui, réunissant tous les avantages des deux systèmes à beauconp d'autres, n'ait aucun de leurs inconvéniens.

C'est ce que nous essaierons de faire, après avoir examiné les principaux projets et raisonnemens présentés jusqu'à ce jour.

Notre ouvrage se divise en trois parties, dont chacune forme un mémoire séparé.

Dans le premier, nous établissons une comparaison entre le projet de Vauban et celui des généraux Haxo et Valazé.

Nous faisons voir que c'est à tort que ces deux généraux veulent s'appuyer sur l'opinion de notre grand ingénieur pour défendre leurs idées; qu'il n'y a aucune analogie entre la manière dont Vauban a envisagé la question, et celle dont ils l'ont traitée. « Que dans Vau-

» ban, tout est grand, fécond, complet, propre à faire
» de Paris un point *imprenable* et à préparer un vaste
» tombeau à l'ennemi, quelque nombreux qu'il soit. »

Que dans le but, le dispositif et le système de défense Haxo-Valazé, excepté la dépense, qui est considérable, tout le reste est petit, mesquin, et conduit nécessairement à faire tomber Paris au pouvoir de l'ennemi, par un siége, ou par la famine, après un mois au plus de résistance.

Dans le deuxième mémoire, nous donnons un projet adressé en 1825, au ministère de la guerre, pour fortifier Paris, par une ceinture de casernes défensives; nous établissons une comparaison entre ce projet et celui du général Bernard; nous terminons par une discussion sur les avantages ou les inconvéniens des forts détachés, sous les rapports *politiques* et *militaires*

Dans le troisième mémoire, nous donnons un projet bâsé sur des idées nouvelles et des découvertes récentes, à l'aide desquelles nous réunissons aux propriétés des enceintes continues et des forts détachés, beaucoup d'autres avantages. L'exécution de ce projet, loin de nuire à l'industrie et au commerce, serait propre à en favoriser le développement et à mettre Paris à l'abri de tous les *retours de fortune.*

Ces mémoires sont accompagnés des plans nécessaires à leur parfaite intelligence.

Le but que nous nous sommes proposé d'atteindre,

est celui indiqué par Vauban; il faut que Paris soit *imprenable, ou il ne faut pas le fortifier;* ici le mot *imprenable* n'a rien d'exagéré, car il n'y a point d'armée étrangère qui puisse rester un an sous les murs de Paris; et nous donnons les moyens de résister pendant plus long-temps, sans avoir à redouter les horreurs de la famine.

Comme Vauban, nous voulons que la fortification de Paris tourne au profit *du pauvre peuple*, des *fermiers*, des *propriétaires fonciers*, et de *toute la population parisienne*, en rendant la disette impossible, en maintenant le pain à un prix modéré dans tous les temps, en assurant la vente des grains à un prix raisonnable, dans les années d'abondance.

Appliquant l'idée heureuse et féconde des revêtemens en décharge, nous ne voulons plus voir dans la fortification une masse morte, inerte et inutile pendant la paix. Par la combinaison des tours bastionnées avec les bâtimens militaires, et d'autres consacrés à des services publics ou particuliers; nous formons des enceintes qui ne coûtent rien, qui donnent des casernes, des arsenaux, des hôpitaux, des magasins de toute espèce, des greniers d'abondance, des entrepôts généraux, des dépôts particuliers, des abattoirs et une infinité d'autres établissemens utiles.

Cet exposé succinct prouve que nous avons traité la question des fortifications de Paris sous un point de vue nouveau; que marchant dans les routes ouvertes par Vauban, nous avons tâché de les élargir, en con-

servant son esprit, présentant des modifications qui sont en rapport avec les progrès des connaissances humaines, et ne prenant une confiance absolue que dans les vérités qui sont assez simples pour être à la portée des intelligences ordinaires.

Nous avons tâché en même temps de donner à notre projet une propriété importante, celle de pouvoir s'exécuter par parties, de manière que dans l'espace de trois mois, et avec une dépense de deux à trois millions, il soit possible d'organiser un système de défense respectable. On verra dans la troisième partie combien le moyen que nous proposons pour arriver à ce but est d'une application facile et sûre.

Exempt de toute influence, ne suivant d'autre drapeau que celui de la vérité et de la patrie, j'offre un travail consciencieux, fruit de longues méditations, qui ne me paraît pas indigne de fixer l'attention de l'homme d'état, de l'homme de guerre et de toutes les classes éclairées de la société.

Ma voix sera-t-elle entendue? Non! sans doute, elle rencontrera, dans les deux camps, des adversaires qui sauront bien l'étouffer; mais j'aurai payé un dernier tribut à mon pays et satisfait au précepte qui dit :

Fais ce que dois, advienne que pourra.

CHAPITRE PREMIER.

Comparaison des deux projets sous le rapport du but qu'on doit se proposer d'atteindre.

Les généraux Haxo et Valazé se présentent comme les disciples et les continuateurs de Vauban; parce qu'ils proposent d'envelopper Paris par une enceinte continue, ils prétendent être entrés dans son esprit; c'est une erreur grave de leur part; il n'y a aucune analogie dans la manière dont ils ont envisagé la question et celle dont Vauban l'a traitée; ils diffèrent sur les trois points capitaux:

1° Sur le but que l'on doit se proposer d'atteindre.

2° Sur les dispositions défensives à faire pour arriver à ce but.

3° Sur le mode à suivre en cas d'attaque.

Vauban veut faire de Paris un point *imprenable*!

Le général Valazé veut en faire une place ordinaire, susceptible de résister au plus pendant un mois.

Vauban veut que Paris *ait des approvisionnemens pour un an et plus*.

Le général Valazé pose en fait et part du principe que Paris *ne peut se passer de ses marchés* pendant plus d'un mois.

Cette différence est tellement forte, que nous devons prouver qu'elle est réelle, non par une simple assertion, mais en citant textuellement ces deux auteurs.

Voici ce que dit Vauban ;

X.

» Comme ce ne serait pas suffisamment pourvoir à la sûreté » de cette grande ville, que d'y faire beaucoup de fortifications, » sans la garnir en même temps des munitions de guerre et de » bouche nécessaires, il y faudrait *bâtir* des *magasins à poudre* » capables d'en contenir au moins dix-huit cent milliers ou deux » millions, *des arsenaux* pour toutes les autres sortes de muni- » tions de guerre nécessaires et *des caves* et *magasins à blé* en » suffisante quantité, ces derniers pour pouvoir contenir deux » millions et plus de setiers de blés, des légumes et des avoines » à proportion ; ce qui se pourrait facilement faire peu à peu en » prenant le temps que les blés sont à bon marché.

XI.

» Ces précautions seraient d'autant plus utiles, que dans les » chères années, le peuple à qui l'on pourrait vendre de ces » grains à un prix modique, s'en trouverait soulagé, et qu'aux » environs de Paris à quarante lieues à la ronde, et le long des » rivières navigables, les blés s'y vendraient toujours à un prix » raisonnable, dans le temps que la grande abondance les fait » donner à vil prix, à cause des remplacemens à faire dans les » magasins ; ainsi, *les fermiers seraient mieux en état de payer* » *leurs maîtres, qui perdraient moins sur leurs fermes, et le pauvre* » *peuple serait toujours soulagé dans ses misères* : J'ai dit *deux* » *millions de setiers de blé et plus*, parce que je suppose que

» dans un temps de siège, la bourgeoisie de Paris, jointe à ceux
» qui s'y réfugieraient des environs et aux troupes *renfermées*
» *entre la première et la seconde enceinte, pourraient bien faire sept*
» *à huit cent mille âmes*, auquel cas il leur faudrait, *pour une année*,
» aux environs de *deux millions cent mille setiers* de blé, parce que
» chaque personne en consommerait près de trois setiers par an
» pour sa nourriture. Outre cette quantité dont il est bon d'être
» assuré, on pourrait faire publier par une ordonnance que qui-
» conque voudrait se réfugier à Paris, eût à y apporter une
» certaine quantité de grains et d'avoine, et toutes les autres
» victuailles qui pourraient tomber sous la main : y faire amas
» de tous les bœufs, moutons, chairs fraîches et salées, vo-
» lailles, fromages, légumes de toutes sortes, etc., qui se pour-
» ront trouver.

XII.

» Faire garnir les ports de tous les bois de moules que l'on y
» pourrait faire descendre, ce qui serait fort aisé, et y amasser
» beaucoup d'avoine et de foin pour la cavalerie, paille hachée
» et non hachée : plus, quantité de vin, d'eau-de-vie, d'orge
» et houblon pour faire de la bierre; du sel en quantité suffi-
» sante pour l'usage ordinaire, et pour les salaisons et généra-
» lement pour tout ce que l'on pourrait avoir besoin et imaginer
» capable de faire subsister cette grande multitude *un an durant*;
» et surtout avertir de bonne heure les chefs de famille et gens
» aisés de se fournir de moulins à bras, de fours, de blés et
» de gouverner sagement leurs provisions pendant un siège, ne
» les consommant que très à propos.

XIII.

» Cela une fois établi et la place munie de *dix huit cent à deux*
» *millions de poudre, quatre cent pièces de canon, de soixante à*
» *quatre-vingt mille mousquets et fusils* dans les magasins, et
» d'autres armes à proportion, outre celles que les particuliers
» auraient chez eux : si *dans un temps que toute la terre serait li-*
» *guée contre vous*, il arrivait que la frontière fût forcée, et la
» ville en péril d'être assiégée, quelque malheur qui pût arriver
» à nos armées et au surplus du royaume, il est probable qu'elle

» ne serait jamais tellement défaite que le roi ne fût toujours en
» état de retirer *vingt-cinq à trente mille hommes* dans l'entre-
» deux des enceintes ; auxquels Paris en pourrait joindre *huit à*
» *dix mille d'assez bonnes*, levées dans l'enclos de ses murailles,
» sans toucher à la garde ordinaire des bourgeois qui ne laisse-
» rait pas d'aller son train. Moyennant quoi, *j'estime qu'il n'y*
» *a point dans la chrétienneté d'armée, quelque puissante et*
» *formidable qu'elle pût être, qui osât entreprendre de bombarder*
» *Paris*, et encore moins de l'assiéger dans les formes, vu :

» Premièrement, qu'il ne leur serait pas possible de l'appro-
» cher d'assez près pour pouvoir tirer des bombes jusque dans
» l'enclos de la ville, à cause de la deuxième enceinte qui
» les tiendrait éloignés à trois grands quarts de lieue de la pre-
» mière.

» Secondement, *qu'il ne serait pas possible à une armée de*
» *deux cent mille hommes de la prendre par un siége forcé*. A
» cause de l'étendue de sa circonvallation, qui ayant douze à
» treize grandes lieues de circuit, l'obligerait d'étendre fort
» ses quartiers, qui en seraient par conséquent affaiblis, et à
» se garder partout également, sous peine d'en voir enlever tous
» les jours quelqu'un.

» Troisièmement, qu'il ne pourrait entreprendre deux atta-
» ques séparées, puisque pour pouvoir fournir à la garde des
» tranchées, il *faudrait employer plus de trente mille hommes*,
» sans compter les travailleurs et gens occupés aux batteries.

» Quatrièmement, qu'on ne pourrait point le faire par deux
» attaques liées, attendu que pour pouvoir fournir à la même
» garde, il y aurait tels quartiers qui auraient trois journées de
» marche à faire, et autant pour s'en retourner, ce qui les met-
» trait dans un mouvement perpétuel, qui ne leur laisserait au-
» cun repos.

» Cinquièmement, que dès le douze ou quinzième jour de
» tranchée, pour peu qu'il y eût eu d'occasions, leurs forces se-
» raient considérablement diminuées, et leurs troupes obligées
» de monter de trois à quatre jours l'un, auquel cas elles ne
» pourraient pas relever à cause de l'éloignement des quartiers,
» à quoi il faut ajouter que *les fréquentes sorties grandes et petites*
» *qui se feraient à toute heure, par de si grandes troupes, le grand*

» *feu qui sortirait des remparts et chemins couverts, et la grande* » *quantité de canon dont elle pourrait se servir, empêcherait les* » *travailleurs de faire chemin,* et réduirait ce siége à une lenteur » qui, *ayant bientôt épuisé leurs armées, d'hommes et de muni-* » *tions, les contraindrait à lever honteusement le siége.*

XIV.

» De la prendre par famine, il ne sera pas possible non plus, » vu que si la ville était pourvue, comme nous venons de dire, » *elle aurait des vivres pour un an et plus*; moyennant quoi, *il* » *n'y a point d'armée qui pût subsister si long-temps devant Paris*, » parce qu'il est à présumer que la plupart des vivres qui se » trouveraient à quinze lieues à la ronde, aussi bien que les ha- » bitans auraient été retirés dans la ville. *Je dis même que les ar-* » *mées qu'il y faudrait pour pouvoir simplement former un blocus*, » *n'y pourraient pas subsister ce temps-là.* Or du moment qu'elles ne » pourraient plus tenir la campagne, les assiégés seraient en état » de s'y mettre, et de les aller chercher dans leurs quartiers, » qui étant séparés et nécessairement éloignés les uns des autres » ne pourraient pas s'y maintenir.

» Que si, pour éviter ces inconvéniens, l'ennemi s'éloignait en- » core davantage, le pays s'ouvrirait, et pour lors à moins que » tout ne fût saccagé et les peuples exterminés, les moins éloi- » gnés ne manqueraient pas d'y apporter ce qu'ils pourraient, » par l'espérance du gain; ainsi, *Paris se soutiendrait facilement* » et *sauverait le royaume,* puisqu'il est bien sûr que tous les prin- » cipaux habitans des moindres villes et de la campagne, à plus » de cinquante lieues à la ronde y réfugieraient ce qu'ils auraient » de meilleur, et *loin d'être réduite au pouvoir de l'ennemi,* elle » donnerait moyen au roi de remporter de notables avantages sur » lui, et au pis aller de se tirer d'affaire par quelque traité, qui » pourrait même lui devenir avantageux, à *raison de l'impossibi-* » *lité que les ennemis verraient de la pouvoir forcer, et du mauvais* » *état où de telles entreprises auraient réduit leurs armées.* »

(Importance dont Paris est à la France, pages 27 à 34.)

On voit avec quel soin Vauban a traité la question

de l'approvisionnement; il a voulu que la transformation de Paris en place forte amenât une amélioration utile à plusieurs classes de la société, même pendant la paix; *au pauvre peuple* d'abord, aux fermiers, aux propriétaires fonciers et à toute la population parisienne, en rendant la disette impossible; c'est ici le germe des greniers d'abondance que Napoléon avait repris; mais sur une échelle mesquine, incomplète et mal combinée. On voit enfin, qu'ainsi que nous l'avons dit, dans l'opinion de Vauban, Paris doit devenir *imprenable*; que son *imprenabilité* est fondée sur ce que des armées étrangères aussi nombreuses qu'elles devraient l'être pour assiéger ou bloquer cette capitale, ne pourraient y subsister pendant un an; et non sur ce que la France pourrait lui envoyer des secours suffisans pour faire lever le siége ou le blocus dans le court intervalle d'un mois. Nous devons donc en conclure que si l'on eût mis sous les yeux de Vauban un projet ou systême tendant à défendre Paris pendant un mois seulement, il l'eût repoussé avec indignation, comme évidemment nuisible et propre à maintenir la France sous le joug de l'étranger une fois qu'il serait maître d'une semblable place d'armes.

Tel est cependant le projet mis en avant et prôné par le général Valazé. Comme cela pourrait paraître incroyable, citons-le textuellement; voici ce qu'il dit :

« Nous avons fait voir que si Paris avait une enceinte, l'ennemi » ne pourrait s'en rendre maître, sans faire venir un équipage de » siége et sans se livrer à toutes les opérations d'une attaque régu- » lière, *jusqu'à l'établissement des batteries de brèche*. D'après les

» calculs de l'art le *temps nécessaire à ces deux opérations ne* » *pourrait être moindre d'un mois.*

» Or, si l'on remarque que l'ennemi dès le premier jour de » son arrivée intercepterait par ses coureurs tous les arrivages » de dehors, et *qu'un mois est le maximum de temps pendant le-* » *quel on pourrait priver de ses marchés habituels une population* » *de huit cent mille âmes*, on verra que l'enceinte donnerait le » moyen de défendre Paris aussi long-temps qu'il est possible de » le faire; et *comme cet espace de temps suffirait à la France pour* » *obtenir par ses efforts la délivrance de la capitale*, il s'ensuit » qu'une enceinte satisferait à ce qu'on peut raisonnablement » exiger des fortifications de Paris. »

(Extrait du Mémoire du général Valazé, sur les fortifications de Paris; page 15.)

Maintenant, je le demande, est-ce un disciple, est-ce un continuateur de Vauban qui parle ainsi? Y a-t-il le moindre rapport entre le grand ingénieur qui place deux ou trois cent mille ennemis dans la nécessité de passer l'hiver à se morfondre et à jeûner sous les murs de Paris, au sein d'une population de trente millions d'âmes qui aura une année pour s'aguérir et se préparer à reprendre l'offensive; et le général imprévoyant et léger qui semble les inviter à passer un des beaux mois de l'année dans les riches maisons de campagne des environs, pour se saisir ensuite, sans coup férir, d'un boulevart d'où ils domineront tout le pays, qu'ils sauront bien approvisionner, et défendre, en exilant, s'il en est besoin, toute la population virile, et ne gardant que les vieillards, les enfans et les femmes, pour en disposer selon leur bon plaisir, comme on le pratiquait dans les anciens temps.

En nous enrôlant sous la bannière de Vauban, rela-

tivement au but qu'il faut atteindre, nous devenons donc nécessairement l'adversaire du projet Haxo-Valazé, dont l'imprévoyance livre la capitale à l'ennemi après un simple blocus d'un mois.

Passons à la comparaison des dispositions défensives des deux projets.

CHAPITRE II.

Comparaison du projet de VAUBAN *avec celui des généraux* Haxo *et* Valazé *sous le rapport de la disposition des ouvrages.*

Nous venons de voir que le but que Vauban s'est proposé d'atteindre, diffère totalement de celui vers lequel tendent les généraux Haxo et Valazé ; prouvons maintenant qu'il y a autant de différence dans le dispositif des fortifications que dans l'idée mère qui leur a donné naissance.

Vauban propose une première enceinte terrassée, avec parapet à l'épreuve du canon, environnée d'un fossé de dix à douze toises de largeur, profond de dix-huit à vingt pieds ; dont le revêtement d'escarpe soit élevé de trente-six à quarante pieds, et la contrescarpe aussi revêtue en maçonnerie ; le tout flanqué par des tours ; il profite pour cela de l'ancienne enceinte, transformée depuis en boulevart, entre les portes St-Antoine et St-Honoré.

Il n'oublie aucun des accessoires qui peuvent assurer la possession de cette première enceinte, qu'il prolonge

même au travers de la Seine, en laissant des arches pour le passage des eaux; mais en faisant toutes les dispositions pour les fermer au besoin par des herses, etc.

Les généraux Haxo et Valazé ne présentent rien pour remplacer cette première enceinte; ils ne cherchent pas même à tirer parti du mur d'octroi; ils regardent cette première enceinte comme *dépourvue de toute propriété défensive et n'étant susceptible d'aucune amélioration.* (1)

Ils enlèvent par conséquent au projet de Vauban tout ce qui fait sa force; le moyen de soutenir les assauts à la deuxième enceinte; d'y faire des retranchemens derrière les brèches; de disputer pied à pied le terrain compris entre les deux enceintes; de faire de chaque maison une redoute, de chaque île de maisons un véritable fort, par des coupures bien combinées; afin de pouvoir donner une deuxième représentation du siége de Sarragosse; mais avec des chances bien différentes, puisque les troupes et l'immense population qui prendraient part à ces combats auraient toujours derrière elles, un rempart protecteur, tandis que dans le système Haxo-Valazé *il faut se rendre aussitôt que la brèche est ouverte.*

Vauban fait une deuxième enceinte *bastionnée*, ou *à tours bastionnées*; bien revêtue et terrassée, avec fossé de dix-huit à vingt pieds de profondeur, sur dix ou douze toises de largeur, avec contrescarpe revêtue

(1) Mémoire Valazé, page 4.

en maçonnerie, précédée d'un chemin couvert d'au moins six toises de largeur pour les sorties.

Il couvre les portes par des demi-lunes aussi revêtues; il en place partout où il en est besoin, c'est-à-dire sur les fronts d'attaque, les environne d'un fossé de même profondeur que celui du corps de place, avec contrescarpe aussi revêtue.

Notre grand ingénieur, n'entend donc point placer autour de Paris une ceinture uniforme, qui, suffisante sur quelques points, laisserait la place d'une faiblesse extrême sur d'autres; il n'entend pas que les fronts de la plaine Saint-Denis et la Villette qui pourront être protégés par une zône d'inondation, soient traités de la même manière que ceux situés en avant de Belleville, de Charonne, de Mont-Rouge, etc.

Les généraux Haxo et Valazé, au contraire proposent 80 à 100 fronts taillés sur le même patron, leur contrescarpe n'est point revêtue, ils n'ont point de chemin couvert, leurs portes ne sont point couvertes par des demi-lunes, ils n'en mettent sur aucun point. Leur contrescarpe avec banquettes facilite l'arrivée de l'ennemi dans le fossé, en tel nombre et sur tel front qu'il lui plait; en sorte qu'il peut aussi aisément pétarder les portes de cette enceinte qu'il le ferait aujourd'hui pour le mur d'octroi; il pourrait même arriver qu'à la suite d'une sortie vigoureusement repoussée, il entrât pêle et mêle dans la place avec la garnison, qu'on ne peut laisser égorger dans les fossés, sans lui ouvrir les portes.

Dans tous les cas, une enceinte semblable ne soutiendrait pas plus de quinze jours de tranchée ouverte.

Mettons sous les yeux du lecteur les pièces de cet important procès, et les preuves de ce que nous avançons.

EXTRAIT DU MÉMOIRE DE VAUBAN SUR LES MOYENS DE FORTIFIER PARIS.

« Après y avoir donc bien pensé et cherché tous les moyens à » tenir pour pouvoir mettre cette grande ville *dans une sûreté* » *parfaite*, *contre tous les accidens de guerre* qui pourraient » la menacer, je n'ai trouvé que l'expédient qui suit de bien » raisonnable : il est simple et fort cher, à la vérité, mais très- » assuré, ainsi qu'on le verra ci-après ; sur quoi il est à re- » marquer :

» Premièrement, que je n'ai nul égard aux surprises ni aux » intelligences particulières, cette ville étant trop peuplée pour » que l'on puisse rien entreprendre contre elle sans faire de » gros mouvemens de troupes, qui découvriraient tout, *joint* » *que, ce que j'ai à proposer est directement opposé à toutes les* » *mauvaises subtilités que l'on pourrait mettre en pratique à cet* » *égard.*

» Et secondement, que je ne prétends mettre en avant que » ce qui est nécessaire contre la *bombarderie*, *les sièges réglés* et » *les blocus* qui sont les seuls moyens qui paraissent capables de » la pouvoir réduire.

» Venons au fait.

I.

» Réparer les défectuosités de ce qui reste de sa vieille en- » ceinte, et achever sa réforme telle qu'elle a été réglée en der- » nier lieu, revêtir ce qui ne l'est pas encore, et élever tout

» son revêtement de trente-six à quarante pieds, au-dessus du
» fond du fossé, la faire flanquer simplement par les vieux
» bastions et grosses tours, telles qu'elles se trouveront sur
» pied, sinon en faire de nouvelles aux endroits où il en man-
» quera, et les espacer de six vingt toises l'une de l'autre.

II.

» Bien et proprement terrasser ladite enceinte; la rendre
» capable de porter un parapet à épreuve du canon, et en-
» vironner le tout d'un fossé de dix à douze toises de large,
» profond de dix-huit à vingt pieds réduits *avec ses bords re-*
» *vêtus s'il est possible* : plus la prolonger de part et d'autre
» en travers de la Seine au-dessus et au-dessous de Paris, y
» bâtissant autant d'arches qu'il en sera nécessaire au passage
» des eaux, faire des ponts sur le derrière et des bâtimens
» sur le devant de ces mêmes arches, pour y mettre à cou-
» vert les herses avec les tours servant à leur levée; obser-
» vant du surplus de raser tous les bâtimens des faubourgs
» qui approcheront plus près de vingt à trente toises de cette
» enceinte.

III.

» Au lieu des portes d'à-présent qui ne ferment point, ou
» qui le font très-mal, y en faire de nouvelles, à deux ou trois
» fermetures, non compris les orgues. Plus, des corps de garde,
» hauts et bas, grands et spacieux et des ponts dormans coupés de
» ponts levis, avec des barrières à la tête.

IV.

» Cette première enceinte étant mise en sa perfection, en faire
» une seconde à la très-grande portée de canon de la première,
» c'est-à-dire à mille ou douze cents toises de distance, occupant
» toutes les hauteurs convenables, ou qui peuvent avoir com-
» mandement sur la ville, comme celles de Belleville, de Mont-
» martre, Chaillot, faubourg Saint-Jacques, Saint-Victor, et
» toutes les autres qui pourraient lui convenir.

V.

» Bastionner ladite enceinte, ou l'armer de tours bastionnées, » la très-bien revêtir et terrasser, et lui faire un fossé de dix- » huit à vingt pieds de profondeur sur dix à douze toises de lar- » geur, *revêtu de maçonnerie.*

VI.

» Faire toutes les portes nécessaires par rapport à celles de » la ville, avec leurs corps de garde, *devant lesquelles portes* » *il faudrait faire des demi-lunes, aussi revêtues, de même que* » *partout ailleurs où il en serait besoin, les environnant de fossés* » *approfondis et revêtus comme ceux du corps de la place.*

VII.

» Faire aussi des contre-gardes à l'entour des tours bastion- » nées, si on les préfère aux bastions, comme les figures ci- » après, revêtues jusqu'à la hauteur du parapet du chemin cou- » vert, et le surplus de leur élévation de terre gazonnée ou pla- » quée, observant toutes les façons nécessaires à ces remparts » et chemins couverts, et de donner à ces derniers au moins » six toises de large, *en considération des assemblées qui s'y* » *feront pour les sorties.* On pourrait après planter tout le terre- » plein et les talus des remparts, d'ormes et autres bois, parti- » culièrement destinés aux besoins de cette fortification, sans » jamais permettre qu'on en fît usage que pour le canon, les » palissades et fascines.

VIII.

» Prolonger ladite enceinte et la continuer en travers de la ri- » vière, comme la première, afin d'éviter le défaut par lequel » Cyrus prit Babylone. »

Voici maintenant la description du projet Haxo-Valazé.

EXTRAIT DU MÉMOIRE DU GÉNÉRAL VALAZÉ, PAGE 3.

« L'enceinte continue analogue à celle qui est indiquée par

» Vauban dans ses mémoires, envelopperait Paris et ses fau-
» bourgs, elle passerait en tête de Bercy, du petit Charonne,
» de Belleville, de la Villette, la Chapelle, Clignancourt, les
» Batignoles et Passy sur la rive droite de la Seine, et en avant
» de Vaugirard, du petit Montrouge, du petit Gentilly et d'Aus-
» terlitz, sur la rive gauche : elle se composerait de quatre-vingts
» fronts *environ*, présentant des côtés extérieurs de trois cent
» soixante et dix mètres (terme moyen) et *sans aucun ouvrage*
» *extérieur*. Ses escarpes auraient dix mètres (trente pieds de
» hauteur), et seraient assez bien couvertes pour qu'on ne put
» pas y faire brèche de la campagne. Ses contrescarpes en terre,
» seraient taillées en banquettes, et feraient office de corri-
» dor pour faciliter la surveillance au-dehors et les mouvemens
» des sorties (1).

» Paris, renfermant en bâtimens militaires, et en ressources
» de toute espèce, de quoi satisfaire à tous les besoins de la gar-
» nison la plus nombreuse, l'établissement d'une enceinte,
» n'exigerait d'autres constructions étrangères à la défense, que
» celles de quarante portes et autant de corps de garde atte-
» nans, et de quatorze magasins à poudre. »

N'est-ce pas une véritable profanation d'accoler le nom de Vauban à cette carcasse décharnée, privée de la première enceinte, sans revêtement de contres-carpe, sans demi-lunes, sans chemins-couverts pour couvrir les portes et les points d'attaque? Si la grande ombre de Vauban pouvait apparaître au milieu de nous, avec quel dédain elle repousserait l'œuvre des généraux Haxo et Valazé qui, en travaillant sur ses idées, l'ont fait en écoliers incapables de comprendre le génie du maître, et ont gâté, en le retouchant, un de

(1) Le général Valazé n'employant que la garde nationale à la défense de son enceinte, on ne pourrait faire de sorties un peu importantes. Voyez le chapitre IV.

ses chefs-d'œuvre, où il n'y avait que quelques légères taches, qu'il était facile de faire disparaître sans mutiler l'ensemble.

CHAPITRE III.

Revue du mémoire du général Valazé. — *Conséquences de la mise en action de ses moyens défensifs.*

Dans les deux chapitres qui précèdent, nous avons séparé la cause de Vauban, de celle des généraux Haxo et Valazé, nous avons mis en évidence la différence complète qui existe dans le but et dans les moyens proposés par notre grand ingénieur et ceux présentés par ces deux généraux; nous avons prouvé que dans le système de Vauban, *tout est grand, fécond, complet, propre à donner à la capitale une parfaite sécurité et à préparer un vaste tombeau aux armées étrangères qui oseraient tenter de s'en emparer.* Que dans le but et dans le système Haxo-Valazé au contraire, *excepté la dépense qui est considérable*; tout le reste est *petit, mesquin et conduit nécessairement à faire tomber Paris au pouvoir de l'ennemi, soit par la famine, soit par un siège réglé, après un mois au plus de résistance.*

Ayant traité ces deux points capitaux, nous pourrions nous dispenser d'en dire davantage sur le mémoire du général Valazé; cependant nous allons en

faire une revue plus détaillée, pour donner une idée complète de la faiblesse et de l'incohérence de ses raisonnemens.

Son mémoire a surtout pour objet de prouver que l'enceinte continue, telle qu'il la propose, vaut mieux qu'une ceinture de forts détachés.

Il résulte évidemment de ce qui précède que, si ce général démontrait que le projet de son *guide* est préférable à celui adopté par le maréchal Soult, la seule conclusion à tirer de cette démonstration serait que, les deux dispositions sont mauvaises, et doivent être également rejetées.

Nous laisserons donc de côté, *pour le moment*, tout ce qui tient à la comparaison des deux systêmes, et c'est au tribunal des propres autorités qu'il invoque, que nous traduirons cet auteur.

L'ensemble de ses idées peut se résumer ainsi :

1° Les fortifications de Paris doivent garantir cette ville contre toute attaque faite avec des moyens de campagne, de façon que nos armées chargées de défendre la frontière, n'étant pas obligées de se concentrer sur la capitale, puissent manœuvrer à volonté *pendant près d'un mois*, (1) sur les flancs et les derrières de l'ennemi;

2° Paris doit être fortifié par une enceinte d'environ quatre-vingts fronts, avec fossé de douze pieds de pro-

(1) Mémoire Valazé page 2.

Le général Valazé avait oublié, peut-être à dessein, un élément essentiel, *le temps*; mais il nous a été facile de combler cette lacune; en recourant à la page 15 de son mémoire où il dit : *qu'un mois est le maximum de temps pendant lequel on pourrait priver Paris de ses marchés.* Il faut donc le secourir avant que ce mois ne soit écoulé.

fondeur, contrescarpe non revêtue et sans chemin couvert; (1)

3° L'ennemi aura, pour menacer Paris ; quatre cent mille hommes, nous n'en aurons que deux cent mille à lui opposer; (2)

4° La défense de cette vaste enceinte doit être confiée à la garde nationale; (3)

5° On ne doit craindre ni surprise, ni attaque de vive force ni bombardement; (4)

6° La place tiendra un mois et cet espace de tems suffira à la France pour obtenir par ses efforts, la délivrance de Paris; (5)

7° Il faudra d'abord dépenser 35 millons et employer trois années pour mettre Paris hors d'état d'être enlevé autrement que par des moyens de siège. (6)

Pour appuyer ces conclusions, le général Valazé cite, à tort et à travers, Vauban, Napoléon, la commission de défense et nombre d'auteurs qui ont écrit sur le mode à suivre pour la défense de Paris. On sait déjà comment il a défiguré le premier, il n'a pas été plus heureux à l'égard de Napoléon ni de la commission; il semble qu'il entre dans la destinée de ce pauvre général, de prendre toutes les questions à contre-sens et de dénaturer tout ce qui passe sous sa plume; en voici des preuves.

(1) Mémoire Valazé page 3 et profil.
(2) Id. page 5.
(3) Id. pages 7 et 8.
(4) Id. pages 10 et 14.
(5) Id. page 15.
(6) Id. pages 10 à 18.

Napoléon a dit :

« Faut-il défendre une capitale en la couvrant directement ou » en s'enfermant dans un camp retranché sur les derrières? *Le » premier parti est le plus sûr :* Il permet de défendre le *passage » des rivières, les défilés ; de se créer même des positions de cam- » pagne* ; *de se renforcer de toutes les troupes de l'intérieur*, dans » le temps que l'ennemi s'affaiblit sensiblement.

. . . . . .

« En général, l'idée de *couvrir une capitale*, *ou un point quel- » conque*, par des marches de flanc, comporte avec elle la né- » cessité d'un détachement, et *les inconvéniens attachés à toute » dissémination devant une armée supérieure.* (1)

La pensée de Napoléon est clairement exprimée. Pour couvrir Paris, il faut porter l'armée à la frontière; arrêter l'ennemi, autant qu'on le peut, à l'aide des appuis que présentent les places; s'opposer de front à sa marche; lui faire éprouver le plus de pertes que l'on peut. Si l'on n'obtient pas d'abord un succès complet, qui le rejète en dehors de la frontière; que l'on soit obligé de céder du terrain : se retirer sur une position en arrière; s'opposer aux passages des rivières; faire éprouver de nouvelles pertes à l'ennemi; remplacer celles que l'on éprouve soi-même, par les troupes de l'intérieur; échelonner de nouvelles positions, et continuer la lutte autant que possible, en conservant ses communications avec le point que l'on veut couvrir.

De cette manière la capitale sera garantie le plus *sûrement* et le plus long-tems possible. Arrivé sous les murs de Paris, on aura à examiner s'il convient de livrer

(1) Mémoires de Napoléon ; Montholon tome I, pages 294 et 295, 1re édition.

bataille, ou de rester en position, ou enfin de se retirer sur un autre point. Ce que l'on pourra faire, sans inconvénient, *quand on aura un an pour préparer le retour*. Ce moyen, *le plus sûr*, auquel Napoléon donne évidemment la préférence est aussi celui adopté par Vauban.

Rappelons-nous qu'il dit :

« Si dans un tems que toute la terre serait liguée contre vous, » *il arrivait que la frontière fût forcée* et la ville en péril d'être » assiégée, quelque malheur qui pût arriver à notre armée et » au surplus du royaume ; il est probable qu'elle ne serait jamais » *tellement défaite*, que le roi ne fût toujours en état de retirer » vingt-cinq à trente mille hommes dans l'entre-deux des en- » ceintes, etc. »

Vauban veut donc que la frontière soit défendue à outrance; puisqu'il va jusqu'à supposer qu'il ne restera plus que vingt-cinq à trente mille hommes, pour en former la garnison de Paris; et que c'est avec ce noyau seul, qu'il espère sauver la fortune de la France.

Ce n'est point ainsi que M. Valazé fait son plan de campagne; il se met tout simplement sur le flanc de l'ennemi pour le regarder passer; lorsque ce passage est effectué, ce grand tacticien vient se placer sur les derrières ! voyons ce qu'il y fera. Ne perdons pas de vue que, d'après son système, la capitale fortifiée et approvisionnée pour tenir *pendant un mois*, aura la garde nationale seule pour garnison.

L'ennemi, trouvant la route ouverte, fera passer ses quatre cent mille hommes, et le parc de siége qu'il

aura préparé à tout événement, pour le cas *où il y aurait des approvisionnemens pour plus d'un mois:* il se hâtera de sortir du labyrinthe des places pour entrer dans le pays ouvert, où il trouvera des ressources de toute espèce.

Il portera rapidement cent mille hommes, dont dix à douze mille de cavalerie, sur Paris; pour le bloquer et en commencer le siége. La première conséquence de cette marche sera la prise, sans coup férir, des retranchemens établis sur la ligne de Saint-Denis à Nogent; car d'après M. Valazé lui-même;

« D'une part, les gardes nationaux ne seraient pas en état de » défendre les intervalles, puisque ce serait tenir la campagne; » de l'autre, on n'en trouverait guères qui consentissent à aller » s'enfermer dans des forts, la plupart, à une demi-lieue de » Paris. » (1)

A plus forte raison n'en trouverait-on point pour aller s'enfermer dans de misérables retranchemens de campagne, qui exigeraient une armée de soixante mille hommes de bonnes troupes pour les défendre.

Ainsi les 4,400,000 francs employés à ces ouvrages, auront eu pour objet de préparer une ligne de circonvallation à l'ennemi; qui en tirera un très-bon parti contre une armée de secours; parce que les hommes ne lui manqueront pas pour la garnir.

On voit, d'après cela, que les 10 ou 12 mille francs *de gratification* que M. Valazé s'est fait adjuger, pour la conduite de ces travaux, ont été supérieurement placés.

(1) Mémoire Valazé page 8.

Poursuivons.

Le général Valazé étant avec ses deux cent mille hommes sur les derrières de l'ennemi, celui-ci aura une armée d'observation de trois cent mille hommes pour couvrir le siége; il laissera les deux cent mille hommes se promener tant qu'ils le jugeront convenable, il ne s'en inquiètera nullement; il prendra de bonnes positions, les fortifiera s'il en est besoin, et il attendra qu'on essaie de le déloger; si on veut faire quelque marche de flanc, il aura une circonférence plus petite à parcourir, et sera toujours en mesure d'arriver à temps et en force sur les points menacés.

Dans des marches et contre-marches le temps passe vite, les cheminemens contre la place se pousseront avec d'autant plus de rapidité que la garde nationale ne fera point de sorties. Les batteries de brèche s'établiront, les vivres s'épuiseront, et pour ne pas voir tomber la place à ses yeux, au bout d'un mois, M. Valazé sera obligé avec ses deux cent mille hommes de venir attaquer une armée de plus de trois cent mille dans des positions fortifiées par l'art et par la nature.

Ainsi les sublimes combinaisons de tactique et de fortification du général auront conduit à intervertir complètement les rôles.

Nous étions les plus faibles en nombre; à l'aide de nos places, des obstacles naturels et de nos fortifications de campagne, nous pouvions rétablir l'équilibre et faire pencher la balance de notre côté; mais c'est une idée trop simple : M. Valazé raisonne d'une autre

Il est donc clair que Napoléon ne comptait pas sur la garde nationale livrée à elle-même pour faire une vigoureuse résistance; et lorsque le comité de défense disait qu'il fallait confier l'enceinte à la garde nationale, il entendait que l'extérieur en serait défendu aussi longtemps que possible par la troupe qui, si elle était repoussée, se joindrait à la garde nationale pour défendre l'enceinte.

Vauban, qui n'avait pas à garder la ligne de retranchemens de Saint-Denis à Nogent, et qui, par conséquent, n'avait pas le même besoin de troupes régulières, reconnaît cependant qu'il en faut pour que Paris soit convenablement défendu; il en suppose au minimum vingt-cinq à trente mille, auxquelles se joindraient dix à douze mille d'assez bonnes, *levées dans ses murailles; outre la garde des bourgeois qui irait toujours son train.*

Avec cela Vauban regarde Paris comme imprenable, mais ce n'est pas une défense passive qu'il veut, car après avoir signalé les difficultés de l'attaque, il dit:

A quoi il faut ajouter que *les fréquentes sorties, grandes et petites, qui se feraient à toute heure, par de si grandes troupes*, le grand feu qui sortirait des remparts et chemins couverts et la grande quantité de canons dont elles pourraient se servir, empêcheraient les travailleurs de faire chemin, et *réduiraient ce siége à une lenteur qui ayant*

vres de flanc; nous répondrons que quand Napoléon a écrit cette instruction en décembre 1813, il n'avait pas encore fait le mouvement d'Arcis-sur-Aube à Saint-Dizier qui, en découvrant la capitale, la livra à l'ennemi; c'est éclairé par l'expérience qu'il a écrit à Saint-Hélène que *le plus sûr est de couvrir directement le point qu'on veut défendre;* et qu'il ajoute que pour manœuvrer sans se laisser acculer à la capitale, il faut une *bonne armée*, de *bons généraux* et un *bon chef*, choses assez rares par le temps qui court.

bientôt épuisé leurs armées d'hommes et de munitions, les contraindrait à lever honteusement le siége.

Concluons donc qu'il y a une différence totale entre la manière dont Vauban veut que la défense soit conduite et celle proposée par le général Valazé : que celui-ci n'employant que la garde nationale a pris pour base la résistance passive, sans sorties à l'extérieur, tandis que c'est sur les sorties *multipliées, grandes et petites, faites à toute heure*, que Vauban compte principalement pour ralentir la marche de l'attaque, que c'est par ce moyen qu'il force l'ennemi à mettre trente mille hommes pour garder les tranchées, tandis que dans le système Valazé une simple division serait suffisante.

Ainsi : dans le but,

Dans la disposition des ouvrages,

Dans la conduite de la défense,

Il n'y a aucun rapport, il y a même opposition complète entre l'ouvrage de Vauban et celui de MM. Haxo et Valaze, qui, sous prétexte de l'imiter, l'ont dénaturé et gâté. (1)

(1) Nous devons à la vérité de dire que dans le pesant article de 32 pages, consacré par le général Haxo à la réfutation d'une mauvaise brochure *sur l'inutilité de la défense des capitales*, qui pouvait être réfutée en dix lignes, ce général n'a point mis en avant des idées aussi absurdes que celles du général Valazé ; il admet la défense de la frontière en profitant des obstacles naturels et artificiels ; il suppose aussi qu'il y aura des troupes réglées avec la garde nationale pour former la garnison de Paris, et que par conséquent on fera de fortes sorties ; mais là se bornent ses idées justes. En citant et approuvant l'opinion de M. de Ludre, il prouve qu'il veut mettre la capitale en état de tenir pendant peu de temps ; sa fortification et ses approvisionnemens sont faits en conséquence ; son but et ses moyens sont, comme nous l'avons démontré aux chapitres I et II, entièrement opposés à ceux de Vauban. Nous pourrions peut-être le considérer comme solidaire avec le général Valazé dont la brochure est postérieure ; mais nous n'avons pas de preuves suffisantes pour l'affubler de cette pauvre production.

Complétons notre revue du mémoire Valazé, en examinant la valeur de ses assertions relatives aux surprises, attaques de vive force, bombardement et dépense.

CHAPITRE IV.

Surprise. — Attaque de vive force. — Bombardement. — Dépense.

Nous venons d'indiquer quelques-unes des conséquences de la mise en œuvre des combinaisons de fortification et de stratégie des généraux Haxo et Valazé. Nous avons fait voir que si l'on suivait la marche tracée par *ces deux capacités*, un mois de patience ferait raison à l'ennemi de la capitale de la France, déciderait du sort de trente millions d'habitans, et ferait règner à Paris le calme qui règne à Varsovie.

Un semblable résultat est par trop absurde pour que l'on pût s'en tenir long-temps à un projet de cette nature; si l'on avait fait la *sottise* de l'exécuter, les deux auteurs de ce projet ne tarderaient pas à s'apercevoir de son extrême faiblesse, et à demander de nouveaux fonds,

1° Pour couvrir les portes par des demi-lunes.

2° Pour faire des contrescarpes afin d'empêcher que ces demi-lunes ne soient tournées par la gorge.

3° Pour faire des chemins-couverts et protéger les sorties.

4° Pour mettre des demi-lunes ou autres ouvrages sur les fronts d'attaque.

5° Pour acquérir les terrains nécessaires à l'établissement de ces chemins-couverts, demi-lunes, etc., et démolir les nombreux bâtimens qui couvrent ces terrains.

6° Pour mettre l'enceinte formée par le mur d'octroi en bon état, afin de pouvoir soutenir les assauts à la deuxième enceinte, et défendre les faubourgs intermédiaires.

7° Pour construire des casernes mieux situées par rapport à l'enceinte à défendre, des magasins pour les approvisionnemens.

Ce ne serait donc point une dépense de quarante millions qu'il faudrait faire, mais une dépense de plus de cent millions (1).

(1) Il est facile de reconnaître que, *grâce à la renommée paternelle*, M. Valazé a franchi rapidement le grade *dans lequel on fait des états estimatifs*; car le sien présente des erreurs et des omissions qu'un capitaine n'eût certainement pas faites dans un travail de cette nature. Nous en donnerons un exemple remarquable :

Il fixe le prix de la maçonnerie de son enceinte à 12 fr. le mètre cube ; or, d'après le bordereau des prix de la place de Paris :

Le mètre cube de maçonnerie de moëllons est de.	16 fr.	40 c.
Celui de la maçonnerie de meulière est de.	22	70
Pour la place de Vincennes les prix sont :		
Pour la maçonnerie de moëllons.	18	10
Pour celle en meulière.	26	20

Le prix de 12 francs est donc insuffisant ; car si les matériaux employés à l'extérieur sont exempts du droit d'octroi, l'immense quantité de maçonnerie à construire, amènera une augmentation considérable dans le prix de ces matériaux et particulièrement du moëllon ; on peut donc regarder comme certain que le mètre cube coûterait au moins 16 francs ; par conséqnent la dépense de la maçonnerie devrait être augmentée d'un tiers environ, c'est-à-dire de plus de *sept millions de francs*.

D'un autre côté, il ne parle point de la pierre de taille pour soubassemens, tablettes, cordons, angles, etc. ; cependant s'il eût jeté un coup-d'œil sur le tableau de la dépense du front moderne qui se trouve à la page 96 du Mémorial de Cormontaigne, il aurait

L'urgence de la plupart de ces travaux se ferait d'autant mieux sentir que le dispositif proposé ne peut rassurer complètement, ni contre les surprises, ni contre les attaques de vive force.

Les argumens employés par l'auteur du mémoire sont bien plus propres à faire naître des craintes à ce sujet, qu'à les faire disparaître.

Citons d'abord, nous discuterons ensuite

EXTRAIT DU MÉMOIRE DU GÉNÉRAL VALAZÉ, PAGES 10 ET 11.

Surprise et attaque de vive force.

« Vauban a dit dans son projet d'enceinte autour de Paris.

« *Je n'ai nul égard aux surprises ni aux intelligences, cette* » *ville étant trop peuplée pour que l'on puisse rien entreprendre* » *contre elle sans faire de gros mouvemens de troupes qui décou-* » *vriraient tout.* »

« D'accord avec Vauban, nous n'admettons par qu'il soit pos- » sible de surprendre une pareille enceinte. »

« Quant à une attaque de vive force, elle ne peut avoir lieu, » *qu'en escaladant les escarpes avec des échelles de quarante pieds* » (*treize mètres*) de longueur, ou *en forçant les portes.* Mais » comme on sera *sur ses gardes,* à cause du voisinage de l'en- » nemi, est-il possible, qu'en supposant même un commence- » ment de succès, il eût le temps matériel de faire entrer dans

vu que la pierre de taille augmente le prix de la maçonnerie d'environ un cinquième; ainsi, l'état estimatif devrait être augmenté :

1° A cause du prix du mètre cube qu'il convient de porter à 16 fr. au lieu de 12.	7,160,000
2° Pour la pierre de taille, environ.	5,000,000
Total.	12,160,000

La dépense pour la maçonnerie seule serait donc de plus de 33,000,000 au lieu des 21,480,000 fr. de l'état estimatif.

Si l'on portait la hauteur de l'escarpe à 36 ou 40 pieds au lieu de 30, ce qui serait à-peu-près indispensable avec une seule enceinte, la dépense augmenterait encore de près d'un quart, et passerait quarante millions.

Qu'on juge par ce seul aperçu du degré de confiance que mérite le travail du général Valazé.

» Paris a assez de monde pour résister aux attaques qui seraient » dirigées contre la tête des colonnes par les gardes des fronts » voisins, et les réserves qui se réuniraient sur les points mena- » cés? Que deviendraient ces colonnes qui, arrêtées de front, » auraient en même temps leurs queues encore dans la campagne, » ou dans les fossés, battus par les canons des fronts collatéraux? » leur destruction serait inévitable.

» Crémone, de même surface que Metz, fut surprise en 1702, » par trahison, et Berg-op-Zoom, de l'étendue de Besançon, » fut attaquée de vive force en 1814, dans un moment où » la garnison était trop faible, pour se bien garder. Mais ces » deux places étant assez étendues, pour que l'ennemi ne pût » pas envahir tous les points en un instant, et pour laisser le » temps aux Français de se reconnaître, les Autrichiens com- » mandés par le prince Eugène lui-même, furent chassés de » Crémone, et les Anglais pris dans Berg-op-Zoom.

» Ces deux exemples suffisent pour montrer que toute at- » taque dirigée contre l'enceinte de Paris avec des moyens de » campagne seulement, aurait un résultat funeste pour l'en- » nemi. »

Le général Valazé se garde bien de nous dire que Vauban, après avoir annoncé qu'il n'a nul égard aux surprises, ajoute :

« *Joint que, ce que j'ai à proposer est directement opposé à tou-* » *tes les mauvaises subtilités qu'on pourrait mettre en pratique à* » *cet égard.* »

Le projet de Vauban rend en effet toute surprise impossible; son chemin-couvert, sa contrescarpe revêtue, ses demi-lunes couvrant les portes, sa double enceinte dont l'escarpe est élevée de 36 à 40 pieds; les trente à quarante mille hommes de troupes réglées qu'il met dans la place, en outre de la garde des bourgeois, *qui va son train*, présentent des obstacles tels qu'il

y aurait de la folie à vouloir les franchir, soit en trompant la surveillance, soit par une attaque de vive force; mais comme il n'y a rien de commun entre le projet de Vauban et celui du prétendu Vauban moderne, *l'imprenabilité* par surprise de la place du premier, ne prouve absolument rien en faveur de la place du second.

Laissant donc de côté cette citation tronquée, voyons la nature des obstacles qui s'opposeront à une surprise.

Nous trouvons d'abord quarante portes près desquelles on peut arriver sans difficulté, puisqu'il n'y a que des contrescarpes en terre, avec banquettes, pour rendre la descente du fossé plus commode.

Ces portes étant sous la surveillance de la garde nationale, il suffirait qu'il se trouvât à l'une d'elles, quelque chef vendu à l'ennemi pour l'introduire dans la place.

Qu'on se représente seulement quelques milliers d'hommes débouchant à droite et à gauche sur le rempart, se portant rapidement vers d'autres portes, les ouvrant à d'autres troupes, et que l'on dise ce que fera une garnison composée de garde nationale seule! Assurément, il y aura une grande confusion pendant la nuit; beaucoup d'individus se retireront promptement à leur domicile, et au jour on sera trop heureux d'éviter le pillage en traitant avec l'ennemi.

Dans le cas *d'une simple enceinte* sans contrescarpe revêtue, n'ayant que la garde nationale pour garnison,

une surprise est donc non-seulement possible, mais facile; il suffit qu'il se rencontre dans la place un traître adroit, et l'on peut, sans crainte de se tromper, affirmer qu'il s'en trouvera toujours quelques-uns parmi un million d'individus.

Nous nous dispenserons d'indiquer d'autres moyens de surprise; passons à l'attaque de vive force.

Pour se convaincre de la possibilité d'une attaque de cette nature, il suffit de se rappeler que l'enceinte a au minimum 80 fronts; par conséquent 160 flancs et 35,800 mètres courans de développement (1); que pour mettre seulement deux pièces de canon par flanc, et un homme par mètre, il faudrait 320 pièces de canon et 35,800 hommes, que le service des 320 pièces des flancs exigerait à peu près 1,000 canonniers; qu'il en faudrait au moins autant pour le service des pièces des saillans et des faces des bastions; or, il n'y a point de garnison, quelque nombreuse qu'elle soit, qui puisse suffire long-temps à un service semblable; le rempart sera donc moins garni que nous ne le supposons; l'ennemi, en faisant un grand nombre d'attaques simulées, sur des fronts différens, donnera des craintes partout, fatiguera la garnison, la forcera à disséminer ses forces, en sorte qu'elle n'en aura point de suffisantes à opposer sur les points où se porteront les masses.

Maître d'une seule porte, *par le pétard*, ou par tout autre moyen, l'ennemi pourra faire entrer immédiate-

(1) Mémoire Valazé, pages 2 et 17.

ment assez de troupes pour s'emparer des deux bastions adjacens, s'y établir et s'y retrancher solidement, tourner l'artillerie contre la rue du rempart et celles qui sont enfilées par ces bastions; il jouira dès-lors de tous les avantages que donneraient des brèches; sous la protection de son canon, il pourra à volonté s'étendre le long du rempart, gagner d'autres portes, etc. Dans tous les cas, il aura soin d'établir une communication de l'extérieur avec le front dont il sera maître, afin que de nouvelles colonnes puissent arriver sans être battues par les feux des fronts collatéraux, etc. etc.

Le général Valazé reconnaît la possibilité de l'attaque de vive force, puisqu'il suppose un commencement d'exécution; il est réduit à dire que, *comme on sera sur ses gardes*, l'ennemi n'aura pas le temps de faire entrer assez de monde pour qu'on ne puisse pas le chasser ou le détruire (1); mais il ne s'aperçoit pas que son raisonnement, relativement à l'enceinte qu'il propose, s'applique également à un simple mur comme celui de l'octroi; que, si ce raisonnement avait quelque valeur, il faudrait en conclure que Paris serait suffisamment défendu par ce mur, puisque l'ennemi ne pourrait également *faire entrer que des têtes de colonnes, et que l'on serait sur ses gardes.* Alors, à quoi bon dépenser soixante millions!

Ne pouvant être bon raisonneur, le général Valazé veut au moins se montrer *érudit*; la tête farcie de dates et de faits mal digérés, il ne perd pas une occasion de

(1) Mémoire Valazé, page 10.

les semer dans ses tristes écrits; mais il n'est pas de la force de certain personnage de comédie qui savait au moins distinguer *une comparaison d'une similitude.* En invoquant les événemens de Crémone en 1702 et de Berg-op-Zoom en 1814, il n'a pas pris la peine de les discuter, il se borne à conclure à la manière d'une autre personnage! *Voilà ce qui fait, etc.*

A ce sujet nous lui dirons:

Que Crémone n'était point défendue par *la garde nationale,* mais par une excellente garnison composée de *huit mille hommes,* à laquelle le prince Eugène n'a pu en opposer que six mille, parce qu'il s'est privé des trois à quatre mille hommes du prince de Vaudemont, qui eussent pu entrer dans la ville avec la même facilité que le reste des troupes, par les deux portes dont le prince était maître.

Qu'ainsi, indépendamment du hasard, qui avait mis les troupes de la garnison sur pied plus matin qu'à l'ordinaire, et de quelques autres fautes qui ont été commises; c'était un combat à forces à peu près égales, qui avait lieu dans l'intérieur de la ville: qu'il n'en serait point ainsi d'une surprise de Paris, qui aurait autour de ses murs une armée de plus de *cent mille hommes,* pour l'attaquer, et la garde nationale seule pour la défendre.

Nous ajouterons qu'à Berg-op-Zoom on a fait la même faute qu'à Crémone; le général anglais n'a attaqué qu'avec quatre mille hommes une garnison de cinq

mille bons soldats, s'il eût attaqué avec dix ou quinze mille hommes, il eût réussi.

Enfin nous dirons que si, choisissant mieux ses exemples, M. Valazé en eût cité qui eussent quelque analogie avec ce qui pourrait se passer à Paris; on lui répondrait que cela ne prouverait encore rien; car à des faits de cette espèce on peut répondre par des faits contraires.

A une attaque de vive force qui aurait échoué, on opposera celle d'Ulm en 1702 par les Bavarois, qui a réussi, malgré les efforts réunis de la garnison et de la garde des bourgeois, etc.

Avant de terminer ce chapitre, nous aurions desiré trouver quelque chose à louer dans le mémoire du général Valazé; nous ne pouvons avoir cette satisfaction. Quoique nous pensions aussi qu'un bombardement ne ferait point rendre Paris, qu'il causerait peu de dommages, que ce serait casser des vitres avec des *guinées;* nous sommes forcé de reconnaître qu'il présente cette question sous un point de vue tout-à-fait faux. Il a copié, à ce sujet, un passage du mémoire du général Haxo, en réponse à celui du comte de Durfort, sur l'inutilité de la défense des capitales. Son raisonnement est bâsé sur l'hypothèse que l'ennemi n'aura d'autres projectiles que les obus et les fusées à la congrève d'un parc de campagne. Cette supposition est ridicule; car *qui veut la fin, veut les moyens*; jusqu'à présent les moyens d'attaque contre la France ont eu une progression croissante; du moment que Paris

sera susceptible de défense, l'ennemi emploiera le bombardement sur une grande échelle, s'il le juge utile à ses desseins. Pour attaquer la citadelle d'Anvers la France a réuni vingt-cinq à trente mille bombes; pour attaquer Paris les étrangers en emploieront cent mille et plus, s'il le faut.

Pour apprécier une disposition de fortification, on doit supposer que l'ennemi aura tout ce qui est nécessaire à l'attaque et partir toujours du maximum de moyens. On doit même prévoir les progrès que l'art de lancer les projectiles pourra faire; calculer sur des distances plus grandes que celles où on lance les bombes aujourd'hui, (1) compter sur des moyens plus prompts et plus faciles de transporter les parcs de siége par l'emploi des voitures à vapeur, etc. C'est ainsi qu'on arrive à des résultats utiles pour tous les temps, et qu'on n'est jamais au-dessous des circonstances qui peuvent se présenter.

(1) N'a-t-on pas déjà lancé des bombes sur Cadix à la distance de près de trois mille toises; qui oserait dire que l'art est arrivé à sa perfection?

CONCLUSION DU PREMIER MÉMOIRE.

Si l'on ne considérait que la valeur intrinsèque du projet du général Haxo et du mémoire du général Valazé, on trouverait sans doute que nous nous sommes trop étendu sur leur examen et leur réfutation. Mais si l'on fait attention à l'importance de la question qui s'agite, si l'on pense qu'une bonne solution de cette question peut porter la gloire et la puissance de la France au plus haut degré, tandis qu'une solution incomplète ou mauvaise peut la livrer à l'ennemi, chargée de chaînes, qu'il lui sera impossible de briser; on reconnaîtra qu'il est temps d'examiner mûrement cette question sous tous les rapports, sans craindre quelques répétitions; sans se laisser influencer par la position des individus et par les réputations usurpées, *qui sont le fléau de l'époque actuelle, trop disposée à croire qu'il suffit d'avoir des étoiles sur les épaules pour y voir clair*; tandis que, trop souvent ces étoiles, produit de la faveur et de l'intrigue, ne servent qu'à éblouir ceux qui les portent.

Un homme véritablement digne de son immense réputation, VAUBAN, pénétrant les secrets de l'avenir, avait deviné que la puissance même de la France, liguerait contre elle tous les rois de l'Europe; il voyait que Paris

serait le but vers lequel se dirigeraient tous leurs efforts; il savait ce qu'il en coûte à une grande nation qui laisse occuper sa capitale par l'ennemi; et ses méditations patriotiques ont eu pour objet de prévenir un si grand malheur.

Un mémoire sur les moyens de fortifier Paris a été le résultat de ces méditations; et *ce petit mémoire, aussi admirable par sa simplicité que par la profondeur des vues*, suffirait seul pour placer son auteur au premier rang des ingénieurs et des hommes d'état.

VAUBAN a compris que ce n'est point avec des demi-mesures que l'on obtient de grands résultats; il a senti que le cœur de la France devrait être cuirassé de manière que le fer ennemi ne pût l'atteindre: *des fortifications imprenables, des approvisionnemens inépuisables*, pour le temps que l'ennemi pourra passer sous les murs de Paris; tels sont les moyens qu'il proposait alors, et qu'il faut réaliser aujourd'hui. Le temps, l'agrandissement successif de Paris, nécessitent sans doute des modifications dans la forme et la disposition des ouvrages; mais la fortification à faire, doit remplir le même objet, par rapport à l'état actuel des choses, que celle de Vauban par rapport au Paris de son temps.

Nous avons vu que le projet *Haxo-Valazé* ne satisfait point à cette condition; nous allons examiner dans un deuxième mémoire si le système des forts détachés adopté par le gouvernement, est propre à conduire au but.

NOTE A.

Complément du mémoire de VAUBAN.

Nous avons eu occasion de faire des citations assez étendues du mémoire de Vauban ; ce mémoire, trop peu connu, est si remarquable et si plein de vues utiles, que nous n'hésitons pas à le mettre au rang des meilleures productions de ce grand homme ; nous croyons en conséquence devoir compléter les extraits que nous en avons donnés.

Pour lire ce mémoire dans son entier, sans interruption, on commencera par le passage suivant :

De l'importance dont Paris est à la France, et du soin que l'on doit prendre de sa conservation.

Si le Prince est à l'état ce que la tête est au corps humain (1) (chose dont on ne peut pas douter), on peut dire que la ville capitale de cet état, lui est ce que le cœur est à ce même corps : or le cœur est considéré comme le premier vivant et le dernier mourant ; le principe de la vie, la source et le siége de la chaleur naturelle, qui de là se répand dans toutes les autres parties du corps qu'elle anime et soutient jusqu'à ce qu'il ait totalement cessé de vivre.

(1) Ce n'est point un paradoxe, mais un axiôme incontestable de dire que le prince est ou doit être à l'état ce que la tête est au corps humain. VAUBAN.

Il me semble que cette comparaison se peut très-bien appliquer au sujet dont nous voulons traiter, vu qu'il n'y a point de villes dans le monde avec qui elle ait plus de rapport qu'à Paris ; capitale du royaume de France, la demeure ordinaire de nos rois, et de toute la maison royale, des princes du sang, des ministres, ducs, pairs, maréchaux de France, et autres grands officiers de la couronne; des ambassadeurs des rois et principales têtes couronnées de la chrétienté; c'est le siège d'un célèbre archevêché et d'un clergé très-considérable dans lequel sont comprises plusieurs grosses et riches abbayes, celui de la principale cour de parlement du royaume, et d'une très grande quantité d'autres juridictions; le rendez-vous de toute la noblesse; des gens de guerre et de savoir de toutes espèces, même des étrangers qui se rendent en foule de toutes parts et de tous pays.

C'est le vrai cœur du royaume; la mère commune des Français et l'abrégé de la France par qui tous les peuples de ce grand état subsistent, et de qui le royaume ne saurait se passer sans décheoir considérablement de sa grandeur.

Elle est très bien située tant à l'égard de la santé, du commerce et des commodités de la vie, que des affaires générales et particulières; peuplée d'une très grosse bourgeoisie, et d'une infinité d'artisans de toutes espèces, parmi lesquels se trouvent les plus habiles ouvriers du monde en toutes sortes d'arts et de manufactures.

Elle est d'ailleurs très-marchande à raison du changement perpétuel des modes, des grandes consommations qui s'y font, et du nombre infini de gens de qualité qui la remplissent.

(1) Comme elle est fort riche, son peuple encore plus nombreux, naturellement bon et affectionné à ses rois, il est à présumer que tant qu'elle subsistera dans la splendeur où elle est, il n'arrivera rien de si fâcheux au royaume dont il ne se puisse relever par les puissans secours qu'elle peut lui donner. — Considération très juste, et qui fait que l'on ne peut trop avoir d'égards pour elle, ni trop prendre de précautions pour la conserver, d'autant plus que si l'ennemi avait forcé nos frontières, battu et dissipé nos armées et enfin pénétré le dedans du royaume, ce qui est

(1) Paris contient en soi seul plus de moitié des richesses du royaume. VAUBAN.

très difficile, je l'avoue, mais non pas impossible, il ne faut pas douter qu'il ne fît tous les efforts pour se rendre maître de cette capitale, ou du moins la ruiner de fond en comble; ce qui serait peut-être moins difficile présentement (que partie de sa clôture est rompue et ses fossés comblés) qu'il n'a jamais été joint; que l'usage des bombes s'est rendu si familier et si terrible dans ces derniers temps, que l'on peut le considérer comme un moyen très sûr pour la réduire à tout ce que l'ennemi voudra, avec une armée assez médiocre, toutes les fois qu'il ne sera question que de se mettre à portée de la bombarder (1). Or il est très visible que ce malheur serait l'un des plus grands qui pût jamais arriver à ce royaume, et que quelque chose que l'on pût faire pour le rétablir, il ne s'en releverait de long temps, et peut-être jamais (2).

C'est pourquoi il serait à mon avis de la prudence du roi d'y pourvoir de bonne heure, et de prendre les précautions qui pourraient la mettre à couvert d'une si épouvantable chûte.

J'avoue que le zèle de la patrie, et la forte inclination que j'ai eue toute ma vie pour le service du roi et le bien de l'état, m'y a fait souvent songer, mais il ne m'a point paru de jour propre à faire de pareilles ouvertures par le grand nombre d'ouvrages plus pressés qui ont occupé le roi tant sur la frontière qui a toujours remué depuis vingt-deux ans en çà, que par les bâtimens royaux qu'il a fait faire, et par le peu de disposition où il m'a paru que l'esprit de son conseil était pour une entreprise de cette nature, qui, sans doute, aurait semblé à plusieurs contraire au repos de l'état, et à tous d'une très-longue et difficile exécution, quoique le roi ait entrepris et fait des choses qui la surpassent très considérablement; joint que la prospérité de la France, depuis vingt-cinq à trente ans, avait si fort éloigné toutes les réflexions qui auraient pu donner des vues de ce côté-là, qu'il n'y avait nulle apparence de croire qu'une telle proposition dût être écoutée: cependant cette pensée qui dans le commencement ne m'a

(1) Il n'y a point de ville en Europe, ni peut-être dans le monde, où l'effet des bombes soit plus à craindre qu'à Paris, toutes les fois que l'ennemi se pourra mettre à portée d'y en jeter. VAUBAN.

(2) On n'a jamais guère vu la perte d'une ville capitale d'un état qu'elle n'ait été suivie de celle dudit état. Id.

passé que fort légèrement dans l'esprit, s'y est présentée si souvent, qu'à la fin elle y a fait impression, et m'a paru digne d'une très-sérieuse attention ; mais n'osant la proposer, à cause de sa nouveauté, j'ai cru du moins la devoir écrire, espérant qu'il se trouvera un jour quelque personne autorisée, qui lisant ce mémoire, y pourra faire réflexion ; et que, poussé par la tendresse naturelle, que tout homme de bien doit avoir pour sa patrie, il en parlera, et peut-être en proposera-t-il l'exécution, qui bien que, difficile et de grande dépense, ne serait nullement impossible, étant bien conduite.

Ensuite on passera au chapitre II de notre mémoire depuis la page 22 jusqu'à la page 25.

Après quoi on lira ce qui suit :

Et parce qu'une ville de la grandeur de Paris, fortifiée de cette façon, pourrait devenir formidable, même à son maître s'il n'y était pourvu. Faire deux citadelles à cinq bastions chacune dans la deuxième enceinte : savoir l'une sur le bord de la Seine au-dessus de la ville, et l'autre au-dessous dans l'endroit le plus propre ; l'une tenant un bord de la rivière d'un côté, et l'autre de l'autre, toutes deux très-bien revêtues, et accompagnées de tous les dehors convenables, comme aussi de tous les magasins, arsenaux, souterrains et autres bâtimens nécessaires ; on pourrait même ajouter encore un réduit ou deux dans les endroits de la même enceinte les plus éloignés des citadelles, s'il en était besoin, ces places bâties à profit et splendidement sans rien épargner qui pût faire tort à leur solidité, par les suites bien garnies de canon, d'une douzaine ou deux de mortiers chacune, et de quatorze ou quinze mille bombes avec toutes les poudres et munitions nécessaires ; il ne faudrait pas craindre que Paris se portât jamais à rien qui pût blesser son devoir.

Ensuite on passera au chapitre premier de notre mémoire de la page 12 à la page 15.

Puis on lira ce qui suit, qui termine le mémoire :

Au reste, bien que le temps qu'il faudrait employer à toute cette fortification, et la dépense nécessaire à sa construction paraisse d'abord très considérable, cela n'irait pas si loin que l'on pourrait bien penser, et j'estime, qu'en se servant un peu du travail des troupes, on pourrait venir à bout de bâtir les deux enceintes avec les citadelles, et tous les bâtimens intérieurs et extérieurs qui leur pourraient convenir en douze années de temps bien employées; et que pour la dépense vingt-quatre millions pourraient suffire abondamment en bâtissant noblement et avec toute la solidité requise à de tels ouvrages. Or, je ne fais pas grand cas d'une telle dépense, parce que l'argent ne ferait que circuler et revenir toujours au même point d'où il serait parti, sans qu'il sortît une pistole du royaume, n'étant pas ici question d'aucun ouvrier ni de matériaux étrangers; bien au contraire, le moëlon, la pierre de taille, et de quoi faire la chaux, se trouvent presque partout avec toute l'aisance possible.

En voilà assez pour faire concevoir l'idée qu'on doit avoir de la grandeur et conséquence de Paris par rapport à la guerre. C'est à ceux qui aimeront véritablement le roi et l'état, et qui se trouveront en situation convenable pour le pouvoir proposer, d'examiner à fond cette proposition, et si après l'avoir bien examinée, on la trouve digne d'une sérieuse attention, de lui donner toute l'étendue qu'elle mérite; après quoi si la résolution suit, il sera facile d'en faire le projet, et ce sera pour lors qu'il en faudra régler tous les dessins généraux et particuliers avec toutes les instructions nécessaires à leur exécution, auxquelles il faudra ajouter l'examen des propriétés de cette ville; le dénombrement de son peuple effectif; celui à peu près dont il pourrait augmenter en cas de siège, afin de diriger sur telles vues les bâtimens, les magasins et arsenaux qu'il y faudra faire. Ce dessein ne se pourra exécuter que dans une paix profonde, et après avoir réglé et affecté les fonds que le roi voudra annuellement y dépenser, desquels il ne faudra souffrir aucune distraction pour quelque raison que ce puisse être. Je suis persuadé qu'il y faudra bien employer dix ou douze années de temps pour la pouvoir totalement finir.

Au surplus, je répète encore que la dépense de ces ouvrages

n'est pas ce qui en doit rebuter le roi, puisqu'il n'en sortira pas une pistole du royaume, ce sera un argent remué aux environs de Paris, qui donnera à vivre à quantité de pauvres gens, et fera que les autres en paieront mieux la taille, parce qu'il s'y fera plus de consommation. Et pour conclusion, cet argent faisant sa circulation un peu plus vite que l'ordinaire, reviendra toujours à son centre beaucoup mieux que de toute autre façon.

Je joins ici deux systêmes de fortification les plus convenables à sa grande enceinte, et le profil commun de son revêtement.

FIN DU MÉMOIRE DE VAUBAN.

NOTE B.

Relative à la Planche première.

Pour compléter notre premier mémoire, et mettre le lecteur parfaitement en état d'apprécier la valeur relative des projets de Vauban et des généraux Haxo et Valazé, nous donnons une planche qui comprend trois fronts à l'échelle d'un millimètre pour deux mètres, et deux profils sur une échelle quadruple.

Ces plans et profils sont rapportés à un plan général de comparaison qui passe à 20 mètres au-dessus du terrain naturel, supposé horizontal, dans l'étendue de ces fronts, tous les points principaux sont cotés de

manière à bien indiquer le relief de la fortification, même sans le secours des profils.

Le front du centre présente une disposition, à tours bastionnées, telle qu'elle résulterait de la description faite dans le corps du mémoire de VAUBAN, pour les parties de l'enceinte où il y aurait des portes, ou pour les points d'attaque.

Le front de droite indique une disposition également à tours bastionnées pour les parties de l'enceinte, qui n'ont point de portes, ou qui ne sont point exposées aux attaques régulières.

Le front de gauche indique la disposition uniforme proposée par le général Valazé, pour toutes les parties de l'enceinte, telle qu'on la déduirait de la description du mémoire et du profil de ce général. L'inspection de ce front suffit pour faire connaître sa faiblesse, même contre les attaques de vive force; les portes surtout ne sont point couvertes; si on laisse le seuil au niveau du terrain naturel, elles pourront être enfoncées par le canon de petit calibre tirant de loin, si au contraire on fait le passage en rampe pour arriver au fond du fossé, ces portes pourront être enfoncées par la hache, ou par le pétard.

Dans le troisième mémoire nous indiquerons comment le tracé à tours bastionnées doit être modifié pour devenir le meilleur et le plus économique de tous les systèmes présentés jusqu'à ce jour.

AIDE-MÉMOIRE DE L'INGÉNIEUR MILITAIRE,

OU

RECUEIL D'ÉTUDES ET D'OBSERVATIONS

RASSEMBLÉES ET MISES EN ORDRE,

PAR GRIVET, CAPITAINE DU GÉNIE.

LIVRE PREMIER.

PERSONNEL ET ADMINISTRATION.

CHAPITRE II.

École Polytechnique.

FAITS HISTORIQUES.

(Suite.)

43. Depuis long-temps les élèves de la première division s'étaient assez malheureusement arrogé le droit d'initier ceux de la seconde à leur entrée à l'école, par certaines épreuves enfantines, fort innocentes d'ailleurs, mais qui avaient quelquefois le défaut de troubler l'ordre établi, et d'exciter des querelles entre les élèves. On avait souvent cherché, mais en vain, à réprimer ces jeux qui se répétaient ordinairement dans tout le cours du premier semestre. Des élèves de la première division ayant été punis à ce sujet, toute la première division, se déclarant également

coupable, réclama la même punition ; et sans doute animée par un sentiment louable de confraternité, la seconde division se joignit à la première. Le lendemain, 12 avril 1816, l'école se trouvait en pleine insurrection. Pareille chose avait déjà eu lieu en 1810 et en 1812. Vainement les chefs voulurent faire entendre leur voix paternelle, elle ne fut point écoutée ; d'ailleurs le gouvernement ne voulait plus du régime militaire ; il saisit l'occasion, et le 13 avril les élèves furent licenciés.

44. Cependant le gouvernement s'adoucit en leur faveur. On leur permit plus tard de se présenter aux examens. Soixante-douze furent reçus dans les services publics. Les autres obtinrent, sur leur demande, des sous-lieutenances dans les troupes de ligne, et entrèrent ensuite dans le corps royal d'état-major, qui fut créé quelques mois après.

45. L'école polytechnique fut réorganisée par ordonnance du 4 septembre 1816. Il n'y eut plus d'appareil militaire, et par suite le commandant du bataillon des élèves, les quatre officiers et les deux adjudans, furent supprimés. Le prix de la pension fut porté à mille francs. Il fut établi vingt-quatre bourses. Le chef de l'école reprit le titre de directeur. On supprima le cours d'art militaire ; la place d'aumônier, créée en 1814, fut maintenue. L'école fut placée sous la surveillance des ministres de l'intérieur et de la guerre, et sous la protection immédiate du duc d'Angoulême.

46. Cependant, sous ce régime presque entièrement civil, la discipline fut difficile à maintenir. On s'en aperçut chaque jour davantage. On voulut, mais en vain, s'opposer aux épreuves dont nous avons déjà parlé, et que le sol même de l'école semblait inspirer. On ne vit d'autre remède à ces divers maux que de concentrer la haute surveillance de l'école en une seule main. Une ordonnance du 27 septembre 1822, institua pour la direction de l'école un gouverneur et un sous-gouverneur, supprima le conseil d'inspection, et borna les attributions du conseil de perfectionnement à délibérer sur les moyens d'améliorer l'instruction et à proposer les mesures réglementaires qu'il jugerait utiles aux progrès de l'enseignement. Par une autre ordonnance du 20 octobre suivant, on fixa les attributions du gouverneur, et on soumit l'école au régime militaire en tout ce qui concerne la discipline intérieure. Il n'y eut, toutefois, ni fusil ni giberne, et on n'apprit des exercices militaires que ce qu'il est nécessaire de savoir pour se mouvoir, et se poser avec ordre et régularité.

47. L'école était encore dans cet état, lorsque la révolution de juillet 1830 eut lieu. On se rappelle la part que les élèves y ont prise. Leur uniforme, en inspirant de la confiance, les mit naturellement à la tête du mouvement, et ils furent ces généraux de vingt ans dont parle l'hymne national improvisé par Casimir Delavigne. Le nouveau gouvernement qu'ils avaient tant contribué à fonder, voulut leur en témoigner sa reconnaissance en leur donnant sur-le-champ, à tous, le grade de lieutenant; ils remercièrent modestement, et rentrèrent à l'école pour continuer leurs paisibles études. On fit toutefois accepter aux élèves qui passaient à l'école de Metz, le grade de sous-lieutenant à partir du 6 août 1830.

48. Le 13 novembre 1830, une nouvelle organisation parut. L'école fut placée uniquement dans les attributions du ministre de la guerre, et on lui rendit le régime militaire. En ville, individuellement, les élèves portèrent l'épée. En masse, et à la promenade, ils présentèrent de nouveau l'aspect d'un bataillon d'infanterie. Le chef fut choisi parmi les officiers généraux, soit du génie, soit de l'artillerie, et porta le titre de *commandant de l'école*. On introduisit un cours de langue allemande, et l'étude du dessin fut spécialement recommandée.

49. Une nouvelle réorganisation fut promulguée le 25 novembre 1831. Elle n'apporta pas de changement notable à celle de l'année précédente. On y remarque cependant que le corps des ingénieurs hydrographes est ajouté à ceux qui doivent se recruter à l'école.

50. Dans les premiers jours de juin 1832, des troubles graves éclatèrent à Paris, à la suite des obsèques du général Lamarque. Un parti républicain assez prononcé voulut s'emparer du pouvoir, et quelques élèves de l'école eurent le malheur de se faire remarquer dans les combats qui eurent lieu dans les rues à cette occasion. L'école entière en porta la peine. Elle fut de nouveau licenciée le 6 juin, et réorganisée le 20 juin suivant. Sur deux cent soixante élèves qui étaient présens à l'école lors du licenciement, deux cent sept purent rentrer; soixante furent exclus : mesure sévère, sans doute, mais qui était peut-être nécessaire pour faire perdre aux élèves l'habitude qui pourrait s'enraciner chez eux de s'occuper trop activement des affaires publiques.

51. Une dernière organisation enfin a paru le 30 octobre 1832. Aux corps qui doivent se recruter à l'École polytechnique, on

ajouta la marine royale et le corps royal d'état-major (partie de géodésie). Tous les autres changemens ne paraissent porter que sur quelques détails intérieurs. Comme cette organisation est la dernière de trois autres qui se sont succédé d'assez près, sous le même gouvernement, nous devons supposer qu'on y aura apporté toute la maturité convenable, et qu'elle a quelques chances de durée. Nous la donnerons en entier à la fin de ce chapitre.

52. Avant de terminer cet exposé de faits historiques, nous ne pouvons nous dispenser de faire remarquer que, dans tous les temps, l'École polytechnique a eu le désagrément d'être dans les rangs de l'opposition. Accusée de royalisme sous la république, elle fut républicaine sous l'empire, libérale sous la restauration, et ne parut pas, en juin 1832, goûter beaucoup le système du juste-milieu, puisqu'on se crut obligé de la licencier. D'où peut provenir cet étonnant esprit de contradiction qui s'est constamment manifesté à tant d'époques diverses, et dans un si grand nombre d'individus, différens de classes et de provinces? L'étude des mathématiques, si calme, si méthodique, peut-elle engendrer des bizarreries? ne serait-ce pas plutôt, que tous les gouvernemens, par le malheur de leur position, sont exposés à faire de magnifiques promesses qu'ils peuvent rarement accomplir, qu'ils ont presque toujours des flatteurs passionnés qui veulent qu'on les loue aveuglément sur tout, et que la froide raison, unie, dans un jeune homme, à une tête ardente, sans s'inquiéter des obstacles matériels qu'elle ne peut apprécier encore, s'indigne de ces contradictions, de ces exagérations, et se jette nécessairement dans le parti frondeur, par amour pour la vérité?.... Je laisse cette question à résoudre aux profonds moralistes du jour.

53. Une autre question, qui a été long-temps débattue, c'est de décider lequel vaut mieux de caserner les élèves ou de les laisser librement habiter dans Paris. Il y a d'excellentes raisons à dire pour l'un ou l'autre parti. Quant à moi qui ai toujours pensé, d'après l'expérience des siècles, que l'homme libre est celui qui a les armes à la main, et qui voudrais que dans le pays des *Francs* l'on donnât une éducation guerrière, même aux pauvres élèves des instituteurs de village, je n'hésite pas à donner l'avantage au casernement et à l'organisation militaire.

54. Tableau du nombre *de personnes admises à suivre les cours de l'École polytechnique jusqu'en* 1827.

Etrangers, 78.

Officiers du génie, participant à l'enseignement en 1795 et 1796 .... 43. — HOMMES REMARQUABLES : comte Bertrand; baron Deponthon; vicomte Dode de la Brunerie; baron Haxo; baron Kirgener.

Elèves-ingénieurs des mines, idem .... 38. — HOMMES REMARQUABLES : Héricart de Thury; Picot-Lapeyrouse.

Promotion de 1794 (an III) .... 391 élèves. — HOMMES REMARQUABLES: Berge, A; Bernard, G; Biot, S; Chabrol de Volvic, P; Champy; de Chezy, S; Choron, M; Cottu, C; de Wailly, proviseur; Dinet, S; Francœur, S; Malus, G; Aug. Périer, D; Poinsot, S; baron Rendu; Rogniat, P; Rohault, baron de Fleury, G; comte de Saint-Aulaire, D.

Promotion de 1795 .... 82 élèves.

Promotion de 1796 .... 113 élèves. — HOMMES REMARQUABLES: Reynaud, S, etc.

Promotion de 1797 .... 108 élèves. — H.R.: Destutt de Tracy, D; Français, S; Gay-Lussac, S; Tholosé, G; Treussart G.

Promotion de 1798 .... 143 élèves. — H. R.: Comte Anglès, P; baron de Barante, pair; Binet, S; Poirson, S; Valazé, G.

Promotion de 1799 .... 126 élèves. — Marquis de Clermont-Tonnerre, pair; baron Gourgaud, A; marquis d'Hautpoul, A.

Promotion de 1800 .... 75 élèves. — H. R : Boisbertrand, D; Plana, S.

Promotion de 1801 .... 111 élèves. — H. R. : Augoyat, G; marquis de Chambray, A; Dulong, S; baron Dupin, D; Fabre (en Russie).

Promotion de 1802 .... 111 élèves. — H. R. Baron Athalin, G; Bergère, G; Fabvier, A; Navier, S.

Promotion de 1803 .... 273 élèves. — H. R. : Arago, S; Buzuine (en Russie); Bernard de Sorrèze; Mathieu, S; M. Binet, S.

Promotion de 1805 (an XIV) .... 125 élèves. — H. R. : Cauchy, S; Damoiseau, S; Roche, S.

Promotion de 1806 .... 174 élèves. — H. R. : Choumara, G.

Promotion de 1807 .... 144 élèves. — H. R. : vicomte Lahitte, A; Poncelet, G.

Promotion de 1808 .... 159 élèves.

Promotion de 1809 .... 167 élèves.

Promotion de 1810 .... 167 élèves. — H. R. : Larabit, D; Liadrères, G, littérateur; Rocquancourt, G.

Promotion de 1811 .... 165 élèves. — H. R. : Doulcet de Pontécoulant.

Promotion de 1812 .... 184 élèves. — H. R. : Boisgrand, S; Duvivier, G, passé dans l'infanterie.

Promotion de 1813 .... 227 élèves. — H. R. : Enfantin, chef des saint-simoniens.

Promotion de 1814 .... 75 élèves (licenciés). — H. R. Alexandre Bertrand, S.

Promotion de 1815 .... 98 élèves (licenciés).

Promotion de 1816 .... 77 élèves.

Promotion de 1817 .... 70 élèves.

Promotion de 1818 .... 75 élèves.

Promotion de 1819 ... 82 élèves.

Promotion de 1820 .... 66 élèves. — H. R. : Montalivet, pair.

Promotion de 1821 .... 74 élèves.

Promotion de 1822 .... 101 élèves.

Promotion de 1823 .... 104 élèves.

Promotion de 1824 .... 110 élèves.

Promotion de 1825 .... 122 élèves.

Promotion de 1826 .... 140 élèves.

Promotion de 1827 .... 122 élèves.

Total des élèves depuis l'origine jusqu'à 1827 .... 4442. On n'a pas pu se procurer les mêmes détails, depuis 1827 à 1832.

NOTA : Dans le tableau précédent, A signifie artillerie ; C conseiller à la Cour royale ; D députation ; G génie ; M musique ; P préfecture ; S sciences.

55. TABLEAU *indicatif du nombre de leçons et de la quantité proportionnelle de temps affecté à chaque branche de l'enseignement de l'École Polytechnique.*

NOTA. Les nombres portés dans les colonnes intitulées *temps* indiquent (pour chaque année) des *centièmes* du temps total d'étude ou de travail attribué à chaque partie par les programmes. — Le temps des leçons y est compris.

	1799.		1801.		1806.		1812.		1818.		1827.	
	NOMBRE de leçons.	TEMPS.	NOMBRE de leçons.	TEMPS.	NOMBRE de leçons.	TEMPS.	NOMBRE de leçons.	TEMPS.	NOMBRE de leçons.	TEMPS.	NOMBRE de leçons.	TEMPS.
PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES.												
Analyse	120(a)	25(a)	60	16	60	29	55	25	55	22	50	20
Mécanique	(b)	(b)	40	10	35	17	39	18	38	15	35	14
Géométrie descriptive	126	29	153	40	110	26	82	23	70	20	72	23
Analyse appliquée à la géométrie.	»	»					12	2	12	1	16	2
Elémens des machines	27	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Physique	(c)	(c)	25	8	25	5	20	7	30	10	33	12
Chimie théorique	60	16	54	10	36	9	»	»	»	»	»	»
Chimie générale et appliquée aux arts	»	»	»	»	»	»	36	12	36	14	36	13
Grammaire et belles lettres	»	»	»	»	36	2	34	2	34	8	»	»
Histoire et belles lettres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	34	6
Dessin topographique	27(d)	6	»	»	»	4	»	4	»	4	35	4
Dessin de la figure et du paysage.	120	17	100	16	75	8	70	7	70	6	65	6

(a) Y compris l'analyse appliquée à la géométrie.

(b) Le cours de mécanique était tout entier dans la deuxième année.

(c) Il n'y avait pas d'études de physique. Les leçons avaient lieu dans la matinée du cinquième jour de chaque décade, que nous n'avons pas compris dans le temps total.

(d) Y compris les levées sur le terrain et le lavis.

DEUXIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.	1799.		1801.		1816.		1812.		1818.		1827.	
	NOMBRE de leçons.	TEMPS.	NOMBRE de leçons.	TEMPS.	NOMBRE de leçons	TEMPS.	NOMBRE de leçons.	TEMPS.	NOMBRE de leçons.	TEMPS.	NOMBRE de leçons.	TEMPS.
Analyse.	48	12	48	11	50	18	45	20	45	17	45	17
Mécanique.	72	17	54	12	60	22	55	25	55	20	50	19
Géométrie descriptive.	»	»	»	»	»	»	»	»	10	2	»	»
Analyse appliquée à la géométrie.	»	»	17	4	20	3	15	2	15	4	»	»
Fortification.	54	13	60	15	30	6	»	»	»	»	»	»
Travaux publics (civils) en constructions.	54	13	42	10	30	6	»	»	»	»	»	»
Travaux des mines.	27	6	15	4	10	2	»	»	»	»	»	»
Art militaire.	»	»	»	»	»	»	30	8	»	»	»	»
Machines.	»	»	»	»	»	»	10	2	15	5	62	7
Géodésie.	»	»	»	»	»	»	16	3	16	8	28	10
Arithmétique sociale.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	2
Physique.	(a)	(a)	25	5	25	7	14	5	18	4	28	7
Chimie appliquée aux arts.	60	16	54	20	36	9	36	11	36	12	36	13
Chimie expérimentale ou manipulatoire.	60		54	»	»	»	34		»	»	»	»
Chimie générale et appliquée aux arts.	»	»	»									
Architecture.	45	10	30	7	50	13	38	9	38	7	28	8
Grammaire et Belles-Lettres.	»	»	»	»	36	2	36	2	»	»	»	»
Histoire et Belles-Lettres.	»	»	»	»	»	»	»	»	34	9	34	6
Dessin topographique ou lavis.	»	»	»	»	56	6	»	3	»	7	35	4
Dessin de la figure et du paysage.	120	13	75	12	75	6	75	7	70	7	70	6
Études et Travaux graphiques.	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»

(a) Il n'y avait pas d'études de physique. Les leçons avaient lieu comme dans la première année.

56. *Tableau indicatif des commandans en premier et en second de l'École polytechnique.*

DIRECTEURS : Lamblardie; Deshautschamps ; Monge. — GOUVERNEURS : Lacuée ; Déjean. — DIRECTEURS : Baron Bouches. — GOUVERNEURS : Comte de Bordessoulle. — COMMANDANS DE L'ÉCOLE : Comte Bertrand ; Tholozé.

SOUS-DIRECTEURS : Gasser ; Ch. Gardeur-Lebrun ; Lecamus ; Lermina. — COMMANDANT EN SECOND, DIRECTEUR DES ÉTUDES : Gai de Vernon ; Malus. — DIRECTEUR DES ÉTUDES : Durivau (conjointement avec le) COMMANDANT MILITAIRE : Greiner. — INSPECTEUR DES ÉTUDES : J. Binet. — SOUS-GOUVERNEURS : Baron Rohault de Fleury ; vicomte Paithon, etc., etc.

57. *Programme des connaissances exigées pour l'admission à l'École polytechnique* (1832).

L'arithmétique complète, comprenant la théorie des proportions, des progressions, des logarithmes et l'usage des tables ; l'exposition du nouveau système métrique :

La géométrie élémentaire, comprenant les propriétés des triangles sphériques :

L'algèbre, comprenant la résolution des équations des deux premiers degrés, celles des équations indéterminées du premier degré, la théorie des exposans fractionnaires et des exponentielles, la démonstration de la formule du *binome de Newton*, dans le cas seulement des exposans entiers positifs, la composition générale des équations, la règle des signes de *Descartes*, la détermination des racines commensurables, celle des racines égales, la résolution des équations numériques par approximation, l'élimination des inconnues entre deux équations d'un degré quelconque à deux inconnues :

La trigonométrie rectiligne, et l'usage des tables de Sinus :

La statique démontrée d'une manière synthétique appliquée à l'équilibre des machines les plus simples, telles que le levier, la poulie, le plan incliné, le coin, le treuil, la vis, la machine funiculaire, les moufles, les roues dentées et la vis sans fin :

La discussion complète des lignes représentées par les équations du premier et du second degré à deux inconnues, et les propriétés principales des sections coniques.

Un exemple de résolution de triangle est proposé à chaque candidat, pour constater qu'il sait se servir des tables de logarithmes ; les calculs doivent être faits avec des tables à sept décimales.

Les candidats traduisent, sous les yeux de l'examinateur, un morceau d'un auteur latin de la force de ceux qu'on explique

en rhétorique, et traitent par écrit, en français, un sujet de composition donné. Leur écriture doit être lisible et leur orthographe correcte.

Ils copient enfin une académie en partie ombrée au crayon, d'après un des dessins qui leur sont présentés par l'examinateur.

Les élèves doivent avoir été exercés, avant leur entrée à l'école, à construire, avec la règle et le compas, quelques problêmes de géométrie élémentaire et de géométrie descriptive.

Tous ces articles sont également obligatoires.

NOTA. Les candidats ne sont examinés que sur les connaissances exigées par le programme : On a cependant égard aux connaissances élémentaires de physique et de chimie qu'ils possèdent.

Les examens ont lieu ordinairement du 1er avril au 1er octobre. Le programme est publié vers le 1er avril de chaque année : les candidats doivent se faire inscrire avant le 10 juin à la préfecture du département où est fixé le domicile de leurs parens. Les villes d'examen sont (en 1832) : Amiens, Angers, Avignon, Besançon, Bordeaux, Bourges, Brest, Caen, Cahors, Clermont, Dijon, Douai, Grenoble, la Flèche, Limoges, Lorient, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Moulin, Nancy, Nantes, Nîmes, Orléans, Paris, Pau, Poitiers, Pontivy, Reims, Rennes, Rodez, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours et Versailles. La pension annuelle est de 1000 francs : le trousseau coûte environ 750 fr. La pension doit être payée par trimestre. Au reste, toutes les conditions d'admission sont publiées, avec le programme, chaque année.

58. *Ordonnance du roi portant nouvelle organisation de l'École Polytechnique.*

A Paris, le 30 octobre 1832.

LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS.

A tous présens et à venir, salut.

Considérant que l'organisation de l'École polytechnique réclame encore plusieurs améliorations, spécialement en ce qui concerne l'administration, et voulant coordonner les nouvelles dispositions dont il s'agit avec les principes mêmes de l'institution de cette école et les régles qui en sont la conséquence;

Vu 1° la loi du 7 vendémiaire an 3;

2° La loi du 15 fructidor an 3 et celle du 30 vendémiaire an 4 ;
3° La loi du 25 frimaire an 8 ;
4° Le décret du 27 messidor an 12 et celui du 22 fructidor an 13,
5° L'ordonnance du 4 septembre 1816, celles des 17 septembre et 20 octobre 1822 ;
6° L'ordonnance du 13 novembre 1830 et celle du 25 novembre 1831 ;

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre, président du Conseil,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

TITRE Ier.

INSTITUTION DE L'ÉCOLE.

Art. 1. L'École polytechnique est spécialement destinée à former des élèves pour les services

De l'artillerie de terre et de mer,
Du génie militaire et du génie maritime;
De la marine royale et des ingénieurs hydrographes,
Des ponts et chaussées et des mines,
Des poudres et salpêtres,
Du corps royal d'état-major, partie de géodésie ;

Enfin, des autres services publics qui exigeraient des connaissances étendues dans les sciences physiques et mathématiques, telles que l'enseignement même de ces sciences.

2. Le programme d'admission fait connaître chaque année le nombre des élèves à admettre et celui présumé des emplois dans les services publics qui pourront leur être accordés.

3. L'École polytechnique est placée dans les attributions de notre ministre secrétaire d'état au département de la guerre.

TITRE II.

PERSONNEL DE L'ÉCOLE.

§ Ier. *Etat-major.*

4. Il est attaché à l'Ecole polytechnique un état-major composé
D'un officier général avec le titre de commandant de l'Ecole ;
D'un officier supérieur commandant en second :
De quatre capitaines, inspecteurs des études ;
D'un capitaine-instructeur ;
De quatre adjudans.

5. L'officier général et l'officier supérieur doivent avoir été élèves de l'École polytechnique.

Ils sont pris spécialement dans les corps militaires qui s'alimentent à l'École.

Ils ne peuvent pas être de la même arme.

L'officier général n'a pas d'aide-de-camp.

6. Le général commandant l'École exerce une haute surveillance sur toutes les branches du service; il est chargé d'assurer l'exécution des ordonnances, réglemens et décisions concernant cet établissement.

Il a la présidence de tous les conseils.

Il rend compte, pour tout ce qui concerne l'instruction, la police et l'administration de l'École, à notre ministre secrétaire d'état de la guerre.

7. Le commandant en second exerce, sous l'autorité du commandant en chef, une surveillance journalière sur toutes les parties du service, particulièrement en ce qui concerne la police et la discipline.

Il est membre permanent de tous les conseils.

Il remplace le commandant en cas d'absence ou de maladie, dans toutes ses fonctions, excepté dans la présidence du conseil de perfectionnement.

8. Les capitaines inspecteurs des études sont pris parmi les anciens élèves, et dans les corps militaires qui s'alimentent à l'école.

Leurs fonctions spéciales sont d'assurer l'exécution journalière des réglemens concernant la police et l'instruction, de surveiller les travaux des élèves et leurs exercices militaires, de les commander sous les armes.

9. Le capitaine-instructeur a la direction immédiate des exercices militaires; il est chargé, en outre, du service de l'habillement, de l'armement et du casernement.

Lorsque le bataillon est réuni sous les armes, il remplit les fonctions d'adjudant-major.

Cet officier est pris parmi les capitaines des corps d'infanterie.

10. Les adjudans veillent aux détails de la police intérieure et des exercices militaires, et prennent rang dans les compagnies lorsqu'elles sont sous les armes.

Ils sont pris indistinctement dans tous les corps de l'armée.

11. Néanmoins les militaires en retraite des armes désignées aux

articles précédens peuvent être appelés à des fonctions et emplois militaires à l'École.

Dans ce cas, le paiement de leur pension de retraite serait suspendu, et ils jouiraient du traitement intégral attribué à leurs fonctions, sans que le temps de service passé dans l'exercice de leurs emplois à l'École puisse donner lieu ultérieurement à l'augmentation de leur pension militaire ainsi suspendue.

12. Le général commandant et le commandant en second sont nommés par nous, sur la présentation de notre ministre secrétaire d'état de la guerre.

Les autres officiers de l'état-major et les adjudans sont nommés par le ministre.

§ II. *Examinateurs.*

13. Il y a quatre examinateurs d'admission des élèves à l'École polytechnique.

Leurs fonctions sont temporaires. Ils sont nommés chaque année par le ministre de la guerre, sur la présentation du conseil d'instruction de l'École.

Toutefois les quatre examinateurs actuels d'admission restent titulaires de ces emplois.

14. Les examens, tant pour le passage des élèves des cours de la première année d'études à ceux de la seconde, que pour leur admission dans les services publics, sont confiés à deux examinateurs permanens et à deux examinateurs temporaires.

Les examinateurs permanens prennent connaissance, dans le cours de l'année, des progrès des élèves. Ils sont nommés par nous, sur la proposition de notre ministre secrétaire d'état de la guerre, d'après la présentation du conseil d'instruction de l'École et celle de l'Académie des sciences.

Les examinateurs temporaires sont nommés chaque année par notre ministre secrétaire d'état de la guerre, sur la présentation du conseil d'instruction de l'École.

§ III. *Directeurs des études, Professeurs, Maîtres et Répétiteurs.*

15. Le personnel attaché à l'enseignement est composé ainsi qu'il suit :

Un directeur des études,
Deux professeurs d'analyse et de mécanique,
Un professeur de géométrie descriptive,
Un professeur de physique,
Deux professeurs de chimie,

Un professeur de géodésie, topographie, machines et arithmétique sociale,
Un professeur d'architecture.
Un professeur de composition française,
Un professeur de langue allemande,
Un professeur de langue anglaise,
Quatre maîtres pour le dessin de la figure ou du paysage,
Un maître pour le dessin topographique,
Deux répétiteurs du cours d'analyse et de mécanique,
Un répétiteur de géométrie descriptive,
Un répétiteur de physique,
Deux répétiteurs de chimie,
Un répétiteur de géodésie, machines, etc.
Un répétiteur d'architecture,
Un répétiteur pour les travaux graphiques,
Un répétiteur du cours de composition française,
Un répétiteur de langue allemande,
Un répétiteur de langue anglaise.

16. Tous les détails de l'instruction sont sous la surveillance spéciale du directeur des études, qui, en outre, assure l'exécution des programmes d'enseignement et des réglemens particuliers relatifs aux études, et rend compte, à ce sujet, au commandant de l'École.

Le directeur des études est membre permanent de tous les conseils.

Il est nommé par nous sur la proposition de notre ministre secrétaire d'état de la guerre, d'après la présentation du conseil d'instruction de l'École et celle de l'Académie des sciences.

17. Les professeurs et maîtres sont nommés par notre ministre secrétaire d'état de la guerre, sur la présentation du conseil d'instruction de l'École, et sur celle des académies de l'Institut de France; savoir :

Les professeurs des sciences mathématiques et physiques, sur la présentation de l'Académie des sciences;

Le professeur d'architecture et les cinq maîtres de dessin, sur celle de l'Académie des beaux-arts;

Le professeur de composition française, sur celle de l'Académie française;

Les professeurs de langues allemande et anglaise, sur celle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

18. Les répétiteurs sont nommés annuellement par le ministre de la guerre, sur la proposition du conseil d'instruction de l'École.

§ IV. *Fonctionnaires et agens de l'administration.*

19. Sont attachés à l'École :
Un administrateur,
Un caissier garde des archives,
Un bibliothécaire,
Un médecin chirurgien,
Un chirurgien sous-aide,
Un garde général du matériel,
Trois conservateurs des collections scientifiques.

20. Ces emplois sont à la nomination de notre ministre secrétaire d'état de la guerre.

L'administrateur, le caissier et le garde général du matériel, sont nommés sur la présentation du conseil d'administration;

Le bibliothécaire et les trois conservateurs, sur la présentation du conseil d'instruction de l'École.

Il est présenté deux candidats pour chacun de ces emplois.

21. Le caissier et le garde général du matériel sont pécuniairement responsables. En conséquence, ils sont tenus de fournir en numéraire ou en effets publics des cautionnemens fixés, savoir :

Pour le caissier, à dix mille francs;
Et pour le garde général du matériel, à six mille francs.

TITRE III.

MODE D'ADMISSION DES ÉLÈVES A L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

22. On ne peut être admis à l'École polytechnique que par voie de concours.

23. Tous les ans, à partir du 1er août, il est ouvert, tant à Paris que dans les principales villes du royaume qui sont désignées, un concours public pour l'admission des élèves à l'École polytechnique.

Les matières sur lesquelles doit porter l'examen sont indiquées dans un programme arrêté par notre ministre de la guerre, sur la proposition du conseil de perfectionnement, et qui est publié chaque année à l'époque du 1er avril au plus tard.

24. Les candidats se font inscrire avant le 10 juin à la préfecture du département où est fixé le domicile de leurs parens.

25. Il est assigné un arrondissement à chaque ville où l'examen doit se faire.

Les aspirans ne peuvent être examinés que dans l'arrondissement d'examen où le domicile de leur famille est établi, ou dans celui où ils ont achevé leur première instruction, pourvu qu'ils y aient étudié au moins une année.

La voie du sort détermine dans quel ordre ils sont examinés.

26. Nul ne peut être admis au concours, s'il n'a justifié,

1° Qu'il est français,

2° Qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole,

3° Qu'il a eu plus de seize ans ou moins de vingt au 1er janvier de l'année courante.

Toutefois, aux termes de l'article 4 de la loi du 14 avril 1832, les militaires des corps réguliers peuvent y être admis jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans; mais cet âge ne doit pas être accompli avant le jour de l'examen.

Ils ne peuvent d'ailleurs être placés à leur sortie de l'École que dans les services militaires, à moins qu'ils n'aient accompli le temps de service voulu par la loi, dans lequel est compris le temps passé à l'École.

27. La répartition des arrondissemens d'examen entre les examinateurs d'admission, et l'ordre dans lequel les tournées doivent être faites, sont réglés, chaque année, par notre ministre de la guerre.

28. Tous les ans, vers le 1er octobre, il est formé à Paris un jury chargé de prononcer sur l'admission à l'École des candidats examinés dans tout le royaume.

Il se compose du commandant de l'École, président; du commandant en second, du directeur des études, des deux examinateurs permanens et des quatre examinateurs d'admission.

29. Ce jury dresse une liste, par ordre de mérite, de tous les aspirans susceptibles d'être admis à l'École. Il la forme au moyen des listes partielles fournies par les examinateurs et en prenant dans chacune d'elles le nombre d'aspirans jugés admissibles qu'elle contient.

Les listes d'admission présentées par chaque examinateur sont, avant tout, discutées et arrêtées par le jury.

30. Notre ministre de la guerre expédie les lettres d'admission des élèves suivant l'ordre de la liste générale des admissibles, jusqu'à concurrence des places à remplir.

31. A leur arrivée à l'École, les élèves sont soumis à une visite du médecin, qui a pour objet de constater qu'ils n'ont aucun vice de conformation ni aucune infirmité qui les mettraient hors d'état d'être admis aux cours de l'École, ou qui les rendraient

impropres aux services publics dans le cas où ils s'y destineraient exclusivement.

32. Lors de leur rentrée à l'École, les élèves doivent avoir produit un acte par lequel leurs parens ou répondans s'engagent à payer pour eux une pension annuelle de mille francs et leur trousseau.

33. Vingt-quatre pensions ou places gratuites, susceptibles d'être partagées en demi-pensions, sont instituées en faveur des élèves peu aisés de l'École polytechnique.

Huit de ces places sont attribuées au département du commerce et des travaux publics,

Quatre au département de la marine,

Douze au département de la guerre.

34. Nul ne peut obtenir une pension ou demi-pension, si sa famille n'a justifié être hors d'état d'en supporter les frais, et si d'ailleurs il ne fait partie des deux premiers tiers de la liste générale d'admission des élèves.

Cette faveur est retirée aux élèves qui, par leur conduite, en seraient déclarés indignes par le conseil de discipline de l'École, et d'après les règles établies ci-après pour ce conseil.

TITRE IV.

INSTRUCTION.

§ Ier. *Enseignement.*

35. La durée du cours complet d'instruction à l'École polytechnique est de deux ans.

Cependant les élèves peuvent y passer une troisième année dans les cas spécifiés ci-après (art. 62), et jamais au-delà.

36. L'instruction donnée aux élèves par les dix professeurs (art. 15) comprend les cours

D'analyse,

De mécanique,

D'analyse appliquée à la géométrie.

De géométrie descriptive et ses applications,

De géodésie, topographie et machines,

D'arithmétique sociale,

De physique, chimie et manipulations,

D'architecture,

De composition française (pendant la première année),

De langues allemande et anglaise (pendant la seconde année),

37. Pendant les deux années d'études, les élèves sont exercés en outre, aussi souvent que possible, sur le dessin géométrique, le lavis, le dessin topographique, le dessin de la figure et du paysage au crayon et au lavis.

38. Les matières de l'enseignement, leur répartition entre les professeurs, ainsi que l'ordre à établir pour les divers cours et pour les études des élèves, sont déterminés conformément aux programmes discutés chaque année dans le conseil d'instruction, arrêtés par le conseil de perfectionnement et approuvés par le ministre de la guerre.

§ II. *Conseil d'Instruction.*

39. Tout ce qui est relatif à l'enseignement et aux études des élèves, entre dans les attributions du conseil d'instruction.

Ce conseil se réunit au moins une fois par mois sur la convocation du commandant de l'École.

Il propose, à la fin de chaque année, les changemens qu'il juge utile d'apporter dans les programmes d'enseignement et d'examen, et, dans ce cas, ses propositions sont soumises à la discussion du conseil de perfectionnement.

40. Le conseil d'instruction est composé ainsi qu'il suit :

Le commandant de l'École, président,
Le commandant en second,
Le directeur des études,
Les dix professeurs,
Un maître de dessin, délégué chaque année par les cinq maîtres,
Le bibliothécaire, remplissant les fonctions de secrétaire.

Pour délibérer, la moitié plus un des membres du conseil, est nécessaire.

§ III. *Conseil de Perfectionnement.*

41. Ce conseil s'occupe de perfectionner l'instruction et de la diriger dans l'intérêt pratique des services publics.

Il rédige et rectifie, s'il y a lieu, les programmes d'examen et d'enseignement; il coordonne l'enseignement de l'École polytechnique avec celui des écoles d'application qu'elle alimente, il discute les réglemens particuliers relatifs à l'instruction et à la police intérieure, et propose les modifications qui lui paraissent utiles pour maintenir l'ordre, l'assiduité des élèves, et pour assurer le meilleur emploi du temps.

Après la révision des programmes et des règlemens, il fait, sur l'instruction de l'École et sur les résultats qu'elle aura présentés, un rapport dont il nous est rendu compte par notre ministre de la guerre.

Il se réunit chaque année après les examens de classement et de sortie; dans les cas extraordinaires, il s'assemble sur la convocation du ministre de la guerre.

42. Les membres composant le conseil de perfectionnement sont :

Le commandant de l'École, président;

Le commandant en second,

Le directeur des études,

Les quatre examinateurs de classement et de sortie,

Trois membres de l'Institut de France,

Trois professeurs,

Un membre de chacun des services publics qui s'alimentent à l'École polytechnique.

Le conseil désigne un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En cas d'absence du commandant de l'École, le conseil désigne également un de ses membres pour présider la séance.

Le conseil ne peut délibérer qu'autant que la moitié plus un de ses membres est réunie.

43. Les trois membres de l'Institut sont désignés par l'Académie des sciences, et pris parmi ceux de ses membres qui s'occupent plus spécialement des sciences mathématiques et physiques.

Les délégués des services publics sont nommés par ceux de nos ministres dans les attributions desquels sont placés lesdits services.

Les trois professeurs sont désignés par le conseil d'instruction.

Les membres amovibles du conseil de perfectionnement de sont nommés que pour un an.

TITRE V.

RÉGIME DE L'ÉCOLE.

§ Ier. *Tenue des Élèves.*

44. L'École polytechnique est soumise au régime militaire,

Les élèves sont casernés.

Leur tenue est uniforme.

Lorsqu'ils sortent individuellement dans la ville, ils portent l'épée.

§ II. *Exercices, Police et Discipline.*

45. Les élèves sont partagés en quatre compagnies, ils sont exercés deux fois au plus par semaine, pendant les heures de récréation, au maniement du fusil et à la marche.

46. Les élèves qui, par leur rang de promotion, se trouvent chefs de salles d'études, portent le titre et les galons de sergent-major et de sergent; ils en remplissent les fonctions sous les armes.

47. Quatre tambours, remplissant les fonctions de garçons de salle, sont attachés aux compagnies.

Un garçon armurier est spécialement chargé de nettoyer et entretenir les armes des élèves.

Deux garde-casernes sont chargés de maintenir l'ordre et la propreté dans les chambres et dortoirs, et de veiller à tous les détails de police à l'École.

48. Les punitions qui peuvent être infligées aux élèves sont :

La censure particulière,

Les arrêts,

Le blâme public,

La mise à l'ordre de l'École,

La prison intérieure,

La prison militaire,

Le renvoi de l'École qui replace l'élève sous la loi du recrutement.

49. Un règlement particulier de police détermine les cas donnant lieu à ces punitions, et en fixe la limite pour chaque fonctionnaire ayant droit de les infliger.

Ce règlement, rédigé par les soins du commandant de l'École, discuté ensuite dans le conseil de perfectionnement, est soumis à l'approbation du ministre de la guerre.

50. Au commandant de l'École seul est attribué le droit de faire conduire un ou plusieurs élèves à la prison militaire; mais il rend compte immédiatement au ministre des motifs de cette punition en demandant ses ordres.

§ III. *Conseil de Discipline.*

51. Un conseil de discipline est spécialement institué pour prononcer sur le compte des élèves qui auraient commis une faute assez grave pour encourir le renvoi de l'École, ou pour être privés de la pension ou demi-pension dont il seraient en possession.

Ce conseil ne peut s'assembler que sur la convocation du commandant de l'École, d'après l'ordre du ministre de la guerre.

52. Le conseil de discipline est composé de neuf membres, savoir :

Le commandant de l'École, président ;

Le commandant en second, vice-président,

Le directeur des études,

Deux professeurs désignés par le conseil d'instruction,

Deux capitaines inspecteurs des études, choisis à tour de rôle et par rang d'ancienneté de grade,

Le capitaine instructeur,

L'administrateur.

53. Le conseil de discipline est toujours au complet lorsqu'il s'agit de prononcer sur le sort d'un élève.

Les membres absens sont remplacés par des fonctionnaires du même ordre, désignés d'avance en qualité de suppléans.

Les membres amovibles sont changés tous les ans.

54. L'élève inculpé doit toujours être entendu ; l'exclusion ne peut être prononcée qu'à la majorité de cinq voix et n'est définitive qu'après avoir obtenu l'approbation de notre ministre secrétaire d'état de la guerre.

Les élèves renvoyés ou exclus de l'École n'y sont plus admissibles, sauf dans le cas énoncé à l'article 4 de la loi du 14 avril 1832.

TITRE VI.

EXAMENS DE CLASSEMENT ET DE SORTIE.

55. Chaque année, après la clôture des cours, tous les élèves subissent des examens publics.

Les ministres dans les attributions desquels sont placés les différens services qui s'alimentent à l'École polytechnique, désignent des fonctionnaires de ces services pour y assister.

Les examens de la première année d'étude ont pour objet de s'assurer si les élèves peuvent être admis à suivre les cours de la seconde année.

Les examens de seconde année font connaître les élèves admissibles dans les services publics.

56. Les matières sur lesquelles les élèves doivent être examinés à la fin de la première et de la seconde année, sont divisées entre les examinateurs, conformément aux programmes.

L'analyse et la mécanique formant la première partie sont con-

fiées aux deux examinateurs permanens ; les autres parties, qui sont les arts graphiques, la physique, la chimie, etc., aux examinateurs temporaires.

57. Après les examens, le commandant en second, le directeur des études et les quatre examinateurs, se réunissent en jury sous la présidence du commandant de l'École, pour former,

1° La liste générale par ordre de mérite des élèves jugés admissibles aux cours de la seconde année ;

2° La liste générale par ordre de mérite des élèves de seconde année reconnus admissibles dans les services publics.

Le conseil de perfectionnement détermine d'avance la proportion suivant laquelle chaque examen, chaque nature de travail, et les notes des élèves, tant sur l'instruction que sur la conduite dans le courant de l'année, entreront pour leur classement sur ces listes.

58. Les élèves de seconde année, qui se destinent aux services publics, déclarent, après le dernier examen, à quel service ils se destinent de préférence, et suivant quel ordre leur choix se porterait sur d'autres services, à défaut de place dans celui qu'ils préfèrent.

Pour les guider dans ce choix, on leur fait connaître le nombre de places qui sont disponibles dans chaque service.

59. Les élèves que le jury a déclarés admissibles dans les services publics, et qui se destinent à ces services y sont répartis dans la proportion des besoins de chaque service, et placés suivant le rang de mérite qu'ils occupent sur la liste générale dans le service qu'ils ont demandé, ou, à défaut, dans l'un de ceux auxquels ils se sont subsidiairement destinés d'après l'ordre de leur déclaration.

Les listes particulières pour chaque service, formées également par rang de mérite et arrêtées par le jury, sont adressées, ainsi que la liste générale des élèves, au ministre de la guerre, qui transmet les listes particulières des autres services aux ministres qu'elles concernent.

60. Les élèves, reconnus admissibles dans les services publics, mais qui, à raison de leur rang dans la liste générale, n'ont pu être placés dans un service de leur choix, sont susceptibles, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée, d'être placés comme sous-lieutenans dans les corps de l'armée qui ne s'alimentent pas à l'École polytechnique.

Ces mêmes élèves ont droit d'être reçus à l'École forestière, ou d'être admis comme élèves libres à suivre les cours des écoles civiles d'application qu'ils désignent, et ils jouissent dans ces écoles, sous le rapport des études, des mêmes avantages que les élèves du gouvernement.

61. Dans aucun cas les élèves déclarés admissibles dans les services publics ne peuvent être maintenus une troisième année à l'École.

62. Les élèves jugés inadmissibles à la fin de la première ou de la seconde année d'études, ne peuvent également être maintenus à l'École, à moins que des circonstances graves qui leur auraient occasioné, durant l'année, une suspension forcée de travail, ne leur donnent une excuse légitime. Le conseil d'instruction en est juge.

TITRE VII.

ADMINISTRATION.

§ Ier. *Dépenses et Traitemens.*

63. Toutes les dépenses de l'École polytechnique sont à la charge du budget du département de la guerre.

64. Le traitement des offieiers de tout grade, faisant partie de l'état-major de l'École, est payé sur les fonds du budget de la solde.

Les officiers, autres que le général commandant, jouissent, en sus du traitement d'activité de leur grade, et à titre d'indemnité pour service extraordinaire, du tiers en sus de leurs appointemens.

L'officier général commandant l'Ecole reçoit, à titre de frais de représentation, un traitement supplémentaire de six mille francs.

65. Les appointemens des fonctionnaires civils et agens de l'Ecole, compris les adjudans, sont acquittés sur les fonds du budget de cet établissement.

Il sont fixés ainsi qu'il suit :

Le directeur des études.		10,000 f.
Les quatre examinateurs d'admission (non compris les frais de poste pour tournée).	à 3,000 f.	12,000
Les deux examinateurs permanens.	à 6,000	12,000
Les deux examinateurs temporaires..	à 2,500	5,000

Les professeurs des sciences mathématiques et physiques.	à 5,000	40,000
Le professeurs d'architecture.		
Le professeur de composition française. . .		
Le professeur de langue allemande.	à 3,000	9,000
Les professeurs de langue anglaise. . . , . .		
Quatre maîtres pour le dessin de la figure et du paysage, dont:		
Les deux plus anciens, à chacun	2,000	4,000
Les deux autres *idem*.	1,500	3,000
Le maître pour le dessin topographique.		2.000
Les sept répétiteurs des sciences mathématiques et physiques . . . . . , .	à 2,000	16,000
Le répétiteur d'architecture. . . , ...		
Le répétiteur pour les travaux graphiques.		2,500
Le répétiteur du cours de composition française.	à 1,500	4.500
Le répétiteur de langue allemande.		
Le répétiteur de langue anglaise.		
L'administrateur.		6,000
Le caissier garde des archives. . . . . , . . .		4,000
Le bibliothécaire. . . . . ,		4,000
Le médecin-chirurgien.		3,000
Le garde général du matériel. . . , ...		3,000
Les trois conservateurs des collections scientifiques. . . . . ,	à 1,500	4,500
Les adjudans. . -	à 1,300	5,200

66. Les fonctionnaires désignés dans l'article précédent, dont l'emploi se trouverait, en vertu du tarif ci-dessus, moins rétritribué qu'il ne l'était précédemment, n'éprouvent aucune diminution sur leur traitement actuel, tant qu'ils demeureront attachés à l'Ecole avec les mêmes fonctions.

67. Ceux de ces mêmes fonctionnaires qui jouissent d'une pension de retraite, subissent sur leur traitement à l'École, une réduction égale au montant de ladite pension, sauf les exceptions autorisées par la loi.

68. Il est exercé sur les appointemens des fonctionnaires et employés permanens de l'École, non militaires, les retenues déterminées par l'ordonnance du 26 mai 1832, au moyen desquelles ils ont droit à des pensions dont la quotité est réglée d'après les dispositions de l'ordonnance du 25 février 1816.

§. II. *Conseil d'administration.*

69. L'administration de l'École polytechnique est confiée à un

conseil dont les attributions et la responsabilité sont analogues à celles des conseils d'administration des corps de troupes

70. Ce conseil est composé ainsi qu'il suit :

Le commandant de l'École, président ;

Le commandant en second, vice-président ;

Le directeur des études,

Deux professeurs désignés par le conseil d'instruction,

Deux inspecteurs des études, pris à tour de rôle par rang d'ancienneté à l'École ;

L'administrateur, en qualité de rapporteur, et ayant pouvoir du conseil ;

Le caissier, remplissant les fonctions de secrétaire.

Ces deux agens ont voix consultative.

71. Ce conseil tient deux séances chaque mois ; il se réunit en outre sous la convocation de son président, chaque fois que les besoins du service l'exigent.

Pour délibérer, la présence de la moitié plus un de ses membres ayant voix délibérative est indispensable.

72. Les membres amovibles du conseil d'administration sont renouvelés par moitié chaque année.

§. III. *Comptabilité.*

73. La comptabilité des dépenses de l'École polytechnique est réglée d'après les dispositions de l'ordonnance du 14 septembre 1822, de l'instruction réglementaire du 30 novembre 1824, et de la nomenclature du 25 décembre 1826.

74. L'officier général commandant l'Ecole et président du conseil d'administration est ordonnateur secondaire pour les dépenses de cet établissement.

75. Le conseil d'administration établit le budget des dépenses de l'École, qu'il soumet à l'approbation de notre ministre secrétaire d'état de la guerre, et il en règle et dirige l'emploi d'après la même autorisation.

76. Toute dépense non comprise au budget, et que le ministre n'aurait pas préalablement autorisée, reste à la charge du conseil d'administration.

77. Ce conseil d'administration établit par trimestre l'état des pensions dues par les élèves de l'Ecole et dont le recouvrement est effectué par les agens du trésor public.

78. Le montant ou partie du trousseau non fourni en nature par

les élèves, est versé immédiatement par les parens ou tuteurs à la caisse de l'Ecole.

Le conseil d'administration rend un compte particulier de l'emploi de ces fonds à notre ministre de la guerre.

79. Il est fait, sur la partie du budget affectée à l'entretien des élèves, un prélèvement destiné à l'entretien de la chaussure et autres menus objets. Le décompte de cette masse, dont le montant est fixé chaque année par le ministre sur la proposition du conseil d'administration, est faite chaque trimestre aux élèves.

80. L'intendance militaire est chargée de l'inspection administrative de l'Ecole polytechnique. Elle l'exerce d'après les règles établies par l'ordonnance du 19 mars 1823.

TITRE VIII.

Dispositions générales.

81. Les employés et agens subalternes nécessaires au service de l'Ecole sont nommés par le commandant de l'Ecole.

Le nombre de ces employés, leurs fonctions et leur traitement sont déterminés chaque année par un réglement discuté dans le conseil d'administration et soumis à l'approbation du ministre secrétaire d'état de la guerre.

82. Sont tenus de résider dans l'intérieur de l'établissement,

1° Le commandant de l'Ecole,
2° Le commandant en second,
3° Le directeur des études,
4° Les inspecteurs des études,
5° Le capitaine instructeur,
6° Les adjudans,
7° L'administrateur,
8° Le caissier,
9° Le bibliothécaire,
10° Le médecin-chirurgien,
11° Le chirurgien sous-aide,
12° Le garde général du matériel,
13° Les gardes-casernes.

Le logement de chacun de ces fonctionnaires et agens est, en conséquence, désigné par le commandant de l'Ecole, d'après une base de répartition arrêtée par le conseil d'administration et approuvée par le ministre de la guerre.

Les autres agens et employés dont le service exige une présence

continuelle, sont aussi logés dans l'établissement, autant que l'étendue des bâtimens peut le permettre.

83. Le logement du commandant est seul pourvu des meubles nécessaires, lesquels sont laissés à son usage, conformément aux dispositions de l'article 8 de l'ordonnance royale du 26 décembre 1827.

84. Un réglement de détail, ayant pour base les dispositions de la présente ordonnance, et arrêté par notre ministre de la guerre, détermine, d'une part, tout ce qui est relatif aux fonctions des divers agens et employés de l'Ecole, et, de l'autre, tout ce qui concerne l'administration en général, les dépenses et la comptabilité de cet établissement.

85. Toutes les dispositions contraires aux dispositions de la présente ordonnance sont révoquées.

36. Nos ministres de la guerre, du commerce et des travaux publics, de la marine et des finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Signé LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

Le Président du Conseil, Ministre secrétaire d'État de la guerre,

Signé M^al^ DUC DE DALMATIE.

CHAPITRE III.

École d'application d'Artillerie et du Génie établie à Metz.

FAITS HISTORIQUES.

1. L'École du génie fut fondée à Mézières en 1748; elle fut transférée à Metz en 1794. L'École d'artillerie établie à Châlons fut réunie à celle du génie à Metz le 4 octobre 1802. Voyez pour les autres détails les divers faits rapportés dans le chapitre pré-

cédent. La meilleure manière de faire connaître ce bel établissement c'est de rapporter ici textuellement la dernière ordonnance qui en complète l'organisation.

2. *Ordonnance du roi relative à l'organisation de l'École d'application de l'artillerie et du génie.*

Paris, le 5 juin 1831.

LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français,

A tous présens et à venir, salut.

Voulant apporter dans l'organisation de l'École d'application de l'artillerie et du génie les améliorations dont cet établissement a été reconnu susceptible;

Vu, 1° l'arrêté du 12 vendémiaire an 11;

2° le réglement général du 26 mars 1807;

3° l'ordonnance du 8 août 1821;

4° l'ordonnance du 12 mars 1832;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département de la guerre,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

TITRE PREMIER.

ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE.

Art. 1. Les élèves de l'École polytechnique qui auront été reconnus admissibles dans le service public par le jury d'examen de cette École, et qui se destineront à l'artillerie ou au génie, entreront à l'École d'application établie à Metz, pour y recevoir l'instruction spéciale propre à ces deux armes.

2. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre déterminera, chaque année, le nombre des élèves à recevoir pour chacune des deux armes, d'après les besoins présumés du service.

TITRE II.

PERSONNEL DE L'ÉCOLE.

§. Ier.—*État-major.*

3. Il sera attaché à l'Ecole d'application un état-major composé de:

Un maréchal de camp commandant en chef;

Un colonel ou lieutenant-colonel commandant en second, directeur des études;

Un chef d'escadron d'artillerie;

Un chef de bataillon du génie;

Trois capitaines d'artillerie de première ou deuxième classe;

Trois capitaines du génie *idem;*

Un chirurgien-major (docteur en médecine).

4. Le commandant en chef sera pris alternativement dans l'artillerie et dans le génie.

Le commandant en second sera choisi dans l'arme dont le commandant en chef ne fera pas partie.

Le commandant en chef et le commandant en second ne pourront pas rester à l'Ecole plus de six ans; il en sera de même de tous les autres officiers des deux armes attachés à l'état-major de l'Ecole.

Lorsque le commandant en chef de l'Ecole passera d'un arme à l'autre, la mutation du commandant en second s'ensuivra, et sera effectuée dans les six mois.

5. Le maréchal de camp commandant en chef sera spécialement chargé de l'exécution des ordonnances, réglemens et instructions concernant l'Ecole d'application. Son autorité s'étendra sur toutes les parties du service et de l'instruction. Il correspondra directement avec notre ministre secrétaire d'état au département de la guerre.

Le commandant en second sera chargé, sous l'autorité du commandant en chef, de la direction des études, de la surveillance, de la police et de la discipline des élèves; de la surveillance des ateliers de modèles et d'instrumens, et généralement de tous les détails du service et de l'administration de l'Ecole.

Les autres officiers de l'état-major, sous les ordres immédiats du commandant en second, seront chargés des différens détails du service, de l'instruction militaire pratique, de la police et de la discipline des élèves.

6. Le commandant en chef et le commandant en second seront nommés par nous, sur la présentation de notre ministre secrétaire d'état au département de la guerre.

Les autres officiers de l'état-major seront nommés par notre ministre secrétaire d'état au département de la guerre.

§. II. — *Professeurs.*

7. Le personnel attaché à l'enseignement sera composé ainsi qu'il suit:

1° Un professeur, pour l'application des sciences mathématiques à l'artillerie et aux constructions militaires;

2° Un professeur de mécanique appliquée aux machines;

3° Un professeur de fortification permanente, d'attaque et défense des places;

4° Un adjoint;

5° Un professeur d'art militaire et de fortification passagère;

6° Un professeur d'architecture et de constructions militaires;

7° Un professeur de géodésie et de topographie;

8° Un maître de dessin pour tous les genres;

9° Un professeur des sciences physiques et chimiques appliquées aux arts militaires;

10° Un professeur de langue allemande;

11° Un professeur d'hippiatrique et d'équitation;

12° Un adjoint.

Le cours de nomenclature et de construction du matériel d'artillerie sera fait par un des officiers d'artillerie attachés à l'état-major de l'Ecole.

8. Les professeurs adjoints et maîtres seront nommés par notre ministre secrétaire d'état au département de la guerre.

Les professeurs de fortifications seront choisis parmi les officiers de l'état-major du génie en activité de service. Tous les autres professeurs de sciences appliquées, seront choisis parmi les officiers des deux corps d'artillerie et du génie.

10. Les professeurs, dans leurs cours, se conformeront à la marche prescrite par les programmes arrêtés par notre Ministre secrétaire d'état au département de la guerre.

Ils prendront, par l'entremise du commandant en second, les ordres du commandant en chef de l'Ecole, pour le temps et l'objet de l'enseignement, dans tous les cas non prévus par les réglemens.

§. III. — *Employés.*

11. Notre ministre secrétaire d'état au département de la guerre nommera les principaux employés attachés à l'Ecole d'application qui seront, autant que possible, choisis dans les deux armes; savoir:

Un bibliothécaire-archiviste (pris parmi les anciens officiers des deux armes);

Un trésorier;

Un artiste mécanicien en instrumens de mathématiques;

Un adjoint;

Un garde d'artillerie;
Un garde du génie.

12. Les employés subalternes nécessaires au service de l'Ecole seront nommés par les deux conseils d'instruction et d'administration réunis, qui détermineront leur nombre et leur traitement. L'état de ces nominations et de ces traitemens sera soumis à l'approbation de notre ministre secrétaire d'état au département de la guerre.

TITRE III.

MATÉRIEL DE L'ÉCOLE.

13. Le bâtiment militaire de Saint-Arnoult restera affecté au service de l'Ecole.

14. Notre ministre secrétaire d'état au département de la guerre fera établir ultérieurement le logement des élèves sur les terrains dépendans de Saint-Arnould.

Jusqu'à ce que de nouvelles constructions soient terminées, les pavillons de la Haute-Seille continueront d'être affectés au logement des élèves.

15. L'établissement de l'Ecole comprendra :

Les logemens du commandant en chef, du commandant en second, du bibliothécaire et du trésorier;

Des pavillons pour loger au moins cent cinquante élèves, avec une infirmerie et des salles de bains;

Une bibliothèque militaire des sciences et arts;

Un local muni de tous les instrumens nécessaires pour les observations géodésiques;

Un cabinet de physique;

Un laboratoire de chimie;

Un cabinet d'histoire naturelle des minéraux et des végétaux susceptibles d'être employés dans les arts militaires;

Un cabinet de modèles et reliefs contenant les objets les plus importans pour le service des deux armes;

Une lithographie complète;

Les salles et ateliers propres aux travaux, essais, constructions, etc.;

Des hangards et salles d'exercice;

Un manège avec toutes ses dépendances;

Les magasins et parcs nécessaires;

Les instrumens, machines, outils et matériaux nécessaires aux travaux et expériences;

Une collection d'armes de divers genres, offensives et défensives, modernes et anciennes;

Les machines et objets de tout genre servant aux manœuvres et aux transports.

16. Les polygones des Ecoles régimentaires de l'artillerie et du génie serviront pour les manœuvres et exercices des élèves de l'Ecole d'application.

TITRE IV.

ADMISSION DES ÉLÈVES A L'ÉCOLE.

17. Dans la première semaine du mois de décembre de chaque année, après l'expédition des brevets d'admission à l'École d'application, notre ministre secrétaire d'état au département de la guerre enverra au commandant en chef de l'École, l'état nominatif des élèves nouvellement reçus, d'après les examens de sortie de l'École polytechnique. Il joindra à cet état le signalement de chacun d'eux, et les procès-verbaux de leurs examens.

18. Les élèves seront rendus à l'École d'application au plus tard le 28 janvier de chaque année.

19. Les élèves resteront au moins deux ans, et trois ans au plus à l'Ecole d'application. Ils y seront classés en deux divisions. La première division sera composée des élèves qui suivent les cours de la deuxième année; la seconde division sera formée des élèves nouvellement admis, et de ceux qui n'auront pas pu passer à la première division

20. Les élèves, en arrivant à l'École, auront le rang de sous-lieutenant, et ils porteront les marques distinctives de ce grade. Ils n'en auront le brevet et ne seront classés définitivement dans leurs armes respectives, qu'après qu'ils auront satisfait aux examens de sortie et selon leur ordre de mérite.

TITRE V.

INSTRUCTION.

§. Ier — *Base de l'Enseignement.*

21. L'instruction qui sera donnée aux élèves de l'École d'artillerie et du génie comprendra :

1° L'instruction commune aux deux armes ;

2° L'instruction spéciale pour l'artillerie ;

3° L'instruction spéciale pour le génie.

22. L'instruction commune aux deux armes aura pour objet :

1° L'art militaire, la fortification passagère, la castramétation, la construction des ponts militaires ;

2° Un cours de machines ;

3° La chimie et la physique dans leur application aux arts militaires ;

4° L'architecture et les constructions militaires ;

5° Un cours sur la poussée des terres, la poussée des voûtes et la résistance des matériaux ;

6° La balistique ;

7° Le cours et la première partie du projet de fortification permanente, l'attaque et la défense des places ;

8° La géodésie, la topographie et le dessin ;

9° La langue allemande ;

10° Les exercices et manœuvres d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, ainsi que les travaux pratiques des deux armes ;

11° L'équitation et l'hippiatrique.

23. L'instruction spéciale pour l'artillerie comprendra :

1° La nomenclature raisonnée et les levers du matériel de l'artillerie.

2° Un cours sur les différentes parties du service d'artillerie,

3° Le tracé raisonné des bouches à feu et voitures.

24. L'instruction spéciale pour le génie comprendra :

1° La deuxième partie du projet de fortification permanente ;

2° Le projet d'amélioration d'une place de guerre ;

3° Le complément des mines.

25. Les programmes généraux et particuliers des cours, travaux et exercices seront arrêtés par notre ministre secrétaire d'état au département de la guerre, d'après l'avis d'une commission mixte, composée d'officiers généraux et supérieurs des deux armes, et de l'examinateur civil de l'École. Tous les changemens et modifications qui pourront être proposés par le conseil d'instruction à ces programmes, devront être également soumis à l'examen d'une commission mixte des deux armes, et à l'approbation du ministre de la guerre.

26. Aucune personne étrangère à l'École ou au corps d'artillerie et du génie ne pourra participer à l'instruction ni aux exercices des élèves, sans notre autorisation spéciale.

§. II. — *Cours, Études et Exercices.*

27. L'ouverture des cours et exercices de l'École aura lieu le 1er

février de chaque année, pour la promotion arrivant de l'École polytechnique.

28. Les élèves seront habituellement occupés, au moins pendant six heures par jour, dans les salles d'instruction ou dans divers lieux qui leur seront assignés, non compris le temps des exercices et manœuvres.

Les jours de travaux ou exercices sur le terrain, le nombre d'heures sera fixé par le commandant de l'École.

29. Il y aura toujours un officier de service pour la surveillance des salles d'études de chaque division, les jours de travaux. Ceux des professeurs et adjoints que ces travaux concerneront y seront toujours présens.

Les jours de travail extérieur, le nombre des officiers de l'état-major de service sera augmenté, selon les besoins.

30. Le commandant en second fera, le 15 de chaque mois, l'inspection des travaux pour juger de leur état et de leur avancement.

Le commandant en chef fera, toutes les fois qu'il le jugera à propos, l'inspection des travaux des élèves.

§. III. *Conseil d'instruction.*

31. Il sera formé dans l'École un conseil d'instruction.

Ce conseil sera composé ainsi qu'il suit :

Le commandant en chef, président ;

Le commandant en second, directeur des études, vice-président ;

Le chef d'escadron d'artillerie ;

Le chef d'escadron du génie ;

Trois professeurs.

Un des capitaines employés à l'état-major de l'École remplira les fonctions de secrétaire, sans voix délibérative ; il sera nommé, chaque année, par l'inspecteur général, sur la proposition du commandant en chef. Le même officier pourra être désigné de nouveau.

Deux des professeurs, membres du conseil d'instruction, seront toujours pris : l'un parmi les professeurs qui sont chargés des cours des sciences mathématiques appliquées, l'autre parmi les professeurs de fortification.

32. Tous les ans, à l'époque de l'inspection générale, le conseil d'instruction sera renouvelé dans sa partie amovible. A cet effet, le lieutenant général, président du jury, présentera à notre mi-

nistre de la guerre, la liste des trois professeurs qui devront faire partie de ce conseil pendant la session suivante. Les mêmes membres pourront être nommés de nouveau.

Les autres professeurs et les adjoints, ainsi que les officiers d'état-major, pourront y être appelés par le président, et ils y auront voix consultative.

33. Le conseil sera chargé :

1° D'arrêter les programmes particuliers des énoncés et données de problêmes, et des projets que devront traiter les élèves, en se conformant aux programmes généraux prescrits par l'art. 26 ;

2° De proposer aux programmes généraux tous les perfectionnemens que l'expérience indiquera ;

3° De déterminer, sur la proposition des professeurs, la série des expériences ou manipulations que les élèves seront chargés de faire ;

4° D'arrêter l'état des travaux qui seront exécutés dans les ateliers de l'École, pour la construction des instrumens et des modèles ;

5° Du choix des livres, cartes et mémoires à acquérir pour la bibliothèque de l'École ;

6° De proposer la répartition des fonds annuels et extraordinaires, et des matières de consommation, à toutes les parties de l'instruction ;

7° De former à la fin de chaque année, une liste de classement provisoire des élèves de chaque arme, et l'état des notes individuelles ; dans ce dernier cas, tous les professeurs seront appelés au conseil d'instruction avec voix délibérative.

34. Le conseil adressera à notre ministre secrétaire d'état au département de la guerre, les observations qui lui paraîtront utiles dans l'intérêt de l'enseignement et de la discipline. Il se réunira toutes les fois que le commandant en chef le jugera convenable, et, de droit, au moins une fois tous les deux mois, pour entendre le rapport qui lui sera présenté par le commandant en second, sur le mode et les progrès de l'instruction, ainsi que les comptes que chaque officier ou professeur rendra de la partie d'enseignement dont il sera chargé.

35. A la fin de chaque semestre, le conseil d'instruction de l'École rendra compte à notre ministre secrétaire d'état au département de la guerre, de l'état des travaux faits par les élèves, ainsi que de leur conduite en faisant connaître les causes légitimes du retard de ceux qui ne seraient pas au courant. Les éloges ou les reproches, et même les punitions auxquels ces communi-

cations pourront donner lieu de la part du ministre seront mis à l'ordre de l'Ecole.

36. Chaque année, avant la réunion du jury d'examen, le conseil d'instruction tiendra une session extraordinaire, dont tous les officiers et professeurs feront partie, et dans laquelle ils présenteront par écrit, leurs observations sur toutes les parties de l'enseignement, ainsi que les propositions auxquelles elles donneront lieu, pour être examinées et discutées par ce conseil.

37. L'époque où les élèves de la deuxième division seront appelés à passer dans la première, le conseil d'instruction rendra compte au jury de l'instruction acquise par les élèves pendant la première année d'études, ainsi que de leur conduite. Le jury procèdera à leur égard, ainsi qu'il est dit aux art. 58 et 59 de la présente ordonnance.

38. Les délibérations du conseil d'instruction seront consignées sur un registre. Les procès-verbaux de ses séances seront adressés à notre ministre secrétaire d'état de la guerre par le commandant en chef dans la semaine qui suivra celle de la séance.

Une copie des procès-verbaux de la session extraordinaire de la fin d'année, sera remise au jury d'examen qui pourra également prendre connaissance des délibérations et des avis consignés au registre des délibérations du conseil.

39. Les délibérations du conseil qui ne comporteront que les dispositions relatives au service courant, recevront de suite leur exécution; celles qui contiendront des propositions et projets de changemens de quelque nature que ce soit, ne pourront avoir leur effet que lorsqu'elles auront été approuvées par notre ministre secrétaire d'état de la guerre, après avoir été soumises à l'examen d'une commission mixte des deux armes.

TITRE VI.

TENUE, POLICE ET DISCIPLINE.

40. L'uniforme des élèves sera, habit, paremens, revers et collet bleus, passepoil et doublures rouges, grenades d'or aux pans; gilet et pantalons bleus, bottines noires, schakos et épée, pompon et aigrette des compagnies d'élite, épaulettes d'or, bouton jaune timbré d'un canon et d'une cuirasse; redingote bleue pour la petite tenue.

41. Pour les manœuvres et exercices, les élèves seront sans épaulettes d'officier et sans épée, l'armement et l'équipement des-

tinés à cet usage seront réunis dans une salle d'armes et soignés par un employé de l'administration de l'Ecole.

42. La police de l'Ecole est confiée aux officiers de l'état-major, sous la surveillance particulière du commandant en second et sous l'autorité du commandant en chef.

43. La surveillance du commandant et des officiers d'état-major sur les élèves, s'étendra, en tout temps, au dedans et au dehors de l'Ecole.

44. Le commandant en chef et le commandant en second pourront seuls ordonner la salle de police ou la prison. La consigne au pavillon pourra être ordonnée par tous les officiers attachés à l'École.

Les lois pénales et de police militaire seront au surplus observées en tout point.

45. L'exclusion d'un élève de l'Ecole ne pourra être prononcée que par nous, sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état de la guerre, après qu'il aura pris l'avis du comité de l'arme à laquelle appartiendra l'élève.

L'élève inculpé sera entendu dans sa défense.

46. Notre ministre secrétaire d'état de la guerre arrêtera les réglemens de détails relatifs à la police et à la discipline de l'Ecole, en prenant pour bases les bases de la présente ordonnance, et celles des réglemens militaires actuellement en vigueur.

TITRE VII.

EXAMEN ET SORTIE DES ÉLÈVES.

47. Il sera formé un jury pour procéder aux examens de sortie des élèves composant la première division de l'École d'application de l'artillerie et du génie.

Il sera composé,

D'un lieutenant-général, président du jury, lequel sera pris alternativement dans l'un et l'autre corps, et sera chargé en même temps de l'Inspection générale de l'École;

D'un maréchal de camp d'artillerie;

D'un maréchal de camp du génie;

D'un officier supérieur d'artillerie, } examinateurs;
D'un officier supérieur du génie, }

D'un examinateur civil, pour les sciences physiques et mathématiques appliquées, lequel sera l'un des deux examinateurs de l'artillerie ou du génie.

48. Les officiers généraux et supérieurs attachés à l'École ne pourront faire partie de ce jury.

49. Les membres du jury seront désignés, chaque année, par notre ministre secrétaire d'état de la guerre.

50. Le jury d'examen s'assemblera, chaque année, à Metz, le 1er janvier.

51. Les examens se feront successivement par les trois examinateurs et en présence du jury.

Lorsque les examens seront terminés, le jury procédera au classement définitif des élèves. A cet effet, il se fera représenter le registre des notes sur chacun des élèves, ainsi que les tableaux d'évaluation des travaux, et le classement provisoire qui aura été arrêté par le conseil d'instruction de l'École, pour y avoir égard, en faisant intervenir dans le classement définitif des élèves, les notes et le classement provisoire de l'Ecole.

52. Les élèves que le jury jugera suffisamment instruits, seront admis dans l'arme à laquelle ils sont destinés, et y seront classés définitivement, suivant l'ordre déterminé par le jury d'examen.

53. Les élèves qui n'auraient pas complété leurs travaux, et que le jury d'examen reconnaîtrait néanmoins posséder une instruction suffisante pour être admis dans l'artillerie ou le génie, seront classés dans la promotion sortante; mais ils resteront à l'École jusqu'à ce qu'ils aient terminé leurs travaux arriérés, sans cependant que ce délai puisse s'étendre au-delà du 1er avril.

54. Les élèves dont l'instruction serait incomplète, pour cause de maladie ou autres motifs excusables, ce qui devra être constaté par une déclaration du jury d'examen, resteront de droit une troisième année à l'École.

55. Les élèves qui, pour motif d'inconduite ou de négligence, ne seront pas reconnus admissibles par le jury d'examen, ne pourront être autorisés à passer une troisième année à l'Ecole, que sur la demande spéciale du jury.

56. Les élèves qui, n'ayant pas été jugés admissibles après deux ans d'études à l'Ecole d'application, y auront passé une troisième année, concourront avec les élèves de la promotion sortant cette même année, pour être classés et prendre rang avec eux. La date de leur nomination au grade de sous-lieutenant sera fixée à la même époque que pour les élèves de cette promotion sortante.

57. Les élèves qui, après avoir passé trois années à l'Ecole

d'application seront déclarés inadmissibles par le jury d'examen, ne pourront pas entrer, comme officiers, dans les corps de l'artillerie et du génie.

58. Lorsque, conformément à l'article 37 de la présente ordonnance, des élèves de la deuxième division auront été signalés à l'attention du jury d'examen, pour retard dans leurs travaux par défaut de zèle ou de conduite, leurs travaux seront examinés par le jury, qui décidera, s'il y a lieu, de proposer au ministre l'admission de ces élèves dans la première division, ou de les faire rester dans la deuxième division, avec la promotion nouvelle, auquel cas ils prendront leur rang d'ancienneté, concourront avec cette promotion, et seront soumis aux mêmes chances que les élèves entrans, sans toutefois que leur séjour à l'École puisse avoir une durée de plus de trois années.

59. Lorsque le jury d'examen proposera au ministre le redoublement de la première année d'études, pour un élève de la seconde division, il fera connaître, avec détail, les motifs de sa proposition.

60. Le jury constatera les opérations relatives aux examens par un procès-verbal qui sera adressé par le lieutenant-général président à notre ministre secrétaire d'état de la guerre.

61. Les élèves, à leur sortie de l'École, auront un congé jusqu'au 1er avril.

62. En conséquence du temps consacré par les élèves à leur instruction, tant pour les études à l'École polytechnique, que pour celles antérieures à leur admission à cette École, il sera compté à chacun d'eux, soit pour la retraite, soit pour l'obtention des décorations militaires, quatre années de service d'officier à l'instant de son admission à l'École d'application.

63. Indépendamment des opérations relatives aux examens, le jury délibèrera sur le procès-verbal et le rapport de la session extraordinaire annuelle du conseil d'instruction. Il examinera les propositions qui y seront faites et y joindra ses observations, ainsi que celles qu'il croira devoir faire sur les méthodes d'enseignement suivies; il proposera les perfectionnemens que l'état des arts et des sciences rendraient nécessaires.

TITRE VIII.

ADMINISTRATION.

§ Ier. *Conseil d'administration.*

64. L'École aura un conseil d'administration composé ainsi qu'il suit :

Le commandant en second, président;
Le chef d'escadron d'artillerie;
Le chef de bataillon du génie;
Un capitaine (lequel sera pris dans l'arme dont ne fera pas partie le commandant en second); } Désignés par le lieutenant-général inspecteur.
Un professeur;
Le trésorier-secrétaire (sans voix délibérative).

65. Ce conseil est chargé :

1° Des détails de l'administration et de la comptabilité;

2° D'après les propositions du conseil d'instruction (art. 33), de faire la répartition des fonds reçus, aux dépenses à faire, et celle des matières de consommation aux différentes parties du service;

3° De faire les marchés, acquisitions et réceptions;

4° De faire dresser, de reconnaître et arrêter les inventaires.

66. Ce conseil rendra compte des dépenses à notre ministre secrétaire d'état au département de la guerre, suivant les règles de la comptabilité du génie.

67. Le conseil d'administration pourra être assemblé d'après l'ordre du commandant en chef, toutes les fois qu'il le jugera convenable.

Le commandant en second, président de ce conseil, pourra également le convoquer, toutes les fois qu'il sera nécessaire, en prévenant le commandant en chef.

68. Les séances du conseil seront consacrées à la vérification de la comptabilité, à arrêter le registre de caisse, à s'assurer que les fonds ont reçu la destination qui leur aura été assignée par les états de répartition, et à vérifier la comptabilité des matières de consommation.

69. Le procès-verbal de chaque séance du conseil d'administration sera consigné sur un registre particulier.

§ II. — *Comptabilité.*

70 La caisse sera tenue par le trésorier.

71. Les projets de dépense annuelle seront de deux sortes :

1° Les projets de dépenses ordinaires, soit fixes, soit variables;

2° Les projets de dépenses extraordinaires.

72. Les fonds annuels et ordinaires seront applicables aux articles de dépenses ci-après :

1° Traitemens des employés autres que ceux soldés sur revue ;

2° Entretien des bâtimens ;

3° Entretien du mobilier à l'usage de tout l'établissement ;

4° Entretien courant de la bibliothèque, consistant en abonnemens aux ouvrages périodiques des sciences et des arts, achats de livres, cartes et mémoires, reliure et entretien de livres ;

5° Fourniture gratuite du papier, plumes, crayons, encre, couleurs et menus objets de bureau, aux élèves et à l'administration, impression des programmes des cours, travaux, etc., et règlemens à délivrer aux élèves.

6° Achats de substances et ustensiles nécessaires aux expériences et enseignemens physico-mathématiques et chimiques ;

7° Construction des instrumens et modèles dans les ateliers de l'École ;

8° Chauffage et éclairage de l'École et de l'administration ;

9° Travaux extérieurs pour les exercices pratiques, les levers, les constructions de batterie, simulacres de siège, etc. (Les outils et la poudre seront fournis par les directeurs d'artillerie et du génie, sur la demande du commandant en second, approuvée par le commandant en chef) ;

10° Pansement et ferrage des chevaux de l'École, et entretien de la sellerie. (La nourriture des chevaux sera tirée des magasins militaires, comme pour les chevaux de troupes) ;

11° Dépenses courantes de l'infirmerie ;

12° Menus frais d'administration.

73. Les projets de dépenses extraordinaires et demandes de fonds seront faits séparément pour chaque article, et appuyés de mémoires et procès-verbaux des délibérations du conseil d'instruction ou du conseil d'administration, suivant la nature de la dépense.

§ III. — *Appointemens.*

74. Les officiers généraux, supérieurs et autres, faisant partie l'état-major de l'École, ou chargés des fonctions de professeurs, ainsi que le chirurgien-major et les employés militaires, jouiront du traitement d'activité de leur grade ; et, en outre, à titre d'indemnité pour service extraordinaire, du tiers en sus de leurs appointemens.

75. Le traitement des professeurs et employés civils est fixé de la manière suivante :

Pour les professeurs des sciences. . . . . 4,000 fr.
Pour les adjoints. 2,400
Pour le professeur de langue allemande. . . . 2,000

Pour le professeur d'équitation, la solde et les indemnités d'un capitaine d'artillerie à cheval;

Pour l'adjoint au professeur d'équitation, la solde et les indemnités d'un lieutenant d'artillerie à cheval;

Pour le bibliothécaire. . . . . 2,400 fr.
Pour l'artiste mécanicien. 2,000
Pour son adjoint. 1,200
Pour le trésorier. 2,500

76. Les professeurs et leurs adjoints, l'artiste et son adjoint, après dix ans révolus de l'exercice de leurs fonctions, jouiront d'une augmentation qui sera

1/5e en sus de leur traitement,		de 10 à 15 ans;
1/3	*Idem*,	de 15 à 20 ans;
1/2	*Idem*,	au-dessus de 20 ans.

77. Les officiers remplissant les fonctions de professeurs ou d'adjoints, dont les appointemens, avec le tiers en sus, ne s'éleveraient pas au *minimum* du traitement des professeurs civils ou de leurs adjoints, recevront, sur les fonds de l'École, une indemnité qui élève leurs appointemens à ce taux. Ils auront droit à l'augmentation progressive spécifiée dans l'article précédent.

78. Les élèves jouiront de la solde annuelle de 1,300 francs.

79 Les employés militaires et civils de l'École jouiront, selon qu'ils y auront droit, de l'indemnité de logement ou d'ameublement, qui leur est allouée suivant leur grade, et d'après les règlemens militaires.

TITRE IX.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

80 Les programmes des cours et travaux, ainsi que le texte de ces cours, qui sont imprimés ou lithographiés, seront distribués gratuitement aux officiers de l'état-major, aux professeurs et adjoints, et aux élèves; tous les officiers des deux armes qui en feront la demande, les obtiendront moyennant le remboursement des frais d'impression, d'après un tarif arrêté par le conseil d'administration.

81. La garde et le service militaire de l'École seront confiés aux régimens d'artillerie et du génie en garnison à Metz.

82. Le commandant en chef s'entendra avec le commandant des écoles régimentaires de l'artillerie et du génie, pour qu'au besoin les élèves soient assistés dans leurs travaux ou exercices par un nombre suffisant de sous-officiers et canonniers, sapeurs ou mineurs, et pour que les élèves, lorsqu'ils se rendront en corps au polygone, ou aux autres lieux d'exercices généraux, soient précédés de tambours.

83. Notre ministre secrétaire d'état au département de la guerre fera connaître sans retard, au commandant en chef de l'École, les innovations importantes qui seraient introduites soit dans le matériel de l'armée, soit dans les règlemens généraux ou dans les règlemens particuliers de l'artillerie ou du génie. Il lui enverra les modèles, au fur et à mesure qu'ils seront arrêtés.

84. Nonobstant les dispositions des articles 9 et 11 de la présente ordonnance, les professeurs et adjoints actuellement à l'École, et qui ne font pas partie des deux corps de l'artillerie et du génie, continueront à remplir les fonctions dont ils sont titulaires.

Il en sera de même des employés à divers titres qui ne sont pas compris dans la nouvelle organisation.

85. Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance sont et demeurent abrogées.

86. Notre ministre secrétaire d'état au département de la guerre est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Signé LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

Le Ministre secrétaire d'État de la guerre,

Signé M^al DUC DE DALMATIE.

MÉLANGES.

RELATION

DU SIÉGE DE DANTZIG EN 1807,[1]

PAR M. ERNEST AUDOIN DE GÉRONVAL,

ANALYSÉE

PAR M. A. L. B. DE LESPIN,

Capitaine du Génie.

Dantzig, place forte située sur la rive gauche de la Vistule, est traversée du sud au nord par la Mottlau et la Radaune. En 1807, elle faisait partie du royaume de Prusse, et maintenant encore elle est sous la domination de cette puissance. A cette époque les fortifications étaient dans l'état le plus déplorable. Cependant il n'eût pas fallu des travaux bien considérables pour mettre la ville dans un bon état de défense; car, à cause de ses inondations, elle est inattaquable sur la plus grande partie de sa circonférence, et on ne peut l'aborder que depuis Schottland jusqu'à Zigaukenberg et Lang-Fuhr. Cependant, après les affaires malheureuses d'Auersted, Magdebourg, Prenslow, Lubeck, etc., on pensa

(1) Imitée de l'ouvrage ayant pour titre : *Belagerung und kinnahme von Dantzig*, 1807, *mit dem portrait des grafen von Kalrrahent, und einem viem von Dantzig. Leipzig* 1808.

que la ville pourrait bien être assiégée et on songea à se préparer à sa défense. Les habitans fournirent des fonds pour lever des corps-francs; le lieutenant-colonel de Smeling organisa un bataillon de grenadiers composé d'hommes de choix; l'instructeur de cavalerie de Noster forma un escadron d'élite; les femmes elles-mêmes sacrifièrent leurs parures pour fournir de l'argent dans ce moment de crise.

Le danger cependant n'était encore que probable et rien n'indiquait l'époque de ce siége tant redouté. Le gouverneur, malgré cela, ordonna de détruire les faubourgs de Neugarten, Stalzenberg et Schottland. L'œuvre de destruction commença. Les résidences les plus belles s'écroulèrent au milieu des cris d'effroi des habitans. Les malheureux, qui se voyaient privés de leurs asiles, implorèrent en vain la pitié du gouverneur : tout fut détruit; on épargna cependant Schottland, et comme c'est là que se trouvaient les propriétés des hommes les plus riches, on accusa l'autorité de s'être laissé séduire par des présens.

On s'occupa ensuite de l'armement de la place; on répara ses fronts, on traîna des canons sur les remparts; on organisa en corps réguliers les fuyards qui arrivaient de tous les côtés. Ce fut au milieu de ces occupations, que l'on reçut la nouvelle de la bataille de Pulstuck. Le lieutenant-général de Manstein, gouverneur de la ville, annonça publiquement cet événement militaire. Il ordonna un *Te Deum* dans toutes les églises, et donna l'espoir que l'ennemi se retirerait de l'autre côté de la Vistule.

Le gouverneur dut alors juger que toute méfiance envers la bourgeoisie était injuste. Il y avait bien des hommes qui n'étaient pas favorables au gouvernement prussien, mais la majorité lui était sincèrement dévouée. Il arriva des prisonniers français, que l'on traita avec estime et bonté.

Mais l'horison se troubla bientôt. Les suites de la bataille de Pulstuck ne furent pas ce qu'on en attendait; les inquiétudes augmentèrent; les paysans arrivèrent de tous côtés pour se renfermer dans la ville, eux et leurs propriétés. Les nouvelles des environs étaient on ne peut pas plus tristes. Le gouverneur annonça alors l'arrivée prochaine d'un corps considérable de Russes et de Cosaques.

C'est ainsi que se passèrent les premiers jours du mois de mars 1807; mais enfin, un jour de marché le canon d'alarme tonna et un cri d'épouvante retentit. Ce n'était cependant qu'une affaire d'avant-postes, que l'ennemi avait repoussés presque sur les glacis de la place. L'effroi fut si grand qu'on ferma les portes de la ville et qu'on s'opposa à ce que personne en sortît. On finit peu à peu par se calmer et on laissa liberté de sortir aux habitans de la campagne qui étaient venus vendre leurs denrées. Depuis ce jour il n'y eut plus de marchés. On publia des proclamations qui défendaient de se réunir dans les rues de la ville dans les cas d'alarme, et le gouverneur les fit sévèrement exécuter.

Le service de la garnison devint extrêmement pénible; elle n'avait aucune nuit de repos, ce qui ne serait pas arrivé si on eût voulu confier aux bourgeois la garde des postes intérieurs. A cette époque, il se trouvait dans la ville 16,000 hommes armés et équipés.

Le premier corps qui cerna Dantzig n'était composé que de 6 à 7,000 Badois, et si le gouverneur eût voulu faire, dès leur approche, une sortie vigoureuse, il eût pu les repousser et retarder de beaucoup le commencement du siége. Du 10 au 12 il y eut quelques escarmouches, à la suite desquelles l'ennemi brûla Stalzenberg, Neugarten, Lanseberg, Grund, Petershagen et Schottland.

Il se répandit alors une nouvelle bien consolante pour

les habitans; ce fut celle du rappel de M. de Manstein et son remplacement par le comte de Kalkreuth, qui avait déjà été gouverneur de Dantzig et de Thorn. On doutait cependant de ce retour, parce que les journaux avaient annoncé qu'ayant demandé sa retraite, il l'avait obtenue. On apprit enfin que la venue d'un homme aussi estimé était certaine et qu'on l'attendait d'heure en heure. Le courage revint aux habitans, et avec confiance ils attendirent l'arrivée de celui qu'ils regardaient déjà comme un sauveur.

Le comte de Kalkreuth arriva par eau, accompagné de quelques officiers. A sa vue, des cris de joie et d'allégresse retentirent de toutes parts; le peuple l'entourait, le saluant des noms les plus tendres. Le noble vieillard, ému des plus doux sentimens, leur adressait des paroles bienveillantes : « Dieu veuille que je ne sois pas arrivé trop tard! Consolez-vous, espérez. — Tout ira bien. — Que ne suis-je venu huit jours plus tôt? beaucoup de choses ne seraient pas arrivées, d'autres se seraient passées autrement. »

Alors tout changea comme par l'effet d'un enchantement : des patrouilles fréquentes parcoururent la ville; les soldats reçurent des vivres en abondance; les malades eurent du vin et des rafraîchissemens; des compagnies bourgeoises s'organisèrent, au grand soulagement des troupes. La police se fit activement; l'ordre et le calme furent rétablis partout; et si on avait pu oublier que l'ennemi était aux portes, on aurait pu croire qu'on n'était pas dans une ville assiégée.

Le comte fut suivi de plusieurs bataillons russes et de 700 Cosaques sous le commandement du prince de Czerbatow.

La première opération fut de renforcer Weichselmünde et Neufahrwasser, et d'établir des postes nombreux au

Strand afin de s'assurer la libre communication avec Königsberg. On travailla avec ardeur aux forts et redoutes. Le major de Bosmond fut spécialement chargé des travaux ; de nombreux ingénieurs travaillaient sous ses ordres. On remit dans le meilleur état le Bischoffberg ainsi que le Hagelsberg. Ce dernier seulement, étant dans un grand état de délabrement, se ressentit un peu de la précipitation avec laquelle on fut obligé de le réparer. On fortifia avec soin les portes d'Oliva et de Petershagen, qu'on regardait comme les points les plus faibles ; on mit aussi dans un bon état de défense l'île du Holm.

Du côté des Werdes et Nehrung, se trouvaient le fort Ruckfort, la redoute de Ganskrug, le fort des Cosaques, Strahdeich et le Blockhaus. Au-dedans, les bastions Cavalierberg, Medlach et Saint-Salvator dominaient la campagne et défendaient les rives de la Mottlou. Les fortifications, dans leur ensemble, présentaient une masse de défense très-imposante ; et tant que les communications avec Weichselmünde et Neufahrwasser seraient maintenues, celles par le Nehrung avec Königsberg restaient toujours au pouvoir des assiégés. La ville n'était vraiment attaquable que du côté de l'ouest, où se trouvent des hauteurs d'où on peut la battre ; aussi l'ennemi essaya-t-il d'abord de s'en emparer ; mais dans une suite de petits combats, l'avantage resta aux Prussiens. Les assiégeans commencèrent alors à se fortifier, pour s'assurer la possession des points dont ils s'étaient déjà rendus maîtres et qui étaient en vue des forts. Sans doute qu'alors une sortie vigoureuse eût pu les refouler et leur faire lever le siége ; mais on tarda trop long-temps, et lorsqu'on pensa à employer ce moyen, il était trop tard, l'ennemi se trouvait en force.

Afin d'augmenter la garnison, le comte ordonna la for-

mation d'un nouveau corps-franc d'infanterie, auquel il donna son nom. Malgré le soin qu'il mit à le former, il ne put jamais le composer que de jeunes gens qui pouvaient à peine porter leurs armes, et il fut de peu ou point de secours pendant le siége.

A mesure que les forces des assiégeans augmentaient, les engorgemens devenaient plus fréquens. L'ennemi se logea dans une avenue près la porte d'Oliva et dans le Schellmühle (moulin de Schell). Partout il se fortifia et construisit des batteries. Toutes les issues se trouvèrent bientôt fermées.

Les Prussiens perdirent le Kalkschoner. Les Russes, qui firent alors leurs premières preuves, reprirent le fort et massacrèrent tout. Dans tous les combats et les sorties ils montrèrent beaucoup de bravoure, mais ils se plaignirent, souvent injustement, que les Prussiens les avaient abandonnés dans l'action.

Les assiégeans arrêtèrent les eaux de la Radaune; les moulins ne pouvant plus travailler, le gouverneur ordonna d'en faire à bras; on remit en état ceux de Steinschleusse; on cessa de cuire du pain de fine farine et l'on n'eut plus que de grosses moutures.

On arriva, au milieu de tous les événemens, au Jeudi-Saint, et ce jour-là la ville fut dans une anxiété inexprimable, croyant qu'on allait donner l'assaut. Ce jour lui avait toujours été fatal : à pareille époque, avait eu lieu la sanglante bataille de Varsovie et la soumission aux Prussiens. A la pointe du jour, le gouverneur fit une vigoureuse sortie; le combat fut sanglant et dura jusqu'à midi. Quoique les résultats en fussent incertains, le gouverneur cependant en témoigna sa satisfaction. Elle fut troublée par la perte du commandant des chasseurs-francs, le comte Krackow. On perdit en lui un officier plein de bravoure

et de patriotisme. Le corps qu'il commandait fit sous lui des prodiges de valeur; mais avec la chûte du chef tombèrent sa réputation et sa force.

La garnison fut renforcée de deux bataillons de réserve, venus par mer de Königsberg. On envoya alors à Pillau les prisonniers français et polonais; les premiers étaient fort bien traités; les seconds l'étaient beaucoup moins bien, cependant il n'est pas vrai qu'on en ait envoyé en Sibérie.

Le mois de mars se termina par un événement bien remarquable dans les annales de cette guerre, et qui décida du sort de la ville et de la monarchie prussienne : le général Rouquet se laissa prendre le Nehrung et avec lui la ressource capitale de Dantzig, car c'était la voie de communication avec Königsberg, et c'était en même temps par là qu'arrivaient tous les approvisionnemens.

Les Werdes, ainsi que Marienbourg, Elbrig, Frauenburg et Bramsberg étant occupés par les troupes françaises, la seule route par terre, ouverte aux assiégés, était celle de Pillau, et la perte du Nehrung leur interdisait aussi cette voie de communication.

Le Nehrung est une langue de terre qui s'étend depuis Dantzig jusqu'à Pillau, dont elle est séparée par un bras de mer qui communique avec une espèce de baie intérieure, appelée Frische-haff. La partie située près de Dantzig et qui en est séparée par la Vistule, est couverte en partie d'une épaisse forêt. Les parties environnantes sont très-fertiles; mais à mesure qu'on s'éloigne et qu'on s'approche de Pillau, ce ne sont plus que des sables dont le passage est impraticable à certaines époques.

Ainsi défendu par la mer et la Vistule, ce n'était que par cette dernière que le Nehrung pouvait être attaqué : ce fut aussi par là que les Français s'en emparèrent. Les

suites de cette prise ne tardèrent pas à se faire sentir. L'ennemi s'y fortifia promptement, et il poussa les fortifications jusqu'auprès du fort de Weichselmünde, et de l'autre côté, par Heubude jusqu'au Gans-krug. Il ne lui manquait plus que l'île du Holm pour isoler tout-à-fait la ville. Le général Rouquet gagna Dantzig par la forêt de Nickel.

Le bruit se répandit qu'une flotte anglaise et suédoise était en rade : on reconnut bientôt que ce n'étaient que des vaisseaux marchands, qui ne tardèrent pas à s'éloigner.

Craignant à tout moment un bombardement, les magistrats ordonnèrent de couvrir les maisons de fumier et de terre. Le prix des choses de première nécessité commença à s'élever, et le gouverneur eut beaucoup de peine à maintenir la tranquillité. Une seconde proclamation sur la manière de se conduire quand arriveraient des bombes, jeta l'épouvante dans tous les cœurs, au point que plusieurs personnes riches firent construire des habitations à l'épreuve. Le nombre des malades augmentait d'une manière effrayante.

L'ennemi, pendant ce temps, établit au Schuttendam une redoute qui battait l'île du Holm et le Scütten-Laacke, ce qui empêcha tout-à-fait les communications par ce dernier.

Le 16, de bonne heure, on fit une sortie d'infanterie et de cavalerie afin de détruire cet ouvrage. Les assiégés furent défaits, la déroute fut complète; un grand nombre périt dans le Laacke; l'artillerie fut prise, et la position du Nehrung fut assurée aux assiégeans. Cette défaite jeta la terreur dans la ville, et pour achever de porter l'épouvante, quelques obus arrivèrent jusqu'aux portes hautes et à la Monnaie.

Du 10 au 12 avril, on échangea quelques parlementaires,

mais leur mission resta secrète. Les assiégeans construisirent alors une batterie sur le Judenberg; elle prit le nom de *Redoute des Juifs*. En 1734, les Russes en avaient construit une au même endroit; les boulets lancés par elle arrivaient jusque dans la ville.

Le major Bosmond construisit alors sur le Granberg une redoute à laquelle on donna son nom. Avant qu'elle ne fût achevée, elle fut vigoureusement attaquée par l'ennemi, qui tua un grand nombre d'ouvriers, et elle resta imparfaite.

Le 15 au matin, on vit avec étonnement que les assiégeans avaient construit une redoute sur les bords du Laacke.

Le 18 on parlementa de nouveau, mais sans résultat, et une nouvelle batterie fut construite par l'ennemi sur le Holzenberg. Ce jour-là, un brick anglais de 18 canons s'avança jusqu'à la pointe de l'île du Holm pour canonner la redoute du Schuttendam; mais après un feu terrible qui tua beaucoup de monde aux Français, sans endommager la redoute, il retourna un peu désemparé vers le Neufahrwasser.

Le gouverneur donna l'ordre aux troupes de bivouaquer, et à cet effet des tentes furent dressées dans le Jahrgarten, entre les portes d'Oliva et de Jacob.

Le 19, les assiégés firent un feu bien nourri contre les batteries assiégeantes. On répandit le bruit à la Bourse, que les Suédois avaient battu, à Stralsund, le corps du maréchal Mortier et bombardaient Stettin; mais un paquebot de Königsberg qui parvint à pénétrer dans la ville, démentit bientôt cette nouvelle.

Pendant les 20, 21 et 22, le temps fut affreux; il tomba de la neige, et rien d'important ne se passa; seulement le feu se soutint contre l'ennemi. Le gouverneur donna l'ordre

de tirer avec économie de peur de manquer de munitions.

Dans l'après-midi du 22, on aperçut un grand mouvement de voitures au Zigangenberg, le fort ennemi le plus redoutable. Les craintes furent excitées au plus haut degré. Cependant le 23 régna le plus grand calme; mais ce n'était que le précurseur d'une affreuse tempête.

Dans la nuit du 23 au 24, à minuit et demi, on entendit dans l'air un sifflement affreux; des obus et des bombes tombaient de tous côtés dans la ville. L'effroi fut à son comble. Tout le monde se mit à fuir, en abandonnant sa maison. Le retentissement des canons des remparts, qui répondaient au feu de l'ennemi, ajoutait encore à l'horreur de la situation. On eût dit que la terre allait s'anéantir. Pendant toute la journée du 24, on se précipita en foule vers la ville basse, que les projectiles ne pouvaient atteindre. On eût dit que la population entière avait entièrement perdu la raison; les mères emportaient leurs enfans en poussant des cris affreux; les hommes, égarés par la douleur et la crainte, se chargeaient de leurs meubles les plus précieux et se hâtaient d'arriver à ce qu'ils regardaient comme le port du salut. Ce spectacle était horrible.

Les fuyards finirent enfin par s'arrêter dans le Langgarten, partie de la ville de l'autre côté de l'île du Speicher: c'est une longue et large rue bordée de belles maisons; c'est là que se trouve le palais du gouvernement. L'autre partie de la ville basse était une espèce de cloaque, dans lequel ne se trouvaient que de misérables cabanes habitées par la partie la plus pauvre de la population. Et cependant dans cet endroit infect où s'étaient entassés des milliers d'habitans, les feux de l'ennemi pouvaient encore les atteindre, si on voulait en changer la direction; aussi la position de ces malheureux était-elle affreuse.

Le 25 et le 26, les assiégeans continuèrent leur feu sans interruption. On dépava toutes les rues. Au milieu de cette affreuse position, parurent la proposition du maréchal Lefèvre et la réponse du gouverneur. Celle-là, en français, était conçue dans les termes suivans :

Au gouverneur comte de Kalkreuth, à Dantzig.

Monsieur le général,

Par égard pour V. E., et par pitié pour les habitans de la ville de Dantzig, je n'ai pas voulu jusqu'à présent user de tous mes moyens contre la place; j'ai cru que V. E., dont la réputation repose sur des bases trop sûres, ne la croirait pas compromise par la reddition d'une mauvaise place; qu'étant instruit de la défaite de l'armée suédoise pendant les 16 et 17 avril, comme de la promesse, sous laquelle elle s'est retirée le 18, de ne jamais donner directement ni indirectement de secours aux villes de Colberg et de Dantzig; persuadé enfin que, par la position des choses, tout espoir de sauver la place étant perdu, vous ne sacrifieriez pas à la gloire de la conserver quelques jours de plus, une des villes les plus importantes de la monarchie prussienne et le bien de ses habitans.

Dans cette persuasion, je somme V. E. de me mettre sur-le-champ en possession de la ville de Dantzig, ainsi que des forts de Bischoffberg, Hagelsberg, Weichselmunde et Neufahrwasser.

Je prie V. E., etc.

Pzitkendorff, le 25 avril 1807.

LEFEBVRE.

P. S. Je donne ordre de suspendre le feu jusqu'au retour de M. l'adjudant Aimé, porteur de ma lettre.

Réponse du gouverneur.

Dantzig, le 25 avril 1807.

Monsieur le maréchal,

M. l'adjudant a assuré les officiers supérieurs chargés de la garde des portes, que la lettre que V. E. me fait l'honneur de m'adresser, ne touchait en rien à Dantzig. Sur cette assurance, ils l'ont reçue contrairement à mes ordres positifs.

Un général aussi expérimenté que V. E. sait comme moi qu'un gouverneur d'une place ne peut la rendre que lorsqu'au corps de place est pratiquée une brêche laissant passage à douze hommes de front, et je suis loin de croire que V. E. attende une lâcheté d'un homme d'honneur, auquel il paraît que vous voulez rendre justice.

Que voulez-vous que je sacrifie à l'avantage des habitans de Dantzig que vous avez ruinés? Ils n'ont plus rien à perdre, et sont comme moi en position d'attendre tranquillement l'issue de la guerre.

Tout ce que je puis faire, c'est d'écrire au roi mon maître, et je demeure avec la plus haute considération.

KALKREUTH.

Les derniers jours d'avril se passèrent d'une manière affreuse; la nuit même n'offrait aucun moment de repos. Le feu ne ralentissait en aucun instant. La disette augmentait dans la ville. La mortalité, dans les hôpitaux, gagnait d'une manière effrayante.

Le Hagelsberg devint un point extrêmement dangereux. Plusieurs braves officiers y finirent leur carrière, et c'était

vraiment un poste de mort. Le brave capitaine la Chevalerie fut un de ceux qui laissèrent le plus de regrets. Le Judenberg, causant des ravages épouvantables, on établit une batterie sur le bastion Medleuh afin de faire cesser son feu. Son effet répondit parfaitement à ce qu'on en attendait : la redoute du Judenberg fut complètement mise hors d'état de nuire. L'ennemi alors établit une nouvelle batterie au pied de la montagne.

Au milieu de ces attaques chaudement soutenues, il y eut une suspension de quatre heures pour enterrer les morts. Pendant ce temps, on s'empressa de sortir des retraites où l'on s'était caché, désireux de connaître l'état où se trouvaient les demeures qu'on avait été forcé d'abandonner; mais bientôt un coup de canon donna le signal de la retraite et tout s'empressa de fuir.

Les coups les plus affreux furent portés au gouverneur pendant les premiers jours de mai : le général Laurens, qui était l'homme sur lequel il pouvait le plus compter, fut tué par une bombe qui traversa une casemate située dans le Hagelsberg, et dans laquelle on avait coutume de donner l'ordre; peu de momens auparavant, le comte Kalkreuth l'avait quittée.

Au milieu de ces événemens et des tristes émotions occasionées par les combats livrés tous les jours, la ville fit, du 8 au 9, une perte épouvantable, et d'une manière si incroyable que personne, dans le premier moment, ne pouvait se résoudre à y croire.

Le Holm, cette île si bien fortifiée, le seul point par lequel on conservait une faible communication avec Königsberg, fut perdue. Cette île est formée par la Vistule qui la sépare de la ville, et par le Schutten-Laacke. Elle était occupée par 1500 Russes et quelques compagnies

d'artillerie prussienne; son armement se composait de 15 pièces de canon et 5 obusiers; des magasins renfermant de nombreuses munitions y existaient.

Cinquante Badois et deux cents Français prirent possession du Holm sans perdre un seul homme. Tout tomba en leur pouvoir, armes, munitions et garnison. Les assiégeans arrivèrent par la Vistule et ils débarquèrent sans qu'aucune sentinelle les signalât. Quelque erronées que pussent être les conjectures du public à l'occasion de cette perte inattendue, rien cependant ne parut plus vrai, que de croire que les troupes placées en vedettes étaient endormies. On prit en même temps le Kalkschoner et les Prussiens qui s'y trouvaient. L'officier qui les commandait connaissait si peu les localités, que, pouvant se sauver, il fut se jeter avec ses soldats dans les mains des ennemis. Les vainqueurs construisirent rapidement des batteries, et par l'établissement d'un pont de radeaux, ils se mirent en communication avec le reste de leur armée. Par là, dans le cas où une forte armée de diversion forcerait le Nehrung et ferait lever le siége, le Holm couvrirait la retraite et permettrait aux assiégeans de se retirer sans pertes. Cette occupation isola complètement la ville.

A tout cela, vinrent se joindre des attaques vigoureuses contre le Hagelsberg; les fortifications en étaient dans l'état le plus déplorable; contre elles les assiégeans déployaient toute leur énergie.

La défense chercha alors à profiter de nouvelles positions aux portes d'Oliva et de Jacob; on fut même sur le point d'élever un bastion à la place de l'église de Pockenhaus.

Les Prussiens se battaient en désespérés; plusieurs batteries furent détruites par leur feu, et dans quelques sorties, ils réussirent à s'emparer de quelques ouvrages des assié-

geans et à y enclouer leurs canons. La batterie du Judenberg continuait cependant à tonner, et les habitans étaient toujours forcés de s'entasser dans le Langgarten et dans la ville basse.

Le 11 et le 12, le feu des batteries fut terrible, ainsi que celui de la mousqueterie. Le feu prit en plusieurs endroits de la ville, mais il fut promptement éteint par l'activité des bourgeois. Une garde avait été établie à cet effet dans les principales rues.

Au milieu de ces anxiétés, une flotte fut signalée. Le bruit se répandit qu'elle portait 20,000 Russes, sous le commandement du général Kraminsky.

Le 13, quelques boulets arrivèrent jusque dans la basse ville. Ce jour-là les assiégeans reçurent des renforts en hommes et en munitions.

Le 14, le bombardement recommença avec une nouvelle vigueur; on porte à 70,000 le nombre des bombes tombées pendant le siége; ce compte semble exagéré. Plusieurs colonnes ennemies se rendirent dans le Nehrung par le pont entre Schelismuhle et le Holm. Les Prussiens firent une sortie contre la redoute du Wolzenberg, et après avoir repoussé trois fois l'ennemi, ils lui enclouèrent quelques canons.

Le 15, le feu continua avec vigueur des deux côtés. La ville en souffrit beaucoup. L'armée de secours qui était arrivée restait dans l'inaction; on n'avait d'elle aucune nouvelle certaine, le télégraphe établi au fort de Weichselmunde ne se conformant pas probablement aux signaux dont on était convenu. Enfin cependant le général Kraminsky se détermina à attaquer le Nehrung. Dans trois attaques successives, il parvint à s'emparer de quelques forts, mais il fut forcé d'abandonner le champ de bataille, en laissant un grand

nombre de morts. On vit alors de quelle importance était la possession du Nehrung; et la résistance que les Français y opposèrent à une armée considérable, prouva quelle faute les assiégés avaient faite en se laissant enlever une position aussi favorable.

Le 16, la canonnade se soutint comme de coutume et une colonne ennemie parut près de Heubude.

Le 17, on s'attendait à une attaque générale, mais il n'en fut rien. On échangea quelques parlementaires, mais sans résultats. On commença à voir que l'armée ennemie était trop forte pour qu'on pût espérer lui faire lever le siége et le découragement se répandit dans la ville.

Le 18 fut assez calme; cependant, vers dix heures du soir, un feu épouvantable fut dirigé contre la ville et les forts qui la protégeaient. Le Hagelsberg fut attaqué avec vigueur; déjà quelques Français avaient atteint le revêtement, mais ils furent faits prisonniers.

Le 19, un temps affreux empêcha de rien entreprendre; le ciel s'étant éclairci dans l'après-midi, toute la ville se porta, vers quatre heures, sur les remparts pour examiner ce qui se passait à l'embouchure de la Vistule. Un vaisseau à trois mâts, suivi d'une frégate anglaise, s'avançait à toutes voiles, dans l'intention de détruire le pont de la pointe du Holm, les ouvrages du Kalkschoner et d'entrer dans la ville. On fit des deux côtés un feu épouvantable. Le vaisseau répondait de toutes ses batteries, mais enfin son feu cessa, et il fut forcé d'amener pavillon. A six heures on apprit que son équipage prisonnier avait été mis à terre et qu'on s'était emparé de tout ce qu'il portait. Il avait à bord plusieurs officiers, de grandes provisions, 1,500 quintaux de poudre, 300,000 écus et un grand nombre de lettres; tout fut perdu. La frégate anglaise put

se retirer sans dommages. Après la perte de ce bâtiment, les plaintes sur le manque de poudre commencèrent à s'élever. Jusque-là on n'avait jamais pu s'imaginer qu'on pût arriver à en manquer, persuadé qu'on était que M. de Mamestein avait rassemblé, dans un moulin à poudre près de la ville, tout ce qui pourrait être nécessaire.

La nuit qui suivit cette prise fut assez tranquille, mais le 20 de grand matin le feu recommença de toutes parts. Vers cinq heures, les prussiens firent une sortie dans laquelle ils parvinrent à bouleverser quelques tranchées. Ce jour-là on fit une perte irréparable : le major Bosmond fut tué sur le rempart en donnant des ordres à quelques ouvriers.

Le 21, les assiégeans firent une nouvelle attaque contre le Hagelsberg et en même temps toutes leurs batteries tirèrent avec vigueur. La canonade continua pendant trois heures. A midi on eut quelque repos; mais dans l'après-dînée le feu recommença, surtout contre le Hagelsberg. Les Cosaques et la cavalerie firent une sortie par Ganskung et parvinrent jusqu'à Heubude; ils y firent quelques prisonniers; mais, bientôt attaqués par de l'infanterie, ils furent forcés de se retirer. Ce combat, qui fut sanglant, termina les attaques contre Dantzig. Le soir, un parlementaire suivi bientôt d'un second se présenta dans la ville.

Le 22, à six heures du matin, tout était tranquille, depuis minuit on ne tirait plus; à sept heures, quelques Cosaques amenèrent quatre grenadiers français qu'ils avaient pris à la porte de Langgarten. Ils réclamaient en se fondant sur ce que, depuis six heures, une suspension d'armes était publiée. Le gouverneur fit droit à leur demande et ordonna de les rendre de suite à la liberté. Cette décision chassa

alors toute espèce de doute, et le peuple se répandit dans les rues.

Le 23 le plus grand calme régna. Un grand nombre de personnes demandèrent des passeports; la liste en fut envoyée au maréchal Lefebvre. Tout-à-coup le bruit se répandit que les hostilités recommenceraient à minuit et qu'on était résolu de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Les habitans furent dans l'anxiété la plus grande, et jamais heures plus pénibles ne s'étaient écoulées pendant toute la durée du siége. Enfin le moment fatal arriva et tout resta tranquille.

Le 24, la capitulation parut enfin certaine. Quoique la retraite de la garnison ne fût pas encore publiée officiellement, cependant elle faisait tous ses préparatifs pour un prompt départ.

Le 25, tout fut mis hors de doute; mais les articles de la capitulation n'étaient pas encore connus. Les officiers supérieurs français qui venaient en grand nombre dans la ville, n'en savaient rien, ou n'en voulaient rien dire.

Le 26, les Français prirent possession du Bischoffberg et du Hagelsberg. Les soldats se répandirent dans la ville et alors des scènes affreuses se passèrent. On pilla de tous côtés : les maisons particulières, les magasins; rien n'échappa. On fut jusqu'à enlever des palissades. On serait cependant injuste si on accusait les ennemis seuls de ces désordres; la partie de la populace que la guerre avait privée de toutes ses ressources, les gens sans aveu, furent trop heureux d'avoir ce prétexte pour se dédommager des privations qu'ils avaient supportées pendant le siége; et c'est certainement à eux qu'il faut attribuer les plus grands excès qui aient été commis.

Le 27 au matin la garnison sortit de la ville, musique en

tête, drapeaux déployés et mèches allumées. Le gouverneur supporta avec calme ce résultat que tous ses efforts n'avaient pu empêcher. Il ne resta en arrière que quelques officiers chargés de la surveillance du lazareth qui servait d'hôpital pour les blessés.

Après ce départ, les Français prirent possession entière de la ville. Afin de prévenir toute espèce de conflict entre eux et les habitans, on publia en allemand et en français une proclamation contenant ce que les militaires avaient droit d'exiger des bourgeois. Après cet ordre, le plus grand calme régna partout.

Le 28, les troupes russes quittèrent les forts de Weichselmunde et de Neufahrwasser sans essayer d'y faire la plus petite défense, et les Français les occupèrent aussitôt.

Ainsi, après trois mois de siége, la ville de Dantzig fut rendue. On a cherché quelles avaient pu être les raisous qui avaient conduit le comte de Kalkreuth à capituler, lorsqu'il pouvait encore se défendre, puisqu'il n'y avait pas de brêche de faite qu'au fort du Hagelsberg. On a dit que c'était le manque de poudre; mais cette cause a paru peu probable au plus grand nombre. On doit cependant penser qu'un homme aussi expérimenté que le gouverneur, ne s'est pas rendu sans des raisons péremptoires, et avant de porter un jugement sur un homme aussi distingué et qui, après ce siége, a été couvert de marques de faveur de la part de son souverain, on doit attendre que le temps apporte les éclaircissemens qui manquent.

BULLETIN.

EXAMEN

DES

CONSIDÉRATIONS NAVALES

EN RÉPONSE A LA BROCHURE DE M. DE PRADT INTITULÉE :

APPEL A L'ATTENTION DE LA FRANCE SUR SA MARINE MILITAIRE ;

PAR J. GRIVEL,

Contre-Amiral, Grand-Officier de la Légion-d'Honneur, etc.

Paris. — De l'Imprimerie royale. 1833.

Les Anglais eurent de la supériorité sur mer dans tous les temps. Ils avaient détruit la marine de la France dans la guerre de 1741 ; ils avaient anéanti celle de Louis XIV dans la guerre de la succession d'Espagne ; ils étaient les maîtres des mers du temps de Louis XIII, de Henri IV, et encore plus dans les temps infortunés de la Ligue. Le roi d'Angleterre, Henri VIII, eut le même avantage sur François Ier.

Si vous remontez aux temps antérieurs, vous trouverez que les flottes de Charles VI et de Philippe de Valois, ne tiennent pas contre celles des rois d'Angleterre Henri V et Édouard III.

Quelle est la raison de cette supériorité continuelle ? N'est-ce pas que les Anglais ont besoin de la mer dont les Français peuvent à toute force se passer, et que les nations réussissent toujours dans les choses qui leur sont absolument nécessaires?

VOLTAIRE.

Les hommes réussissent toujours dans ce qui leur est absolument nécessaire; ce qui est nécessaire à un état est toujours ce qui fait sa force. Ainsi la Hollande a ses navires marchands, la Grande Bretagne ses armées navales, la France ses armées de terre.

VOLTAIRE.

Personne n'est plus à même d'apprécier un livre sur la tactique navale, sur le gréement des vaisseaux, sur l'arrimage, etc. qu'un officier de la marine, surtout un officier général qui joint l'expérience à la théorie. Mais pour juger du mérite d'un ouvrage qui renferme des considérations

relatives au plus ou au moins de développemens qu'il faut donner à la marine militaire, c'est tout autre chose. Dans le premier cas, il faut des connaissances spéciales, technologiques; dans le second, il faut être homme d'état. Demandez à un militaire s'il convient d'augmenter les troupes chargées de la défense du pays: la réponse ne sera pas douteuse. De même l'officier de vaisseau insistera sur la nécessité d'avoir une marine forte et étendue en personnel et en matériel. Il ne manquera pas de raisons spécieuses en faveur de son opinion; il ira puiser dans l'histoire une série de faits qui serviront à prouver l'importance d'une marine imposante, mais qui ne donneront pas les rapports à établir entre les forces de terre et de mer que doit entretenir la France. En général, dans toutes les questions de cette nature, on doit se méfier de l'esprit de corps qui n'est autre chose que l'intérêt personnel déguisé.

Quel que soit le sentiment qui a dirigé la plume du contre-amiral Grivel, en cherchant à réfuter l'ouvrage de l'abbé de Pradt, nous allons le faire connaître par une analyse détaillée.

L'auteur des considérations navales *avoue ingénuement* que le titre de la brochure de M. de Pradt: *Appel à l'attention de la France sur sa marine militaire*, l'a trompé; il pensait que cet écrit avait été publié dans la vue d'exciter la sollicitude du pays en faveur de l'armée navale; mais il n'a pas tardé à se désabuser et à reconnaître la vérité du vieux proverbe qui conseille *de ne jamais juger sur l'étiquette du sac*. Il nous semble que *l'étiquette du sac* n'indique nullement qu'il est en faveur de la marine. Un appel à l'attention de la France sur la police, par exemple, ne signifierait pas du tout qu'on veut augmenter la police, mais plutôt qu'on a l'intention de faire connaître les abus, afin d'engager les députés de la France à diminuer les fonds accordés pour cet

objet. Il a donc fallu que M. Grivel fût entièrement sous l'influence de l'esprit de corps pour, de prime abord, donner au titre de la brochure de M. de Pradt, une interprétation aussi forcée.

L'auteur *des considérations navales* commence par rendre justice au talent et à la sincérité de M. de Pradt, il dit même que c'est à ce double titre que l'on doit s'empresser de le réfuter.

Il fait voir, d'après les bases sur lesquelles est établie la puissance maritime, qu'on ne saurait se passer de grands établissemens et d'usines *ad hoc*, d'approvisionnemens considérables, faits en temps utile et enfin d'habiles ouvriers. La conséquence qu'il tire de cette observation, c'est qu'il faut plus d'argent pour cet entretien que ne semble l'exiger notre exhibition annuelle de vaisseaux armés.

Certes, personne ne s'avisera de contester la nécessité de préparer en temps de paix tous les matériaux nécessaires à la confection et à l'armement des flottes. Mais ce sur quoi l'on ne sera pas d'accord, c'est l'argent qu'il faut consacrer à cette partie essentielle de la force de France.

Carnot, dans un mémoire adressé au roi en 1814, compare la position de la France et de l'Angleterre, et prouve que notre situation topographique ne nous permet pas d'avoir une marine aussi puissante que celle de nos voisins.

« La France et l'Angleterre ne sauraient se régir de la » même manière, relativement à l'esprit national qui doit » être différent pour les deux pays. L'Angleterre toute com- » merçante, doit se régir par le calcul et le goût des entre- « prises hasardeuses. La France doit se régir par l'amour de » son territoire. L'Angleterre met son point d'honneur à se » considérer comme le point central des grandes spécula- » tions maritimes qui unissent toutes les nations. La France

» doit mettre le sien à profiter des dons que la nature lui a » prodigués chez elle-même. Nous devons nous enorgueillir » de nos richesses propres, nous y affectionner, nous atta- » cher à les répandre uniformément par la facilité des com- » munications intérieures, sans prétendre rivaliser avec nos » voisins sur un élément, dont leur position géographique » et le système des puissances de l'Europe, semblent leur » adjuger pour long-temps la suprématie. Il vaut mieux se » borner à multiplier et améliorer les productions du sol » que de nous livrer à un commerce étranger, que nous ne » pouvons jamais faire que d'une manière subalterne et pré- » caire, sous le bon plaisir des Anglais, qui chercheront » toujours à nous y faire éprouver toutes les avanies pos- » sibles, ce doit donc être le caractère national qui convient » au peuple français.

» C'est l'amour de la grande propriété territoriale qui » renferme toutes les propriétés particulières, l'amour du » sol pris collectivement, son intégrité, son perfectionne- » ment, son indépendance politique. La disposition des » esprits nous porte naturellement vers ce but commun. » Les Français ont toujours été extrêmement forts chez eux, » et il est aussi difficile aux Français de s'établir solidement » loin de leurs foyers. »

M. de Pradt, dit M. Grivel, pose en principe que la puissance maritime ne peut être destinée qu'à trois choses,

1° A protéger les rivages d'un état contre les invasions ou les insultes de l'ennemi, ce qui est son premier objet;

2° A protéger le commerce, et 3° enfin à défendre les colonies de cet état, quand ces colonies ne peuvent pas se défendre elles-mêmes, telle est l'utilité visible et directe de la marine militaire. Et le savant archevêque cherche à prouver que notre marine n'a jamais rempli cette triple destina-

tion et que par conséquent il faut la réduire à sa plus simple expression.

L'antagoniste de M. de Pradt s'attache à faire ressortir tous les inconvéniens qui résulteraient de l'adoption de son système mesquin et anti-national. D'abord la misère affreuse de la population maritime accoutumée à tirer sa subsistance du service de l'état; la violation des droits acquis en conséquence des obligations qui sont imposées aux marins par la vieille charte maritime, la destruction certaine d'un matériel immense et la ruine totale de Brest, Toulon, Cherbourg. « Ce » n'est pas tout encore, dit M. Grivel, il est possible que notre » représentant à Alger eût reçu un coup d'éventail d'un bar- » bare, malgré le nouvel éclat qu'eût jeté la France, entrant » dans les voies économiques du savant archevêque, et qu'il » eût fallu demander raison de ce coup d'éventail; un de » nos concitoyens eût pu, à la rigueur être flagellé sur les » rives du Tage, par l'ordre d'un autre barbare, incapable » d'apprécier tout ce que la France gagnerait à l'abandon de » sa marine, et il semble que nous eussions également été » dans l'obligation de venger cette injure, or, comment » eussions-nous fait pour les venger sans force navale? Ces » deux événemens sont arrivés naguères, il est vrai; mais » nous avions, par suite de l'aveuglement que M. de Pradt » nous reproche bon nombre de vaisseaux, et attendu qu'ils » ne sont pas *demeurés comme des carrosses sous la remise*, » (expression de M. de Pradt,) Alger nous appartient, et » une escadre française a dicté des lois à Lisbonne. »

M. de Pradt, en réduisant le budget de la marine de 65 à 16 millions, aurait pu économiser 800 millions depuis la paix. Mais M. Grivel prétend que la moyenne des dépenses navales, durant cette période n'a été que de 53 millions, ce qui est un peu différent de 65.

Les lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de trouver ici quelques aperçus des dépenses de la marine, depuis l'époque de son rétablissement, sous Louis XIV en 1689, jusqu'en 1789 : ils sont puisés dans un travail authentique, fait en 1790 par l'assemblée constituante.

Époque de 1689 à 1715. Les dépenses générales de la marine coûtèrent à la France, année commune, environ 16 millions pendant la paix, et 46 millions pendant la guerre qui se termina par le traité d'Utrecht, et où les Français donnèrent les plus grandes preuves de talent et de courage dans plusieurs combats où ils furent victorieux, à forces égales, et où ils disputèrent habilement la victoire avec une grande infériorité de moyens.

De 1716 à 1743. — Les dépenses de paix pendant cet intervalle furent de 18 millions par an.

De 1744 à 1754. — Pendant la guerre peu active de 1744, les frais de la marine française n'exigèrent qu'un fonds annuel de 43 millions; l'année commune de paix fut de 24 millions.

De 1756 à 1774. — La dépense, année commune de la guerre commencée par les Anglais en 1754 et qui se termina à la paix de 1763, fut de 64 millions; à la paix la dépense revint à 24 millions.

De 1765 à 1771. — Les dépenses de paix furent de 30 millions y compris les frais des établissemens des ports de Lorient, de l'île de France, de Bourbon, de Pondichéry, etc. cédés au roi par la compagnie des Indes.

De 1772 à 1775. — La dépense, année moyenne, s'est élevée pendant la guerre, à cette époque, à une somme de 160 millions, et depuis la paix jusqu'à l'époque de 1789 à 36 millions.

Le total de ces sommes fait 3904 millions pour 101 ans de dépenses de toute espèce de la marine française et de l'administration des colonies qui en a toujours fait partie.

Il est inutile de faire remarquer au lecteur judicieux que dans la différence des faits aux diverses époques, il faut faire entrer 1° la différence du prix du marc d'argent; 2° celui des denrées qui ont augmenté dans une proportion plus forte que celle du marc d'argent.

M. Grivel prétend que nous sommes indépendans par notre masse, et entièrement hors de danger d'être conquis. Je ne partage pas cette opinion; je pense, au contraire, que nos frontières sont tellement rapprochées de la capitale que nous sommes exposés aux envahissemens des états continentaux. Ce motif puissant doit nous engager à porter nos principales vues vers la force militaire. Il ne faut pas oublier que si le patriotisme de la France a triomphé de ses ennemis au commencement de la révolution, c'est que les étrangers n'ont pas fait agir de grandes masses réunies.

L'auteur soutient que par sa position topographique la France, quoique moins heureuse que l'Angleterre, se trouve dans une situation favorable pour avoir une marine étendue. Il fait l'éloge de nos marins, surtout des Bretons habitans de la vieille Armorique, particulièrement organisés pour braver tous les événemens de tempête ou de combat, pour lutter avec avantage contre les privations et les fatigues de toute espèce que la mer impose aux matelots.

Il énumère les ressources en matières que nous a laissées la fortune : les fers, les chanvres, les bois etc. ; il se plaint des entraves que l'on a mises récemment dans l'exploitation des bois propres à la marine qui avait autrefois un privilège qui lui assurait le choix des bois nécessaires à son service. Il conclut de ce qui précéde qu'avec de la prévoyance les

matières ne peuvent nous manquer; que nous avons une position géographique favorable à l'établissement de la puissance navale, bien que cette position ne soit pas la plus favorable, et que nous avons aussi une population maritime douée de toutes les qualités nécessaires au métier de la mer; à ce triple avantage que nous tenons de notre nature, se joint celui d'avoir des établissemens maritimes considérables que nous devons à l'art.

M. Grivel trace le tableau, peut-être exagéré, des avantages que nous avons recueillis de notre marine depuis 1815. Il fait un pompeux éloge du personnel de la marine, et assure que jamais, à aucune autre époque, le corps des officiers de vaisseau ne s'est présenté au pays sous un aspect plus satisfaisant. Il vante en même temps la création des compagnies de mousses qui doivent devenir la pépinière des maîtres, classe si précieuse, mais qui aujourd'hui laisse beaucoup à désirer.

Il parle ensuite des matelots, non pas de ceux de la dernière guerre, trop vieux désormais, et la plupart retirés, mais bien du présent. Voici comment M. Grivel s'exprime à ce sujet :

« L'inscription maritime en fournit une partie, et la » conscription militaire une autre. Ces deux classes ne se » ressemblent pas, car l'une naît au bord de la mer à laquelle » elle est vouée dès l'enfance, tandis que l'autre est prise » indifféremment dans tout le pays; pourtant elles s'amal- » gament fort bien ensemble. Les jeunes soldats sont de » bons sujets, et ils ont rendu de bons services à la flotte; » mais si l'on peut compter sur eux pour les travaux ordi- » naires, on ne saurait leur confier généralement les postes » qui exigent l'habitude de la mer et une dextérité manuelle » ou une agilité qu'ils ne peuvent acquérir que très-diffici- » lement. Il faut donc recourir à l'inscription maritime pour

» remplir les postes de gabiers, de chefs de pièce, qui sont
» ceux dont il s'agit.

» L'inscription ne manque pas de matelots capables, et
» elle fournira avec facilité tout le gabiage nécessaire. Quant
» au canonnage, c'est différent, et il faut préparer de
» longue main les sujets si l'on veut qu'ils aient l'aplomb
» nécessaire au service de l'artillerie. »

Il y a ici une contradiction manifeste que je ne saurais passer sous silence. D'un côté M. Grivel dit qu'il faut recourir à l'inscription maritime pour remplir les postes de chefs de pièce, et de l'autre que l'inscription manque de matelots capables pour fournir le canonnage. On voit aussi, d'après ce que nous avons rapporté ci-dessus, que l'auteur des *considérations navales* n'est pas très-partisan des équipages de ligne, il partage à cet égard l'opinion du ministre de la marine qui reconnaît comme insuffisant le système actuel, mais qui est très-embarrassé pour le remplacer par un meilleur. M. de Rigny a cherché à donner de la force aux équipages de ligne embarquant, en y ajoutant comme complément d'équipage des détachemens du régiment d'artillerie, mais malheureusement la force de ces détachemens a été calculée de manière à ne pas comporter d'officier d'artillerie. Voici cette composition.

Complémens d'équipage, en paix comme en guerre	à bord des vaisseaux de 126, 100, 90 et 82 canons, frégates de premier rang.	Sergent. . .	1
		Caporaux. .	2
		Canonniers.	21
	à bord des frégates de deuxième et de troisième rang.	Sergent. . .	0
		Caporaux. .	2
		Canonniers.	14
	à bord des corvettes.	Sergent. . .	0
		Caporal. . .	1
		Canonniers.	7

Je le dis avec conviction, cette mesure est injurieuse pour les officiers d'artillerie qui se trouvent séparés de leurs canonniers; elle tend à désorganiser le régiment d'artillerie en réduisant ses officiers au rôle obscur d'instructeurs, et en les privant de partager avec leurs soldats les nobles travaux de la guerre. Pourquoi ne pas embarquer sur les vaisseaux et frégates au moins un officier d'artillerie qui commanderait le détachement de canonniers et serait de plus chargé à bord de remplir les fonctions si importantes de directeur du parc. Ainsi, loin d'éprouver les sentimens de reconnaissance dont M. de Rigny parle dans son rapport au roi, je me sens humilié, désaffectionné, pour ainsi dire; citons les paroles du ministre.

« Le titre VI, service à la mer, reproduit une partie des » anciennes dispositions sur la destination et le mode d'em- » barquement des compagnies permanentes et des complé- » mens d'équipages; mais il en introduit une nouvelle qui » me paraît assez importante pour être particulièrement » signalée à votre majesté : c'est l'embarquement des déta- » chemens d'artillerie de la marine qui, à bord du bâtiment » de guerre, concourront au service général, mais surtout » à celui des batteries, comme chefs de pièces et chargeurs. » Cette disposition qui, sans nul doute, sera accueillie avec » reconnaissance et dévouement par le corps d'artillerie de » la marine, ne peut manquer de produire d'excellens résul- » tats; ainsi, le régiment d'artillerie aura désormais trois » services à remplir,

» Le service des ports et arsenaux,
» Celui des colonies,
» Celui de la flotte. »

Le contre-amiral Grivel fut chargé en 1828 d'inspecter les compagnies d'artillerie de la marine stationnées à Toulon.

verain de s'occuper de la marine qui, pendant le règne brillant de Napoléon, fut réduite à garder nos ports et nos rades. Ce dernier rôle, quoiqu'obscur, n'en est pas moins fort utile et, sous ce rapport, tout le monde sera d'accord qu'il faut à la France une marine militaire qui puisse au besoin garder nos trois cents lieues de côtes, ce qui deviendra plus facile aujourd'hui avec des bâtimens à vapeur armés de canons-obusiers de huit pouces trois lignes de diamètre, autrement, les canons à la Paixhans.

M. Grivel combat les argumens de l'abbé de Pradt qui regarde nos possessions d'outre-mer comme fort insignifiantes et tout-à-fait à la disposition de l'Angleterre, en cas de rupture avec elle. Il cherche à prouver que l'Angleterre est invulnérable par plusieurs points : il développe avec beaucoup de chaleur cette idée, pour ainsi dire, regardée comme un lieu commun parmi les marins éclairés : que désormais c'est au commerce qu'il faut faire la guerre ; pour cela, croiser, envoyer des bâtimens en course, éviter des engagemens d'escadre, ne combattre qu'avec des forces supérieures : de cette manière on attaquera l'ennemi au cœur en paralysant son commerce maritime, sans lequel il ne peut pas exister. Ainsi la guerre de partisan, *de troupes légères,* est celle qui convient le mieux à notre caractère et à notre force maritime.

L'adversaire de l'abbé de Pradt prétend qu'il ne suffit pas de considérer l'entretien de la flotte française sous le rapport financier seulement, et que dans le grave examen qui l'occupe, la question d'argent n'est que secondaire. Il nous permettra de ne pas être de son avis sur ce point. Je regarde au contraire la question d'argent comme principale. En effet, la France est entourée d'ennemis toujours menaçans, surtout depuis la révolution de juillet. Cette attitude de l'Eu-

rope l'oblige à avoir sur pied des forces militaires imposantes; la nation fléchit sous le poids des impôts, et certes ce n'est pas au milieu de circonstances aussi graves que l'on peut mettre à exécution les idées de l'amiral Grivel.

Je regrette sincèrement, et tout bon Français sera de mon avis, que la France ne soit pas en position de donner plus de développement à sa marine militaire, car tout le monde sait qu'en augmentant sa marine elle augmenterait sa puissance. Mais, comme je l'ai déjà dit plus haut, il faut aller au plus pressé et être toujours en mesure de repousser les attaques de nos voisins. Le moment n'est donc pas favorable pour faire un appel aux sentimens généreux de la nation ou à son amour-propre pour donner du développement à notre force navale.

Après avoir cherché à réfuter l'abbé de Pradt, M. Grivel, dans un appendice qui forme le tiers de sa brochure, entre dans quelques détails sur nos équipages de guerre, sur notre navigation marchande, ainsi que sur nos relations à l'étranger, et enfin sur nos colonies. Toutes ces considérations spéciales ne sont présentées, dit-il, que pour les personnes qui aiment à pénétrer au fond des choses, et qui s'intéressent à notre prospérité maritime et commerciale.

J'avoue que mon étonnement a été grand en lisant dans ces observations de détail ce qui concerne le moral des matelots. Nous allons faire connaître ce passage curieux à nos lecteurs.

« Mais, tout en soignant ainsi le moral des matelots, on n'a » pu, jusqu'à présent l'appuyer sur le principe religieux, bien » que ce principe soit incontestablement la base de toute » morale, et nous sommes encore le seul peuple navigateur » qui ne rende sur la mer aucun hommage public à la di- » vinité. Plusieurs officiers ont vivement senti cette dange-

» reuse lacune de notre discipline maritime; mais, par un
» motif que les âmes fières apprécieront facilement, nul
» encore ne l'a signalée à la face du pays. Aujourd'hui que
» les circonstances sont changées et que la religion n'est
» plus le chemin de la fortune, il convient d'exprimer nos
» nécessités sous ce rapport comme sous tous les autres, et
» je m'efforce de remplir ce devoir, en déclarant que le
» retour aux idées religieuses est un besoin de la flotte.

« Ici, je suppose qu'on me dispensera de démontrer, et
» je croirais insulter au bon sens de mes compatriotes si je
» n'insistais sur la nécessité de prendre en considération
» l'état précaire dans lequel se trouve notre marine, sous le
» rapport religieux. Dire ce qu'il y a à faire à ce sujet, et
» comment il faut s'y prendre pour rappeler chaque jour
» aux marins qu'ils ont un Dieu et une patrie, n'est pas de
» ma compétence. Cette matière m'est trop étrangère pour
» que je me permette de l'aborder : je me contente d'indi-
» quer le mal; c'est à de plus habiles à chercher le remède. »

Ne croirait-on pas lire les pieuses déclamations de M. de Marcellus sur l'autel et le trône, au bon temps de la restauration? L'empereur Napoléon qui certes avait des idées saines sur la discipline militaire, ne s'est jamais avisé de faire catéchiser les soldats et les matelots par des aumôniers. Hâtons-nous, toutefois, de déclarer que le contre-amiral Grivel n'est point un de *ces rentrans* venus à la suite des bagages de l'armée ennemie; que c'est un brave et loyal militaire qui a servi avec distinction dans les marines de la garde impériale et dont le caractère ne s'est pas démenti sous la restauration qui a corrompu tant de vieux militaires des armées de terre et de mer.

La vie de mer est déjà assez triste et mélancolique. Aussi nous pensons que des maîtres de musique à bord seraient

de beaucoup préférables à des aumôniers. La Marseillaise et la Parisienne sont les cantiques qui conviennent à nos soldats aussi bien qu'à nos matelots, pour prendre des citadelles et des vaisseaux ennemis.

Le contre-amiral Grivel termine son ouvrage par un projet de colonisation pour notre conquête d'Alger. Il n'existe, dit-il : « qu'un seul but qui soit à la fois utile et » honorable, et que tout gouvernement doit avoir en vue; » c'est celui d'augmenter le bien-être de la société qui forme » l'entreprise, 1° en donnant à cette société le moyen de » s'étendre; 2° en lui fournissant un marché nouveau ou » un écoulement certain pour ses produits; 3° enfin en » augmentant sa puissance. Alger peut remplir ces trois » conditions par rapport à la société française; car les don- » nées géographiques sont tout avantageuses, et s'il existe » des obstacles d'une nature sérieuse dans la population » indigène, on peut les surmonter avec de la persévérance » et du temps. »

Voici les moyens de colonisation proposés par l'auteur.

Il ferait d'abord occuper le terrain sur lequel la France voudrait déposer le germe de ses établissemens futurs par 2,000 hommes enrôlés volontairement et composés à l'exclusion de tous autres, d'ouvriers et de gens de campagne. Ces 2,000 hommes pourraient être classés ainsi qu'il suit :

Deux bataillons d'infanterie de 800 hommes. .	1,600.
Une compagnie d'ouvriers de 100 hommes attachée à chaque bataillon.	200.
Une compagnie de cavalerie de 100 hommes attachée à chaque bataillon.	200.
Total.	2,000.

« Ces bataillons auraient ainsi que les compagnies qui

» leur seraient attachées, le même uniforme que nos autres
» troupes et aussi le même armement, et seraient traités
» comme elles sous tous les rapports de solde et d'allocations,
» seulement ils porteraient sur leurs boutons une charrue
» en croix avec une épée, afin d'indiquer leur double des-
» tination.

» Mais il faudrait la pourvoir en outre de tout ce qui est
» nécessaire à la culture. Ainsi les outils aratoires, les sou-
» ches de bestiaux et les semences devraient lui être fournis
» aux frais de l'état et en compte, sauf à elle à les payer
» plus tard, dès qu'elle aurait des produits; ce qui, dans
» un climat tel que celui de la Barbarie, ne serait ni long,
» ni difficile. Du reste ces produits devraient leur être en-
» tièrement abandonnés.

« Les hommes consacrés à la fondation dont il s'agit doi-
» vent être choisis de gré à gré dans la masse travaillante de
» la nation. »

Ils seraient échelonnés comme il suit :

100.	à 18 ans.
100.	à 19.
100.	à 20.
100.	à 21.
100.	à 22.
100.	à 23.
100.	à 24.
100.	à 25.
100.	à 26.
100.	à 27.
Total. . 1,000.	

« Les conditions d'engagement devraient être les mêmes
» qu'à l'ordinaire en tout ce qui concerne le service mili-

» taire; mais de plus les jeunes soldats seraient astreints
» aux travaux agricoles d'après des règles analogues à celles
» qui sont en usage lorsqu'on fait travailler les troupes dans
» les sièges ou autrement. Ceux de la formation seraient li-
» bérés après un terme de service déterminé d'après l'âge
» qu'ils auraient atteint à leur entrée dans le corps.

» Ainsi les hommes admis à 27 ans auraient fini à 31 ans.

Ceux de 26. . . . . à 30.
de 25. . . . . à 29.
de 24. . . . . á 28.
de 23. . . . . à 27.
de 22, 21, 20, 19 et 18. . . , ... à 26.

» Passé l'époque de la première formation, les recrues
» devraient faire huit ans de service avant d'être libérés.
» C'est lors de cette libération qu'il leur serait tenu compte
» de leur part des valeurs que leur bataillon aurait produites
» durant leur service, et que ces valeurs leur seraient déli-
» vrées, soit en outils, soit en argent; mais en outre ils
» auraient droit à une portion de terrain déterminée, dans
» laquelle ils pourraient s'établir, sous la protection de
» leurs anciens camarades.

» Ce n'est pas tout : le recrutement de cette masse ainsi
» ordonné, devrait par la suite, et après le premier jet,
» être exclusivement pris dans les jeunes hommes de dix-
» huit ans. »

Ici se borne notre tâche : nous avons voulu faire connaître avec quelques détails les *considérations navales* que M. le contre-amiral Grivel a cru devoir publier en réponse à une brochure de M. de Pradt sur la marine. Cet ouvrage qui sort des presses de l'imprimerie royale a un caractère semi-officiel. Le noble caractère de l'auteur, ses connaissances étendues, sa position dans la marine, contribueront

beaucoup à le faire rechercher des marins, des publicistes et des hommes d'état.

COLLOMBEL fils.

Lorient le 13 février 1833.

ANNONCES.

Souvenirs de la Morée, pour servir à l'histoire de l'expédition Française en 1828 et 1829 ; par M. Duheaume, capitaine au 68e régiment d'infanterie de ligne.

Au nom seul de la Grèce, qui ne sent son cœur ému d'admiration et de douleur ? Qui n'est pénétré d'attendrissement ? Aussi, comme on aime les détails qui concernent un pays si justement célèbre ! Déjà les savans ont entrepris de nous faire connaître l'état moderne de cette terre classique des plus nobles souvenirs. Hélas ! ils n'ont pu nous présenter que des ruines, nous offrir que le tableau d'une affreuse misère. Au récit de tant d'infortunes, on aurait pu croire que l'imagination des auteurs s'était laissé guider par le désir d'appeler l'intérêt d'une vive compassion sur un peuple déchu, mais que son antique gloire rendait digne d'un meilleur sort ; si la tyrannie brutale que les Turcs exerçaient contre les malheureux Grecs n'était pas un fait attesté par de sanglans témoignages ; si le voyageur n'en rencontrait pas à chaque pas les preuves écrites sur les débris des villes, sur les décombres encore fumans des habitations.

Aujourd'hui, M. Duheaume vient ajouter à ces autorités une brochure qui, sous le titre modeste de *Souvenirs*, renferme de curieux détails, relativement aux mœurs, etc., etc., et des renseignemens pleins d'intérêt qui se rapportent moins l'expédition même qu'au pays qui en était le théâtre. On se plaît à suivre l'auteur dans ses excursions, à visiter avec lui tout le littoral et l'intérieur de cet ancien Péloponèse, patrie de tant de héros, siége de tant de villes fameuses, aujourd'hui

réduites en poussière ou converties en villages obscurs et qui n'ont pu même garantir leur nom des outrages du temps. M. Duheaume, qui a fait sa promenade en homme instruit, a soin de rappeler à chaque bourg ou ville qu'il rencontre le nom qu'ils portaient ou le rôle qu'ils ont joué dans l'antiquité. Une carte assez exacte où l'on a eu l'heureuse idée de noter le nom ancien au-dessous du nom moderne, n'est pas la partie la moins intéressante de l'ouvrage, dont le style se distingue d'ailleurs par une certaine facilité qui n'est pas dénuée toutefois de noblesse, d'élégance, et qui le rend fort agréable à lire. En un mot, plaisir et instruction : voilà ce que nous avons trouvé dans la brochure de M. Duheaume à qui nous reprocherons pourtant d'avoir trop ménagé ses souvenirs.

F.

Notes et réflexions sur la Prusse en 1833 par M. le marquis de Chambray. Brochure publiée immédiatement après un voyage de l'auteur en Prusse. In-8°. Prix : 1 fr. Paris, Pillet aîné, imprimeur-libraire, rue des Grands-Augustins, n. 7 ; Anselin, rue Dauphine, n. 9 ; Dentu et Delaunay, au Palais-Royal.

Mémoire présenté à M. le maréchal duc de Dalmatie, président du conseil, ministre de la guerre, *sur les moyens d'assurer la sécurité du territoire de la colonie d'Alger ;* par le général Brossard. Paris, Anselin. 1833. Prix 2 fr.

De l'état militaire, ou coup-d'œil comparatif sur les annuaires militaires de 1830, 1831 et 1832 ; par le vicomte M. de Rochemore. Paris, Dentu, au Palais-Royal.

JOURNAL

Des Sciences Militaires

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

APPLICATIONS.

EXAMEN CRITIQUE DU SIÉGE DE LA CITADELLE D'ANVERS EN 1832.

CHAPITRE II.

Journal du siége d'après les rapports des Commandans du génie et de l'artillerie avec observations critiques.

Nous donnons textuellement les rapports du général Haxo sur les opérations du génie, et ceux du général Neigre sur les opérations de l'artillerie, sans autres changemens que ce qui est nécessaire pour les lier avec les premiers, en faisant concorder les jours et les nuits.

Nous avons extrait ces rapports du Moniteur; ainsi c'est en même temps un journal *officiel* et *officieux*; nos observations font disparaître l'inconvénient de ce dernier titre.

Tout ce qui porte en tête *Génie* est rédigé par le général Haxo, commandant en chef de cette arme.

Tout ce qui est sous le titre *Artillerie* est rédigé par le général Neigre.

Première nuit, du 29 au 30 novembre.

GÉNIE.

Les ordres ayant été donnés par M. le maréchal Gérard pour que la tranchée fût ouverte dans la nuit du 29 au 30 novembre devant la citadelle d'Anvers, les brigades Zaepffed, Rapatel et Daincourt, qui devaient fournir les travailleurs et les gardes de tranchée, se rendirent aux trois dépôts qui avaient été formés : pour la droite, près de l'église de Berchem ; pour le centre, dans des champs désignés sous le nom de *Parc-aux-Choux ;* pour la gauche, à droite de la route de Boom, derrière la maison Verbeeck.

Les gardes de tranchée, toutes composées de compagnies d'élite, ayant été placées, sous la conduite des officiers du génie, sur les points indiqués par le *général Haxo,* en avant des parties de parallèle à ouvrir, le tracé de la première parallèle a été exécuté, par ces officiers, tel que le projet en avait été arrêté à l'avance par le général en chef, d'après les reconnaissances faites par le *commandant du génie lui-même*, ou sous sa direction immédiate. Toutefois, *en raison de quelques difficultés imprévues*, ce n'est que vers minuit que les travailleurs ont pu être mis à l'ouvrage.

Une pluie abondante n'a cessé de tomber pendant leur marche, leur placement et les premiers momens de leur travail. Une grande partie des tranchées devaient être creusées dans des terres molles ou marécageuses, dont le déblai devenait dès-lors d'une extrême difficulté. En outre la pluie a recommencé, vers le matin, avec une nouvelle force.

Malgré ces contre-tems, le travail tout entier a été conduit à bonne fin : il présente l'ensemble le plus complet. Avant le jour on était à couvert sur tout son développement, qui est de plus de 1,800 mètres pour la première parallèle, et de près du double pour les communications en arrière.

Ces communications, pour la droite et le centre, partent de Berchem ; et pour la gauche, du pavillon Henrichs, à droite de la route de Boom.

La première parallèle commence au chemin-couvert de la lunette Montébello, et se termine par deux embranchemens sur les

deux rives du ruisseau de Kiel, à droite et à gauche de la même route. Elle est, au point le plus près, à 300 mètres de distance des ouvrages les plus avancés de la citadelle, et à 400 environ au point le plus éloigné.

Une circonstance qui distingue l'ouverture de la tranchée devant la citadelle d'Anvers, des autres opérations de ce genre, c'est que l'artillerie a commencé la construction de ses batteries dès la première nuit. Les mesures concertées à l'avance, entre le général Neigre, commandant de l'artillerie, et le général Haxo, commandant du génie, ont prévenu toute confusion entre les travailleurs des deux corps. Les communications des batteries ont été tracées et exécutées par les officiers du génie.

M. le duc d'Orléans était commandant de la tranchée; il l'a parcourue pendant la nuit dans toute son étendue, avec M. le maréchal Gérard, le général Saint-Cyr-Nugues et le général Haxo. Il l'a de nouveau visitée tout entière le matin.

Le commandant du génie n'a pas quitté un seul instant la tranchée pendant la nuit, se portant et s'arrêtant principalement sur les points où se présentaient des obstacles ou des difficultés imprévues.

Les travailleurs de l'infanterie ont, en général, fait preuve d'une grande ardeur, malgré la pluie dont ils ont été inondés. Le 65e régiment, officiers et soldats, s'est surtout fait remarquer. Le colonel a suivi le chef d'état-major du génie sur toute la ligne des travailleurs de son regiment, les excitant à bien faire, par ses discours comme par sa présence. C'est une partie de ces travailleurs qui a exécuté, en quelques heures, un ouvrage qui exige ordinairement toute une nuit.

Les troupes du génie se sont, comme partout, signalées par leur intelligence et par leur activité. Elles étaient placées pour diriger les travailleurs, et pour exécuter le travail là où il était le plus pénible ou le plus difficile.

Les officiers du génie ont tous montré un zèle et un dévoûment dignes d'éloges. Le colonel Lafaille, chef d'état-major, et le lieutenant-colonel Vaillant, directeur du parc, se sont particulièrement distingués par la manière dont ils ont secondé le général Haxo; les capitaines du génie Desfeux et Dautheville ont aussi mérité d'être honorablement cités.

Journée du 30 novembre.

GÉNIE.

On avait fait entrer avant le jour les gardes de tranchée dans la parallèles ou dans des couverts formés à proximité par des maisons ou des buttes de terre, là où la pluie empêchait de pouvoir se tenir dans cette parallèle.

Les parties situées sur les deux rives du ruisseau de Kiel sont principalement dans ce cas. Le mauvais état de la digue de Kiel, dite la Vieille-Ecluse, ne permettant pas de la rouvrir, on a fait manœuvrer, par ordre du général Haxo, d'autres écluses qui peuvent la suppléer. On a obtenu ainsi une baisse d'eau de 40 centimètres; mais, comme la pluie a continué, cette mesure n'a pas produit d'effet sensible dans la tranchée.

Pendant le jour, on a élargi la tranchée et formé des banquettes sur divers points.

La citadelle n'a commencé à tirer du canon que vers midi. Elle a continué ensuite pendant le reste de la journée ; mais son feu n'a jamais été très-vif. Le génie n'a perdu que deux hommes.

ARTILLERIE.

Le 30, à trois heures du matin, les travaux de la tranchée étaient déjà fort avancés ; le tracé et la construction des batteries furent commencés immédiatement, et continués dans la journée. La place n'y apporta d'abord aucun obstacle. Son feu ne fut ouvert qu'à midi. Le premier boulet passa à fort peu de distance de M. le duc d'Orléans. Les travaux de jour n'ont été interrompus ni ralentis par la continuation du feu de l'ennemi, malgré la difficulté qu'opposaient le mauvais tems et le terrain, surtout à la gauche des attaques. Déjà, le 30 au soir, presque toutes les batteries étaient élevées.

Deuxième nuit, du 30 novembre au 1er décembre.

GÉNIE.

On a entrepris cinq cheminemens en avant de la première parallèle, dont le dernier à gauche est terminé par une demi-parallèle ou place d'armes.

La citadelle n'a tiré qu'une vingtaine de coups de canon.

Différens rapports avaient fait présumer que les Hollandais se préparaient à une grande sortie. Des mesures avaient été prises pour la repousser vigoureusement. Elles ont été inutiles, aucune tentative de ce genre n'ayant eu lieu.

ARTILLERIE.

Dans la nuit du 30 au 1er les embrasures ont pu être ouvertes. Les canonniers ont déployé un zèle au-dessus de tout éloge, pour hâter l'achèvement de leurs travaux.

Journée du 1er décembre.

GÉNIE.

On a élargi les cheminemens exécutés pendant la nuit, surtout la place d'armes de gauche, où l'on a aussi pratiqué des banquettes. On en a également établi, ainsi que des créneaux en sacs à terre dans plusieurs parties de la première parallèle. On a fait des rigoles et des épuisemens pour tâcher de se délivrer des eaux.

Le feu de la citadelle a continué tout le jour, mais avec peu de vivacité, comme la veille.

Des hommes déguisés en paysans ont été envoyés de la citadelle pour mettre le feu aux maisons rapprochées de nos travaux; mais ils ont bientôt pris la fuite, après l'avoir mis seulement à celles qui sont les plus voisines du chemin-couvert.

ARTILLERIE.

Au jour, on a construit les plates-formes et les magasins à poudre, et on a conduit les projectiles aux batteries. Seulement, sur la gauche, l'opération n'a pu être immédiatement complétée, en raison des difficultés du terrain, dont on triompha à force de travaux et de matériaux.

Le feu de l'ennemi n'a fait aucun mal dans les tranchées et batteries; mais le maréchal-des-logis-chef et un canonnier de la 11e batterie du 11e régiment d'artillerie, ayant été obligés de suivre un instant un chemin découvert, ont été tués par le même boulet; on a perdu un autre canonnier du 11e.

Troisième nuit du 1er au 2 décembre.

GÉNIE.

On a ajouté deux zig-zags à chacun des cheminemens exécutés la veille. La pluie, qui tombait en abondance, les ayant remplis d'eau, ainsi que la première parallèle en arrière, des travailleurs ont été employés aux épuisemens, et on a garni de fascines le fond de quelques parties des tranchées, pour faciliter les communications.

Journée du 2 décembre.

GÉNIE.

On a élargi les cheminemens en avant de la première parallèle, et continué de faire à celle-ci des banquettes et des créneaux en sacs à terre sur le devant, et des gradins sur les revers. On a continué, au moyen de fascines et de claies, à rendre cette parallèle praticable pour les troupes.

Le maréchal Gérard et le général Haxo ont visité la partie gauche de la parallèle, et ont reconnu la nécessité de porter les tranchées en avant de ce terrain marécageux.

Le feu de la citadelle a été plus vif que les jours précédens.

Il y a eu, sur la gauche, une espèce de sortie ; elle a été facilement repoussée.

Quatrième nuit du 2 au 3 décembre.

GÉNIE.

On a fait de nouveaux zig-zags en avant des cheminemens de la droite et du centre ; mais c'est à la gauche qu'on a fait le travail le plus important : on y a exécuté divers boyaux, et une parallèle qui se lie avec la demi-parallèle entreprise le 30 novembre. On est cependant encore loin d'avoir trouvé un terrain sec.

Le feu de la citadelle s'est progressivement ralenti pendant la nuit.

ARTILLERIE.

Dans la nuit du 2 au 3 décembre, on a armé les batteries nos 2,

3, 4, 5, 6, 9, et les batteries de mortiers C et D. La batterie n° 10 eût aussi été armée, si un accident survenu à sa première pièce ne l'eût fait verser en cage, et n'eût empêché l'entrée des autres dans la batterie. Elle n'a pu être relevée qu'au jour. Malgré la difficulté des chemins, grâce aux dispositions prises, cette opération délicate a eu lieu aussi heureusement que l'on pouvait le désirer. Elle était terminée vers le milieu de la nuit. L'ennemi a peu tiré. Un cheval a été tué.

Il ne reste à armer que les batteries numéros 7, 8 et 10.

Journée du 3 décembre.

GÉNIE.

On a élargi et perfectionné les ouvrages entrepris la nuit précédente, et particulièrement la nouvelle parallèle de gauche, où l'on a fait des banquettes et des gradins.

On a tout fait pour rendre praticables aux voitures diverses communications à la première parallèle, dont l'artillerie a le projet de se servir pour conduire une partie de ses pièces aux batteries et en achever l'armement. Malheureusement la pluie tombe de nouveau avec abondance et cela lui sera bien difficile, sinon impossible, excepté à la droite, où le terrain est le plus élevé.

Le feu de la citadelle est moins vif que le 2 décembre, mais plus que le 1er.

ARTILLERIE.

Dans la journée du 3 on a continué les dispositions pour pratiquer des chemins qui permettent d'amener les bouches à feu. Un grand nombre de travailleurs de l'artillerie, du génie et de l'infanterie, et une grande quantité de matériaux y ont été employés.

Un canonnier de la 14e batterie du 11e régiment a été blessé.

Cinquième nuit du 3 au 4 décembre.

GÉNIE.

On a entrepris une seconde parallèle à la droite et au centre; et l'on a prolongé à gauche de la route de Boom celle qu'on a

exécutée la veille à droite de la même route. On a fait à toutes, des banquettes et des gradins.

La pluie étant encore tombée à verse pendant toute la nuit, les boyaux qui conduisent à la nouvelle parallèle sont déjà remplis d'eau.

On doit remarquer que l'abondance des pluies et la présence de l'eau dans les tranchées n'ont cependant apporté aucun retard à la marche des travaux d'approche contre la citadelle. La deuxième parallèle entreprise, et presque entièrement terminée, à la droite, au centre et à la gauche, est à 120 mètres de la place d'armes du chemin couvert du bastion de Tolède, à 85 mètres de de la crète du chemin couvert de la lunette Saint-Laurent, et à 12 mètres du pied du glacis de cette lunette. Cette parallèle, ayant 1,170 mètres de développement, a exigé, avec ses communications en arrière, 2,780 mètres de travaux de tranchée qui ont été exécutés en quatre jours, une partie à la sape volante. Le feu de la citadelle a été assez vif pendant la nuit.

Il y a eu à la gauche une sortie qui a été promptement repoussée.

ARTILLERIE.

Pendant la nuit du 3 au 4, les diverses batteries qui n'étaient pas armées ont reçu leurs pièces.

L'armement des batteries nos 7 et 8 nous a présenté des difficultés extraordinaires. Depuis deux jours, un assez grand nombre de travailleurs, du génie et de l'infanterie avaient été employés à en consolider les abords; mais, malgré les travaux entrepris, malgré la grande quantité de fascines et de madriers employés, on a été contraint de renoncer à l'espoir de parvenir à établir un chemin solide et praticable sur un sol aussi fangeux. Il ne restait plus qu'un parti à prendre, c'était d'ouvrir la tranchée, de la franchir en suivant un chemin de sable jusqu'à distance d'environ 200 mètres du chemin-couvert de la lunette Saint-Laurent, sous la mitraille de l'ennemi, et de là, tournant à gauche, de se diriger à travers champs vers les batteries. Cette manœuvre hardie et périlleuse a été exécutée avec sang-froid et intrépidité, et couronnée par le succès. Toutes les pièces sont arrivées à leurs batteries sans que l'on ait éprouvé de perte.

Journée du 4 décembre.

GÉNIE.

On a perfectionné les derniers cheminemens, et fait des gradins sur le revers des boyaux, afin de pouvoir faire sortir facilement les hommes en cas d'attaque.

On a fait des banquettes à la seconde parallèle : on l'a garnie de créneaux. On a fait des gradins au revers et des rampes aux extrémités.

L'artillerie a ouvert son feu avec presque toutes ses batteries : la citadelle a faiblement répondu.

ARTILLERIE.

A onze heures et vingt minutes, le signal de commencer le feu a été donné du centre des attaques ; immédiatement toutes les batteries ont été démasquées. Les pièces placées au fort Montébello, et qui sont servies par des canonniers français, on également fait feu contre la citadelle.

La forteresse riposte avec lenteur. A trois heures, aucun projectile n'avait encore été lancé sur la ville.

Un feu vif et roulant a été continué jusqu'à la nuit du 4 au 5 par 85 bouches à feu, dont 44 canons, 20 obusiers et 21 mortiers. Il a été en général bien dirigé, on a remarqué surtout la justesse du tir des obusiers de 8, nouveau modèle. On assure qu'un grand nombre des embrasures de l'ennemi ont été détruites, et l'on a lieu de croire que plusieurs pièces ont été démontées.

Pour s'assurer de la justesse du tir, des observateurs avaient été placés dans différens points de la ville d'Anvers, et toutes les deux heures, des bulletins étaient transmis, et servaient à rectifier le pointage.

La construction des deux nouvelles batteries de mortiers a été continuée.

Sixième nuit du 4 au 5 décembre.

GÉNIE.

On a débouché de la deuxième parallèle presque directement sur le saillant du chemin-couvert de la lunette Saint-Laurent.

On est entré dans ce chemin-couvert par un retour sur la gauche dirigé vers la traverse.

L'exécution de ces ouvrages n'a souffert dans le commencement aucune opposition de la part de l'ennemi. Vers une heure et demie seulement, et lorsque les hommes étaient déjà couverts; des coups de fusil ont été tirés de la lunette et de l'enceinte de la citadelle, ainsi qu'un coup de canon à mitraille. Personne n'a été blessé.

Outre ces travaux, qui sont les plus avancés vers la place, on a fait à droite, en avant de la deuxième parallèle, un boyau qui va aboutir à la route de Boom.

ARTILLERIE.

Pendant la nuit du 4 au 5 décembre, le feu a été ralenti ; on s'est borné à tirer quelques coups de mortiers et d'obusiers.

La construction des deux batteries de mortiers A et B, commencées dans la nuit du 3 au 4, a été terminée dans celle du 4 au 5. La batterie B a été complètement armée et approvisionnée, et a ouvert son feu le 5, à midi.

Journée du 5 décembre.

GÉNIE.

On a perfectionné le logement exécuté pendant la nuit dans la place d'armes saillante du chemin couvert de la lunette Saint-Laurent. Le capitaine Chauchard, aide-de-camp du général Haxo, chargé d'établir ce logement, était entré le premier dans le chemin-couvert avec cinq voltigeurs, pour reconnaître s'il était occupé; il a montré beaucoup de fermeté et de résolution dans la conduite de ce travail.

On a élargi les boyaux ouverts à la droite pendant la nuit, et l'on y a pratiqué des banquettes et des créneaux.

On a fait une digue pour traverser la coupure qui sépare de la contre-garde la plus approchée de la citadelle la tenaille couverte par la lunette de Montebello. Un passage en rampe a été ouvert à travers la face gauche de la contre-garde, non loin du saillant.

L'artillerie de la citadelle a tiré avec beaucoup plus de vivacité

que le 4. La nôtre néanmoins n'a pas tardé à reprendre sa supériorité.

ARTILLERIE.

Au jour, le feu a repris avec vivacité, et a continué pendant toute la journée. Les rapports d'un capitaine d'artillerie belge, placé en observation sur une tour de la cathédrale d'Anvers, ont fait connaître qu'il était en général bien dirigé, et que les ouvrages de l'ennemi étaient labourés par nos projectiles; que la face gauche du bastion n° 2 était complètement démontée, et qu'il ne restait plus guère sur les remparts que des pièces blindées. Quant à la garnison, elle se tient constamment dans les casemates, à l'exception de quelques canonniers. L'intérieur de la citadelle et les chemins-couverts sont dégarnis de troupes pendant la journée.

L'ennemi a tiré un assez grand nombre de bombes et d'obus; le feu des ouvrages de la gauche qui ne sont pas ricochés, parce que cela aurait trop étendu la ligne des attaques, a continué avec assez d'intensité et de justesse. Des changemens de direction d'embrasures ont été ordonnés pour éteindre ce feu. Une pièce de la batterie n° 3 a été démontée par une bombe, qui a brisé l'affût et blessé trois canonniers.

Le feu s'est manifesté plusieurs fois dans l'intérieur de la citadelle.

Septième nuit du 5 au 6 décembre.

GÉNIE.

On a prolongé jusqu'à la première traverse le logement fait la veille dans le chemin-couvert de la lunette Saint-Laurent. On a essayé de continuer de marcher à la sape volante; mais le feu de l'ennemi a forcé de travailler à la sape pleine. On a, de la deuxième parallèle, poussé un boyau vers la gauche du bastion de Tolède.

On a prolongé le boyau, exécuté la veille à la droite, jusqu'au chemin couvert de la contre-garde voisine. On a fait la descente de ce chemin-couvert et en retour sur son terre-plein.

On a fait dans le flanc droit de cette contre-garde deux logemens, chacun pour six hommes, destinés à battre le chemin-couvert du bastion de Tolède et l'intérieur de la lunette Saint-Lau-

rent. On a fait aussi le long du terre-plein les boyaux de communication à ces logemens, en partant de la coupure pratiquée pendant le jour dans le parapet.

Les travaux de la nuit ont été exécutés sur des croquis envoyés le soir aux officiers par le général Haxo, qui n'en arrête le tracé et n'en ordonne l'exécution qu'après avoir reconnu lui-même l'état des ouvrages de la veille, et les meilleures directions à donner à ces nouveaux travaux. C'est la marche qui a été constamment suivie depuis le commencement du siége.

On remarquera qu'il n'est plus question de l'attaque de la gauche; elle a été poussée jusqu'au point où elle doit aller. Les attaques ne sont plus actuellement dirigées que contre la lunette Saint-Laurent et le bastion de Tolède.

Le travail de la contre-garde a été dérobé à l'ennemi, qui ne s'en est aperçu et n'a tiré sur nos travailleurs que lorsqu'ils étaient déjà couverts. Il n'a cessé ensuite de tirer pendant tout le reste de la nuit, mais seulement lorsque quelques hommes se montraient. Il ne nous a blessé personne.

Nous n'avons pas été aussi heureux ailleurs. Le chef de bataillon du génie Morlet a eu la cuisse cassée par une balle, dans le chemin couvert de la lunette Saint-Laurent. Quatre travailleurs ont été blessés sur le même point.

Dans le cheminement qu'on a dirigé vers le chemin couvert de la contre-garde, deux hommes ont été tués dans la tranchée, et dix ont été plus ou moins grièvement blessés. De ce dernier nombre sont le lieutenant du génie Leprevost et un sous-lieutenant du 25e.

Il y a eu dans ce cheminement une assez forte alerte causée par l'étonnement qu'ont produit les premiers pots à feu lancés par l'assiégé; mais rassurés bientôt sur l'effet de ces projectiles, les grenadiers du 25e, ainsi que les sapeurs, se sont très-bien conduits, et ont bravé avec un calme remarquable le feu de la citadelle.

Vers minuit, une sortie d'une trentaine de Hollandais s'est avancée sur le glacis de la face droite de la lunette Saint-Laurent vers notre logement de la place d'arme saillante. Le capitaine de voltigeurs du 25e de ligne, Gauthier, a marché à la baïonnette avec sa compagnie sans tirer un coup de fusil, et a fait rentrer les Hollandais dans la citadelle sans pouvoir les atteindre.

Cette sortie, qui fut suivie d'un feu très-vif de mousqueterie, ne dérangea nullement le travail. Le lieutenant de grenadiers du 25e de ligne, Denis, s'est fait aussi remarquer par son courage et sa fermeté.

ARTILLERIE.

Dans la nuit du 5 au 6, le feu de toutes les batteries a continué. On a remplacé les affûts de 24, mis hors de service le 5 par le feu de l'ennemi. Trois affûts d'obusiers de 20 centimètres ont été mis hors de service par le tir, et également remplacés.

Journée du 8 décembre.

GÉNIE.

On a élargi la sape entreprise dans le chemin couvert de la lunette Saint-Laurent, ainsi que le boyau poussé vers la gauche du bastion de Tolède, presque parallèlement au glacis de cette lunette.

On a perfectionné et garni de créneaux en sacs à terre les boyaux exécutés la nuit près du chemin de la contre-garde comprise entre la lunette Montébello et la citadelle.

On a pratiqué des créneaux pour fusils de rempart et pour fusils ordinaires au flanc droit de cette contre-garde.

Le travail devant la lunette Saint-Laurent a été fortement tourmenté par le canon du bastion de Tolède. Un sapeur a eu la tête emportée par un boulet.

ARTILLERIE.

On a rassemblé et transporté dans la journée des matériaux pour la construction d'une nouvelle batterie de mortiers, qui sera construite dans la nuit à la deuxième parallèle, en remplacement de la batterie A, qui est trop éloignée de la place pour cette période du siége.

L'ennemi a continué à tirer avec ses pièces blindées, et quelques pièces de campagne qu'il transporte successivement dans des embrasures d'attente. Il a également continué à lancer des projectiles creux.

Dans la batterie n° 10, deux canonniers de la 14e batterie du 11e

régiment ont été tués, et un canonnier de la même batterie blessé.

Dans la batterie n° 7, deux canonniers ont été légèrement blessés par des éclats de bombe.

Huitième nuit, du 6 au 7 décembre.

GÉNIE.

On a percé la première traverse du chemin-couvert de la lunette Saint-Laurent, dans une direction propre à couvrir le boyau en arrière. On a fait deux traverses dans le boyau latéral à droite, où l'on a commencé un retour vers cette lunette, et, de ce retour, un boyau en avant, presque parallèle au premier.

On a avancé de deux boyaux le cheminement dans le chemin-couvert de la contre-garde, et l'on a commencé un retour à l'extrémité du fossé de cette contre-garde.

Le feu de l'ennemi conserve une grande vivacité. Il est principalement dirigé sur le cheminement du chemin-couvert de la contre-garde. Nous avons eu cinq hommes tués ou blessés.

Le clair de lune, qui fait distinguer clairement à une grande distance tout ce qui se montre à l'horison, s'oppose aussi à l'avancement de nos travaux.

ARTILLERIE.

Dans la nuit du 6 au 7, on a construit une nouvelle batterie de mortiers E près de la seconde parallèle, en avant et entre les deux batteries 2 et 3. L'armement de cette batterie a été tiré de la batterie A, désormais trop éloignée de la citadelle pour produire tout l'effet que l'on se propose, qui est de projeter des bombes dans le bastion n. 2, dit *de Tolède*, point principal de l'attaque, et dans la demi-lune 2, 3. La batterie E a été terminée dans la nuit, et armée de 4 mortiers de 29 centimètres. Elle a commencé son feu au jour.

Pendant la nuit un plus grand nombre d'embrâsures de batteries, dont le premier but était complètement atteint, ont été dirigées contre le bastion de Tolède.

Journée du 7 décembre.

GÉNIE.

On a établi deux banquettes et des créneaux le long du boyau

parallèle à la lunette Saint-Laurent, élargi le cheminement entrepris la veille dans le chemin-couvert de la contre-garde, et perfectionné le logement établi dans cette contre-garde.

Le feu de l'ennemi a été très-vif, surtout contre le cheminement du chemin couvert de la contre-garde. Le capitaine du génie Lelièvre y a été blessé d'un éclat d'obus, un instant après que le duc d'Orléans venait d'y passer, faisant sa dernière tournée dans la tranchée, dont il était commandant pour la seconde fois. Un grenadier a été tué, huit blessés, ainsi que leur sous-lieutenant et cinq sapeurs.

ARTILLERIE.

Dans la journée, on a construit dans la lunette Montebello des plates-formes pour quatre mortiers qui ont été transportés, et sont destinés à concourir avec la nouvelle batterie E à jeter des projectiles creux dans le bastion n. 2. Ces travaux ont été terminés dans la journée.

Le feu des batteries a continué comme le jour précédent; on a ralenti celui de la gauche, destiné à contre-battre des ouvrages dont l'action sur les travaux d'attaque devient moins directe à mesure de leur avancement.

L'on n'a pu parvenir encore à éteindre le feu de quelques pièces qui, par des positions sous des blindages, se dérobent aux coups du ricochet. Les rapports des observateurs placés dans la ville d'Anvers ont fait connaître que l'ennemi ne fait plus feu qu'avec ces pièces, avec celles qui sont placées dans les flancs, et avec des mortiers qu'il a réunis en assez grand nombre sur les ouvrages qui ne sont pas en prise aux attaques, et notamment sur le bastion n. 1. Il a lancé une grande quantité de projectiles creux, et a également continué à se servir de pièces de campagne et de mortiers à la Cohorn. Le maréchal-des-logis-chef de la 14e batterie du 11e régiment a eu la jambe emportée dans la batterie n. 10. Un canonnier de la 13e batterie du 8e régiment a été tué pendant la construction de la batterie E.

Neuvième nuit du 7 au 8 décembre.

GÉNIE.

On a réparé la gabionnade et le parapet de la place d'armes

saillante du chemin-couvert de la lunette Saint-Laurent, que le feu du bastion de Tolède renversait à chaque instant. On a préparé et amorcé une descente de fossé blindée.

On a continué le boyau commencé la veille, qui se dirige vers la place d'armes rentrante de la lunette, et entrepris un autre boyau qui doit aller joindre le logement du chemin-couvert vers la deuxième traverse. Le terrain, qui forme là un ressaut d'environ deux mètres, oppose de grands obstacles à ces deux cheminemens.

Tous ces ouvrages, encore si peu avancés, avaient dû se faire dans la nuit du 6 au 7. C'est la première fois depuis le commencement du siége que des travaux ordonnés par le général Haxo ne sont pas exécutés au temps fixé. On a déjà dit hier que le clair de lune, qui fait presque qu'il n'y a point de nuit, et le feu du bastion de Tolède, qui, malgré celui de notre artillerie, conserve encore toute sa vivacité, en sont les deux principales causes.

On a exécuté, à l'extrémité du chemin-couvert de la contre-garde le retour commencé la nuit précédente pour embrasser toute la largeur du fossé.

On a achevé et blindé une partie des créneaux ou enfoncemens pratiqués dans le parapet de la face et du flanc droit de cette contre-garde, pour les fusiliers qui doivent tirer dans l'intérieur de la lunette Saint-Laurent et dans le chemin couvert du bastion de Tolède. On est descendu dans le terre-plein, afin de pouvoir placer, le long du profil de droite du flanc, à couvert du bastion Ferdinand, un ou deux fusiliers destinés à tirer dans ce même chemin-couvert et dans la place d'armes rentrante attenant au batardeau qui sépare les fossés de la ville de ceux de la citadelle.

Les Hollandais se sont présentés dans la nuit à deux reprises différentes dans la branche droite du chemin-couvert de la lunette Saint-Laurent. Deux d'entre eux sont restés sur la place, l'un mort, et l'autre, très-grièvement blessé, est resté en notre pouvoir.

Un travailleur du 52e a été tué et un autre blessé ; un sapeur a été également blessé. Tous les sapeurs se sont en général bien comportés sous le feu de l'ennemi.

UNIV

ARTILLERIE.

Dans la nuit du 7 au 8, la batterie de mortiers E, construite la nuit précédente entre la première et la deuxième parallèle pour remplacer la batterie A, a été augmentée de deux mortiers.

On a commencé, pendant la même nuit, la construction d'une autre batterie de six mortiers F, destinée à remplacer la batterie B, et située en avant de la première parallèle, entre les bastions 2 et 3. La construction et l'armement de cette batterie ont été achevés dans la journée du 8.

Journée du 8 décembre.

GÉNIE.

On a fait la descente du fossé blindée dans le chemin-couvert de la lunette Saint-Laurent jusqu'au débouché sur le bord de la contrescarpe exclusivement : on ne l'a pas poussée plus loin, afin que l'ennemi ne s'aperçût pas de son existence. On a amorcé une sape entre la première et la deuxième traverse, et continué celle qui se dirige vers la place d'armes rentrante de la lunette et la gauche du bastion de Tolède.

On a perfectionné le retour qui embrasse l'extrémité du fossé de la contre-garde, et remis en place dans les boyaux en arrière un grand nombre de gabions renversés par les boulets et les obus des ennemis.

Devant la lunette Saint-Laurent, des parties de logement ont été renversées et refaites jusqu'à trois fois. Outre les boulets, les obus et le feu de la mousquetterie, la citadelle a lancé un grand nombre de bombes ordinaires et de petites bombes à la Cohorn.

A dix heures du matin, quelques Hollandais ont marché sur nos têtes de sape par le chemin-couvert de la lunette Saint-Laurent. Les mineurs de travail, par l'ordre du capitaine Bodson de Noirefontaine, qui les dirigeait, sont montés sur les gradins et ont fait le coup de fusil avec eux. La sortie repoussée, ils ont repris leur ouvrage.

Un mineur a été blessé devant la lunette par une bombe à la Cohorn. Un sapeur a eu la jambe cassée par un éclat d'obus dans le cheminement de la contre-garde ; frappé du calme et du sang-froid avec lequel il répondait à ses questions, le roi Léopold, qui

l'a rencontré dans la tranchée lorsqu'on le portait à l'ambulance, lui a envoyé la décoration belge. Ce sapeur se nomme Ausseil; il est de la 6e compagnie du 1er bataillon du 2e régiment du génie.

ARTILLERIE.

La batterie de mortiers E, ainsi que celle qui été établie dans la lunette Montebello, ont ouvert leur feu le 8 au matin. Elles ont tiré avec le plus grand succès. Un violent incendie s'est manifesté à trois heures après midi dans la citadelle, et durait encore à la nuit. La grande caserne paraissait avoir été la proie des flammes. Quelques petits magasins de rempart ont fait explosion.

Le feu des autres batteries a continué comme la veille, en dirigeant toujours contre le bastion de Tolède le plus grand nombre possible des bouches à feu. Quatre mortiers à la Cohorn ont été placés dans la batterie E pour être transportés dans les sapes en avant, et protéger les travaux du génie, dont les travailleurs sont incommodés par le feu des bouches à feu semblables, placées dans les chemins-couverts.

Depuis plusieurs jours des fusils de rempart ont été distribués sur les points où ils ont paru le mieux placés pour inquiéter les tirailleurs ennemis.

L'ennemi, qui paraît avoir une grande quantité de bouches à feu en réserve, en avait remis plusieurs en batterie dans la nuit du 7 au 8, et a fait un feu très-vif le 8 au matin. Mais ce feu a été bientôt éteint par celui de nos batteries, et, de même que la veille, il n'a continué à tirer qu'avec les pièces qui, par les abris où elles sont placées, ou par leur position sur des ouvrages hors de l'atteinte des attaques, se dérobent aux coups de nos batteries. Il a continué à lancer une grande quantité de projectiles creux, et a fait un feu nourri avec ses fusils de rempart.

Le maréchal-des-logis-chef de la 11e batterie du 11e régiment, un brigadier de la 12e du 1er, un brigadier de la 14e du 11e, et cinq canonniers des 11e batteries du 11e régiment, 12e du 1er, 10e du 8e et 5e du 2e, ont été blessés par des éclats de bombes ou des balles.

Dixième nuit du 8 au 9 décembre.

GÉNIE.

On a continué la sape pleine entre les deux premières traverses

du chemin-couvert de la lunette Saint-Laurent, ainsi que celle qui marche vers la place d'armes rentrante de la gauche du bastion de Tolède.

On a réparé plusieurs parties de logement qu'avait culbutées le feu de la place. L'on a fait des saignées pour tâcher de se débarrasser des eaux qui remplissent nos communications sur divers points.

On a commencé une sape volante, se dirigeant du cheminement du chemin-couvert de la contre-garde, en avant du saillant du bastion de Tolède. Les gabions ont été posés et en partie remplis dans le commencement de la nuit; mais ils ont été ensuite bouleversés par une si grande quantité de bombes et d'obus, qu'il a fallu les replacer jusqu'à trois fois.

On a fait, le long du profil du flanc droit de la contre-garde, un logement pour trois fusiliers.

Deux sapeurs ont été tués et cinq blessés, trois travailleurs d'infanterie et quatre hommes de la garde de tranchée ont été également blessés.

ARTILLERIE.

On a commencé, dans la nuit du 8 au 9, la construction de deux nouvelles batteries : l'une G, de 6 mortiers; l'autre, n. 11, de 4 canons de 24. La première a pour objet de remplacer la batterie de mortiers C, et de projeter avec plus de certitude des bombes dans le bastion n. 2, la demi-lune 2-3, et sur la courtine 1-2. La deuxième bat de plein fouet la face de droite du bastion n. 2, à la distance du but en blanc. L'armement de cette dernière sera tiré de la batterie n. 10, destinée à contre-battre des ouvrages dont l'action devient de moins en moins directe sur les travaux d'attaque, à mesure de leur avancement. Ces deux nouvelles batteries, dont le coffre est contigu, sont placées en avant de la première parallèle, entre les batteries 6 et 7, à une distance de moins de 200 mètres de la lunette Saint-Laurent.

Journée du 9 décembre.

GÉNIE.

On a continué, à la gauche, les sapes du chemin-couvert et du

glacis de la lunette Saint-Laurent, et à la droite celle qui, du cheminement de la contre-garde, se dirige vers le bastion de Tolède.

Le feu de la citadelle n'a jamais été plus vif : les boulets, les bombes, les obus, la mitraille et la mousqueterie ont fort incommodé nos têtes de sape. Les cuirasses des sapeurs ont très-bien résisté aux balles ; mais elles ne sont point à l'épreuve des autres petits projectiles. Aussi le premier sapeur est-il obligé de s'enfoncer de près d'un mètre ; ce qui retarde beaucoup la marche du travail et la sape qui s'avance le long du glacis de la lunette Saint-Laurent. Les gabions de la tête de sape ont été dix fois renversés par le boulet, et dix fois remis en place.

Un sapeur et un fantassin ont été tués, deux sapeurs et deux fantassins blessés. Le capitaine des troupes du génie Popin a eu son schako enlevé par un boulet.

L'ennemi faisant un grand usage de mortiers portatifs dits à la Cohorn, nous avons voulu le combattre avec les mêmes armes. Le général Neigre en ayant mis quatre à la disposition du génie pour protéger les têtes de sape, le colonel Lafaille, par ordre du général Haxo, les a disposés dans la deuxième parallèle sur la capitale de la lunette Saint-Laurent. Après quelques essais, ils ont fort bien tiré à l'entrée de la nuit, et produit tout l'effet qu'on pouvait en attendre.

ARTILLERIE.

Dans la journée du 9, la construction des deux batteries G et H a été terminée. Elles sont prêtes à recevoir leur armement.

Les travailleurs ont été vivement inquiétés par une fusillade nourrie et une grande quantité de grenades et de petites bombes à la Cohorn.

Le feu des batteries a continué comme le jour précédent. La batterie J, construite la veille, a commencé à tirer le 9 à la pointe du jour.

L'ennemi a continué à lancer une grande quantité de projectiles creux de dessus les fronts de la citadelle, situés hors de l'atteinte des attaques.

Onzième nuit du 9 au 10 décembre.

GÉNIE.

On devait attacher le mineur près du saillant de la lunette Saint-Laurent à une partie non flanquée de son escarpe, en ouvrant la descente blindée faite le 8, et lançant un radeau dans le fossé; mais cette descente s'est trouvée moins avancée qu'on n'avait cru. Il a été ordonné d'en suspendre le travail, et l'on s'est borné à construire le radeau. La sape du chemin-couvert de la lunette a été poussée jusqu'au crochet de la deuxième traverse. On a travaillé à celle qui doit venir la joindre vers cette traverse. On a continué celle qui s'avance le long de la place d'armes rentrante vers le saillant du bastion de Tolède, ainsi que celle qui du chemin-couvert de la contre-garde se dirige sur le saillant.

Mais l'opération la plus importante de la nuit a été la construction d'une troisième parallèle, à environ 120 mètres en avant de la deuxième, pour joindre le cheminement du pied du glacis de la lunette à celui du chemin-couvert de la contre-garde.

Cette opération a très-bien réussi. On a fait le tracé avant le clair de lune. Un brouillard épais en a ensuite favorisé l'exécution. Elle a eu lieu à la sape volante : le capitaine Vallenet y a eu la plus grande part.

Sur la demande du général Haxo, il a été formé dans la journée du 9 une compagnie de tireurs choisis, tous pris dans le 19e d'infanterie légère. Trois détachemens en ont été envoyés à l'entrée de la nuit devant la lunette Saint-Laurent, dans les boyaux du glacis de la contre-garde et dans les créneaux blindés qu'on a pratiqués dans l'épaisseur du parapet de la face et du flanc droit de cette contre-garde. Ces trois détachemens ont produit un très-bon effet, le dernier surtout. Son feu, entendu pour la première fois, a détourné de la troisième parallèle l'attention de l'assiégé, et l'a attirée de son côté.

C'est de ce côté que la citadelle a dirigé la plupart de ses balles à feu et de ses autres projectiles. Elle a lancé beaucoup de bombes à la Cohorn, de pierres et de boulets de petits calibres placés sur des plateaux en bois, dont quelques-uns sont venus aussi tomber dans nos tranchées. Mais, en général, son feu a été beaucoup

moins vif que la nuit précédente. Celui de notre artillerie l'a été beaucoup plus, au contraire. Il a très-efficacement secondé l'exécution de nos travaux.

Nous n'avons que sept blessés : deux sapeurs, deux travailleurs de la ligne et trois tireurs choisis.

ARTILLERIE.

L'armement de la nouvelle batterie n. 11 de quatre pièces de 24 et de la batterie de six mortiers G, établies la veille en avant de la première parallèle, a eu lieu pendant la nuit du 9 au 10 décembre, de même que pour la plupart des batteries précédemment construites. Cet armement a eu lieu en ouvrant la parallèle, se portant en avant jusqu'à hauteur de l'emplacement qu'elles devaient occuper, par un chemin bordé de deux fossés profonds, puis tournant tout court à droite par un pont étroit. Dans cette manœuvre difficile, deux mortiers ont été renversés. Un seul a pu être relevé dans la nuit; l'autre le sera la nuit prochaine.

Ce mode d'armement sort entièrement des règles ordinaires d'un siége; mais la nature du terrain rendant impraticables pour les voitures la plupart des communications, cette voie est la seule qu'il soit possible d'employer tant pour l'armement que pour l'approvisionnement journalier des batteries.

Journée du 10 *décembre.*

GÉNIE.

On a commencé, entre le saillant du chemin-couvert de la lunette Saint-Laurent et la descente blindée déjà construite, une nouvelle descente à ciel ouvert, qui sera plus commode et mieux située que l'autre pour les radeaux, autres que celui du mineur, qu'on pourra lancer dans le fossé.

On a perfectionné la troisième parallèle.

Le travail de sape, débouchant du chemin couvert de la contre-garde a été tourmenté par une si grande quantité de bombes, qu'on a été forcé de l'abandonner.

Quatre nouveaux mortiers à la Cohorn ont été placés dans le boyau qui borde l'extrémité du fossé de la contre-garde.

Devant la lunette Saint-Laurent, un sapeur a été tué.

Un autre sapeur et deux fantassins ont été tués par des obus venant du bastion de Tolède.

A la droite, un sapeur a été blessé; un autre a été enterré par une bombe, et en a été quitte pour des contusions.

ARTILLERIE.

Les deux nouvelles batteries ont ouvert leur feu le 10 au matin, mais un brouillard extrêmement épais qui a régné toute la journée, et qui ne permettait pas de distinguer les objets à cent mètres de distance, a contraint à ralentir le feu de toutes les batteries de canon, et même à suspendre entièrement celui de plusieurs d'entre elles dont la direction se rapproche beaucoup des points où sont maintenant les têtes de sapes, et pour lesquelles la moindre déviation aurait pu occasioner des accidens.

Un maréchal-des-logis et un canonnier de la 10e batterie du 8e régiment ont été blessés à la batterie E.

Douzième nuit du 10 *au* 11 *décembre.*

GÉNIE.

On a achevé la descente à ciel ouvert dans le chemin-couvert de la lunette Saint-Laurent. On a lancé par la descente blindée un radeau dans le fossé, et, par le moyen de ce radeau, attaché le mineur à l'escarpe; mais il a trouvé la maçonnerie si dure et si solide, que son travail a avancé très-peu.

Un feu continu de mousqueterie avait dérobé à la connaissance de l'assiégé le jet du radeau dans le fossé et le travail du mineur.

Les sapes du glacis et du chemin-couvert de la lunette se sont jointes en avant de la deuxième traverse. Celle qui longe la place d'armes rentrante a été prolongée jusqu'au-delà de la route de Boom.

Sur la droite, on a débouché de la troisième parallèle pour pousser un boyau vers l'extrémité du chemin-couvert de la contre-garde.

A six heures du soir, une sortie d'une trentaine d'hommes s'est portée sur la sape de l'extrême droite. Nos travailleurs, surpris, se sont retirés. Les Hollandais n'ont tué personne, et se sont bornés à renverser plusieurs gabions. Ils sont rentrés dans

la place à l'approche de deux compagnies de garde. Pendant le reste de la nuit, on n'a pu que réparer le dommage qu'ils avaient fait.

Trois sapeurs ont été blessés, et un voltigeur a été tué à la droite. Nous n'avons perdu personne devant la lunette Saint-Laurent.

ARTILLERIE.

Dans la nuit du 10 au 11 décembre, on a commencé la construction d'une nouvelle batterie H, de quatre mortiers de 29 centimètres, placée à l'extrémité de droite de la deuxième parallèle, en avant et entre les batteries n. 2 et E. Cette batterie, dont la construction a été terminée dans la journée du 11, a reçu dès la première nuit son armement tiré de la batterie C.

Quatre nouveaux mortiers ont été placés dans la lunette Montebello, et ont ouvert leur feu dans la journée du 11. Au moyen de ces dispositions, les trente mortiers qui, à la première époque du siége, avaient été placés dans les batteries A, B et C, en arrière de la première parallèle, se trouvent maintenant transportés dans les quatre batteries E, F, G, H, situées à hauteur de la deuxième parallèle, et dans le fort Montébello. Ces batteries ont pour objet de jeter des bombes, non-seulement dans les ouvrages du front d'attaque, mais aussi dans ceux qui, situés sur le front qui regarde la ville, ne peuvent être combattus directement, et qui néanmoins concourent puissamment à la défense de la citadelle.

La construction de ces nouvelles batteries et de celle de quatre pièces de 24 n. 11, également placée dans la deuxième paralèle, a eu lieu successivement, de manière à ne pas ralentir le feu des premières batteries, et à régler leur position sur l'état général d'avancement des travaux du siége. Par suite de ces déplacemens successifs, depuis le 29 novembre, jour de l'ouverture de la tranchée, dix-neuf batteries, présentant des emplacemens pour 138 bouches à feu, ont été construites et armées ; et, malgré les obstacles sans cesse renaissans apportés à ces travaux par la nature du terrain et par les difficultés des communications, ils n'ont éprouvé aucun retard ; le feu a été constamment soutenu, et les approvisionnemens pour les bouches à feu en batterie ont été maintenus au complet. Ces résultats sont dûs au zèle et à l'acti-

vité que n'ont cessé de déployer les officiers de tous grades, et à la bonne volonté des canonniers.

Journée du 11 *décembre.*

GÉNIE.

On a continué à la sape pleine le boyau dirigé de la place d'armes rentrante de la lunette Saint-Laurent, vers le saillant du chemin-couvert du bastion de Tolède.

On a fait à la troisième parallèle, sur le devant, des banquettes à créneaux pour la fusillade, et des banquettes à franchir pour marcher à l'ennemi s'il fait des sorties, et, sur le revers, des gradins de retraite pour le cas de besoin.

On prépare, en les chargeant de pierres, des fascines pour le passage du fossé de la lunette Saint-Laurent. On construit de nouveaux radeaux dans les deux descentes qu'on a faites dans son chemin-couvert.

A la droite, la grande quantité de bombes lancées par l'assiégé a empêché de continuer la sape qui, du chemin-couvert de la contre-garde, va au saillant de celui du bastion de Tolède. Un lieutenant et cinq hommes d'infanterie y ont été tués, et trois blessés ainsi qu'un sapeur.

Le feu de l'ennemi a aussi été très-vif à la gauche, nous y avons eu un sapeur tué et trois travailleurs blessés.

ARTILLERIE.

Le brouillard qui avait régné dans la journée du 10 et la nuit suivante s'étant dissipé, le feu a été plus nourri que la veille. L'ennemi a lancé beaucoup de bombes, de grenades et de pierres. Un maréchal-des-logis de la onzième batterie du 1er régiment a été tué. Un travailleur d'infanterie a été tué, et cinq blessés, pendant la construction de la batterie H.

La nouvelle batterie de mortiers H, établie à l'extrémité de droite de la deuxième parallèle, a commencé à tirer le 11 au matin. Son feu, combiné avec celui des autres batteries de mortiers de la deuxième parallèle, paraît avoir produit un très-bon effet. L'intérieur du bastion 1 et la courtine 1-2 ont reçu un grand nombre de bombes qui ont presque entièrement éteint le feu des

mortiers que l'ennemi avait réunis sur ce point. Plusieurs explosions assez fortes ont eu lieu successivement dans la citadelle. On présume qu'un magasin de projectiles creux a sauté, et ce qui confirme cette opinion, c'est que le feu des mortiers, qui avait été soutenu jusqu'alors, a subitement cessé. En général, le feu de l'ennemi a été bien moins vif que les jours précédens.

Un incendie s'est encore manifesté dans la citadelle; on croit que la caserne des canonniers a été brûlée.

Un maréchal-des-logis de la 11e batterie du 8e régiment a été tué.

Treizième nuit, du 11 au 12 décembre.

GÉNIE.

Les mineurs ont repris leur travail à l'escarpe de la lunette Saint-Laurent. Pour pouvoir vaincre la dureté de la maçonnerie, ils ont fait jouer deux pétards qui ont réussi. Ils sont entrés en rameau sous la clef d'une des voûtes en décharge du deuxième étage. Ils ont déployé beaucoup de constance et de courage. Plusieurs bombes sont tombées auprès de leur radeau. Deux d'entre eux ont été blessés.

Les boyaux qui se dirigeaient vers le saillant du bastion de Tolède, l'un de la place d'armes rentrante de la lunette, et l'autre du chemin-couvert de la contre-garde, se sont joints devant ce saillant, et forment une quatrième parallèle. On a ouvert à la droite deux nouveaux boyaux, l'un pour communiquer à cette parallèle, l'autre pour s'avancer dans le glacis de la face gauche du bastion de Tolède.

Malgré la proximité de l'ennemi, nous n'avons eu ni tués ni blessés. La garde de tranchée et les travailleurs se sont très-bien conduits. Le capitaine Lerebours, du 25e de ligne; le capitaine Dubut, du 7e; le caporal Hamon et le sapeur Robert, méritent d'être cités.

ARTILLERIE.

Les batteries se trouvant désormais placées au point qu'elles doivent occuper jusqu'au moment où les progrès des travaux du siége permettront l'établissement des batteries de brèche et des contre-batteries, il n'a pas été entrepris de nou-

veaux travaux. On s'est contenté de réparer les batteries et de changer la direction de quelques embrasures pour porter le feu sur les points d'où l'ennemi pourrait incommoder les travaux.

Journée du 12 décembre.

GÉNIE.

Les mineurs ont poursuivi leur travail derrière l'escarpe de la lunette Saint-Laurent.

On a élargi et perfectionné la quatrième parallèle. On y a particulièrement établi des *banquettes à créneaux*, pour pouvoir tirer vers la gorge de la lunette, et des *banquettes à franchir*, en face du chemin-couvert du bastion de Tolède, pour s'opposer aux entreprises de l'ennemi.

On a préparé un débouché en sape double dans la partie de la quatrième parallèle, la plus rapprochée de ce chemin couvert.

On a établi par une digue une communication entre la contre-garde et nos cheminemens sur le glacis du bastion de Tolède.

La citadelle n'a cessé d'envoyer à la droite des bombes et des obus. Nous avons eu trois blessés : un soldat du 25e, un artilleur qui servait les mortiers à la Cohorn, et un tireur choisi, qui a été enterré sous le blindage de son créneau par une bombe.

ARTILLERIE.

Le feu a continué comme la veille, et les observations faites dans la place d'Anvers constatent que les bombes et obus continuent à tomber avec la plus grande précision sur les ouvrages contre lesquels ils sont dirigés.

Une bombe lancée par l'ennemi est tombée près du magasin à poudre de la batterie n. 8, et a fait sauter trois obus chargés. Trois canonniers de la 12e batterie du 11e régiment ont été blessés.

Quatorzième nuit du 12 au 13 décembre.

GÉNIE.

Les mineurs n'ont pu, comme ils l'avaient cru le matin,

mettre leurs fourneaux en état de jouer à la lunette Saint-Laurent.

Les Hollandais ont fait baisser les eaux du fossé de la lunette, au point que le radeau des mineurs s'est envasé, et qu'il a fallu le remettre à flot à force de bras.

A la droite on a exécuté le couronnement du chemin-couvert de la face gauche du bastion de Tolède, sur une longueur d'environ 60 mètres. On a disposé pour la fusillade la portion de ce couronnement qui bat le chemin-couvert de la face droite.

Outre les projectiles en métal, l'ennemi depuis quelques jours nous lance des pierres pendant la nuit, mais en petite quantité.

Le fourrier Belfort, de la 2e compagnie du 2e bataillon du 1er régiment du génie, a été blessé à la tête, dans l'opération du couronnement du chemin-couvert. La sapeur Fissaux, de la même compagnie, s'y est fait remarquer par son intrépidité.

Journée du 13 *décembre.*

GÉNIE.

L'ébranlement causé par la détonation d'un canon de la batterie joignant la batterie de mortiers G, a produit un éboulement qui a enterré presque tout entier un mineur dans la chambre aux poudres. Cela a occasioné un grand retard. On a néanmoins tout préparé pour faire jouer la mine dans la nuit et donner l'assaut immédiatement après.

Le feu d'une pièce de 16, placée au flanc du bastion *Hernando*, qui a renversé et presque démoli la tête de sape et les gabions farcis du couronnement du chemin-couvert du bastion de Tolède, a obligé d'interrompre le travail. Les bombes, les obus, les biscaïens, les grenades et les pierres qui sont tombés sur la sape de l'extrême droite, ont également forcé de l'interrompre.

Quatre sapeurs, deux travailleurs de l'infanterie et un de leurs officiers ont été blessés, ainsi que seize hommes de la garde de tranchée.

Quinzième nuit du 13 *au* 14 *décembre.*

GÉNIE.

On a lancé trois nouveaux radeaux dans le fossé de la lunette

Saint-Laurent, et l'on a fait à travers ce fossé un pont avec des fascines chargées de pierres pour pouvoir arriver à la brèche qu'on espérait produire par la mine. Cette mine n'a pu jouer qu'après cinq heures du matin. Son effet, dont on était très-incertain, vu l'espèce du revêtement et la nature de la maçonnerie, a surpassé toutes les espérances. Mais il avait brisé ou submergé les radeaux et presque entièrement bouleversé notre pont de fascines, et le général Haxo n'avait pas la certitude que l'on pût encore donner l'assaut, conformément à ses derniers ordres, lorsque le lieutenant-colonel Vaillant, accompagné du garde du génie Négrier, s'est hasardé sur ce pont et est parvenu à la brèche. Le général les y a fait retourner en sa présence, et c'est alors seulement qu'il s'est définitivement déterminé à suivre son premier dessein. Il a fallu d'abord réparer le pont, et cela a exigé une demi-heure, pendant laquelle les défenseurs de la lunette ont recommencé leur feu avec une nouvelle vivacité.

Deux compagnies d'élite du 65e sont montées sur la brèche avec intrépidité. La garnison a été faite prisonnière de guerre.

La lunette était armée d'un obusier de petit calibre et de deux mortiers à la Cohorn qui avaient continué de faire feu jusqu'au dernier moment. L'obusier a été sur-le-champ retourné contre la citadelle.

On s'est occupé de faire sans délai, au haut de la brèche, un logement que le général Haxo a fait étendre sur les deux faces de la lunette, le long du talus extérieur.

On a visité avec soin le magasin à poudre, placé sous le terre-plein qui, d'après plusieurs rapports, aurait été miné et prêt à sauter au moment de l'assaut. On y a trouvé quelques munitions, mais aucun préparatif de mine.

On a travaillé sur-le-champ à perfectionner le pont de fascines, et à lui donner un parapet contre le feu de la place.

Au moment de faire monter à la brèche de la lunette, le général Haxo a prescrit au colonel Lafaille de faire exécuter les ordres qu'il avait expressément donnés, d'insulter la gorge de cette lunette, et d'établir un logement qui la joignît à la quatrième parallèle. Ce colonel a en conséquence lancé une compagnie de voltigeurs contre le mur de gorge qu'elle a escaladé, et il a lui-même placé les travailleurs dans le logement projeté, sous le feu

de la mitraille et de la mousqueterie. Il est resté au milieu d'eux jusqu'à ce qu'ils en aient été à couvert, ce qui a eu lieu au point du jour : beau résultat, si l'on considère que ce logement, qui assure la possession de la lunette, quel que soit l'état du pont de fascines qu'on a établi près de son saillant, n'a été tracé qu'après six heures du matin. Il y a eu à ce travail plusieurs blessés, entre autres un lieutenant du 65e, qui l'a été mortellement. Les trous-de-loup de la gorge de la lunette n'ont arrêté ni les assaillans ni les travailleurs.

A la droite on a joint le couronnement du chemin-couvert du bastion de Tolède au saillant de la place d'armes rentrante, qui appartient en même temps au chemin-couvert de la ville et de la citadelle.

Le général Haxo a particulièrement des éloges à donner à la conduite des mineurs, qui ont montré autant d'ardeur pour le travail que de courage contre l'ennemi. A 9 heures du soir, les Hollandais, au nombre de quatre ou cinq, montèrent sur le parapet de la lunette et vinrent tirer des coups de fusil sur le sergent Delair et sur les mineurs qui traversaient en ce moment le fossé sur le radeau avec lui. Ces mineurs tirèrent sur eux à leur tour et les forcèrent à se retirer.

Le capitaine Jallot mérite d'être cité pour avoir parfaitement compassé les charges de ses fourneaux.

Le capitaine Mengin, aide-de-camp du général Haxo, a déployé un zèle et une activité qu'on ne saurait trop louer. Le capitaine Vanéechout a conduit les travaux préparatoires de l'assaut avec autant d'intelligence que d'aplomb.

Le général Haxo, qui a tout dirigé, tout vu par lui-même, a pris instantanément sur les lieux toutes les mesures propres à assurer le succès de l'action brillante qui a signalé cette nuit. C'est à lui qu'un des chefs de la garnison hollandaise a remis les clés de la lunette.

Supplément à la 15e nuit, du 13 au 14 décembre.

Le rapport de la nuit du 13 au 14 décembre ayant été fait à la hâte, avant d'avoir reçu tous les rapports particuliers, il s'y trouve plusieurs omissions qu'on se fait un devoir de réparer.

Le sergent de mineurs Fabre a été de travail pendant quatre nuits consécutives et une partie des jours, à la mine de la lunette Saint-Laurent. Cet ancien militaire avait été choisi à cet effet, comme le plus entendu et le plus ferme des sous-officiers de mineurs. Il a déployé une force de persévérance et un dévoûment remarquables.

Lors du comblement du fossé de la lunette, au moment où les Hollandais s'en furent aperçus, il y eut par suite du feu qu'ils y dirigèrent, un moment d'hésitation à la tête de la chaîne des travailleurs ; ce fut principalement grâce à l'énergie du sergent-major Bousquette, de la 6e compagnie du 1er bataillon du 1er régiment du génie, qu'on put heureusement continuer le travail. Il se mit à la tête du fascinage du fossé, qu'il ne quitta plus, et plaça lui-même toutes les fascines à l'eau, aidé par le sergent Hébrard, de la même compagnie.

En disant hier que l'explosion de nos fourneaux avait bouleversé le pont de fascines, on a oublié de dire qu'elle avait aussi renversé une partie du logement du chemin-couvert.

La lunette prise, le général Haxo, après avoir dirigé lui-même le logement qu'on y fit, ne quitta point encore la tranchée qu'il n'eût été en visiter la droite ; on achevait, sous un feu très-vif de l'ennemi, le couronnement du chemin-couvert du bastion de Tolède. Il a été accompagné pendant toute la nuit par le colonel du génie Berthois, aide-de-camp du roi, qu'une mission avait amené devant Anvers.

Ainsi qu'on l'a fait pressentir dans le rapport de la quatorzième nuit : il n'y avait de brêches ouvertes ni au mur de gorge de la lunette, ni à la palissade de la communication, que notre batterie de Montébello avait battus pendant plusieurs jours. Des trous-de-loup en défendaient l'approche. Des pierres de taille, éparses dans un désordre calculé, s'y trouvaient aussi entre les trous-de-loups et l'extrémité du fossé, mais non comme on l'avait dit, au pied du mur de gorge. Celui-ci était bordé extérieurement d'un fossé profond. Nos échelles de quatre à cinq mètres de long, n'ont pu servir ; mais on s'était aussi muni d'autres échelles plus longues, avec lesquelles on a escaladé à l'extrémité des flancs, points que le général Haxo, dans ses ordres, avait indiqués comme les plus favorables à l'escalade.

Vingt-cinq grenadiers, précédés par six sapeurs, avaient marché devant la face droite de la lunette, pour venir aussi en insulter la gorge de ce côté.

Le lieutenant de grenadiers du 91e, Derombis, adjudant de tranchée, a été extrêmement utile au colonel Lafaille, pour le logement devant cette gorge, en l'aidant à pousser jusqu'au bout les travailleurs qui voulaient tous s'entasser à son entrée. Son exemple a été suivi par le capitaine-adjudant-major du 61e, Régaux, aussi adjudant de tranchée, dont la présence a également contribué à accélérer les progrès du logement, dont la tête était conduite, avec non moins de courage que d'intelligence et de sang-froid, par le lieutenant du génie Joyau.

Si l'on devait citer tous les officiers du génie, tant de l'état-major que des troupes, et tous les mineurs ou sapeurs qui montrent une bravoure et un zèle peu communs, le nombre en serait chaque jour trop long; c'est pourquoi, parmi les officiers, sous-officiers et soldats du génie, on ne cite que ceux que quelques circonstances particulières mettent, pour ainsi dire, hors de ligne entre les plus braves et les plus zélés.

ARTILLERIE.

Pendant la nuit du 13 au 14, le feu des batteries a été très-vif, et dirigé principalement sur les bastions 2 et 3 et sur la courtine qui les joint, de manière à protéger l'attaque de la lunette Saint-Laurent.

(La suite au numéro prochain.)

DE LA VENDÉE MILITAIRE.

LIVRE II. — ÉTAT POLITIQUE.

Mesures à prendre pour y maintenir la tranquillité et prévenir la guerre civile.

PRÉLIMINAIRES.

Vers la fin du règne de Louis XVIII, la Vendée fut tranquille et heureuse; Charles X ralluma les brandons de discorde en faisant espérer aux uns, craindre à la plupart de nouveaux bouleversemens; cette partie de la France, toujours organisée militairement, par compagnies, bataillons et divisions, fut d'ailleurs l'objet de l'attention particulière de ce gouvernement.

Un ministre des premiers temps de la restauration consacra, dit-on, à des envois d'armes dans la Vendée plusieurs millions dont il ne put rendre compte aux Chambres.

En 1817 l'ex-major général de l'insurrection des cent jours, insistant sur les avantages que la légitimité retirerait de l'armée vendéenne, réunie à celle du Maine et de la Bretagne, pressait les Bourbons de ne pas balancer un moment à porter leurs soins de ce côté, pour se faire un boulevart contre les révolutions à venir.

Deux ans plus tard un historien royaliste proposait avec plusieurs autres *moyens d'amélioration* pour la Vendée militaire, 1° d'ériger cette contrée en un seul département séparé des grandes villes dont l'influence avait nui à l'insur-

rection (1); 2° d'établir à Challans et à Mortagne, sous la garde de compagnies de Chouans, des depôts d'armes pour les insurrections futures.

On cite aussi l'inspecteur général qui eut à diverses reprises mission de parcourir l'ouest pour s'assurer de l'état de son armement, du remplacement des chefs morts, et de l'entretien de l'esprit belliqueux; une princesse y fit même une solennelle apparition comme pour lui rappeler que l'on comptait toujours sur son dévoûment; et la première pensée de Charles X, après les journées de juillet, fut de gagner ce pays; ne soyons donc pas étonnés si la révolution de 1830 y a trouvé les partis en présence, et prêts à s'élancer dans l'arène.

La faction de l'ancien régime a pour chefs les prêtres et les nobles; pour soldats les anciens Chouans, les malfaiteurs et quelques réfractaires; pour alliés forcés cette population des hameaux que son isolement met dans la dépendance des agitateurs.

Le gouvernement peut compter sur les patriotes, les autorités et la force armée : cependant l'action indépendante des premiers ne concourt pas toujours à l'accomplissement complet de ses vues.

Dans ce second livre nous ferons connaître ces partis ou nuances d'opinions, nous résumerons les moyens proposés ou déjà employés pour maintenir la tranquillité dans la Vendée et y prévenir la guerre civile: car dans cette question comme dans toute autre, le passé donne la leçon complète pour l'avenir.

(1) Sous prétexte d'éviter les jalousies que pourraient faire naître les indemnités demandées pour les Vendéens, Charette avait insisté, à la Jaunais, en février 1795, pour que toute la contrée insurgée ne formât qu'un seul département.

CHAPITRE PREMIER.

Clergé.

§ 1. Esprit et influence du clergé.

Le clergé, que la première révolution a dépouillé de ses bénéfices, la deuxième de son influence politique, ne peut oublier le temps où les Richelieu, les Mazarin, les Fleury, présidaient à nos destinées, celui plus récent où son influence occulte l'emportait sur les autres pouvoirs : il vit en hostilité avec un gouvernement qui ne lui offre aucune compensation suffisante à de si grandes pertes.

Ayant pied, voix, autorité, et souvent supériorité de lumières dans chaque village ou hameau, cette milice active, chez laquelle les traditions de la conquête et de la domination se transmettent fidèlement, qui obéit à une même doctrine, à un chef, ne relevant que du pape, saisit, domine ou tient en échec la société entière; elle est surtout puissante dans la Vendée militaire, où organisée et disciplinée de longue main par l'habile évêque de Luçon, elle forme le cadre redoutable dans lequel viennent en secret s'enrégimenter les fanatiqnes ou mécontens et le petit nombre de bandits qu'elle sait faire concourir à ses vues.

Ici, comme ailleurs, mais avec plus de succès, elle prête à la divinité ses intérêts, ses passions, ses haines, entretient le fanatisme dont elle connaît la puissance, et prend le plus grand empire sur un peuple vivant dans l'isolement en dehors de la sphère d'action de toutes les influences qui ailleurs modifient la société. Dieu, légitimité et clergé, sont inséparables; aux fanatiques on prodigue des secours, et même les

moyens de se racheter s'ils sont réfractaires : les malheureux, victimes d'un dévoûment aveugle, reçoivent des honneurs extraordinaires ; on a aperçu des signes divins sur leurs plaies que les fidèles viennent sucer ; on a vu ces âmes innocentes s'élever radieuses au séjour des bienheureux, y obtenir le salut de leurs parens : tels sont les contes absurdes qu'un peuple superstitieux s'empresse d'accueillir.

Cette importance des prêtres dans la Vendée date de loin, on la fait même venir des Druides auxquels ils se seraient habilement substitués ; mais des faits avérés et plus récens suffisent ; c'est à l'instigation du clergé qu'en 1548, trente mille habitans du Poitou, armés de fourches et de bâtons se soulevèrent contre la gabelle ; le duc de Guise vint alors rétablir l'ordre avec un corps de troupes.

En 1709 Grignon de Montfort, missionnaire influent dans la Vendée, éleva à Pont-Château un immense calvaire, entouré de fossés, et à la construction duquel cinquante paroisses concoururent pendant plus d'un an ; le gouvernement craignant que Grignon ne cherchât à dominer sous le voile de la religion, ou que le prétendu calvaire ne fût une citadelle préparée pour les Anglais, envoya un régiment avec mission de détruire le monument ; mais pour ne pas voir profaner ce nouvel objet de son culte, le Vendéen procéda lui-même à la démolition en chantant des cantiques : plus de 20,000 paysans étaient déjà accourus pour assister à une inauguration solennelle.

Dans le milieu du siècle dernier, d'autres missionnaires s'établirent au bourg Saint-Laurent près Montaigu, et de là s'étendirent dans tout le royaume, conservant pour leur chef-lieu ce village, où un établissement de *filles de la sagesse*, consacrées au service des hôpitaux et au soulagement des pauvres, leur offrit un moyen actif de correspondance : ces

ardens prédicateurs s'emparèrent bientôt de l'esprit du paysan, et partout leurs progrès furent signalés par l'érection de ces calvaires, encore très-nombreux en Vendée.

Pendant la guerre de 1793 à 1796, la plupart des curés ayant le peuple à leur dévotion, n'ont pas discontinué d'officier tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre; les prêtres assermentés ne purent au contraire rester dans le pays. Le genre de vie des premiers rappelle ces prédicateurs convenantaires des guerres civiles d'Ecosse qui rassemblaient les croyans dans des lieux écartés, au risque d'être pris en flagrant délit par les cantonnemens anglais: ces fanatiques prophétisaient sans cesse des guerres et des misères futures: les prêtres vendéens, armés de pistolets pour leur défense personnelle, ne combattaient pas, et se bornaient à exhorter, à donner l'absolution pendant que les paysans à genoux, chantaient des cantiques avant de marcher à l'ennemi; on les vit aussi le crucifix à la main, rallier les fuyards, ou donner leurs soins aux blessés et mourans.

Le prêtre est le conseiller infaillible du Vendéen, un de ses intermédiaires avec le monde extérieur; son influence provient surtout de l'habilété avec laquelle il a toujours su discerner, prendre à cœur et représenter les véritables intérêts du pays; elle sera d'autant moins hostile que celui-ci souffrira davantage de la guerre civile, et que l'avenir du gouvernement lui paraîtra moins sombre et moins menaçant pour sa prospérité; aussi les mêmes ecclésiastiques qui avaient prêché l'insurrection en 1793, furent les plus ardens à s'entremettre pour la pacification en 1794 et 1796; ils auraient perdu tout crédit sur leurs paroissiens, en agissant autrement dans l'une et l'autre circonstance.

Le clergé a d'ailleurs son opinion formée sur toutes les suites du grand événement de juillet; il regrette des avan-

tages matériels et une position élevée ; mais entrevoyant les pertes plus grandes encore que tout autre ordre de choses possible lui ferait subir, il accepte tacitement cette nouvelle révolution entée sur la famille d'Orléans, comme, à une autre époque, il reconnut la première qui s'était personnifiée dans Napoléon : sa soumission tarde plus qu'alors, parce qu'en l'offrant aujourd'hui, elle ne lui vaudrait aucune compensation, et qu'il n'aperçoit pas encore ces chances de stabilité, qui, dès les premiers rayons de l'aurore impériale, rallièrent, comme par enchantement, tous les partis autour d'un trône, resplendissant d'une gloire qui imposait au monde entier.

Les prêtres espèrent que des temps différens permettront au gouvernement de mieux satisfaire aux nécessités de la politique, de respecter, de se rendre favorables tous les corps, toutes les forces qui agissent sur la société, ne serait-ce qu'afin de pouvoir mieux en modifier l'action? Ils attendent ce retour avec impatience pour faire leur paix avec la révolution de juillet. Aussi, tout en maintenant dans les départemens insurgés cette espèce d'agitation qui augmente leur importance aux yeux de chacun, les habiles du parti s'opposent secrètement à ce que l'on commette de véritables excès nuisibles au pays, et qui, s'ils se multipliaient, éloigneraient la solution désirée.

L'état actuel d'incertitude entre la guerre civile et la paix est d'ailleurs le plus favorable au clergé; la première fait naître des notabilités militaires qui, presque toujours, absorbent toute influence, la puissance passant alors des curés aux chefs de paroisse ou divisionnaires (1), comme cela est arrivé dès la seconde campagne de la première insurrec-

(1) Dans les guerres civiles d'Écosse les prêtres eurent, il est vrai, la prétention de jouer le rôle de chefs militaires; mais nonobstant leur habileté, ils commirent des fautes bien fatales à leur cause.

tion, excepté dans le seul corps de Stofflet, où l'abbé Bernier dominait. Cette habile corporation ne fera pas une seconde fois la faute de se déplacer elle-même du rang que les circonstances lui assignent dans la Vendée.

En reconnaissant la révolution de juillet, le clergé se promettra sans doute de conserver sa position pour des temps et un régime plus favorables à ses desseins; de même qu'en le subissant, le gouvernement aura peut-être l'intention secrète de réduire peu à peu cette classe ambitieuse à abdiquer tout soin d'affaires temporelles. Dans ce rapprochement, chacun croira maîtriser l'avenir; mais le temps qui journellement déroule des événemens dont un seul change et les hommes et les choses, qui résoud les problêmes politiques les plus compliqués et en apparence impossibles, parce qu'il survit aux individus et aux passions qui les ont posés, peut retrouver un jour la révolution et le clergé dans des dispositions bien différentes à l'égard l'un de l'autre.

Ainsi ce même catholicisme qui redoubla d'efforts contre Henri IV dans le pays dont nous parlons, qui plus tard le menaça sur le trône, était, dès Louis XIV, le principal appui des Bourbons qu'il a, depuis, défendu avec moins de bonheur que de constance; survivant seul à ce qu'il a combattu ou soutenu depuis dix-huit siècles, il trouve dans ses traditions la leçon pour chaque époque; ses affections, ses croyances, ses passions, celle de dominer exceptée, paraissent être subordonnées aux circonstances; en France, légitimiste; à Bruxelles, comme au temps de la ligue, il lutte contre les rois.

§ 2. Conduite à tenir à l'égard du clergé.

L'influence exercée par les prêtres dans l'ouest, leur

position hostile, ont porté quelques personnes à croire qu'il convenait de les attaquer de front. Ce parti serait le plus mauvais : il existe encore dans notre société, toute sillonnée qu'elle est par la herse révolutionnaire, des forces qu'il ne dépend pas du gouvernement le plus absolu et le mieux établi d'anéantir à volonté. Le clergé figure parmi elles en première ligne, et le pouvoir impérial lui-même, à son apogée, reçut une atteinte funeste dans la lutte imprudente qu'il engagea contre Rome.

« Qu'on oublie une fois les prêtres, écrivait Hoche au » directoire, et bientôt il n'y aura ni prêtres, ni guerre : » qu'on les poursuive collectivement, et le dernier habi- » tant, *acharné d'aller en paradis*, se fera tuer pour eux, » l'on aura la guerre et le clergé pendant mille ans; cette » population qui ne connaît que ses prêtres et ses bœufs, » peut-elle adopter tout-à-coup les idées du siècle? D'ail- » leurs, faut-il fusiller les gens pour les éclairer? »

Les prêtres ont civilisé le monde et rendu vulgaire une morale, jusqu'à eux sujet d'études et de curiosité pour les sages : c'est à l'aide de leur constante et courageuse opposition que, pendant les premiers siècles, les peuples eurent quelque liberté; dans des temps d'ignorance, ils gardèrent fidèlement le précieux débris de l'antiquité, et en nous le transmettant, ont renoué la chaîne de civilisation rompue par les barbares; leur organisation vigoureuse et étendue, leurs lumières, leur zèle infatigable, une constante habileté suppléèrent admirablement à toutes les institutions qui manquaient alors et se sont formées depuis à leurs dépens. Aucune association n'a autant fait pour les arts, les sciences et les lettres; et le dernier siècle, si habile à saper la puissance du clergé, fut, pour ainsi dire, lui-même formé à ses savantes leçons. Lors donc que la politique ne conseillerait pas de

ménager cette antique corporation, une sorte de reconnaissance que ne peut même étouffer le souvenir d'abus grands, mais inséparables de toute institution humaine, parlerait encore assez haut en sa faveur.

Il faut détruire la religion chrétienne de fond en comble, renverser le chef suprême du culte, s'opposer à ce que lui et les derniers débris du sacerdoce trouvent asile ailleurs, calmer les mécontentemens, résister aux soulèvemens dont une telle persécution serait le prétexte, non-seulement en France, mais même dans cette vieille Europe, au sein de laquelle les partis comme les états se balançant réciproquement, ne vivent, pour ainsi dire, que de modération; ou, effrayés de cet extravagant projet, on doit subir le clergé et les conséquences inévitables de son existence.

Ce n'est d'ailleurs pas dans l'état de guerre et de troubles qu'on peut trancher de pareilles questions politiques, dont le temps seul est le maître : l'art consiste au contraire à les éluder, ne serait-ce que pour simplifier un problème militaire dont l'intelligence humaine la plus élevée peut à peine embrasser toutes les faces, prévoir toutes les solutions. Alors il faut ménager, conserver les forces existantes, afin de se les approprier comme les meilleurs élémens de conquête. C'est ainsi que Napoléon en Egypte, les plus habiles de ses lieutenans, dans la première guerre d'Espagne (1),

(1) Ceux des généraux français qui surent ménager les prêtres en Espagne, reçurent de ces derniers des avis et un concours bien utiles pour leurs opérations militaires.

Rapportez le décret de peine de mort contre les prêtres, écrivait le représentant Boursault au comité de salut public en décembre 1794, vous suppléerez par là à cinquante mille hommes dans l'ouest.

En janvier 1795, alors que la chouannerie désolait la Bretagne, les représentans Guerno et Gueurmeur mandaient de Quimperlé au comité de salut public : Le Finistère a jusqu'ici maintenu sa tranquillité par l'énergie de ses administrateurs et la tolérance des cultes.

Les prêtres réfractaires du mont Saint-Michel ont été mis en liberté, écrivait deux mois

s'efforcèrent de se rendre favorables les ministres du culte, pour maîtriser d'autant mieux les populations : chaque jour on voit encore les troupes cantonnées dans l'ouest, imitant sur un plus petit théâtre la conduite des vainqueurs des Pyramides, gagner la confiance des paysans, les réconcilier quelquefois avec un gouvernement à dessein calomnié, en honorant comme eux la religion; une politique aussi sage a été et sera toujours heureuse.

L'absolu Cromwel, après la victoire de Dunbard qui lui soumit l'Ecosse, respecte un prédicateur presbytérien tonnant du haut de la chaire contre sa propre personne; au sortir de l'église, lui donne audience, et par la force de sa dialectique, obtient le soir même une rétractation du plus heureux effet sur le reste des convenantaires. Ce mode de pacification n'est pas toujours à la disposition des généraux et des politiques; mais ils peuvent encore imiter la république génoise qui, par les sermons d'un moine, parvint, en 1744, à pacifier la Corse, ce que n'avaient pu faire les armes de la France et les négociateurs les plus habiles.

Respect aux prêtres, paysans retournez à vos chaumières, priez Dieu en paix, répétait Hoche en 1796. Dans le Morbihan, on ne se conforme pas à ces sages instructions; les prêtres y sont persécutés, et là seulement le peuple se soulève de nouveau : Hoche y vole du fond de la Vendée, blâme ou casse les autorités, révoque les mesures

plus tard le général Hoche; ils disent des messes, et chacun vit tranquille dans ce pays. Ceux de Guingamp sont encore incarcérés. Je demande, pour l'uniformité, qu'on les rende au peuple breton qui soupire après eux. Ce serait un grand moyen de le ramener à la République.

Les prêtres. . . . . C'est par eux que j'espère organiser la partie secrète. Il ne faut qu'en avoir quelques-uns et leur lâcher quelques écus. L'amour-propre et l'intérêt remplaceront sans scrupule le patriotisme; et lorsqu'il s'agit de servir son pays, on ne doit négliger aucun moyen.

de rigueur, caresse le clergé et rétablit le calme comme par enchantement; dans ses instructions, ce grand capitaine insiste sur les utiles et précieux indices que l'on peut obtenir d'ecclésiastiques mus sinon par le patriotisme, au moins par l'intérêt, ou par l'amour de la paix. « N'avez-vous pas » vu dans la Vendée, dit-il à ses lieutenans, plusieurs prêtres » succomber sous les coups du féroce Charette? Quels » pouvaient donc en être les motifs? ne le devinez-vous » pas? (1) »

(1) INSTRUCTION DU GÉNÉRAL HOCHE A SES OFFICIERS GÉNÉRAUX.

(17 mars 1795.)

Parmi les moyens que vous devez employer pour ramener la tranquillité dans le pays que nous occupons, celui de l'intermédiaire des prêtres entre vous et l'habitant des campagnes n'est pas à négliger. Si nous parvenons à rétablir la confiance par leur moyen, la chouannerie tombera sur-le-champ. Vous connaissez, citoyens, la loi salutaire que la Convention vient de décréter sur la liberté des cultes (le 21 février). Proclamez-la, répandez-la avec profusion dans les campagnes, et surtout ne dédaignez pas de prêcher vous-même la tolérance religieuse. Les prêtres, certains qu'on ne les troublera pas dans l'exercice de leur ministère, deviendront vos amis, ne fût-ce que pour être tranquilles. Leur caractère les porte naturellement à aimer la paix; ils peuvent tout sur l'esprit de l'homme non éclairé. Voyez-les donc; insinuez-leur que par la continuation de la guerre ils seront sans cesse chagrinés, non par le gouvernement républicain qui respecte les opinions religieuses, mais par les chefs de Chouans qui ont l'ambition de dominer sur tout; qui ne connaissent ni Dieu ni loi, et qui veulent piller sans cesse. Il en est parmi eux de pauvres, et en général ils sont intéressés. Ne négligez pas de leur présenter quelques secours, mais sans ostentation, et avec toute la délicatesse dont vous êtes susceptibles. Ces gens-là vous donneront d'excellens renseignemens; et, en en soldant quelques-uns, vous connaîtrez toutes les manœuvres des chefs des divers partis. Leur influence est telle, que s'ils sont amenés à vous donner leur confiance, ils défendront aux paysans de marcher contre les troupes de la république: et avec un peu d'adresse vous parviendrez bientôt, par leur canal, à vous faire obéir de tous. Vous penserez sans doute qu'il faut employer, pour atteindre ce but, la douceur, l'aménité, la franchise, afin de leur inspirer de la vénération pour les troupes. Engagez, sous main, quelques officiers et soldats à assister à leurs cérémonies religieuses, messes, etc..... ; Faites attention surtout que jamais elles ne soient troublées. La patrie attend de vous le plus entier dévoûment; tous les moyens de la servir sont bons, lorsqu'ils s'accordent avec les lois, l'honneur et la dignité républicaine.

Voyez souvent les campagnes, consolez-en les habitans; répandez à propos un peu d'ar-

De nos jours, l'abbé Bernier, ménagé successivement par le directoire et le gouvernement consulaire, fut l'agent principal de toutes les pacifications. Napoléon, habile à grandir les influences à son profit, attira ce prêtre ambitieux à Paris, eut l'adresse de s'en servir lors du concordat, de l'entourer de considération, de l'envoyer comme évêque dans la Vendée, pour y rétablir les cures. Cette mission solennelle fut un long triomphe pour Bernier et pour l'homme de génie qui l'employait; rien de comparable à l'enthousiasme qu'elle excita dans les campagnes. Les Vendéens, la France et l'étranger furent enfin convaincus que la guerre civile était terminée.

L'admiration de quelques vieux prêtres assermentés du pays pour le régime impérial, le souvenir d'estime que tous les ecclésiastiques de l'époque, même les plus hostiles, lui conservent, prouvent à-la-fois la possibilité d'un rapprochement avec le clergé vendéen et l'habileté de l'homme dont chaque trace restera long-temps empreinte d'une vive lumière.

Ces ménagemens pour une corporation habile, compacte et jusqu'ici partie essentielle de la société, doivent même être scrupuleusement observés à l'égard de tous ceux chez qui les populations placent bien ou mal leur confiance. C'est ainsi qu'en 1704, Villars respecta un soi-disant

gent et des assignats : parlez de Dieu avec révérence ; faites sonner bien haut qu'il ne laisse pas impuni le meurtre, le pillage, la révolte, etc. Dites enfin tout ce que l'amour de la patrie vous suggérera : la guerre des Chouans doit toucher à son terme.

Dans le cas ou vous auriez occasion de voir ces derniers (les Chouans), vos soins doivent vous y porter ; peignez-leur avec horreur le vol et l'assassinat ; allez plus loin, divisez-les entre eux, désorganisez-les par toutes les voies permises ; engagez-les à rentrer dans le sein de leurs familles. Je laisse à votre prudence à faire le reste.

A la même époque Puisaye recommandait aux nobles et chefs émigrés la plus grande déférence pour les prêtres déjà aigris par des railleries impolitiques. *(Note de l'Auteur.)*

prophête calviniste des Cevennes, malgré ses impostures évidentes : une jeune prophétesse avait été confiée à un maire, homme grave, considéré et d'esprit; tout-à-coup celui-ci remet les charges à son fils, prend le rôle de prophête, disant qu'il avait eu commerce avec la prophétesse par le commandement de Dieu, et que l'enfant qui en résulterait devait être le sauveur du monde. L'évêque voulait qu'on arrêtât le maire et la jeune fille; Villars se contenta de les faire surveiller, pensant *qu'au milieu des fous, il fallait respecter un fou de cette espèce;* et grâce à la prudence du maréchal, cet événement qui pouvait soulever de nouveau tous les camisards, n'eut aucune importance.

Quelques complaisances pour Rome calmeront et flatteront les prêtres : par l'entremise du pape, on pourrait éloigner dès ce moment l'évêque actuel de Luçon et le retenir sur un théâtre où son influence serait moins dangereuse; un prêtre sage et éclairé lui succéderait; et à chaque nouvelle vacance les cures de la Vendée, confiées à des ecclésiastiques moins hostiles, deviendraient bientôt aussi paisibles que celles encore possédées par les anciens prêtres de l'empire.

Mais si, contre toute probabilité, le clergé jouait son existence par une opposition trop prolongée, ce serait le cas, recourant aux moyens extrêmes, de lui opposer, vis-à-vis du Vendéen, des prêtres qui feraient sacrifice de la dîme, encore perçue, assure-t-on, dans une partie du pays, et gagneraient bientôt l'affection d'un peuple intéressé et positif.

On pourrait également profiter des divisions auxquelles donnent lieu vingt ou trente prêtres vendéens, dits *de la petite* église, qui ne reconnaissent ni le concordat, ni l'évêque de Luçon, et ne correspondent pas *in sacris* avec les catholiques.

Il faudrait probablement alors lutter, non-seulement

contre les prêtres de l'ouest, mais contre la presque totalité du clergé ralliant à lui les partis mécontens : on sentirait la faiblesse de notre société moderne exposée sans organisation, sans défense, aux attaques réitérées de deux classes encore puissantes; on concevrait que quelques esprits aient cherché à l'étayer, en réclamant pour les diverses professions libérales, pour les fonctionnaires qui ont rendu des services au pays, une partie de cette influence que les notabilités nobiliaires, financières et territoriales, exercent encore exclusivement; appréciant mieux le salutaire concours de toutes les capacités, réunies, classées, légalement élevées, on songerait peut-être enfin à constituer les principaux services comme le sont ceux qu'alimente une école célèbre : des corporations peuvent seules combattre et vaincre d'autres corporations, et voir expirer d'impuissance contre elles, l'immoralité et l'intrigue, fléaux de la société moderne.

CHAPITRE II.

Noblesse vendéenne.

§ 1. Vues et influence des nobles.

La noblesse vendéenne, à peine entamée par la première révolution, concourt à former ce réseau politique qui enveloppe le peuple des campagnes. Ses titres, ses grandes possessions territoriales, le crédit dont elle a su jouir sous tous les régimes, et une réputation historique acquise au milieu des troubles civils, augmenteraient encore son influence en cas d'une insurrection véritable; alors elle gouvernerait le pays presque à l'exclusion des prêtres.

La position financière des nobles est peu changée; ils ont les mêmes propriétés qu'autrefois, habitent toute l'année leurs châteaux où ils font une dépense annuelle de 5 à 15,000 francs; les productions sont partagées avec les dix, vingt ou trente métayers qui cultivent chacun une partie de leurs immenses terres; prévoyant, au milieu des jours les plus heureux, un retour de fortune et de nouveaux troubles civils, le noble vit, pour ainsi dire, militairement; protège ou ménage ces espèces de vassaux, dont le nombre et le dévoûment font sa force; les voit journellement; prend part à leurs pertes ou gains, soucis ou plaisirs; les admet à sa table et à ses parties de chasse. L'homme aisé qui vit et dépense également ses revenus à la campagne, peut, à l'aide des mêmes ménagemens, exercer une pareille influence : tellement est grande l'union qu'établissent entre le paysan et le propriétaire ces relations journalières, les intérêts communs!

Cette noblesse se groupe autour de quelques familles, qui, par leurs immenses domaines, presque contigus, par les hommes audacieux qu'elles tiennent à leur service pour contenir la population, par l'indépendance absolue dont elles ont fait preuve sous tous les régimes, exercent pour ainsi dire un droit de suzeraineté sur le pays; pour quelques-unes, dit-on, les paysans sont encore taillables et corvéables : dans cette classe élevée, les journaux nous ont signalé Madame de Vézins, belle-sœur de M. de Bourmont, Madame de Colbert Manleuvrier, chez qui Stofflet était garde-chasse; Madame de Larochejaquelin qui avait Diot à son service; M. de Lusignan, héritier des rois de Jérusalem, le plus riche et le plus influent dans cette espèce d'état fédératif.

Au commencement de l'insurrection, les paysans élurent eux-mêmes les chefs parmi les hommes du pays les plus considérés ou les plus belliqueux : leurs choix furent en

général judicieux. Depuis, le plus proche parent de chaque officier vendéen a souvent hérité de son commandement; à défaut de descendance, les paysans s'assemblent pour nommer eux-mêmes au poste vacant; ainsi les cadres de l'insurrection se renouvellent au fur et à mesure des extinctions; mais à des hommes de guerre et de tête, succèdent quelquefois des incapacités.

Une certaine défiance des étrangers prive aussi la Vendée de quelques talens: Dumouriez trouvait ce pays beau pour faire la guerre civile; mais bien lui prit de ne pas céder à la tentation de son génie; s'il s'y fût fait chef de parti, la jalousie des nobles, les défiances des paysans, lui eussent opposé des obstacles insurmontables; au moindre revers, à la première lassitude, il eût été persécuté et même sacrifié comme d'autres chefs qu'un malheureux zèle enhardit à prendre part aux troubles de l'ouest: tel d'entre ceux-ci qui avait fait plusieurs campagnes comme officier général, n'osa même jamais se mettre sur les rangs pour commander une division vendéenne.

Les chefs reconnus aujourd'hui sont pour la plupart des militaires subalternes, quelquefois même de simples *soldats*, très-peu de ces officiers supérieurs ou généraux à qui les Bourbons avaient donné des commandemens de confiance. Cependant ces princes recherchaient avec soin, dans les derniers temps, les bons officiers; mais les vraies capacités militaires ne brillent que dans les circonstances difficiles et au milieu des périls. Dix-sept années de paix, à peine interrompues par quelques campagnes diplomatiques ou de peu de durée, n'étaient pas un concours assez sévère pour éloigner toutes les médiocrités.

A l'exception de quelques jeunes officiers qui n'attendent peut-être que l'occasion pour rentrer au service, la noblesse

vendéenne compte peu de militaires disposés ou encore propres au rôle de chefs de parti. Son genre de vie seigneurial, des goûts simples et agrestes l'entretiennent, il est vrai, dans une certaine habitude de supériorité et de domination; mais ils la rendent souvent étrangère à quelques-uns des moyens que donne la pratique des affaires (1). Ainsi plusieurs généraux royalistes, qui avaient émigré dès les premiers jours de la révolution, revinrent bientôt peu satisfaits des manières d'une cour qu'ils ne connaissaient pas, où peut-être ils n'avaient pas été appréciés. Lors des négociations, en 1794, 1795 et 1796, ils furent souvent dupes de l'habileté des républicains qui, en peu de jours, gagnèrent ce que des victoires ne leur auraient peut-être pas donné. Une guerre à mort, sans trève, et sans communication, telle que la terreur avait eu l'absurdité de l'établir, convenait davantage à leur génie : néanmoins la noblesse est peut-être aujourd'hui plus à craindre que le clergé dont elle n'a ni l'unité, ni la prudence. Presque seule on l'a vue dans ces derniers temps entourer la duchesse de Berri, exciter les populations et combattre avec plus de dévoûment que de bonheur pour une cause désespérée.

(1) « Les châteaux de la Vendée, dit Madame de la Rochejaquelin, page 34 de ses mémoires, étaient bâtis et meublés sans magnificence; on ne voyait en général ni grands parcs, ni beaux jardins. Les gentilshommes y vivaient sans faste, et même avec une simplicité extrême. Quand leur rang ou leur fortune les avait pour un peu de temps appelés hors de leur province, ils ne rapportaient pas dans le Bocage les mœurs et le ton de Paris; leur plus grand luxe était la bonne chère, et leur seul amusement était la chasse. De tout temps les gentilshommes poitevins ont été de célèbres chasseurs, cet exercice et le genre de vie qu'ils menaient, les accoutumaient à supporter la fatigue, et à se passer facilement de toutes les recherches auxquelles les gens riches attachent communément du goût et même de l'importance. »

La même observation, à la différence près qui doit résulter de mœurs plus grossières, a été faite au sujet d'une autre insurrection : La noblesse hongroise, dit le prince François Rakoczy, page 43 de ses mémoires, retirée dans ses terres, vivant dans l'oisiveté domestique, s'adonnait à l'ivrognerie, et plus à la propagation qu'à l'éducation de ses enfans.

L'état d'isolement du métayer vendéen, qui le mit à la disposition des bandits et agens des nobles; le genre de vie de ces derniers dans leurs châteaux, qui les rend, pour ainsi dire, maîtres de leur petite circonscription, s'opposent à la réunion des intérêts, des intentions et des forces. Un soulèvement qui, faute d'armée réglée, doit dégénérer en insurrections partielles, augmenterait chaque jour les rivalités, surtout entre des hommes ambitieux, vains ou passionnés, comme beaucoup de ceux qui prennent part aux guerres civiles. Ces causes ont été et seront fatales à toutes les insurrections.

Ainsi les chefs vendéens, et en général les agens des Bourbons, furent divisés ou ennemis irréconciliables les uns des autres : à la mort du premier Larochejaquelin, après l'expédition de Grandville, Stofflet prit sa place en outrageant sa mémoire; Stofflet et Charette n'agirent jamais de concert; leurs rivalités accrurent les vieilles défiances qui déjà divisaient les habitans du bas et haut Poitou; ils traitèrent séparément avec la republique; Charette lui-même proposa de contenir son rival. Deux fois ces généraux se concilièrent, mais ce fut pour peu de temps, et en se sacrifiant Marigny et Delaunay leurs collègues; Joly, Prud'homme et Boulainvilliers périrent victimes de pareilles inimitiés.

Les mémoires d'un officier de Charette nous offrent un tableau piquant de la méfiance qui existait entre les chefs vendéens et les officiers de son armée « Ce chef » présomptueux et défiant, y est-il dit, craignant tou- » jours que quelques officiers généraux de l'ancien régime » ne vinssent lui ravir, ou même partager son autorité, s'il » désirait des auxiliaires, ne voulait que des subalternes, » des sous-officiers incapables de lui porter aucun ombrage. » Ils auraient discipliné les bandes, ils leur auraient donné

» de la consistance, et la gloire de ses succès lui serait de-
» meurée à lui seul. Aussi manifesta-t-il cette impolitique
» jalousie, en communiquant une lettre que lui écrivait un
» royaliste d'un rang élevé, pour lui offrir un certain
» nombre d'officiers émigrés : il observa que cette recrue
» pourrait semer la division dans l'armée par les senti-
» mens d'ambition qu'elle ne manquerait pas de manifester,
» et qu'il valait bien mieux recevoir un secours de sergens
» et de caporaux. »

Sur la rive gauche de la Loire, les mêmes causes produisirent des effets semblables; Comartin, major général de Puisaye, absent, s'éleva contre lui et traita avec la république sans le consulter; plus tard, les émigrés ne reconnaissant pas ce lieutenant-général du comte d'Artois, tentèrent à deux reprises différentes de l'assassiner. Les chefs divisionnaires Georges, Mercier et l'agence royale de Paris, trempèrent dans cette trame. Aussi, après la pacification de 1796, Puisaye lui-même écrivait : « Je reste en Bretagne exposé
» aux baïonnettes républicaines, aux poignards et dénon-
» ciations des agens royalistes. »

Brothier, membre de l'agence royale de Paris, avoua devant ses juges, *qu'il avait dû travailler à éteindre la guerre civile, pour faire cesser la mésintelligence de chefs jaloux les uns des autres, et plus nuisibles au parti qu'utiles.* Antérieurement les puissances, et en particulier l'Angleterre, avaient pris pour prétexte de leur non-coopération dans l'ouest, l'esprit qui y régnait parmi les chefs.

Dantichamp et Suranent, en 1815, ont abandonné leur généralissime sur la côte de Saint-Jean de Mont, et donné passage au travers de leurs troupes licenciées à la division Travot, qui, le lendemain, écrasa Larochejaquelin aux Mottes : une lettre du frère de ce dernier, écrite en 1817 au général

Canuel, pour le remercier d'une relation de cette campagne propre à réfuter celle précédemment publiée par Dautichamp, est, malgré toute la mesure que l'on y remarque, un monument des divisions qui régnèrent dans les rangs Vendéens.

De pareilles et récentes récriminations, relatives à la dernière tentative de la duchesse de Berri, achèvent de nous convaincre que le parti carliste, quoique plus discipliné que tout autre, n'a pas encore assez d'unité dans l'ouest pour lutter contre un gouvernement établi en France et maître de la capitale.

Dès l'origine de la guerre, les généraux royalistes, comprirent eux-mêmes l'impossibilité de réussir, tant qu'ils n'auraient pas à leur tête un prince du sang, qui, supérieur à toutes les volontés et célébrités, plus indépendant des influences étrangères, rendrait l'unité à l'insurrection : soit perfidie de la part des Anglais, soit toute autre cause, leurs vœux aussi unanimes que constans ne purent être exaucés. Aujourd'hui les plus habiles du parti, éclairés probablement par l'inertie des princes de la branche aînée, sur le Rhin et dans l'île Dieu pendant la révolution, à Paris lors des journées de juillet, paraissent enfin convaincus qu'il leur sera long-temps impossible d'entretenir la guerre civile en France, et de triompher par elle.

Les rivalités que l'insurrection ferait éclater entre les nobles et les prêtres sont pour la cause légitimiste une autre chance fâcheuse : on se rappelle que l'armée d'Anjou où les prêtres dominaient, n'eut pour officiers que de simples paysans, à l'exclusion des nobles; que l'expédition d'outre-Loire, fut en partie résolue pour soustraire l'armée à l'influence du clergé, qui dès-lors fit opposition.

« Les prêtres, ces hommes dévorés d'orgueil et d'ambition, » disait en août 1795, à l'assemblée du château de Bour-

» mont, le comte de Châtillon, commissaire du roi auprès » des armées royales, oubliant la véritable cause pour » assurer leurs passions, ont prêché l'effusion du sang au » lieu des principes de vertu; ils ont fait arrêter les voitures » publiques, les postes, assassiner les voyageurs, ainsi que » tous les hommes en place, qu'il eût été facile d'attacher à » la bonne cause; toutes les communications ont été rom- » pues; le parti s'est trouvé presque réduit aux abois, les » émigrés venus à notre secours ont été à la veille d'être » anéantis; sans eux le pays dénué de troupes leur eut » ouvert un asile sûr. Leurs prédications ont été suivies » d'un tissu de crimes et d'un débordement perpétuel de » fureurs..... Messieurs les ecclésiastiques, je vous annonce, » au nom de l'assemblée que j'ai l'honneur de présider en » ce moment, que votre conduite excite le mécontentement » général; je vous défends en son nom, de vous mêler de » tout autre objet que de votre ministère; je vous défends » en outre d'exiger aucune contribution. Le conseil se » charge de vous procurer les moyens d'exister convena- » blement. Vous voudrez bien aussi vous conformer stric- » tement aux réglemens qui vous seront bientôt connus » et que nous allons faire parvenir dans tous les canton- » nemens..... Je vous annonce en outre qu'il ne vous sera » plus loisible de vous présenter aux assemblées générales du » conseil sans invitation : je vous invite à vous retirer. » Ces récriminations plus ou moins reproduites dans les différens départements insurgés, donnent lieu de croire que la guerre et surtout le succès diviserait encore le parti vendéen.

Aujourd'hui les châteaux et les presbytères, momentanément réunis par des intérêts communs, travaillent de concert avec ardeur et succès à maintenir l'agitation dans l'ouest. Ne soyons donc pas étonnés de cette résistance contre le

pouvoir à peine représenté dans chaque petite localité ; de ces ordres donnés et exécutés à la fois dans plusieurs départemens; de ces nouvelles habilement répandues ou démenties, suivant qu'elles sont alarmantes ou heureuses; de ces réunions fréquentes d'hommes actifs et hostiles dans les marchés, foires, fêtes, partout où il y a des masses à impressionner; de ces provocations périodiques à la révolte; de cette audace, de cette habileté à oser tout le mal que nos lois ne peuvent empêcher.

Mais répétons-le, ces élémens de trouble, qui, si le pays s'y prêtait, en feraient une puissance ennemie au milieu de la France, ne peuvent amener la guerre civile; celle-ci n'éclate et ne se prolonge que là où une supériorité incontestée lie toute l'insurrection; ici au contraire absence de ce pouvoir, existence de deux classes rivales et d'une foule d'intérêts particuliers.

§ 2. Parti à prendre pour contrebalancer ou modifier l'influence des nobles.

Le gouvernement a plusieurs écueils à éviter dans sa conduite avec les nobles: s'il les laisse en dehors de la société nouvelle, ils deviendront de plus en plus hostiles; leur influence prolongera l'agitation.

En 1796, les chefs royalistes, alors qu'ils n'attendaient plus aucun succès de la guerre civile, recommandèrent aux leurs de parler contre le roi, tout en lui restant en secret dévoués, de prendre les places et positions du camp ennemi, afin de les neutraliser et de vaincre par l'influence qu'elles donnent sur les masses. Les avis réitérés du général Hoche au directoire n'entravèrent pas la réussite de ce plan.

Quelques personnes, préoccupées des souvenirs des quarante dernières années, pensent que ce parti, toujours imbu

des mêmes principes, a besoin d'une longue leçon dont la mort du duc de Bordeaux pourrait seule abréger la durée; elles reviennent ainsi aux catégories et préventions souvent nuisibles en politique, n'admettant pas que dans des temps de révolutions l'honneur, la probité, les vertus, les talens soient aussi bien que l'opinion d'excellens élémens pour fonder un nouveau régime.

En suivant deux systèmes opposés, ajoute-t-on, le fonctionnaire donne lieu de croire qu'aucun ne peut compter sur son devoûment en temps difficile ; c'est pour celui-ci qu'un gouvernement nouveau doit s'organiser, car quel besoin a-t-il d'hommes énergiques et influens tant que la fortune est assurée ; mais alors qu'elle flotte, pour ainsi dire, incertaine, à la vue d'un avenir qui n'est pas sans nuages, chaque capacité non douteuse vient ajouter aux chances de stabilité.

Trop de bouleversemens successifs ont d'ailleurs fait remarquer que ces mêmes circonstances extraordinaires, qui ne permettent plus de compter sur les prétendus convertis, les trouvent cependant maîtres d'une position et d'une influence, dont ils useront contre le gouvernement qui aura eu l'imprudence de les élever, se fiant, pour les ramener, au temps, dont l'action n'anéantit les partis qu'autant qu'il leur enlève aussi les chances de succès.

Quelque urgent qu'il soit d'éluder pour le moment les plus grandes difficultés, et au risque de ne pas obtenir ce retour apparent de tous à l'ordre actuel des choses, ainsi que l'heureux effet qui doit momentanément en résulter sur les masses ou à l'étranger (1), ne nous affaiblissons pas par l'adjonction

(1) Beaucoup de personnes pensent que ce succès, obtenu de suite par Napoléon, fut la première et principale cause de sa ruine : dès-lors il parut négliger ses véritables moyens de puissance; le peuple des rangs duquel il s'était élevé, qui lui prodiguait avec tant de résignation or et sang, et dans lequel il eût trouvé, au fur et à mesure de ses pertes, de nouveaux hommes capables de le seconder au milieu des plus grandes crises.

d'hommes, qui, rapportant à leur mérite ou à leur situation personnelle les faveurs avec lesquelles on croira se les attacher, conserveront leurs premières convictions politiques; C'est avec les jeunes gens qui n'ont rien ou peu à regretter du passé, tout à espérer de l'avenir, qu'il paraît plus convenable de faire bail: se les rendre favorables est peut-être le plus sûr moyen d'avoir les familles elles-mêmes.

Le pouvoir, quelque parti qu'il adopte à cet égard, doit le suivre avec prudenee et lenteur. Les prétentions de la noblesse sont connues, on s'en est fait une idée si alarmante, que tout rapprochement trop prompt ou intime avec cette classe, serait une espèce d'acte hostile qui compromettrait l'avenir.

Evitant donc d'aller au-devant des nobles vendéens, le gouvernement de juillet se bornera à les accueillir, il pourra même leur donner des emplois, d'abord peu importans, et qui en les éloignant du pays, leur feront perdre ces mœurs ou cette influence également dangereuses, mais il leur accordera d'autant moins de confiance que par leur position et leurs antécédens, ils tiendront davantage au parti contraire, se souvenant toujours que si Napoléon n'eut pas à s'occuper de la Vendée, tandis que Bourmont et Larochejaquelin s'élevaient à ses côtés, et que le fils de d'Elbée mourait glorieusement à Leipsick, il vit, deux ans après, l'un des deux premiers général dans l'ouest, et l'autre l'abandonner à Waterloo.

Les ventes et dislocations de grandes propriétés seront encouragées dans la Vendée militaire, comme moyen de briser les influences territoriales ou de les faire tomber en des mains moins hostiles. L'état lui-même pourra, pour cause d'utilité publique, faire cette opération à ses frais et risques; il serait aussi à désirer qu'un des princes eût une

propriété au centre du pays, vînt annuellement y passer quelques mois, et que son exemple attirât dans cette contrée trop peu appréciée, une partie des notabilités nationales que le génie de Napoléon avait projeté d'y fixer, en opposition des existences féodales.

La guerre civile se fait, pour ainsi dire, près du foyer domestique, théâtre ordinaire de la domination des femmes; ses ravages s'exercent sur tout ce que celles-ci possèdent de plus cher et de plus précieux : aussi le rôle de ce sexe devient-il très-important dans ces tristes circonstances; quand le pillage de leurs biens, le meurtre de leurs enfans ou époux, la misère affreuse qui les menace, leur font préférer l'insurrection, celle-ci devient inévitable et sanglante : quand à la lassitude d'une vie malheureuse et sans cesse agitée, se joint l'espoir d'une domination douce et protectrice, la paix ne peut tarder pas à être le vœu général du pays. Dans la haute classe du peuple vendéen, un reste de mœurs chevaleresques, augmentait encore cette influence des femmes; agens puissans, et cependant presque invisibles du parti de la cour, elles entraînèrent la noblesse aux armées, combattirent à côté des leurs, et influèrent souvent sur les opérations militaires (1).

(1) « Les femmes exercent un grand empire dans les châteaux de l'ouest, dit M. le » préfet Saulnier dans un article de *la Revue Britannique* sur la centralisation administrative » en France; on y retrouverait plus d'une analogue de cette belle Diana Vernon, l'une des » héroïnes les plus attachantes des romans écossais; de cette belle jacobite usant de toutes » ses séductions et de tous ses arts pour pousser ceux qui se trouvent dans sa sphère d'ac- » tion à des folies héroïques. Tandis que les hommes, le plus souvent en plein air, mè- » nent une vie demi-chasseresse et demi-agricole, les femmes, dans les loisirs de la vie du » château, cultivent leur esprit et deviennent bientôt supérieures à ceux à qui elles sont as- » sociées. On s'étonne souvent de voir des gentilshommes de l'ouest, qui se faisaient remar- » quer par cette physionomie angevine d'un caractère paisible et doux, et dont celle de » Cathelineau peut être considérée comme le type, se jeter tout-à-coup dans des entreprises » désespérées. C'est que ce n'est point à leurs inspirations propres qu'ils ont cédé, mais à » celles de femmes d'une humeur passionnée et aventureuse. On retrouve au surplus des » dispositions à-peu-près semblables dans tous les états de société analogues. »

L'histoire rapporte que Madame de Bonchamps chargeait les armes de son mari. Une marquise de Joulami, femme habile et influente, faillit même faire ôter le commandement à Charette : sa prétention était de *diriger les opérations militaires,* sous le nom de celle de ses créatures qu'elle éleverait au généralat : le rusé et hautain chef du Bas-Poitou, mit fin à de trop étranges démêlés, en lui adressant une quenouille.

On peut également citer cette dame de la Rochefoucauld qui commanda avec distinction pendant la première guerre un escadron de chasseurs vendéens; surprise près d'une ferme, elle fut fusillée aux Sables.

En 1815, les demoiselles Louise et Lucile secondèrent efficacement leur frère Larochejaquelin : montrant dans ces temps difficiles courage et présence d'esprit, elles furent alors le centre où la correspondance et les affaires du parti vinrent aboutir.

A ces faits nous aurions voulu opposer les preuves de l'égale part prise par les dames patriotes aux évènemens qui à diverses époques ont troublé l'ouest : mais moins heureuses que leurs rivales, ces dernières n'ont eu pour elles ni historiens, ni panégyristes, ni retentissemens de salons.

Dans les derniers temps de l'insurrection, séparées et sans nouvelles de leurs familles, de leurs propriétés, de leurs amis, proscrites et errantes à travers les campagnes, sous le poids d'une affreuse misère (1), les dames vendéennes acceptèrent avidement les promesses d'un avenir plus doux, et au

(1) Madame de Bonchamps, sauvée des flots de la Loire par quelques paysans, habita quelque temps le creux d'un vieux arbre où la petite vérole l'attaqua ainsi que ses enfans; un d'eux mourut. M. et Madame Moresset, cachés de la même manière pendant cinq semaines, ne pouvaient s'asseoir que l'un après l'autre : Madame Moresset était grosse ; Madame Dautichamp garda un an les vaches d'un administrateur de district, sans en être connue : beaucoup d'autres supportèrent une pareille misère.

risque d'être victimes d'une perfidie, s'entremirent avec ardeur et succès dans les diverses pacifications.

Plus récemment, nous les avons vues changeant de rôle, mais non d'importance, raconter dans d'élégans mémoires, les scènes sanglantes, les combats glorieux, les malheurs dont elles avaient été témoins ou victimes; dessiner à grands traits les héros, les passions de l'époque; peindre avec des couleurs peut-être plus brillantes que vraies les masses électrisées; faire ou défaire les réputations, et imposer leur opinion aux contemporains, souvent à l'histoire elle-même.

La connaissance qu'elles ont de la société et des petites passions qui l'agitent; une imagination vive et mobile qui leur fait quelquefois embrasser ou désirer les partis les plus extrêmes; la guerre pendant la paix, la paix alors qu'elles ont la guerre; la persévérance que la passion, l'intérêt ou l'amour-propre leur donnent; le nombre infini de ressources d'un pouvoir séducteur; tout, jusqu'à une certaine ignorance des affaires générales, qui les affranchissant des entraves et des formalités, ne leur fait douter de rien, peut encore les rendre utiles aujourd'hui pour la pacification complète et définitive de l'ouest.

Hoche recommandait constamment à ses officiers de bien traiter les prêtres et les femmes: « Vous en tirerez, écrivait-» il au général Dessain, des renseignemens précieux. Ces » deux espèces aiment à être flattées, à inspirer de la con-» fiance, et une fois qu'on a la leur, elles jasent beaucoup et » font faire souvent des découvertes utiles. » Le vainqueur de Quiberon en avait fait l'expérience; il savait aussi que ses relations habiles avec ces deux classes le faisaient accuser de royalisme par des patriotes ombrageux, de ruse et de trahison par les chefs rebelles réduits à l'impuissance.

Le gouvernement fera préférer aux dames nobles de la

Vendée militaire, les succès et une haute position dans le monde, aux soucis, aux dangers de l'intrigue; les autorités, elles-mêmes, pourront à la longue se les rendre favorables par l'attrait de leurs salons et des égards auxquels elles résistent rarement. Alors on verra beaucoup de résistances cesser et l'opposition vendéenne un moment populaire, aujourd'hui excitée par l'esprit de parti ou de vanité, n'existera bientôt plus que dans l'histoire.

TABLETTES MILITAIRES.

SYSTÈME DE TIRAILLEURS APPLICABLE A TOUS LES RÉGIMENS DE CAVALERIE.

S'il est vrai que le succès des armées soit dû, en grande partie, à la bonne organisation des troupes qui les composent, il est une vérité non moins constante, c'est qu'on ne saurait apporter trop de soins à constituer fortement et militairement ces mêmes troupes, si l'on veut qu'elles acquièrent tout l'essor et la consistance dont elles peuvent être susceptibles.

Mais ce résultat ne peut s'obtenir qu'au moyen d'une bonne composition, soumise à l'art de décupler, pour ainsi dire, les forces numériques, en leur imprimant une bonne direction, en leur donnant pour auxiliaires le coup-d'œil, le discernement, la persévérance, et en dotant, en un mot, les masses combattantes de tout ce qui est susceptible de déterminer et d'assurer la victoire ; car la bravoure, qui est l'âme des régimens, serait encore peu de chose, si on ne savait en tirer parti, si on était inhabile à maîtriser à propos ses écarts.

On ne saurait donc trop le dire et le répéter : *les multitudes ne constituent pas les armées*, vérité de tous les temps, bien prouvée, bien constatée, et qui cependant reste trop souvent ignorée.

Elle a été évidemment démontrée, cette vérité, aux temps reculés, par les prodiges des phalanges disciplinées et bien organisées d'Alexandre, opposées aux multitudes armées de

Darius, qui ne présentaient qu'un vain nombre, sans offrir la force d'organisation, qui seule pouvait les faire vaincre.

Les exemples modernes corroborent victorieusement cette assertion; aussi, faut-il viser plutôt à obtenir de bonnes troupes, qu'à leur assurer un avantage numérique.

Mais si ce principe est d'une exactitude rigoureuse et incontestable pour les militaires d'expérience de toutes armes, on peut dire qu'il doit particulièrement recevoir sa stricte application à l'égard des troupes à cheval; car qui ne se rappelle ces masses formidables de cavalerie, qui, à une époque de douloureuse mémoire, se consumaient pour ainsi dire, sous le propre poids de leur force gigantesque, sans pouvoir rendre à l'armée, autant qu'elles l'auraient voulu, *malgré la distinction de leur commandement*, les services importans qu'elles étaient appelées à réaliser?

Qui ne se rappelle en même temps, les prodiges de cette poignée de braves cavaliers, qui, à la bataille de Marengo, joua le sublime rôle qui a enfanté la victoire, dans tout son éclat, et avec tous ses miracles.

Ce fait seul prête à de profondes réflexions, et démontre sans réplique, aux yeux les moins clairvoyans, toute la magie d'une cavalerie militairement à propos mise en action, et dévoile les plus grands mystères de cette arme prestigieuse, lorsqu'elle est placée sous le commandement d'un chef habile, entreprenant, et doué de ce tact subtil, et de cette audace guerrière auxquels rien ne résiste, même dans les momens les plus calamiteux.

Honneur donc mille fois, au nom révéré, qui a immortalisé à jamais l'arme de la cavalerie, en révélant sa puissance! En nommant Kellermann, on honore à la fois, son digne émule de gloire, Desaix, dont le mouvement opportun et combiné avec celui de la cavalerie, arracha à Mélas, les

lauriers dont devait se couvrir l'armée autrichienne, et qui furent au contraire, pour les Français, un gage assuré de succès toujours croissans. Il est vrai qu'on était sous l'influence du grand capitaine, qui ne connaissait alors, ni obstacles, ni revers, et dont le prodigieux ascendant vivifiait et électrisait tout à son approche.

Il faut donc s'attacher à doter la cavalerie de tous les élémens qui peuvent contribuer à sa gloire, et assigner à ces élemens, qui deviendraient nuls s'ils n'étaient convenablement disposés, le véritable rôle qui doit irrésistiblement leur assurer un victorieux essor.

On est généralement partagé sur le meilleur système à appliquer aux tirailleurs, qui doivent sans cesse protéger, couvrir, éclairer les masses de cavalerie, et quelquefois celles de l'infanterie.

Les uns veulent qu'ils soient pris indistinctement dans tous les escadrons à tour de rôle, sans leur assurer une spécialité permanente, qui, à notre sens, est néanmoins le premier mobile de prospérité.

Les autres pensent qu'il est convenable d'assigner à un certain nombre de cavaliers, choisis dans chaque escadron, le service de tirailleurs, soit pour qu'ils remplissent ces fonctions quand l'escadron est détaché, soit, pour les réunir momentanément dans l'intérêt de tout le régiment, lorsque celui-ci présente la force de tous ses escadrons assemblés.

Quelques militaires d'expérience, voudraient qu'il fût formé un ou deux escadrons de tirailleurs, qui, livrés à leur spécialité et à leur inspiration, formeraient une troupe à part, quoique auxiliaire obligée et faisant partie de la masse du régiment.

Ces divers avis présentent des questions de la plus haute importance, questions vitales, dont la solution serait suscep-

tible peut-être *d'appeler les revers* ou *d'engager à jamais, l'arme des troupes à cheval, dans une voie de prospérité et de triomphe.*

Il est donc essentiel d'examiner avec la plus scrupuleuse attention, les diverses nuances qu'offrent ces assertions divergentes; et pour les mieux apprécier, il convient de les prendre une à une, afin de les surprendre, pour ainsi dire, dans leurs phases les plus essentielles.

Abordons ces questions, et voyons si de leur confrontation pourra découler une opinion fixe et judicieuse sur ce sujet important.

Les tirailleurs pris indistinctement à tour de rôle, dans chaque escadron, en plus ou moins grand nombre suivant les exigences du moment, présentent-ils des garanties suffisantes, et le but qu'on se propose, est-il atteint dans tout son complément, dans toute sa spécialité; les tirailleurs désignés de cette manière, offrent-ils la force constitutive désirable et la supériorité qui caractérisent ce service essentiel; la masse du régiment, peut-elle leur accorder une entière confiance, et leurs mouvemens peuvent-ils être exécutés avec cet *aplomb*, *cette impassibilité*, *cette persévérance*, *cette rapidité d'action*, *et cette bravoure calme*, *autant que clairvoyante et réfléchie*, que la grande habitude seule peut donner? sont-ils bien susceptibles, enfin, d'inspirer au régiment la sécurité qui naît de la conviction d'être bien éclairé, militairement gardé, et d'être à l'abri de toute tentative soudaine, de la part de l'ennemi, ayant pour objet une surprise?

On ne peut se le dissimuler, et l'expérience de nos immortelles campagnes le prouve, tous les cavaliers ne sont pas indistinctement propres à remplir avec distinction cette tâche essentielle et plus difficile qu'on ne le suppose généralement.

Il faut indispensablement aux tirailleurs une agilité, une activité et une force de caractère qui est bien loin d'être le partage de tous ; ce qui nécessite un choix indispensable dans leur composition. Leurs chevaux doivent aussi réunir les avantages de la vigueur, de la souplesse, de la légèreté, même de la tournure, ce qui habituellement se rencontre peu dans les chevaux ordinaires de troupe.

On voit donc, au premier abord, que le mode de tirailleurs que quelques militaires semblent préférer, en faisant concourir indistinctement tous les cavaliers de l'escadron à ce service spécial, sans avoir égard à leurs qualités individuelles et à la manière dont ils sont montés, est essentiellement vicieux et même impraticable, si l'on veut décidement obtenir les avantages qu'on doit se proposer. (1).

Mais ce choix en hommes et en chevaux effectué, choix qui n'est pourtant que la condition première pour constituer le bon tirailleur, il reste encore à celui-ci, à être complètement initié à ce service difficile, qui est tout-à-fait dissemblable du service de ligne.

Il fut un temps où j'étais convaincu moi-même, qu'il devait y avoir parité entre tous les cavaliers composant la compagnie ou l'escadron, et qu'on ne devait dans aucun cas, en exclure une partie du service de tirailleurs. Je voyais dans ce choix, comme tant d'autres, un froissement d'amour-propre, préjudiciable à l'élan qu'on doit s'attacher à faire naître parmi les cavaliers de tous les rangs et de toute espèce ; mais une

(1) Il est à remarquer, comme nous l'avons aussi fait à l'égard des cavaliers, que tel cheval, impropre au service de tirailleurs, peut être bon pour servir dans le rang ; tandis que le cheval de tirailleurs serait trop petit pour être employé en ligne ; du moins dans les régimens de cuirassiers, dragons et lanciers. Ces nuances sont essentielles à saisir ; il peut en résulter *revers* ou *succès*.

expérience soutenue et acquise au sein même des chances de la guerre, m'a convaincu du contraire.

Cette expérience apprend à ceux qui savent voir, observer, et profiter de ce qu'ils ont vu, que la spécialité seule peut triompher des obstacles fréquens qui surgissent en foule de certaines circonstances graves, et cette vérité m'a apparu vivante, surtout durant les mémorables campagnes de la péninsule hispanique.

L'arme des dragons dans laquelle je servais alors, a devoilé ce que l'art a de plus mystérieux, et cette connaissance a appris qu'il fallait donner aux tirailleurs, une consistance et une organisation toutes particulières. On l'a si bien apprécié, que presque tous les régimens de dragons de cette époque avaient fait un choix éclairé des cavaliers et des chevaux, susceptibles de faire la guerre de tirailleurs avec avantage, et que ces dragons réunis à part, étaient exclusivement destinés à ces fonctions ; (1) leur permanence comme tirailleurs et éclaireurs leur avait fait contracter une telle habitude de ce genre de service, un tel aplomb, une telle mobilité, un tel coup-d'œil, et enfin leur avait donné une si grande suprématie sur les tirailleurs ennemis, *qu'ils* ont coopéré de la manière la plus énergique, la plus brillante et la plus soutenue, à déterminer des succès qui allaient toujours croissant, qui tenaient du prodige, et qui entre autres avantages, établissaient une telle rivalité dans les régimens, qu'il n'y avait de la part des autres cavaliers, aucun effort qu'ils ne tentassent, pour concourir avec un zèle égal, à l'ensemble des opérations.

(1) Si à l'époque dont nous parlons, où les régimens de dragons essentiellement aguerris et faits, autant qu'on peut le désirer, à toutes les chances d'une guerre aussi longue qu'animée, on a reconnu qu'il y avait avantage éminent, nécessité même de choisir les tirailleurs ; à bien plus forte raison ce choix est-il indispensable à l'égard des troupes qui n'on point encore vu l'ennemi.

Ce sont des faits que nous citons, aussi les plus spécieux raisonnemens doivent-ils céder le pas et rendre un hommage mérité à la conviction de l'expérience.

S'il est vrai que l'escadron doit constamment porter avec lui les élémens de succès qui doivent en tout temps le faire distinguer, il n'est pas moins démontré que, pour se suffire à lui-même dans toutes les occasions, et particulièrement lorsqu'il est détaché, il doit indispensablement être pourvu d'un certain nombre de tirailleurs, pour en faire partie intégrante. Ces tirailleurs néanmoins, ne feront que le service de l'escadron, chaque fois que cette fraction de troupe sera livrée à elle-même, et qu'elle sera séparée du régiment. Elle sera donc constamment soumise à l'influence des mêmes chefs, qui, par là même, en tireront un bien meilleur parti. Lorsque le régiment sera réuni, leur service cessera comme tirailleurs, et sera le même que celui du reste de l'escadron.

Il y aurait de graves inconvéniens à ce qu'ils fissent celui de tout le régiment, lorsque celui-ci se trouve aggloméré; ces inconvéniens résultent de la nécessité qu'il y aurait de les réunir, en les extrayant chaque jour, et souvent plusieurs fois le jour, de leurs escadrons respectifs, lorsqu'il y aurait lieu à les employer à couvrir le régiment, ou à l'éclairer, ou à le flanquer, etc. Alors, ces tirailleurs seraient nécessairement commandés par des officiers étrangers, et en qui, par conséquent, ils n'auraient pas toute la confiance qui naît d'un commandement unique, permanent et spécial. Ils seraient forcément, tantôt sous les ordres des officiers de l'escadron, lorsqu'ils y rentreraient, tantôt sous ceux des officiers qui seraient instantanément et dans les momens les plus intéressans, appelés à les diriger dans le combat, ce qui romprait l'harmonie, l'ensemble, l'homogénéite, qui ne doivent cesser de distinguer une troupe quelconque. L'action du

commandement serait atténuée, et l'obéissance partagée, ne serait ni aussi entière, ni aussi passive que la nature des choses le comporte. Il y aurait conflit de pouvoir, et par suite manque d'unité et d'ensemble, ce qui détruit aussi la confiance. (1)

Nous ne parlerons pas des entraves de toute espèce qui surgissent en foule de ces dispositions, ni de la perte de temps qu'un tel ordre de choses occasione infailliblement, ni même de l'infériorité choquante d'un système organisé sur de telles bases, en comparaison de celui qui doit essentiellement porter le caractère d'une spécialité permanente et nécessaire. Tous les militaires clairvoyans au surplus apprécient ces diverses nuances, qui, d'ailleurs, offrent des disparates plus ou moins prononcées, et qu'il est par là même plus ou moins urgent de faire disparaître.

Il est donc convenable, d'après ces motifs et une infinité d'autres, que les bornes de cet aperçu ne permettent pas d'énumérer, de doter chaque régiment de cavalerie, d'une troupe de tirailleurs spéciale, chargée dans toutes les circonstances, quand le régiment est réuni, d'engager les préludes du combat, ou de le soutenir, en attendant le moment opportun de faire donner tout le régiment, ou une ou plusieurs de ses fractions. Cette troupe d'élite, car, comme nous l'avons dit plus haut, elle doit être choisie en hommes et en chevaux, éclairera le régiment dans ses marches à portée de l'ennemi, le flanquera, le précèdera lorsqu'il s'agira

(1) Il résulterait encore de ce système des conséquences extrêmement graves, qui n'ont pas été assez appréciées; c'est que les officiers d'escadron n'étant pas appelés à conduire eux-mêmes à l'ennemi une fraction de cavaliers de ce même escadron, il s'ensuit nécessairement que ces officiers ni cette fraction de troupe n'ont jamais l'occasion de se trouver immédiatement ensemble en combattant, ce qui est évidemment susceptible de désaffectionner le soldat envers ses chefs et *vice versa*; car, c'est à la guerre, *au moment suprême*, celui d'une action, qu'on apprend à se connaître réciproquement et à s'estimer.

d'en venir aux mains, et se ralliera au moment convenable au gros du régiment, pour lui offrir son appui en ligne, lorsque le cas sera jugé nécessaire.

Les tirailleurs par la grande habitude, acquerront une prépondérance justifiée par les difficultés attachées à ce genre de combat sur toutes les troupes qu'on leur opposerait, mais qui ne présenteraient ni les mêmes élémens, ni la même aptitude, ni le savoir, en un mot, encore assez difficile à acquérir, qui ne couronne que les travaux d'une longue expérience.

Les escadrons du régiment sont-ils tous détachés, les tirailleurs peuvent l'être eux-mêmes, mais toujours à leur place de bataille, sans que cette position leur soit plus défavorable que celle des autres fractions du corps. Ils restent toujours aux ordres des mêmes chefs, comme les autres escadrons, et commandent irrésistiblement la confiance du corps dont il font partie, tout en y maintenant l'émulation, premier mobile de tout succès. (1)

Les tirailleurs tels que nous les comprenons, c'est-à-dire formant une troupe à part des autres escadrons d'un régiment, quoique fesant partie intégrante de celui-ci, ne bornent pas leur service de guerre à protéger le corps dont ils font partie, soit avant, soit pendant ou après une action,

(1) On a allégué contre le système de tirailleurs constitués en une troupe à part des autres escadrons d'un régiment, quoique faisant partie intégrante de celui-ci, que lorsque ces escadrons sont détachés, la portion de tirailleurs qu'on serait alors forcé d'attacher à chacun d'eux, désorganiserait instantanément la troupe de tirailleurs, en laissant leurs officiers titulaires pour ainsi-dire sans troupes. Mais nous croyons répondre péremptoirement à ces objections par nos dispositions qui maintiennent les tirailleurs constamment réunis, sauf les circonstances rares qui obligent de détacher quelques-uns d'entre eux, pour telle ou telle mission extérieure. Nous leur répondons doublement par la désignation des tirailleurs faisant partie intégrante de l'escadron, qui l'éclairent, le couvrent et le protégent toutes les fois que celui-ci est détaché, et seulement alors.

ils peuvent encore être employés avec un avantage immense, à ces missions difficiles, autant que délicates et dangereuses, où la bravoure quoiqu'essentielle, est encore la dernière des qualités indispensables, et où l'intelligence, le tact, la subtilité du coup-d'œil, et enfin une habitude consommée de ce genre de guerre, jouent le premier rôle. Et qu'on ne croie pas que ces sortes de missions, dont l'efficacité est souvent notoire, puissent être confiées indistinctement à tous les cavaliers d'un régiment; on tomberait dans une grave erreur si on pouvait le supposer, car les qualités qui distinguent les bons cavaliers de ligne, diffèrent essentiellement de celles que doivent réunir à un haut dégré, la troupe de tirailleurs dont il est ici question; qualités qui ne s'acquièrent qu'à la longue, en traversant les pénibles travaux d'une guerre animée, et ses chances difficiles et souvent imprévues.

C'est en sortant victorieux de ces conjonctures épineuses, mais seulement alors, que les tirailleurs ont reçu, s'il est permis de se servir de cette expression, *le baptême de gloire* qui doit les rendre tels qu'on peut les désirer dans l'intérêt des régimens dont ils dépendent, et enfin de toute l'armée.

Il nous semble déjà entendre de toutes parts, nombre de voix s'élever contre la proposition de confier au choix, le soin de nommer les cavaliers destinés à faire la guerre de tirailleurs. Les uns y verront l'intention d'entretenir dans la cavalerie une troupe d'élite susceptible d'énerver les rangs du régiment en hommes et en chevaux; les autres crieront à l'inconvenance et à l'injustice de froisser l'amour-propre des cavaliers qui ne sont pas élus pour remplir ces fonctions, tandis que ce choix peut d'ailleurs être fautif et partial.

Des tirailleurs, ainsi que nous entendons les constituer, sont sans doute une troupe d'élite, car il y a absolue nécessité de choisir les hommes les plus aptes à ces fonctions;

mais elle doit essentiellement être telle, dans toute l'acception du mot, sous peine de se trouver au-dessous de la tâche qui lui est imposée. Elle n'énervera point les escadrons, comme on pourrait le croire, parce qu'il faut reconnaître une vérité incontestable, c'est que la spécialité dans toutes les branches de service et particulièrement dans celle-ci, est indispensable, et qu'un cavalier peut être très-distingué en lui assignant le poste qui convient à son caractère et à ses moyens, tandis que ces mêmes moyens seraient paralisés si on les employait à contre-sens. Ainsi les rangs, proprement dits, peuvent être illustrés par des hommes braves, mais qui ne réuniraient pas d'ailleurs toutes les qualités qui doivent caractériser les cavaliers destinés à agir pour leur propre compte, et qui doivent posséder cette pénétration, cette agilité, ce goût aventureux, qui constituent les bons tirailleurs. Ceux-ci, au contraire, se comporteraient dans le rang avec la distinction commune à tous ceux qui les composent, mais n'auraient pas l'occasion de donner à leur imagination et à leur ardeur, cet essor, cet élan militaire, qu'on ne saurait trop faire naître, et qui contribue plus qu'on ne le suppose vulgairement à appeler irrésistiblement les succès.

Ainsi, loin de nuire au service, ces deux sortes de troupes réunies sous le commandement du même colonel, ne peuvent qu'être un puissant mobile de bonheur et de prospérité. Et, en effet, quelle est la troupe de tirailleurs, qui, sans cesse en évidence, et destinée en quelque sorte, à donner l'exemple à tout le régiment, ne cherchera pas à se surpasser, pour mériter de plus en plus le renom pour lequel elle combat?

Quels sont les escadrons qui, électrisés sans cesse par ce noble exemple, ne chercheront pas avec tout l'élan qu'inspire le courage, à les soutenir, à les surpasser et à les venger!

Voilà de ces secrets de l'art, que le dieu de la guerre n'a confiés qu'à ses adeptes les plus privilégiés, et qui ne peuvent être connus que de ceux qui ont pris en quelque sorte les choses sur le fait (1).

Mais si les cavaliers, pour devenir bons tirailleurs, doivent être choisis en raison de leurs qualités individuelles, il est indispensable de les monter de manière à répondre à l'activité, aux fatigues, à la persévérance et aux privations qu'impose ce service essentiel. Et qu'on ne croie pas pour cela, qu'il faille dépouiller les escadrons, (on parle ici des régimens de cuirassiers, de dragons et lanciers) des chevaux les meilleurs et les plus agiles. Nous voudrions au contraire que les tirailleurs fussent montés par des chevaux qui leur seraient particulièrement affectés, et qui n'atteindraient point la taille de ceux reconnus propres aux armes précitées; car tel cheval qui peut faire un bon service dans le rang, serait incapable de soutenir les travaux du cheval de tirailleur. On ne nuirait donc aucunement à la composition des chevaux d'escadron; et le gouvernement tout en atteignant complètement le but qu'il doit se proposer, en montant les tirailleurs selon leur spécialité, y gagnerait encore; les chevaux de moyenne taille, et même les petits, étant infiniment meilleur

(1) On ne saurait trop rechercher les moyens les plus propres à faire naître l'émulation parmi les troupes; c'est peut-être là un des plus intéressans secrets de l'art. *Le grand capitaine* l'avait bien senti lorsqu'il créa les voltigeurs; et ses prévisions ont *surpassé son attente* (*). Ici, pour la cavalerie, les tirailleurs établissent un esprit de rivalité et d'émulation dans le régiment qui doit nécessairement porter ses fruits. Il faut que le choix comme tirailleur soit considéré comme une récompense; et il conviendrait d'assurer à cette troupe une haute paie. On y parviendrait facilement sans grever le trésor; et les frais de cette prime se retrouveraient avec usure, sur la modicité du prix des chevaux de tirailleurs. Ainsi l'effet que produisent déjà les cavaliers de première classe, sous les rapports d'émulation, se verrait encore centuplé par la création des tirailleurs.

(*) Paroles de Napoléon dans une proclamation à ses troupes.

marché, tout en réunissant généralement davantage les qualités essentielles qui doivent les faire choisir de préférence.

On voit donc qu'en adoptant ce système, il y aurait gain de toutes les manières, et sous les rapports économiques et sous le point de vue militaire dont personne ne contestera l'efficacité.

Ces dispositions, d'ailleurs tourneraient encore au profit des régimens de cavalerie, en ce sens, que la modicité du prix des petits chevaux, permettrait d'accorder un supplément de fonds, pour l'achat des chevaux d'escadron; ce qui autoriserait l'espoir de voir les régimens convenablement montés pour la guerre, avantage qui généralement est loin d'exister aujourd'hui.

Quant au discernement qui doit essentiellement présider au choix des cavaliers tirailleurs, il est difficile qu'il ne soit pas ce qu'il doit être; car il ne s'agit point ici d'arbitraire, ni de la volonté d'un seul; ce sont les officiers et sous-officiers des escadrons qui le déterminent, et présentent les sujets hiérarchiquement au capitaine, qui sanctionne ce choix ou le rejète s'il y a lieu. Mais une telle désignation est ordinairement l'expression de l'opinion de tous, et le capitaine ne peut que l'admettre.

Ce choix d'ailleurs ne saurait faire naître de défiance, ni donner lieu aux réclamations; s'il est judicieux, comme il y a lieu de le croire, il ne fera point de jaloux; il ne pourra qu'exciter le désir de le fixer à son tour; et c'est précisément le but qu'on doit se proposer.

Les tirailleurs sont vraiment des cavaliers d'élité; et indépendamment de l'émulation du champ de bataille, où les rivalités en présence se portent en quelque sorte un mutuel défi, il existe encore, dans notre système, la rivalité qui surgit

irrésistiblement du désir de faire partie d'une troupe qu'une composition spéciale distingue.

Les tirailleurs, constitués d'après nos vues, sont essentiellement cavalerie légère, mais une cavalerie légère dont la composition ne laisse rien à désirer, et qui présente par conséquent toutes les garanties possibles.

Les militaires qui ont fait long-temps une guerre animée, où les chances variées qui l'accompagnent se développent sous toutes les formes et leurs véritables points de vue, reconnaissent la nécessité absolue d'avoir dans toutes les occasions, une portion de cavalerie légère toujours sous la main, c'est-à-dire, une fraction de troupe, instruite à toutes les ruses et subtilités de ce genre d'opérations, et essentiellement façonnée, sous tous les rapports, à cette manière de combattre.

Mais, pourrait-on observer, durant la longue série de nos immortelles campagnes, chaque régiment de cavalerie s'éclairait lui-même, et avait contracté l'habitude forcée de se suffire dans toutes les occasions. Sans doute, et il le fallait bien; il était urgent que chaque régiment fît sa partie à la place où il se trouvait; et les cuirassiers mêmes se gardaient militairement, lorsqu'ils étaient isolés, s'éclairaient, et se conduisaient, quand il y avait nécessité, en tout comme la cavalerie légère.

Mais étaient-ils propres à ce service, toutes choses égales d'ailleurs, comme la cavalerie légère spéciale, qui est montée, armée et instruite en conséquence? Personne ne saurait répondre affirmativement.

Dira-t-on que les troupes légères à cheval, astreintes au rôle qui leur est distiné à la guerre, doivent être disposées de manière à couvrir, dans toutes les occasions, les régimens de cavalerie de ligne ou de réserve?

Nous répondrons que ces déterminations de cavalerie légère, de ligne ou de réserve, sont fort bonnes en temps de paix, pour établir une certaine différence entre les diverses armes; mais qu'à la guerre et forcément, surtout si elle est conduite avec vivacité, toutes les inversions possibles se commettent à cet égard, comme on l'a vu si souvent ; car enfin, il faut bien se servir ce que l'on a, et au point où ce qu'on possède est à votre disposition.

Je sais bien que dans une quinzaine de campagnes, presque toutes très-actives, auxquelles j'ai participé, le régiment de dragons dans lequel j'avais l'honneur de servir, a presque toujours fait la guerre d'avant-garde, et que, s'il a jamais été couvert par des hussards ou chasseurs, ce n'a été que par hasard (1).

Il faut donc reconnaître et conclure de ce qui précède, que chaque régiment de cavalerie doit avoir ses auxiliaires dans son propre sein, afin de les utiliser toutes les fois qu'il y a opportunité. Et c'est à quoi nous visons en constituant les tirailleurs de manière à répondre à toutes les exigences et à toutes les objections.

CH. DE TOURREAU,

Capitaine de cavalerie.

(La suite à un prochain Numéro.)

(1) Il serait sans doute bien plus dans la nature des choses et des spécialités, d'assigner, à la guerre, à chaque espèce de cavalier le service qui lui est le plus familier; mais forcément, comme nous l'avons déjà observé, il en sera presque toujours autrement, et les choses dussent-elles toujours se passer rationnellement, il suffit que les exceptions soient possibles, pour qu'il y ait de la prudence à les prévenir.

COUP-D'ŒIL

SUR L'ORIGINE ET LES CAUSES DE LA POSITION ACTUELLE

des

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES,

Et quelques idées formant le canevas d'un Réglement pour le service sanitaire des Chevaux de l'armée;

PAR FÉLIX VOGELI DE LYON.

A Monsieur le Maréchal Duc de Dalmatie, *Ministre de la Guerre.*

Monsieur le Maréchal,

Pénétré de l'intérêt que vous n'avez cessé de porter à toutes les mesures d'administration et d'organisation qui intéressent le bien-être des chevaux en France, j'ose espérer que vous voudrez bien accueillir favorablement le travail que j'ai l'honneur de vous adresser sur l'organisation du service sanitaire des chevaux de l'armée. D'accord autant que possible avec les exigences du service et la conservation si importante du matériel vivant qui en fait l'objet, ce travail laisse sans doute encore beaucoup à desirer, mais l'indulgence bien connue de Monsieur le Maréchal Ministre pour tous ceux qu'un zèle louable anime, m'est un sûr garant de la bienveillance de Monsieur le Maréchal.

Jusqu'ici effacés derrière le capitaine instructeur qui remplit en réalité et en sus des attributions de son grade, les

fonctions des vétérinaires, ces derniers toujours ignorés et méconnus, n'ont pu surmonter les nombreux obstacles qui s'opposent à leur avancement. Considérés, sans égard pour leur instruction médicale, comme de simples sous-officiers sans importance particulière, le service qu'on leur assigne, toujours surveillé et parfois ordonné par les instructeurs d'équitation, témoigne assez la méfiance dont ils sont l'objet, et dont ils demontrent en général l'injustice et l'inutilité.

Pour développer cette assertion, permettez, Monsieur le Ministre que je rapporte ici pour les commenter, quelques-unes des dispositions règlementaires qui indiquent les droits et les devoirs du capitaine instructeur en chef et du vétérinaire.

Le réglement sur la police intérieure, la police et la discipline des corps des troupes à cheval, dit, article 77 . . . . . .

2° — *Cet officier*, (le capitaine instructeur) *est chargé de la surveillance de l'infirmerie.*

Art. 79 . . . . . *Il propose au major qui les soumet au conseil d'administration les abonnemens pour le traitement des chevaux pour cause de maladies ou accidens habituels, et les abonnemens pour la ferrure des chevaux de troupe et de ceux d'officier . . . . .*

Il remet en même temps au major un rapport, 1° *sur le service des vétérinaires et de l'infirmerie,* 2° *sur l'administration des masses de ferrage et de médicamens,* 3° *sur l'état sanitaire des chevaux de remonte, et sur les mutations qui surviennent parmi eux.*

Il rend compte au major, lorsqu'il y a lieu, des observations qu'il a pu faire sur les fourrages délivrés aux chevaux de remonte, et lui fait la proposition des substitutions qu'il croit nécessaires.

Art. 80. — *L'instructeur d'équitation,* aidé du vétérinaire,

s'applique à reconnaître le traitement d'hygiène qui doit être prescrit à chaque cheval. En conséquence, les chevaux sont classés dans les écuries, non par lot appartenant à chaque escadron, mais en raison de leur force, de leur santé et des soins qu'ils exigent.

Les paragraphes 7 et 8, intitulés l'un *surveillance de l'infirmerie*, et l'autre *maréchalerie*, contiennent des dispositions qu'il est indispensable de retracer entièrement ici.

Art. 83. — *L'instructeur d'équitation a sous sa responsabilité la direction de l'infirmerie, tant pour le traitement des chevaux que pour l'emploi des médicamens, mais sans s'immiscer en rien dans les détails relatifs à l'art vétérinaire.*

Les chevaux admis à l'infirmerie cesseront, dès le jour de leur entrée, d'être sous la surveillance du commandant de l'escadron. Tout cheval de selle ou de trait entrant à l'infirmerie, y sera soigné par le cavalier auquel il appartient.

Aussitôt que le vétérinaire aura reconnu la maladie dont un cheval se trouvera affecté, et qu'il aura indiqué par écrit à l'instructeur le traitement auquel il veut le soumettre, celui-ci tiendra la main à ce que toutes les opérations nécessaires soient faites, et que tous les médicamens soient exactement distribués.

L'instructeur d'équitation rendra compte chaque jour, au major, par écrit et au rapport général, de l'état de santé des chevaux à l'infirmerie, de l'exactitude des vétérinaires à suivre les traitemens, et il veillera aussi à ce que les chevaux soient classés par ordre de maladie.

Art. 84. — *L'instructeur d'équitation exerce une surveillance active et continuelle sur la ferrure, en suivant tous les détails de la maréchalerie, visitant les travaux de la forge, réprimant les abus qu'il découvre, tels que la mauvaise fabri-* [illegible] *esanteur des fers, le mauvais emploi des clous;*

il surveille la qualité du fer employé par les maréchaux ferrans, s'assure qu'ils sont pourvus de clous, de fers forgés, de lopins, etc. et des ustensiles qui n'appartenant pas à la forge, ne sont pas fournis par l'Etat.

Les maréchaux ferrans sont personnellement soumis à l'examen de l'instructeur d'équitation, mais seulement en ce qui est de leur aptitude à leur métier; il rendra compte fréquemment des observations qu'il aura faites à ce sujet.

Trois divisions bien tranchées se présentent dans ces articles. En lisant la première, qui comprend les dispositions contenues aux articles 77, 79 et 80, ne croit-on pas lire ces mesures réglementaires qui indiquent aux vétérinaires une fraction de la part hygiénique de leur service ? Je dis une fraction, car bien que ce soit là tout ce qu'on exige de surveillance hygiénique générale, une foule d'autres objets, tels que l'influence de l'exercice, des fourrages, des eaux, des logemens, etc. sur la santé des chevaux, sont mis par le réglement, dans l'énoncé de ces devoirs.

Quant à l'article 83, sa rédaction suffit pour démontrer que le gouvernement, pénétré de l'importance des chevaux, a jugé indispensable de préposer à leur surveillance un homme assez haut placé dans les corps, pour en avoir toute la confiance; mais il n'a pas voulu que cet homme soit le vétérinaire, qui seul pourtant dans le corps a fait des études assez étendues pour lui permettre de s'acquitter dignement de ces devoirs et de cette surveillance. Il a au contraire réservé au capitaine instructeur une bonne part des fonctions du vétérinaire, sans pourtant exiger de lui les mêmes études, et n'a assigné à ce dernier, que l'exercice chirurgical de son art et l'emploi que devrait occuper un maître maréchal; et pour si peu de considération qu'il lui donne, il exige de lui quatre années d'études sérieuses, mais qui ne lui procurent

à l'armée qu'un titre presque illusoire. La phrase suivante exprime en deux mots ma pensée : Le capitaine instructeur est le médecin vétérinaire, et le vétérinaire est le chirurgien.

Quant à l'article 84, il prouve combien la création des maîtres-maréchaux dans les corps de cavalerie est indispensable au bien-être de ces corps, et démontre aussi la nécessité d'une surveillance constante *ad hoc* et par un homme du métier sur cette portion essentielle du service.

Quelques succinctes réfutations prouveront à Monsieur le Maréchal la vérité de ces propositions.

Cet officier est chargé de la surveillance de l'infirmerie, dit un passage de l'article 77. Ces paroles font naître à l'esprit ce dilemme : Ou les vétérinaires des corps sont des hommes probes et suffisamment versés dans la pratique de leur art, ou ils ne le sont pas. Dans le premier cas, et si l'importance du service sanitaire des chevaux exige de celui qui l'exerce une dignité militaire analogue au grade de capitaine, pourquoi au lieu d'investir le vétérinaire de ce grade, lui fait-on subir l'humiliation d'un contrôle auquel on n'a jamais songé dans les corps pour la santé des hommes, bien plus précieuse et plus chère au pays que celle des chevaux ? et dans le second cas, l'armée n'a que faire de gens improbes et de bras incapables.

Quant aux propositions d'abonnement, dont il est parlé à l'article suivant, je me permettrai de faire observer à Monsieur le Ministre de la guerre, que je crois ce mode de paiement onéreux pour le Trésor, et pouvant être avantageusement remplacé. Dans le cas cependant où il serait jugé convenable de le maintenir, il y aurait à revoir dans cet article la source d'où doit émaner la proposition ; en effet qui mieux que le vétérinaire peut apprécier la suffisance ou l'exiguité de l'abonnement ? L'instructeur en chef doit encore, dit cet ar-

ticle, remettre au major, un rapport sur le service des vétérinaires et de l'infirmerie, comme aussi sur l'état sanitaire des chevaux de remonte, la nature des fourrages qui leur sont délivrés et les demandes de substitutions qu'il croit nécessaires.

Examinons scrupuleusement, sans partialité et sans prétention, quel rapport l'instructeur en chef peut faire sur le service des vétérinaires et les infirmeries. Etranger à la médecine et à la chirurgie des animaux domestiques, il ne peut que constater leur assiduité, et quels que soient les termes qui composeront son rapport, il ne contiendra jamais en substance que ces mots: Le vétérinaire est ou n'est pas zélé, il fait ou non ce qu'il a promis de faire. Car, quelles que soient les déterminations prises par le vétérinaire, qu'elles aient été dictées par une profonde connaissance de l'affection ou par une erreur de diagnostic, le capitaine instructeur inhabile, et ne devant aux termes de l'article 83 s'immiscer en rien dans ce qui est relatif à l'art vétérinaire, ne peut juger, ni blâmer, doit aveuglement s'en rapporter au dire intéressé du praticien; et alors à quoi bon son contrôle ?

Et puis, quelque distingué militaire qu'il puisse être, quelque haute que soit sa réputation d'écuyer, connaît-il toujours assez de botanique et d'hygiène pour faire convenablement les rapports exigés de lui, et le classement que lui attribue l'article 80? Accordons-lui encore toutes ces connaissances, les soins que réclament les jeunes chevaux pour leur éducation, et l'instruction équestre des hommes, ne l'obligeront-ils pas à se réclamer du vétérinaire pour l'établissement de ces rapports, qui néanmoins présentés en son nom, deviennent pour lui des titres à la gratitude du corps, tandis que leur véritable auteur végète ignoré.

L'art. 80 lui adjoint, il est vrai, le vétérinaire, mais c'est

ce dernier seul qui doit classer les jeunes chevaux et leur assigner un régime ; les attributions de l'instructeur en chef, sont l'éducation du cheval au manège et aux manœuvres, les soins d'embouchure, de harnachement, etc.

Et ceci, Monsieur le Maréchal, n'est point une supposition gratuite, questionnez chacun de ces Messieurs, j'en appelle à leur loyauté d'officiers français, bien petit est le nombre de ceux d'entr'eux qui n'ont jamais eu recours aux lumières des vétérinaires, et plus petit encore le nombre de ceux qui ne leur rendent pas hautement justice en reconnaissant qu'ils ne sont pas à leur place.

Le premier alinéa de l'article 83 renferme une contradiction choquante ; il dit : L'instructeur d'équitation a sous sa responsabilité la direction de l'infirmerie, *tant pour le traitement des chevaux que pour l'emploi des médicamens*, mais sans s'immiscer en rien dans les détails relatifs à l'art vétérinaire.

Comment l'instructeur d'équitation dirigera-t-il l'emploi des médicamens sans s'immiscer dans les détails de l'art? .....

Le quatrième alinéa du même article n'est pas non plus susceptible d'une ponctuelle exécution. Il n'est donné à personne de prévoir d'une manière invariable la marche des désordres organiques et de leur tracer une route ; le vétérinaire consciencieux ne pourra donc, dans aucun cas, donner au capitaine instructeur le programme d'un traitement qui peut changer tous les jours, et cette vérité est tellement sentie, que je ne sache pas que jamais un de MM. les instructeurs d'équitation l'ait demandé. D'ailleurs, son exécution fût-elle facile, à quoi bon cette surveillance et ce programme, que le vétérinaire fait à sa guise, sur lequel il met ce qu'il veut, et que le capitaine ne peut discuter? Et puis, comment accorder cette surveillance humiliante de tous les instans avec la dis-

position de l'article 83, qui leur interdit le droit de contrôle sur tout ce qui est relatif aux détails de l'art ?

Le compte des progrès, en mieux ou en pis, ne devrait-il pas aussi être rendu par le vétérinaire lui-même ? qui plus que lui a intérêt à la guérison des malades et à leur classement par affection ?

Je crois avoir démontré par les quelques réfutations qui précèdent, que le véritable vétérinaire des corps de cavalerie, n'était pas celui qui en porte le titre et les marques distinctives, mais bien le capitaine instructeur.

Ainsi donc, en France aussi, on a senti la nécessité d'investir un homme élevé en grade de la surveillance sanitaire des chevaux du corps, mais cet homme n'y est point, comme en Allemagne, en Angleterre, en Russie, en Danemarck, en Suède, etc., un homme ayant fait des études médicales particulières et muni d'un diplôme de vétérinaire, c'est ici *le capitaine instructeur d'équitation.*

Je demanderai à Monsieur le Ministre la permission de comparer succinctement ici l'instruction de chacun d'eux.

Messieurs les capitaines instructeurs, élèves de l'école royale d'équitation, ont suivi pendant deux ans dans cet établissement un cours complet d'équitation militaire, de manœuvres de cavalerie, etc., etc., auquel on a joint, par forme de complément, quelques leçons d'extérieur du cheval, la nomenclature de ses os et celle de ses viscères, puis quelques notions d'hygiène. Ce cours n'est que secondaire et considéré comme accessoire.

Les vétérinaires, à leur tour, ont pendant quatre ans appris à connaître, de la façon la plus intime, l'organisation anatomique du cheval, l'histoire générale et détaillée des altérations de sa machine et leurs causes, les rapports d'organisation et ceux des fonctions, ils ont appelé à leur aide,

pour étudier son hygiène et sa thérapeutique seulement, la topographie, la géologie, la météorologie, l'architecture rurale, la chimie, la physique, la pharmacie, la botanique, la zoologie, etc., etc.; et toutes ces études ne sauraient balancer l'érudition de l'école de Saumur, où l'on ne dissèque pas dix cadavres par an ! ! ! .....

On ne saurait assigner à ces considérations la cause de la défaveur qui pèse sur les vétérinaires militaires, et l'origine de leur fâcheuse position. Mais en examinant bien, peut-être la verra-t-on indiquée dans le titre IV du décret du 15 janvier 1813. En effet, on lit au paragraphe 3 de ce titre sous la rubrique, *des vétérinaires dans les corps* et à l'article 40.

Il y aura dans chacun de nos régimens de troupes à cheval et bataillons du train, un maréchal vétérinaire en premier et un maréchal vétérinaire en second. Ceux qui s'y trouvent prendront ces dénominations; le plus ancien, celle de maréchal vétérinaire en premier. S'il y en a trois, le troisième sera maréchal vétérinaire surnuméraire.

Cet article peut laisser dans l'esprit de ceux qui le liront la croyance que jusqu'alors les vétérinaires n'étaient pas légalement attachés aux corps, n'y avaient aucun rang, aucune assimilation de grade, et n'y étaient appelés que par l'impérieuse nécessité, qui leur substitua si souvent des cavaliers ou maréchaux ferrans sans instruction, lesquels, en en remplissant les fonctions, s'emparèrent du titre et furent ainsi tacitement reconnus par la promulgation du décret. Cette opinion est encore fortifiée par la lecture du troisième alinéa de l'art. 43 du même paragraphe ainsi conçu : *A défaut de vétérinaires surnuméraires, les régimens sont autorisés à choisir pour y suppléer, un ou deux maréchaux-des-logis, brigadiers, cavaliers ou maréchaux ferrans. Ils feront partie des cadres,*

dans les corps sur le pied de paix, et seront en plus dans ceux sur le pied de guerre. Ils recevront, tant qu'il sera utile de les employer comme vétérinaires, la solde du grade immédiatement au-dessus du leur.

Ainsi, lorsque l'éloignement des corps et l'urgence empêchaient d'attendre la sortie des écoles, ces militaires faisant fonction, étaient définitivement nommés, et il y en avait ainsi beaucoup dans les corps, où il s'en trouve même encore quelques-uns (1). Le décret qui les confirmait dans leur emploi par ces mots : *ceux qui y sont, prendront, etc.* récompensait donc assez leur mérite, en les assimilant aux maréchaux-des-logis et aux maréchaux-des-logis chef, puisque les grades qu'on leur accordait, ne pouvaient être la garantie de leur moralité médicale ou de leur probité militaire.

Mais aujourd'hui que les vétérinaires des corps sortent tous des écoles où ils ont puisé une instruction étendue et variée, y a-t-il de leur part plus que le sentiment de ce qu'ils valent, quand ils réclament, pour prix d'une instruction qui déroule à leurs yeux le magnifique tableau de toutes les connaissances naturelles, la récompense qu'on accorde aux élèves de tous les autres établissemens où se recrute l'armée, surtout quand ce prix est réclamé dans le but d'être plus utile au pays et de l'honorer davantage, en profitant de la position demandée pour agrandir le domaine de la science, qui leur a fait l'honneur de les initier à ses beautés ?

Quant aux articles du règlement qui concernent le service des vétérinaires, et qui comprennent les numéros 355 à 360 inclus, ils sont le complément indispensable du service sani-

(1) Cette branche de service n'est pas la seule dans laquelle le besoin ait appelé des incapacités ; il y a encore aujourd'hui dans les cadres des officiers de santé, des chirurgiens-majors, qui furent d'abord infirmiers, et dont les connaissances littéraires et médicales, sont bien loin de celles d'un bachelier-ès-lettres, et d'un docteur en médecine.

taire des chevaux, tracé en grande partie au chapitre des attributions du capitaine instructeur, et ne relatent ici que la part de ce service dévolue à celui qui, dans les corps, porte le titre de vétérinaire.

Pourquoi le capitaine instructeur en chef a été investi de la part la plus importante du service des vétérinaires, est chose aisée à dire, et l'article 47 du paragraphe III du décret impérial nous aidera dans cette explication; cet article dit: *Nos régimens de troupes à cheval cesseront d'envoyer aux écoles vétérinaires les officiers ou sous-officiers que notre arrêté du 24 prairial an XI les autorisait à y détacher pour y acquérir les connaissances de l'hippiatrique. Ceux qui s'y trouvent rejoindront leurs corps immédiatement après la promulgation du présent décret.*

Les règlemens de l'époque attribuaient sans doute et avec raison à ces officiers qui de fait étaient vétérinaires, le droit de surveillance et de contrôle sur les sous-officiers, brigadiers, cavaliers ou maréchaux-ferrans dont il est question à l'article 43 et que nous avons rapporté.

Les diverses commissions chargées de modifier les règlemens copient toujours sur l'ancien ce qui doit être maintenu ou ce qui leur paraît tel, et c'est ainsi sans doute que cette disposition sera arrivée jusqu'à nous, écrite en ces termes au paragraphe premier des attributions du capitaine instructeur, article 77. Un officier choisi *parmi ceux qui possèdent le plus de connaissances en hippiatrique*, est chargé, etc., etc. C'est aussi probablement une erreur de copie, qui fait que, sur le réglement de 1830, on lit, article 356 relatif aux marques distinctives des vétérinaires, qu'ils doivent porter, l'un les galons de maréchal-des-logis et l'autre ceux de maréchal-des-logis-chef; tandis qu'une décision ministérielle du 31 décembre 1826, insérée au Journal militaire officiel,

deuxième semestre, page 682, supprime ces galons et leur substitue une ou deux boutonnières au collet de l'habit.

Je ne saurais terminer la revue du décret impérial du 15 janvier 1813 sans mentionner ici le paragraphe 2 du titre IV, comprenant les articles 34, 35, 36, 37, 38 et 39, relatif aux *inspecteurs vétérinaires* et à leurs fonctions. Abrogés par les deux ordonnances royales du 1er septembre 1826 et 28 août 1832, j'ai déjà eu l'honneur, dans un travail remis le 7 octobre 1832 à M. le lieutenant-général baron Neigre, de proposer à M. le ministre leur rétablissement sous le titre de *comité vétérinaire*. Je ne puis que répéter ici à M. le maréchal que cette création serait d'une utilité grande pour l'armée de cavalerie, et je le prie de permettre que je rapporte ici les fonctions que ce décret attribuait à ces inspecteurs.

Art. 38. *En temps de guerre, ils seront chargés en chef du service vétérinaire des grands parcs d'artillerie, du génie et des équipages, des dépôts de chevaux pour les troupes à cheval, et autres grands établissemens permanens ou temporaires formés pour le service général de l'armée.*

Art. 39. *En temps de paix, les vétérinaires inspecteurs pourront être placés près des dépôts qui seraient formés pour la réception des remontes. Ils seront également employés, par notre ministre directeur, à faire des tournées pour s'assurer de la manière dont nos chevaux de troupe sont soignés et traités par les vétérinaires des corps, reconnaître la salubrité ou l'insalubrité des écuries des différens quartiers de la cavalerie, et proposer toutes les mesures sanitaires propres au bon entretien et à la conservation des chevaux.*

Ce sont là aussi, Monsieur le Ministre, à peu de chose près, les devoirs que j'attribuais au comité vétérinaire dont j'ai eu l'honneur de vous proposer la création, et cela était

pour moi une nécessité tellement sentie, qu'à l'époque de mon premier rapport je ne connaissais pas le texte du décret impérial du 15 janvier 1813.

Ces parallèles et ces réfutations terminées, il me reste encore à prier Monsieur le Maréchal Ministre de la guerre de vouloir bien restituer aux vétérinaires des corps, et avec un grade convenable, les attributions qui leur ont été enlevées pour être dévolues aux capitaines instructeurs, et d'accorder aussi quelques instans d'attention aux propositions que j'ai l'honneur de lui soumettre.

IDÉES *pour servir de canevas à un projet de Réglement sur le service sanitaire des Chevaux de l'armée.*

PROPOSITIONS.	OBSERVATIONS.
TITRE I.	
Des élèves militaires.	
ART. 1. Le nombre des élèves militaires est fixé à quarante.	Conformément à l'article 1er de l'ordonnance royale du 26 juillet 1826.
ART. 2. Les élèves militaires seront surnuméraires pendant les deux premières années de leur séjour à l'école, et ne seront titulaires que lorsqu'ils auront satisfait d'une manière convenable aux examens de la deuxième année d'études.	Conformément aux articles 1, 2 et 3 de l'ordonnance royale du 28 août 1832.
ART. 3. Les élèves titulaires sont seuls entretenus aux frais du département de la guerre.	L'article 4 de l'ordonnance du 28 août 1832 renvoie à leurs parens ceux d'entre les élèves qui, libérés du service, n'auraient pas satisfait aux examens, et fait ainsi perdre au Trésor le prix de deux ans d'entretien. En n'entretenant que les élèves titulaires, cet inconvénient disparait, et la mesure devient un objet d'émulation,

Art. 4. Les élèves militaires qui auront achevé leurs quatre années d'études, et qui auront obtenu le diplôme de vétérinaires, seront classés dans les corps par ordre de mérite, en suivant la liste du jury, et d'après les besoins.

Sûrs d'être placés par ordre de mérite à leur sortie de l'école, les élèves s'efforceraient d'obtenir un numéro élevé, et leur instruction première étant un gage de leur aptitude, peu de parens auraient le désagrément de faire, pendant deux ans, des sacrifices qu'ils pourront du reste continuer à leur gré pour faire de leurs fils des vétérinaires civils, si le jury d'examen refuse de les admettre comme élèves militaires titulaires.

Art. 5. Nul ne sera admis comme élève militaire, s'il est âgé de moins de 16 ans ou de plus de 25; s'il n'a été vacciné ou n'a eu la petite-vérole; s'il n'est porteur d'un certificat d'un médecin, visé par le maire de la commune et le sous-préfet et le préfet de l'arrondissement, et constatant qu'il a une constitution propre au service militaire; s'il ne produit un certificat délivré par le recteur d'une Académie et visé par le sous-préfet et le préfet, et constatant qu'il a terminé ses études dans un collége.

Séduits par l'appât du titre d'officier, d'une position honorable dans le monde et d'une carrière à parcourir, bien des jeunes gens qui, aujourd'hui, fuient les écoles vétérinaires où leur goût les porte pourtant, s'empresseraient de se faire admettre au nombre des élèves militaires, et l'armée aurait à son service l'élite des praticiens.

TITRE II.

§ 1. *Des vétérinaires militaires.*

Art. 6. Les vétérinaires de l'armée sont divisés en trois catégories; 1° ceux attachés aux corps de troupes à cheval; 2° ceux placés dans les dépôts de remonte; 3° les inspecteurs membres du comité.

Les vétérinaires des corps forment deux classes, 1re et 2e; ceux compris dans la première classe sont assimilés aux ..... des régimens de cavalerie, et ceux compris dans la deuxième aux ..... Ces deux classes comprennent la troisième catégorie.

Les vétérinaires des dépôts de remonte ne sont que d'une classe, assi-

Compris dans la mesure, je prie M. le Maréchal Ministre de la guerre de vouloir bien accepter ma déclaration d'incompétence pour la question d'assimilation.

La classification et les distinctions que je propose, en ouvrant une carrière aux jeunes gens qui se destineront à la médecine vétérinaire militaire, développeront leur zèle, soutiendront leur émulation, et sûrs que leur mérite ne sera jamais méconnu, ils travailleront avec ardeur à découvrir les abus qui pourront exister dans les corps, à les signaler et à indiquer aussi toutes les amélio-

milée aux ..... et forment la deuxième catégorie.

Désormais, quand l'importance d'un dépôt de remonte l'exigera, il y sera envoyé, ou à sa succursale, un vétérinaire en 1er des corps de troupes à cheval.

Les vétérinaires inspecteurs membres du comité sont assimilés aux ..... et forment la première catégorie; leurs attributions sont déterminées par l'ordonnance de leur institution.

§ 2. *Tenue et marques distinctives.*

Art. 7 et suivans.

§ 3. *Responsabilité et devoirs.*

Art. .....

TITRE III.

§ 1. *Mode d'avancement.*

Art. .. L'avancement aura lieu d'une classe et d'une catégorie à l'autre, au fur et à mesure des vacances ou des besoins, sur la proposition du comité vétérinaire qui jugera d'après les rapports mensuels expédiés par les vétérinaires des corps et des dépôts.

§ 2. *Solde et accessoires.*

Art. .....

§ 3. *Pensions de retraite.*

Art. .....

rations qu'ils croiront nécessaires. Car, quelqu'intérêt qu'on porte à la chose publique, le *primò mihi* perce toujours; et dans leur position actuelle, sûrs de ne travailler au bien-être des chevaux qu'en faisant profiter un autre des fruits de leurs labeurs, la plupart des vétérinaires militaires se renferment absolument dans les limites étroites du rôle insignifiant que les règlemens leur ont tracé.

Subordonnée à l'assimilation qu'on accordera à ces fonctionnaires, et à la restitution qu'on leur fera de la portion de leur emploi maintenant dévolue aux capitaines-instructeurs, la rédaction de ces deux paragraphes ne peut être exécutée qu'après que ce point essentiel aura été réglé.

Ce mode d'avancement ne devant profiter qu'aux vétérinaires les plus instruits et les plus recommandables, serait un sûr moyen d'obliger chacun d'eux à travailler et à observer, dans la crainte de voir un autre corps ou dépôt envoyer des rapports plus savans et plus judicieux, et aussi dans la perspective d'un avancement plus prompt.

Ces deux paragraphes sont subordonnés à la nouvelle position qu'on leur accordera.

Il reste encore pour compléter ce canevas, les dispositions relatives aux militaires actuellement existans dans les corps avec le titre de vétérinaire, mais qui n'ont point de diplôme. Presque tous ont vingt, vingt-cinq, vingt-huit ans de service; leur nombre assurément n'arrive point à dix, quelques-uns sont chevaliers de la légion-d'honneur, et la position de vétérinaire ne doit-elle pas leur être acquise? S'ils avaient continué leur service comme cavaliers ou sous-officiers ne seraient-ils pas aujourd'hui officiers ?

Ici se termine, Monsieur le Ministre, le travail que j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous soumettre. Heureux du bien-être de l'armée, que vous cherchez à augmenter sans cesse, vous avez toujours accueilli avec indulgence les observations utiles, et encouragé les efforts des jeunes militaires. Aussi, persuadé que mon zèle importun trouvera grâce devant vous en faveur du motif qui m'anime, c'est avec la plus entière confiance dans votre sagesse et votre équité que je me suis permis de vous parler avec franchise et liberté d'une classe de militaires trop méconnue, et c'est avec reconnaissance pour l'attention qu'elle vous prie de lui donner, que cette classe entière d'hommes utiles en attend le résultat.

FÉLIX VOGELI DE LYON,

Vétérinaire en second au 5e Escadron
du train des parcs d'Artillerie.

HISTOIRE.

MÉMOIRES HISTORIQUES

SUR

LE MONTÉNÉGRO

ET SUR LES PEUPLADES ADJACENTES DE L'ERZEGOVINE ET DE LA HAUTE-ALBANIE,

Faisant suite aux Mémoires sur les Iles Ioniques;

PAR LE GÉNÉRAL GUILLAUME DE VAUDONCOURT.

(Suite.)

CHAPITRE II.

Histoire du Monténégro écrite par Monseigneur Vassilio Petrovicz, *Évêque métropolitain.*

LE Monténégro est cet espace de pays qu'on appelait autrefois *Zenta*, nom que conserve encore aujourd'hui un petit territoire et le fleuve qui le baigne (1). Ce fleuve prend sa source au septentrion, dans la commune de Zenta (2); de là il dirige son cours vers le midi, et va se

(1) L'empire de Servie était divisé en Servie proprement dite, bannat de Bosnie, bannat de Croatie, duché d'Erzegovine, et duché de Zenta et Monténégro. Le duché de Zenta comprenait le Montenégro actuel et toute la vallée de la Moratza jusqu'à Szabiak. Aujourd'hui la vallée de la Moratza, entre Ladgoritza et Szabiak porte seule le nom de Zenta.

(2) Aujourd'hui elle s'appelle Plava.

jeter dans la Moratza (ou Moraka), à une petite distance de *Vertograd*, qu'on croit être la patrie de Dioclétien (1), parce qu'il y fit bâtir une ville appelée *Dioclea*, détruite ensuite par Simon Nemagna, premier empereur de Servie. Ces deux rivières réunies, continuant à couler vers le midi et ne portant plus que le nom de Moratza, vont se décharger dans le lac de Skutari. Ce lac commence à la plaine de Zenta, se prolonge jusqu'au fleuve Bojana, renferme plusieurs petites îles où les ducs de Monténégro et de Zenta avaient fait bâtir des couvens (2), et épanche la surabondance de ses eaux dans la Bojana. Ce dernier fleuve, après y avoir pris sa source, arrose diverses contrées, et va se perdre dans la mer Adriatique, du côté de l'occident (3).

Sur la droite du lac, en face du fleuve Bojana, est le fertile territoire de Szestanska Craina (4), et un peu plus bas, au septentrion, le département de Czernitza, dont la vaste et fertile plaine (5) produit du froment et des fruits excellens, et est arrosée de diverses eaux. A l'occident de cette commune s'étend le littoral maritime (6) d'où l'on tire des fruits délicieux, particulièrement des olives et des raisins. De là, en commençant par les deux villages de Spitza et de Sussani, on se rend dans le canton de Pas-

(1) Les ruines de Vertograd et de Dioclea, se voient près de Slatista, sur les bords de la Zenta ou Czikuna.

(2) Ces couvens sont au nombre de cinq ainsi que les îles; savoir: Saint-Nicolas de Vranina, Oslagovitza, Stavena, Govitza et Morakovicz.

(3) L'embouchure de la Bojana est à 18 milles de Skutari, et elle n'arrose pas d'autres contrées que les districts de Dulcigno et Skutari.

(4) C'est le Craino d'Antivari et Dulcigno.

(5) On reconnaît bien là l'esprit national des Plava-Illyriens (Voyez page 5, *la description de Czernitza*).

(6) C'est le littoral de Budna.

trovicz (Pastrovicchio), à l'occident duquel se trouve la commune de Maini, dépendante (1) du département de Kattuni, où l'on voit un monastère appartenant à l'église métropolitaine du Monténégro (2), située dans une plaine très-bien cultivée, couverte d'arbres fruitiers et de vignes qui produisent de très-bon vin. La commune de Zuppa (3) qui commence à l'occident de Maini, consiste en une grande plaine partagée en champs, vignes et oliviers. La péninsule de Lustitza, au nord-ouest de Zuppa, ne contient que trois villages, Boghevicz, Castoli et Lustitza. A l'orient de Boghevicz s'étend la plaine appelée des Salines (4), où les ducs de Monténégro faisaient travailler à la fabrication du sel. Non loin de cet établissement, existait un fameux monastère dédié par Etienne II (ou V), empereur de Servie, à l'archistralite Michel, dans lequel soixante-douze moines furent assassinés par des catholiques Romains, venus exprès de Cattaro en 1443 (5), époque à laquelle les Serviens furent battus par les Turcs à la fameuse bataille qui se donna dans la plaine de Kossova.

La ville de Cattaro dépendait autrefois du Monténégro; plusieurs des premières familles du pays s'y vinrent établir; les empereurs de Servie y bâtirent des églises, et l'invincible Etienne VI y fit construire un palais. Mais,

(1) Maini ne dépend plus du Montenégro; il a été réuni au Pastrovicz.

(2) C'est le couvent de Lastua aujourd'hui dépendant de Pastrovicz et de Cattaro.

(3) Les communes de Zuppa et de Lustitza et le reste de Pastrovicz jusqu'à Lastua, se sont séparées vers 1680 du Monténégro et se sont données aux Vénitiens. Les communes de Spitza et Sussani se sont données aux Turcs et dépendent d'Antivari.

(4) Ces Salines ont été détruites en 1650, et les Vénitiens en ont établi d'autres près de Rizano, où les Monténégrins viennent se fournir.

(5) Il y a ici une erreur de date, la première bataille de Kossova et la destruction de l'empire de Servie date de 1389. La bataille dont il s'agit ici est la seconde de Kossova, que le sultan Morad ou Amurat II gagna contre Jean Huniades qui était venu avec une armée hongroise au secours du despote de Servie; elle se donna en 1448.

après l'année 1443, cette ville changea de maître et se mit sous la protection des Vénitiens (1).

Le premier village qu'on rencontre en remontant des salines vers Cattaro, s'appelle Gnegoste (Gniegoszcz); c'est là qu'habitent les principales familles du Monténégro, savoir : les Petrovicz, Radomicz et Bogdanovicz. Au midi de ce village se trouve la montagne de Kovczen, de peu de circonférence, mais assez élevée, du pied de laquelle se précipitent divers torrens qui vont baigner le littoral de Zuppa. C'est dans ce lieu, dont la situation est très-agréable, que le monastère métropolitain est situé (2). Les ducs de Monténégro et de Zenta y faisaient autrefois leur séjour pendant la belle saison.

Au septentrion de Gniegoste se trouvent les villages de Chicdicz, Biclitz, Slavni, Oczinicz, Susse, Orahovacz, Grahova, Dvarsno, Kervava, et Trubjevo, les quatre derniers enlevés aux Turcs par les Monténégrins en 1711 (3). Au levant, Cettigne, résidence du chapitre métropolitain, et ensuite la commune de Ricka, avec la ville et la rivière du même nom. La rivière y prend sa source (4), et ensuite se jette dans le lac de Skutari. En 1711, les Turcs ayant assiégé Ricka, cette ville fut défendue par les Monténégrins, ainsi que tout le pays de Zuppa (5). Au sud-est de Zuppa, commence le département de Glessanska, qui de

(1) Il y a encore ici une erreur de date. Cattaro fut assiégé et pris en 1386 par l'amiral Vénitien Pisani, sous le 60e doge, André Contarini. Cet évènement eut lieu pendant les troubles qui suivirent l'assassinat de Moïse, fils d'Etienne VI, comme nous le verrons plus bas.

(2) C'est le monastère de Stagnericz où réside l'évêque métropolitain.

(3) Ces quatre villages ont été repris depuis par les Turcs; mais la plupart des habitans sont restés dans le Monténégro.

(4) Ce ruisseau s'appelle aujourd'hui Czernovicxi et prend sa source près Dabro.

(5) Ils défendirent Zuppa comme auxiliaires des Vénitiens.

là s'étend jusqu'à la Moratza. Au septentrion de cette dernière et au sud-est de Kattunska se trouve placée la commune de Vlaczivasko, qui, vers le levant, se prolonge jusqu'à la Zenta (1), et où se fait la pêche de la métropole; on y prend des truites d'un goût exquis. La commune de Biclopaulicz, située au-delà de la Zenta, a pour confin au septentrion le mont Ostrogh, sur le sommet duquel on a tracé la ligne qui sépare le Monténégro de l'Erzégovine. Cette ligne s'étend au septentrion depuis le mont Ostrogh jusqu'au mont Gollia; au midi, depuis le mont Ostrogh jusqu'à la commune de Biclopaulicz; à l'orient, depuis Biclopaulicz jusqu'à la commune de Piperi; et à l'orient de Piperi jusqu'aux Rovcziani, dont le territoire finit à la Moratza (2). De l'autre côté de cette rivière, en allant de Piperi vers le nord-est, on trouve sur la gauche les villages de Bratonogicz (ou Mracevicz) et de Vassoevicz, et sur la droite les communes de Kutzi, Clementi, Castrati, Tusi, Skrielli (ou Skarglia) et Gruda. Toutes ces communes sont habitées par des peuples belliqueux et zélés observateurs du vrai culte, à l'exception des Clementi et des Castrati qui sont catholiques-romains (3). C'est dans un de ces villages que naquit l'illustre Biclo Vrose (4), père

(1) C'est-à-dire jusqu'à la plaine de Zenta.

(2) Cette description est extrêmement embrouillée. Voici quel est actuellement le confin de la ligne Monténégrine vers la Bosnie et l'Erzegovine. Au nord le mont Ostrogh et le mont Gollia qui renferment les sources de la Moratza; à l'ouest, la chaîne de montagnes qui sépare Gatzko de Piva; cette ligne retourne à l'est, au-dessus d'Onogoste, jusques aux sources de la Sussitza, et ensuite prend la direction sud-ouest tout le long des montagnes qui dominent Niksicz et Grahova, jusqu'au territoire de Cattaro. De cette manière, Niksicz, Bagnani, Rudigne, Regiani et Corienicz, appartiennent en réalité à l'Erzégovine; mais dans le fait ces communes sont indépendantes et liées avec les Monténégrins.

(3) Depuis cette époque, les intrigues et les missions des prêtres de la propagande de Rome ont converti à la religion romaine les Rutzi et les Péclati.

(4) Biclo-Vrose, naquit à Vertograd, alors capitale du Zenta, et qui s'étant révoltée contre son fils Simon Némagna, fut détruite par lui.

de Simon Nemagna, fondateur de l'empire de Servie (1), qui, après l'avoir gouverné quarante-six ans, le laissa à Etienne son second fils. L'aîné, appelé le comte Volkan, indigné d'une telle injustice, prit aussitôt les armes contre son frère l'empereur; mais saint Sava, qui arrivait du mont Santo (mont Athos) (2), trouva le moyen de les réconcilier. Le comte Volkan s'étant contenté du duché de Zenta y vint passer le reste de ses jours. C'est de ce Volkan, fils de Simon Nemagna, premier empereur de Servie, que sont descendus les ducs de Monténégro et de Zenta.

Le premier évêque qui succéda à saint Sava fut Hilarion Misziovicz.

La douceur du climat de Zenta et la fertilité occasionée par les eaux qui l'arrosent (3), le firent préférer par les empereurs de Servie à toute autre contrée de leurs états. Les rivières qui arrosent ce duché pour venir se jeter dans le lac de Skutari sont d'une grande ressource pour les

(1) Les Slaves, entrés en Illyrie dans le 6e et le 7e siècle, y possédaient déjà toutes les provinces où l'on parle leur langue, c'est-à-dire la Servie, la Bosnie, la Croatie, la Dalmatie, l'Erzegovine, le Zenta et la Bulgarie. Mais chacune de ces provinces formait une domination séparée, dont la principale était cependant la Servie, à laquelle fut bientôt réunie la Bosnie. Dès le 11e et le 12e siècle, les Serviens commencèrent à s'étendre en Thrace et en Macédoine. L'histoire de Constantinople fait mention de plusieurs guerres contre eux et surtout de deux victoires remportées en 1115 par l'empereur grec Jean Comnène, et en 1146 par Manuel Comnène. Simon Némagna habitant du Zenta, devint souverain de la Servie, et y ayant réuni l'Erzegovine, la Croatie et le Zenta, se fit proclamer empereur. Il est impossible de détailler les circonstances de cet événement, produit sans doute par une révolution qui suivit les désastres que les Serviens éprouvèrent en 1146; car les historiens grecs confondent tous les souverains de la Servie sous le nom commun de *Krol*, corrompu de Korol qui en servien veut dire roi. Simon Némagna monta sur le trône vers 1150. La Dalmatie avait été conquise par les Vénitiens dès 991, sous leur 26e doge Pierre Urseolo.

(2) St.-Sava, moine servien élevé au mont Athos, fut le premier évêque du Monténégro.

(3) L'auteur entend sans doute parler du Zenta proprement dit entre Podgovitza et Stasiak et non du Monténégro. Les ducs résidaient à Cattaro, et puis à Cettigne.

habitans qui en retirent quantité d'excellent poisson qu'ils font sécher, et dont ils font commerce avec la Dalmatie, Venise et la Pouille.

Etienne V étant monté sur le trône de Servie se vit contraint par les circonstances de faire la guerre à son frère (mais d'un autre lit), et il le tua lui-même dans une bataille qu'il lui livra.

Etienne VI, surnommé le Grand, qui succéda à son père Etienne V, fut un prince guerrier. Il conquit diverses provinces et étendit sa domination jusques sur la Bulgarie, la Grèce, l'Esclavonie, une partie de la Hongrie et toute l'Istrie (1); il eut aussi la gloire de voir Naples et Venise se mettre sous sa protection (2). Ce monarque voulant prévenir les dissensions que sa mort prochaine pouvait occasioner dans le royaume, fit couronner en sa présence son fils Moïse, âgé de sept ans, et lui donna pour tuteur et régent de l'empire un Bulgarien, son favori, appelé comte Volkan Mernasicz, pour lequel il avait une estime particulière (3).

Ce dernier ayant pris les rênes de l'empire après la mort d'Etienne VI, ne pensa plus dès-lors qu'à satisfaire son am-

(1) Etienne VI domina sur la Servie, la Bulgarie, presque toute la Macédoine, une partie de la Thessalie, l'Esclavonie, c'est-à-dire le pays entre la Save et la Drave dont la capitale était Mitrovitz, l'ancien Sirmium, et le district de Pétervaradin. En 1341, il assiégea Pherac (Velestin près Volo) pour achever la conquête de la Thessalie, mais Jean Cantacuzène, le collègue et puis le rival de l'empereur Jean Paléologue, aidé par Amir, sultan d'Iconium en Asie, le battit et lui reprit la Thessalie et partie de la Macédoine.

(2) Les Vénitiens demandèrent son secours en 1343, sous le 54e doge André Dandolo, contre Louis, roi de Hongrie, qui avait envahi la Dalmatie. Mais on ne trouve pas de traces de traité avec les Napolitains, alors déchirés par des guerres civiles et étrangères.

(3) Il paraît que Etienne VI était petit-fils de l'Empereur grec Andronic Comnène l'ancien. La chronique byzantine dit qu'Andronic donna en 1290 sa fille en mariage à l'empereur de Servie, qu'elle appelle du nom ordinaire de *Krol*. Cette date convient au règne d'Etienne V, à moins qu'on ne veuille admettre qu'Etienne VI fut marié deux fois, et n'eut point d'enfans de sa première épouse.

bition et à s'élever au trône de ses maîtres. Pour y parvenir, il assassina lui-même le jeune prince et fit répandre le bruit dans l'empire que l'empereur animé d'un saint désir s'était retiré de la cour pour aller au mont Athos y prendre l'habit religieux (1). Peu de temps après cet assassinat, les Turcs ayant débarqué à Gallipoli (2), le nouveau souverain, de concert avec son frère Goiska, rassembla environ 60,000 Serviens et alla à leur rencontre. Il traversa toute la Macédoine et vint camper sur les bords du fleuve Maritza. Les Turcs, épouvantés d'un appareil de guerre si formidable, envoyèrent aussitôt des ambassadeurs à Volkan, afin de traiter avec lui ; mais cet usurpateur aveuglé, par la fortune qui l'avait jusqu'alors favorisé, refusa la paix qu'on lui proposait et renvoya les ambassadeurs sur-le-champ. Comme il n'avait aucune connaissance de l'art militaire, son camp était mal gardé ; les soldats indisciplinés et livrés à eux-mêmes ne s'occupaient que de leurs plaisirs, ce que les ambassadeurs avaient fort bien remarqué. Le sultan Orkan, qui commandait l'armée turque, en fut aussitôt instruit, et voulant en sage guerrier profiter de ce désordre, il vint fondre de nuit sur les Serviens avec tant d'impétuosité, qu'ils furent défaits en même temps qu'attaqués. L'empereur Volkan, sa famille et un nombre considérable de ses soldats restèrent sur le champ de bataille. Marc, fils

(1) Pendant la minorité de Moïse les Serviens perdirent la Croatie qui fut conquise, en 1343, par Louis, roi d'Hongrie. Ce prince conquit aussi la Dalmatie sur les Vénitiens, qui furent forcés, à la paix de 1361, de la lui céder ainsi que tout le littoral adriatique jusqu'à Durazzo. Il paraît que Louis conquit aussi Cattaro sur le duc de Zenta, sans doute à l'époque du meurtre de Jean Ier, car lorsque les Vénitiens la prirent en 1378, ce fut sur les Hongrois. Ces dates fixent la mort d'Etienne VI, vers 1342.

(2) La guerre s'étant allumée entre l'empereur grec Jean Paléologue et Jean Cantacuzène devenu son collègue, le premier appela les Serviens à son secours, tandis que Cantacuzène, qui, par le conseil de son loyal et constant ami Amir, sultan d'Iconium, avait donné sa fille en mariage à Orkan, sultan des Turcs, fit venir son gendre en Europe.

du comte Volkan, s'était réfugié en Turquie; les Serviens élurent pour leur souverain un autre comte appelé Lazare, et lui donnèrent le titre de *hospodar* et *autocrator* (1).

Cette élection se fit du consentement unanime de tous les chefs serviens, si on en excepte Baoszia, duc de Zenta, dont le père avait succédé à Jean I Zernovicz, qui, assassiné par Volkan Mernasicz (le même dont il vient d'être parlé) (2), n'avait laissé qu'un enfant de trois ans (3). Ce Jean I était de la famille du comte Volkan, fils de Simon Nemagna, dont il a déjà été parlé. Le duc Baoszia n'ayant point trempé dans le meurtre de son souverain, refusa de joindre son armée à celle de l'empereur Volkan lorsqu'il marcha contre les Turcs, quoiqu'il y fût obligé en sa qualité de sujet de l'empire. Ensuite le comte Lazare ayant été élu hospodar et autocrator, il refusa de lui donner sa voix, ce qui irrita tellement ce dernier, qu'il chercha à s'en venger par les armes. Le sort lui fut contraire, et il fut vaincu lui-même dans trois différens combats que lui livra Baoszia. Mais ce jeune duc n'ayant pu résister aux attraits de Marie, fille de l'empereur Lazare, princesse d'une rare beauté, et ne pouvant l'obtenir qu'en se soumettant au père, il fit la paix à ces conditions (4).

(1) L'amour-propre national si fort chez tous les Slaves en général, empêche l'auteur d'avouer que les Serviens n'étaient qu'auxiliaires, et lui fait attribuer à une surprise la défaite qu'ils éprouvèrent en bataille rangée, ainsi que nous le rapporte Jean Cantacuzène, pour les intérêts duquel la bataille se livra. Orkan, il est vrai, fit le rôle de médiateur, mais les ambassadeurs s'adressèrent à Paléologue et non à Volkan. La bataille se livra près Desnotika, en 1355.

(2) Jean, duc de Zenta, descendant de la branche aînée de la dynastie régnante, était l'héritier naturel de l'empire après la mort de Moïse, c'est pourquoi Volkan le fit assassiner avant le jeune empereur.

(3) Cet enfant s'appelait Etienne et nous verrons plus bas qu'il fut duc de Zenta, par la probité de son tuteur Baoszia.

(4) Il y a lieu de croire que Baoszia avait attiré à son parti le duc de l'Erzegovine, qui

Les Turcs après s'être rendus maîtres d'Andrinople et avoir fait la paix avec les Grecs, tournèrent leurs vues vers la Servie (1). Le sultan Amurat qui désirait ardemment soumettre cette belliqueuse nation, rassembla ses forces en Asie et s'avança ensuite vers les frontières de cet empire. Le comte Lazare ne jugeant pas à propos d'attendre un si redoutable ennemi, lui envoya demander la paix; mais le sultan n'ayant voulu adhérer à aucune des propositions qui lui furent faites, le comte Lazare réunit toutes ses forces et alla se mettre en présence de l'armée turque qui campait dans la plaine de Kossova (2). S'y étant rendu, il partagea le commandement de ses troupes entre ses deux gendres, le vaivode Milocz Obilevicz et le vaivode Volkan Brancovicz. Le premier fut généralissime, et le second eut le commandement de la cavalerie. Ce dernier se trouva si offensé de n'avoir pu obtenir le premier emploi, qu'il entretint dès ce moment de secrètes intelligences avec le sultan, et lui fit offrir de trahir son maître,

étant lui-même de la famille de Simon Némagna, aimait mieux voir le trône de Servie occupé par le plus proche héritier et conservé dans sa famille. Quant à Baossia, la fidélité avec laquelle il remit le duché de Zenta au jeune Etienne, fait croire que c'était en faveur de ce prince qu'il avait refusé de reconnaître Lazare.

(1) La prise d'Andrinople fut une des premières opérations du sultan Morad ou Amurat, surnommé Gazikan, ou le victorieux, et successeur de Orkan. Il en fit peu d'années après la capitale de son empire. Content pour le moment d'avoir resserré l'empire Grec jusques pour ainsi dire sous les murs de Constantinople, il fit la paix avec les grecs et pensa à étendre ses conquêtes vers l'ouest et le nord. Il se dirigea d'abord vers la Bulgarie, et conquit en 1366, Silcita et Nicopoli, ainsi que Philippopoli, Sophia, Samakaw et Nissa, qui lui ouvraient l'entrée de la Servie. En 1378, ayant pris Paravadi, Szumla, Tirnova, Czernavada et repris Nicopoli, il acheva peu après de soumettre la Bulgarie. de 1382 à 1386, Morad s'empara de Drama, Kavala, Kortendit, Zihna, Karaferie, Monactir et Uskinh, et soumit la Macédoine. On voit par là que l'empire de Servie affaibli par la perte de la Bulgarie, et par celle de la Dalmatie et de la Croatie, qu'avaient conquises les Hongrois, était voisin de sa chute.

(2) Morad étant parti de la Macedoine pour entrer en Servie, prit le chemin d'Uskinb à Preitine.

s'il voulait le couronner à sa place. Craignant que Milocz Obilevicz ne vînt à découvrir ses desseins et n'y portât obstacle, il commença à le calomnier adroitement auprès de l'empereur Lazare; mais ce prince sage et prudent n'ajoutait aucune foi à des conjectures et attendait avec impatience l'arrivée du duc Baoszia, qui, à la tête des Zentins et des Monténégrins, venait à son secours. Volkan Brancovicz, qui ne cessait d'accuser Milocz Obilevicz, saisit l'occasion d'un repas que l'empereur Lazare donnait aux chefs de son armée pour lui porter un coup plus sûr. En effet, ce traître voyant le généralissime assis entre Jean Kopanczicz et Milocz Topliaczinin, deux de ses amis intimes, se leva de table, et s'adressant à l'empereur, il lui tint ce discours: « Sire, votre mort est résolue, et ce « sont ces trois hommes qui l'ont jurée » (en désignant le généralissime et ses deux amis). L'empereur frappé comme d'un coup de foudre resta quelque temps immobile; enfin revenu de son étonnement, il s'écria: « Eh quoi! l'au- » teur d'une si horrible trahison, d'une trahison dont » jusqu'ici la Servie n'offre point d'exemple (1), est mon » propre gendre, lui que j'ai comblé d'honneurs, lui a » qui j'ai confié toutes mes troupes. Mais comme si son » crime n'était pas encore assez grand, il a aussi séduit » mes plus fidèles généraux. » Alors prenant sa tasse et l'offrant à Milocz, il lui dit, en le regardant attentivement: « Bois, mon gendre. » Milocz s'étant levé après avoir vidé la tasse, s'inclina devant son souverain, et lui tint ensuite ce discours: « Magnanime et miséricordieux prince, la » fidélité que je vous ai jurée est intacte, et jamais aucun » crime ne l'a souillée; mais comme ce n'est que par des

(1) Il avait oublié l'assassinat de Moïse, par Volkan Mernasicz.

» actions que je puis le prouver, ce ne sera aussi que par » la mort du sultan, votre ennemi, que je me justifierai » à vos yeux. Je remets dès ce moment entre vos mains le » commandement des troupes que vous m'avez confié, et » la seule chose dont j'aie à vous supplier est de craindre » Volkan Brancovicz qui ne m'a calomnié que pour vous » trahir. » A ces mots, étant sorti de table avec les généraux Kopancziez et Topliaczinin, ils se dirigèrent aussitôt vers le camp ennemi, feignant de déserter. Les premières sentinelles qui les aperçurent en firent donner avis au sultan. Amurat ayant appris que Milocz Obilevicz était un des trois, le fit venir en sa présence, l'interrogea sur les motifs de sa fuite, et lui fit des offres considérables pour l'engager à son service. Aux offres du sultan, Milocz répondit fièrement qu'il préférait les honneurs dont il jouissait auprès de son maître à tous ceux qu'il venait de lui offrir; tirant en même temps son poignard, il en frappa le sultan au cœur et l'étendit mort à ses pieds : le grand visir et le secrétaire qui se trouvaient avec Amurat eurent le même sort. Après quoi Milocz étant sorti de la tente rejoignit ses deux amis, et eut à peine le temps de leur dire de se frayer un passage avec leurs sabres, que les Turcs s'écriaient qu'on avaient assassiné le sultan ; une multitude de janissaires vinrent fondre sur eux. Alors ces trois hommes, dont le courage héroïque semblait s'accroître par le péril, en firent un carnage horrible, gagnant toujours du terrain sur eux, et faisant tomber sous le tranchant de leurs sabres tous ceux qui osaient les approcher. Enfin, déjà l'espérance de pouvoir sortir du camp ennemi et de prouver son innocence à son maître commençait à luire au cœur de Milocz, quand la fortune inconstante et cruelle lui enleva ses deux amis, qui, percés de coups et baignés

dans leur sang, tombèrent à ses côtés. Alors Milocz ne gardant plus de mesure se précipita avec la fureur du désespoir sur les Turcs qui l'entouraient. Ceux-ci, qui voulaient le prendre vivant, lui ayant opposé un triple rang de lames, il ne put rompre que le premier, son sabre s'étant brisé dans ses mains lorsqu'il entamait le second. Ce malheur le livrant sans défense entre les mains des Turcs, il fut saisi, chargé de chaînes et conduit devant Bajazet, fils et successeur d'Amurat (1).

Le nouveau sultan, plus sage et plus expérimenté que son père (2), ayant rassemblé toutes ses forces, marcha sans perdre de temps contre les Serviens, et leur livra bataille à la pointe du jour. L'empereur Lazare, qui se

(1) La mort d'Amurat 1er est rapportée diversement par les historiens grecs et orientaux. La chronique de *Cantemir* rapporte que les Valaques, les Hongrois, les Dalmates, les Triballiens (c'est le nom que les Grecs donnaient aux Serviens) et les Arnautes formèrent une ligue contre le sultan Chodavendikar ou Morad Ier, sous la conduite de Lazare prince de Servie, et furent vaincus par le sultan dans la plaine de Kossova. Après la bataille, Amurat visitant le champ de bataille avec son visir qui le louait sur sa puissance et sur sa valeur, le sultan l'interrompit en lui disant qu'un rêve qu'il avait fait la nuit dernière n'avait pas eu son accomplissement. Il avait rêvé qu'il serait tué sur le champ de bataille par les ennemis. Un soldat triballien étendu sur le champ de bataille parmi les moourans, entendant à ce discours qu'il était le sultan, fit un effort pour se lever et le perça d'un coup mortel. La première partie de ce recit est évidemment fausse. Les Serviens étaient en guerre ou en rupture avec les Hongrois qui leur avaient pris la Croatie et qui possédaient la Dalmatie. Les Epirotes qui ne s'appelèrent que plus tard Arnautes, étaient peut-être alliés de Lazare, mais ne pouvaient pas l'avoir joint, puisque Baoszia et les Monténégrins n'en eurent pas le temps.

Dukas dit que Amurat fut tué au commencement de la bataille, par un jeune Servien qui fit semblant de déserter et se fit conduire au sultan. *Orbinus* de Raguse prétend que ce fut Lazare lui-même qui tua Amurat dans sa tente. D'autres auteurs disent que le sultan fut tué par un jeune Servien nommé Milasz Robilevicz, et Kalkondyle ajoute que Milasz avait promis de tuer Amurat. Ces dernières versions ne s'écartent pas beaucoup du récit de l'évêque Pétrovicz. Ainsi la bataille de Kossova aurait été livrée par le sultan Jilderim Ba-yezit ou Bajazet, fils et successeur de Morad Gazikan.

(2) Quel fut le plus sage, du victorieux fondateur de la grandeur ottomane, ou de celui qui, par son orgueil et son ambition, attira sur lui les armes de Tamerlan, et pensa causer la ruine de son empire?

trouvait seul pour commander ses troupes (car le perfide Brancovicz l'avait abandonné dans la nuit avec 12,000 hommes de cavalerie), s'écria dans l'excès de sa douleur, que quiconque adorait Jésus-Christ et était fidèle à son souverain vînt se ranger sous ses drapeaux, et fût prêt à verser son sang pour la défense de la religion ; que pour les autres, s'il y en avait d'assez lâches pour ne pas être touchés par ces deux motifs, ils pouvaient suivre l'exemple que l'exécrable Brancovicz venait de leur donner.

Les deux armées s'étant jointes, le choc fut terrible. Les Serviens, en petit nombre, mais courageux, balancèrent la victoire pendant six heures, jonchèrent le champ de bataille de morts, et firent tomber six pachas sous leurs coups ; ensorte que si la cavalerie que Brancovicz commandait ne les eût point abandonnés, la défaite totale des Turcs eût signalé cette mémorable journée. Mais le destin en ayant autrement ordonné, les choses changèrent d'aspect vers midi : les Serviens harassés de fatigue et accablés d'une multitude d'ennemis qui se succédaient sans cesse les uns aux autres, furent complètement battus. L'empereur Lazare, leur chef, fut pris et conduit devant Bajazet, qui lui fit trancher la tête ainsi qu'à Obilevicz et à un grand nombre de seigneurs (1).

Cette malheureuse bataille, qui se donna le 13 juin de l'année 1389 de l'ère chrétienne, détruisit presque toute la noblesse du pays et mit fin à l'empire de Servie. Cet empire avait fleuri l'espace de 230 ans, et il avait été fondé

(1) La bataille se livra dans la plaine à l'ouest de Kossova, qui s'étend jusques aux bords de l'Iba. Le camp des Serviens était près de Vussitrin, et celui d'Amurat Ier à l'est de la route de Geni Bazar à Preitina, près de la jonction de celle de Nissa, à l'endroit où l'on voit encore le tombeau du sultan. Après cette victoire, Bajazet se sentant peut-être trop faible pour achever la conquête de la Servie, se rabattit vers la Macédoine. Ayant pris Salonique Larissa, Trikala et Athènes, il soumit la Thessalie et la Grèce.

par Simon Nemagna, qui en fut le premier empereur, et auquel huit autres succédèrent; savoir :

Etienne, fils de Simon Nemagna;

Zadoslaw, fils d'Etienne:

Vladislav, frère de Zadoslaw;

Dragustino, fils de Vladislav;

Milutino, frère de Dragustino;

Etienne V, fils de Milutino (1);

Etienne VI, surnommé le Grand, fils d'Etienne V;

Moïse, fils d'Etienne VI.

L'usurpateur Volkan Mernasicz ne doit point être compté parmi ces empereurs, non plus que le comte Lazare, qui n'était que hospodar (2). Tandis que ces princes firent régner la justice dans leurs états, Dieu les maintint dans la grandeur et dans la puissance; mais à peine se furent-ils souillés par le crime, que la ruine totale de cet empire s'en suivit (3).

Après la bataille de Kossova, la seule province de Servie fut gouvernée par des princes qui prirent le titre de *despotes* (4), savoir :

Etienne, fils de Lazare (5).

(1) Cet empereur devrait être Etienne II. Mais comme il y avait eu trois rois de ce nom, le fils de Simon Némagna est compté pour le quatrième.

(2) L'évêque Petrovicz se contredit, il a avancé lui-même (page 17) que le comte Lazare fut élu *hospodar* et *autocrator*. Ces deux titres, qui sont encore ceux des souverains de la Russie, équivalent à celui d'*empereur* dans toute la plénitude de l'acception du mot.

(3) L'auteur paraît vouloir également taxer le comte Lazare. Sans doute c'est parce qu'il accepta le trône à l'exclusion d'Etienne Zernovicz, pupile de Baoszia, et qui étant descendant de Simon Némagna était regardé par lui comme l'héritier légitime.

(4) Après la bataille de Kossova, le ban de Bosnie, qui était aussi suzerain de l'Erzegovine devint tributaire de Bajazet. Le despote de Servie, Etienne, suivit cet exemple. Le duc Baoszia resta seul souverain indépendant du Monténégro et de Zenta.

(5) Après la défaite de Bajazet par Tamerlan, Etienne secoua le joug des Turcs, en 1411. Mura Chélébi, fils de Bajazet, marcha contre lui. Alors Etienne appela à son secours le roi de Hongrie Sigismond. Ces deux princes ayant été défaits à la bataille de Sémendria, la Servie redevint en 1413, tributaire des Turcs.

Georges Valcovicz, neveu de la sœur d'Etienne, qui ayant donné sa fille en mariage à Amurat second, s'attira par là la haine et le mépris de ses sujets (1).

Les trois neveux du fils de Georges Valcovicz, savoir : Grégoire l'aveugle, le jeune Lazare et Etienne l'aveugle. Les deux frères Grégoire et Etienne furent privés de la lumière pas la cruauté d'Amurat second, leur parent.

Etienne ayant épousé Angélique, nièce de Jean Zernovicz (2), duc de Monténégro, près duquel il s'était retiré après cet accident, en eut deux enfans ; l'un fut l'archevêque Maxime et l'autre le despote Jean (3).

A celui-ci succéda Volkan Igée, fils de Grégoire l'aveugle. Ce Volkan, dernier despote de Servie, fut assassiné à Jajazda ville de Bosnie (4), par deux frères nommés Miloradovicz, que l'or des Turcs avait corrompus, et dont les chrétiens ne tirèrent d'autre vengeance que celle

(1) Georges en mariant sa fille ou sa sœur à Amurat II, en 1427, lui avait cédé une partie de son pays. En 1436, il se révolta, et remit Belgrade aux Hongrois pour acheter leur secours. Morad II, assiégea Belgrade qu'il ne put prendre. En 1438, Jean Huniades ayant conduit une armée au secours de la Servie, s'avança avec Georges jusqu'à Isladi, entre Sophia et Philippopoli. Morad se trouvant trop faible, fit la paix et rendit à Georges ce qu'il lui avait pris. Vers 1448, la guerre se ralluma, et en 1448, Jean Huniades venu de nouveau au secours de Georges, ayant été battu par Morad II à la seconde bataille de Kossova, la Servie aurait été subjuguée sans la révolte de Scanderbeg, qui appela Morad en Epire. Enfin, en 1454, Mahomet II força Georges à payer un tribut.

(2) Ce Jean était fils et successeur d'Etienne, pupile de Baossia.

(3) La capitale de la Servie, que la chronique turque appelle royaume de *Las*, avait été *Sémendria*, jusques sous le règne du despote Georges. Après la seconde bataille de Kossova. Sémandria se soumit à Amurat II, et les despotes firent leur résidence à *Kruszevacz* sur la Morava, appellé en Turc *Aladsia-Hissar*.

(4) Selon la chronique turque, cet événement arriva à Novo-Bardo, ce qui paraît plus probable, puisque la Bosnie où est située Jajazda ou Jaicsa ne dépendait pas des despotes de Servie. Cet événement arriva vers 1463, et Mahomet II fit de suite prendre Novo-Bardo et saisir le trésor des despotes par son beglierbeg Istabey. A la même époque la Servie fut soumise. Mahomet II envoya la même année Mahmud Pacha un de ses généraux en Bosnie. Le ban de cette province se réfugia d'abord à Sokol, puis à Klincz, où il fut fait prisonnier et décapité. En 1465, la Bosnie fut reprise par les Hongrois.

de les bannir de leur société. Ainsi, le règne et la famille des despotes finirent par un assassinat

Voulant en revenir au duché de Monténégro, dont je me suis un peu trop écarté, il est nécessaire que je rappelle au lecteur ce qui a été dit plus haut relativement au duc Baoszia que l'empereur Lazare attendait à Kossova. Ce duc, malgré toute la diligence qu'il put faire, n'y arriva que le troisième jour, après la bataille. Désespéré de l'issue de cette journée et indigné de l'horrible trahison de Volkan, il ne respira plus que la vengeance. En effet, ayant joint Brancovicz quelque temps après, il le tua de sa propre main.

Baoszia, gouverna le Zenta jusqu'à la majorité d'Etienne, fils de Jean Zernavicz et d'une certaine Marie de la famille des comtes Castor et Menesto (2), que ce prince avait épousée en secondes noces, étant déjà marié à une autre Marie, fille de Jean Castriotta (3). Etienne Zernovicz ayant pris possession des duchés de Monténégro et de Zenta, en 1441 (4), passa ensuite en Italie et se

(1) Le gouvernement des despotes dura 74 ans et ils furent sept en tout; savoir: *Etienne* fils de Lazare; *Georges Valcovicz;* Lazare le jeune, petit-neveu de Georges; Grégoire l'aveugle, frère de Lazare; Etienne l'aveugle, frère de Grégoire; Jean, fils d'Etienne et Volcan Igée, fils de Grégoire.

(2) L'histoire ne rapporte aucune particularité de ces deux seigneurs, qui résidaient probablement dans le haut Zenta, vers Clémenti.

(3) Ce Jean était le grand-père du célèbre Scanderbeg, autrement il faudrait supposer que le père de Scanderbeg a vécu cent ans.

(4) Il y a ici une erreur de date, autrement Etienne aurait eu au moins 53 ans quand il prit possession de son duché, puisqu'il était né avant 1389. Ses fils qui livrèrent en personnes la bataille de Keinovska, en 1450, ainsi que nous le verrons plus bas, n'auraient eu que six à sept ans alors, ce qui est improbable. Il paraît donc que Baoszia resta duc de Monténégro jusqu'en 1421, pendant l'espace de 35 ans, et que n'ayant point laissé d'enfans ou que les ayant exclus, Etienne Zernovicz ne fut duc qu'après sa mort. Alors il se serait marié en 1423, et sa femme devait être la sœur et non la fille de Scanderbeg qui naquit vers 1400.

rendit auprès du roi de Naples où des affaires particulières (1) le retinrent pendant deux ans. De retour dans ses états en 1443, il épousa Voisava, fille de Georges Castriotta, surnommé Scanderbeg; ce qui l'ayant engagé à joindre ses armes à celles de son beau-père, il servit contre les Turcs l'espace de vingt-quatre années, pendant lesquelles il se trouva à soixante-trois batailles, ainsi qu'on s'en peut assurer en lisant l'histoire de Scanderbeg (2).

Jean et Georges Zernovicz ayant succédé à leur père, Etienne, dans les duchés de Monténégro et de Zenta, ne restèrent pas long-temps en repos. Les Turcs, conduits par ce terrible Mahomet II, les étant venus attaquer dans la plaine de Keinovska (3), en 1450; ces deux frères les reçurent si vigoureusement, que les ayant dispersés et mis en fuite, ils les vainquirent complètement. Mais cette victoire ayant coûté la vie au duc Georges, les chrétiens n'en éprouvèrent qu'une faible joie. Ce duc avait épousé Voisava, fille du comte Luc Dukagin (4), de laquelle il laissa deux enfans, Etienne et Angélique, qui,

(1) Ces affaires ont dû être relatives à la conquête de la Dalmatie que les Vénitiens reprirent en 1421, sous le 63e doge Tomas Macenigo. Ils possédaient déjà Durazzo, Scutari, Dulcigno et Antivari, et ainsi enveloppaient le Monténégro avec lequel ils n'étaient pas encore alliés.

(2) Il y a encore ici une erreur. Jean, père de Georges Cactriolla, était tributaire d'Amurat II, et son fils ne se révolta contre les Turcs qu'en 1447. Ainsi Etienne Zernovicz ne put le servir que pendant trois ans, à moins qu'on ne veuille supposer que Jean Castriotto quoique tributaire se tint en petite guerre avec les Turcs, ce dont l'histoire ne fait pas mention. D'ailleurs Etienne Zernovicz n'est pas cité dans l'histoire de Scanderbeg.

(3) Il est difficile d'assigner la position de la plaine de Keinovska, presque tous les noms ayant changé dans ce pays. On ne peut l'indiquer que par conjecture. Mahomet II étant en guerre avec Scanderbeg, et la Bosnie n'ayant été envahie qu'en 1463, il paraît que ce sultan attaqua le Monténégro par le nord. Alors la plaine de Keinovska aurait été au sud de Preitina et Janjero, vers les sources de l'Ibar, où il y a encore d'assez grandes plaines.

(4) Les comtes de Dukagéno, aujourd'hui chef-lieu des Mérédites, étaient alliés des Cactriotes de Craja et leur furent soumis sous Scanderbeg.

comme nous l'avons dit plus haut (page 371), épousa Etienne l'aveugle, despote de Servie.

Le duc Jean, qui avait épousé Marie, fille d'Etienne, ban de Bosnie (1), fit la guerre à son beau-père pendant très-long-temps. A la fin, celui-ci se voyant hors d'état de pouvoir résister plus long-temps à son gendre, lui fit demander la paix, et lui céda, afin de l'obtenir, les villes de Risano, Draczevicza et Trebigne, le Canale et la plaine de Papovo (2). Ce duc eut trois enfans, deux garçons et une fille. Cette dernière, qui se nommait Anne, fut mariée à Radulbeg, hospodar de la Valachie. Georges, qui était l'aîné des garçons, épousa la fille de Mocenigo, doge de Venise (3); et le cadet, appelé Staniscia, ayant été donné en otage à Mahomet II, conformément à un traité de paix, se fit turc par la suite et fut nommé le deuxième Scanderbeg (4).

La permission de bâtir l'église de Saint-Georges de Cappadoce, martyr, la première de notre sainte religion (5), établie à Venise et desservie encore aujourd'hui par des prêtres grecs, fut un témoignage d'amitié et de condescendance que le sénat de cette ville ne put refuser aux

(1) Ce ban de Bosnie était le même que Mahomet II fit mourir en 1463; ainsi il paraît que la guerre dura près de dix ans. Les ducs de Monténégro possédaient alors tout le Zenta, c'est-à-dire les districts de Szabiak, de Pagoritza, de Spuss, et le pays des Clémenti, Cutzi et Polati. Le Monténégro outre la province actuelle, comprenait les districts de Gatzko, Nikatz, Grahovo et Corienicz. Par cette dernière acquisition il s'étendit jusqu'à la hauteur de Raguse.

(2) Le Canale est le littoral au sud-est de Raguse. La plaine de Papovo s'étend le long de la Trebignitza à l'ouest de Trébigne et Slano.

(3) C'était Jean Mocénigo élu en 1477, le 71e doge.

(4) Ce Staniscia est le même Zernovicz ou Cornovicz, nommé dans les annales de Venise et qui fit en 1474, avec le Soliman bey le siége de Skutari. Ce fut vers 1468, qu'il fut livré en otage aux Turcs. A cette époque Scanderbeg étant mort, et Mahomet ayant soumis l'Epire, fit de nouveau la guerre aux Monténégrins, il leur prit Szabick et Drivacto, et fit bâtir la forteresse de Padgoritza sur ses nouvelles frontières.

(5) C'est-à-dire de la secte catholique grecque.

instances réitérées du duc Jean. Les Vénitiens faisaient un cas si particulier de ce seigneur, qu'ils lui firent bâtir un palais dans leur ville ; mais étant mort à Celtigne quelque temps après, il n'eut ni le plaisir de l'habiter, ni celui de le voir (1).

Georges II, fils et héritier de Jean, étant mort sans enfans (2), eut pour successeur son neveu Etienne, fils de Georges Zernovicz, tué à la bataille de Keinovska. Jean Zernovicz, qui succéda à son père Etienne, gouverna le Monténégro l'an 1516 et fut agrégé à la noblesse vénitienne, ainsi que son épouse Catherine Bria, de laquelle il eut Georges Zernovicz et trois filles, Constantine, Salomé et Elia.

Constantin s'étant établi en Hongrie, donna le jour à Jean Zernovicz.

Ce prince épousa Hélène Baglio, dame vénitienne, et en eut, en 1621, le dernier rejeton des nobles Vénitiens Zernovicz, dont le duc Jean, qui gouverna le Monténégro en 1516, avait été le premier, ainsi qu'il a été dit plus haut (3).

(1) Sous le gouvernement de Jean Zernovicz, les Vénitiens furent presque toujours en guerre avec les Turcs et alliés des Monténégrins et des Scanderbeg ; ils achevèrent la conquête de la Morée, en 1463, sous le 66e doge Cristophe Moro, et après la mort de Scanderbeg en 1466, ils héritèrent d'une partie de ses états et en particulier de Kroja.

(2) Pendant le gouvernement de Georges, Mahomet fit assiéger Skutari, en 1474, par Soliman bey un de ses généraux, aidé par Stanissia Zernovica. Mais le secours des Monténégrins et la bonne conduite *de l'amiral Pierre Moncénigo* sous le 68e doge de Venise Nicolas Marcetti, le forcèrent à se retirer avec une grande perte.

(3) Les ducs de Monténégro après la mort de Baossia, furent au nombre de huit ; savoir : Etienne Zernovicz, mort en 1449 ; Jean II et Georges Ier ; fils d'Etienne ; Georges II, fils de Jean II, qui devint duc en 1476 : Etienne II, fils de Georges Ier ; Jean III fils d'Etienne, qui gouverna en 1516 ; Georges III fils de Jean III ; Jean IV neveu de Georges III, et Jean V fils de Jean IV, né en 1621 et mort vers 1680. Le premier évêque métropolitain qui fut souverain de Monténégro était de la famille Vécanési.

Sous ces ducs les Turcs agrandirent beaucoup leurs domaines et resserrèrent le Monténégro. Bajaset II qui en 1489 avait conquis la Croatie sur les Hongrois, réduisit en 1516 la Bosnie qui était restée indépendante, et reprit au duc Jean III les districts de Niksicz, de

Après l'extinction de cette famille, le Monténégro et le Zenta étant tombés sous la domination des évêques métropolitains, ils les ont conservés jusqu'à ce jour. Ces évêques, portés pour les Vénitiens, leur rendirent de grands services dans les guerres de Chipre, de Candie et de la Morée (1); mais particulièrement au siége de Castel-Novo, lorsque l'armée Bosnienne, réunie aux Turs de l'Erzégovine, venait secourir la place. Les Monténégrins les ayant battus et mis en fuite, furent cause par cette victoire que la ville se rendit aux troupes de la république l'année 1687 (2). Les Turcs, que cet affront avait irrités,

Trébigne, de Coricnicz, de Grahovo et de Gazko, Ceux de Niksicz, Coricnicz et Grahovo, conservèrent pourta ntune espèce d'indépendance sous les pachas d'Erzegovine. En 1477, Mahomet II avait pris Croja et rendu tributaire le reste du Zenta. En 1478, il prit Alessio, et à la paix qui se fit la même année avec les Vénitiens, les Turcs restèrent maîtres de toute l'Albanie, excepté Durazzo, Budna, Dulcigno et Antivari, et de toute l'Erzegovine excepté Cattaro. Un pacha fut établi à Scutari, et le Monténégro resserré dans ses plus étroites limites. Dans la guerre que le sultan Soliman fit aux Vénitiens, en 1537, les Monténégrins les aidèrent de tous leurs moyens, mais sans pouvoir étendre leurs frontières; au contraire ils perdirent Risano; et Castel Novo, pris en 1537 par André Doria, amiral d'Espagne, fut repris en 1539, par le fameux Haéreddin surnommé Barberousse. En 1570, le sultan Sélim ayant fait attaquer Budna, Antivari et Dulcigno, les Monténégrins firent en faveur des Vénitiens une diversion sur Skutari, et battirent même le beglierbeg de Romélie Ahmet, mais ils ne purent empêcher la prise des trois premières places, dont Budna seule revint aux Vénitiens à la paix de 1573. Ce fut à peu près vers la fin du gouvernement ducal que le Monténégro acquit la population des Uscocchi. Ces peuples originaires de l'Albanie, chassés de leur pays par les Turcs, avaient obtenu vers le milieu du 16e siècle de l'empereur d'Autriche un établissement à Ségua dans la Morlaquie. S'étant adonnés à la piraterie et infectant l'Adriatique, le 82e doge Jérome Priuli, leur fit une cruelle guerre en 1562, sans pouvoir les détruire. Enfin après plusieurs expéditions dont l'effet n'était que momentané le 91e doge Marc-Antoine Memmo obtint, en 1618, de l'empereur Ferdinand leur expulsion. Ils se retirèrent d'abord dans le district de Niksicz, d'où les vexations des Turcs les obligèrent à se réfugier au nord du Monténégro dans les cantons de Piperi.

(1) Les Monténégrins fournirent dans ces différentes guerres de fort bonnes troupes auxiliaires.

(2) La guerre en Dalmatie et en Erzegovine fut conduite par le provéditeur Jérome Dolfin, sous le 106e doge Marc-Antoine Justiniacci, et sous ses deux successeurs, le célèbre François Morosini surnommé le Peloponésiaque et Silvestre Valier. Cet habile provéditeur

s'en vengèrent cruellement ; car ayant fait des incursions dans le Monténégro, sous les ordres de Soliman, pacha d'Albanie, ils y massacrèrent un grand nombre d'habitans et ravagèrent le pays (1).

L'année 1699 fut une époque remarquable par l'émigration d'un grand nombre de familles, tant de l'Albanie que de l'Erzegovine (2), qui, fuyant la tyrannie des Turcs, vinrent se mettre sous la protection des Vénitiens. Les hommes s'étant rangés sous les drapeaux de la république, s'y rendirent recommandables par leur fidélité et leur courage. Lorsque les Vénitiens eurent fait la paix avec les Turcs, ils réunirent tous ces malheureux et les firent passer en Istrie où ils furent à peine arrivés qu'une maladie épidémique qui régnait alors dans ces provinces les détruisit entièrement (3).

En l'année 1711, le fameux czar de Russie, Pierre-le-Grand, de glorieuse mémoire, connaissant le courage des Monténégrins et leur animosité naturelle contre les Turcs,

non seulement reconquit Castel Novo, mais il enleva aux Turcs tout le district de Grahova, et étendit celui de Budna jusqu'à Lactua. De cette manière il dégagea le Monténégro et lui rouvrit avec les Vénitiens une communication nécessaire à son indépendance, qu'il n'avait pu conserver que moyennant un tribut. C'est de cette époque que peut dater la réacquisition que le Monténégro fit de son indépendance totale qu'il n'a plus reperdue, par le soin que mirent les Vénitiens à les aider contre toutes les entreprises des pachas voisins.

(1) Soliman pacha sortant du Monténégro, fut attaqué près de Padgoritza par les Clémenti et les Kutzi, qui possédaient alors la forteresse de Spasz. Il fut complètement battu, son armée détruite, et il perdit ses canons, ses drapeaux, ses munitions et ses bagages.

(2) L'émigration la plus forte fut des Régiani, Bagnani et Rudignani qui allèrent habiter Grahova et Dvarsno alors appartenant aux Vénitiens. Les Uscochi vinrent dans le Monténégro. Un assez grand nombre de familles du littoral, entre Alessio et Durazzo vinrent à Cattaro et à Castel-Novo. Une partie des habitans de Neverigue et Glinbègue, passa à Niksicz et à Drobgnache.

(3) le même accident arriva aux habitans de la Morée, qui quittèrent leur pays en 1715 lorsque les Vénitiens furent obligés de le céder aux Turcs.

leur écrivit une lettre par laquelle, après leur avoir témoigné l'estime qu'il avait pour eux, et les avoir loué de leur attachement à la religion chrétienne, il les invita à prendre de nouveau les armes (1) et à marcher contre les Turcs, d'un côté, tandis qu'il les attaquerait de l'autre. Ayant fait aussi la même invitation aux autres nations chrétiennes, il n'y eut que les seuls Monténégrins qui eussent le courage de s'y conformer (2), excités à cette démarche par l'évêque Daniel-Stiepovicz Petrovicz de Gniegoste, par le duc son frère, Radol Petrovicz, et par les autres chefs désignés ci-dessous (3).

Le noble Sardar Volcan Radomicz, Vuczetta Radomicz, le comte Marc Bogdanovicz, le vaivode Volcan Mincziunovicz, le vaivode et gouverneur Vucassinovicz, le comte Coizza Nicolicz, le comte Llanco Coraczevicz, le comte Vucossav Ivanevicz, Vuisan Milicz, le comte Pierre Vuczeticz, le vaivode Nicolas Martinovicz, le comte Jean Vuleticz, le comte Martin Braticz, le comte Luc Meina, le comte Nicolas Jobori, le gouverneur Nicolas Lazarevicz, le serdar Volcan Menovicz, le vaivode Volcan Radanov

(1) La vérité est que le czar Pierre, extrêmement pressé par les Turcs dans cette guerre qui finit par la malheureuse capitulation du Pruth, chercha à faire naître à l'occident de l'empire Ottoman une diversion qui pût le dégager. C'est de cette époque qu'on peut dater les relations continuelles que les Russes ont toujours conservées avec les Monténégrins.

(2) Il est facile de reconnaître ici l'amour-propre et la jactance des Esclavons. La faible tribu des Monténégrins est placée ici au pair et même au-dessus des plus grandes puissances de l'Europe.

(3) L'or de la Russie fut le plus puissant argument aux yeux des chefs du Monténégro, et les largesses plus encore que les exhortations et les promesses du czar les décidèrent. On n'aurait pas rapporté la liste qui suit, si elle ne servait à expliquer l'attachement que les Monténégrins conservent encore à la Russie. Les trente-cinq familles de Monténégro et celles des cantons voisins qui y sont nommées, sont encore les plus puissantes et les plus considérées du pays; la plupart sont même encore pensionnaires de la Russie, et aucune n'a changé de parti.

Pastrovicz (1), le vaivode Masejan Volevicz, le vaivode Elie Dupisa, le comte Nicolas Kliczicz, le comte Volcan Bulanovicz, le comte Michel Gvanovicz, le comte Etienne Vulovicz, le vaivode Volcan Ginascovicz, le comte Vulilta Raginatovicz, le comte Jean Glinbotina, le comte Volcan Bulovicz, Nicolas Svietochia, le vaivode Noel Stiepanovicz, Volcan Radovicz, le comte Pileta Radulovicz, le comte Rade Guasdanovicz, le vaivode Miusko Priszevczvicz, le vaivode Jesdimio Biclopaulicz (2), le vaivode Svetko Piletic Piperi (3), le vaivode et gouverneur Redagna Drekalovicz (4), le vaivode Milocz Vassoevicz (5), le vaivode Milocz Bratonogiez (6), et le vaivode Ejon Stale des Clementi (7).

Tous ces officiers combattans à la tête des Monténégrins, harcelaient sans cesse les Turcs et leur causaient de grands dommages. Aussi la Porte Ottomane eut à peine conclu la paix avec le czar Pierre, qu'elle envoya une armée de 60,000 hommes contre les Monténégrins. Le serasquier Ahmet Pacha qui la commandait les ayant attaqués en 1712, en fut complètement battu. Les Turcs n'ayant pu les vaincre, désiraient en obtenir la paix, même au prix de l'or; mais les Monténégrins, fidèles à la promesse qu'ils avaient faite au czar Pierre, refusèrent toutes leurs offres et la guerre continua (8).

(1) Descendant des chefs des Pastrovicz.

(2) Chef des Biclopaulicz.

(3) Chef des Piperi.

(4) Chef des Pliesluczi.

(5) Chef des Vassoevicz.

(6) Chef des Mracevicz ou Bratonogicz.

(7) Chef de la ligue des Clementi, Kutzi et Péclati.

(8) Ce ne furent pas tant les promesses qu'ils avaient faites au czar Pierre que les subsides que leur payaient les Vénitiens qui décidèrent les Monténégrins à continuer la guerre contre

En 1714 le sultan ayant rassemblé une nouvelle armée de 10,000 hommes, la mit sous les ordres du visir Duman Kiuperli, et la fit marcher une seconde fois contre les Monténégrins, ayant eu soin auparavant de faire désarmer les Serviens et les habitans de l'Erzégovine (1) qui dans la guerre précédente avaient secouru ces premiers. Le visir craignant d'en venir à une affaire décisive avec un peuple dont il connaissait la valeur, résolut d'employer la ruse, et ce moyen lui réussit. Pour cet effet, il fit dire aux Monténégrins que le Sultan, son souverain, ayant fait la paix avec le czar, désirait aussi la faire avec eux. Ceux-ci trompés par ce stratagême lui envoyèrent trente-sept de leurs principaux chefs, afin de traiter de la paix avec lui. Kiuperli les voyant en son pouvoir tomba sur la partie du Monténégro la moins gardée, mit tout à feu et à sang, fit pendre les trente-sept députés et emmena un grand nombre d'esclaves.

En l'année 1716, les deux pachas Congicz, le bey Glinbovicz (2), et plusieurs autres avec des troupes de la Bosnie et de l'Erzégovine, vinrent surprendre les Monténégrins qui se défendirent vigoureusement, en tuèrent un grand nombre, et en ayant pris soixante et dix-sept, leur coupèrent aussitôt la tête.

les Turcs. Il est constaté par la dépêche déjà citée du provéditeur Jérome Dolfin, que dès 1692, les Monténégrins étaient soutenus par les Vénitiens et étaient en alliance très-étroite avec cette république. Non seulement ils aidèrent le provéditeur de Dalmatie dans les différentes expéditions dont une des premières avait pour but de les délivrer des vexations des Turcs, mais un grand nombre de leurs soldats et quelques peuplades même de leur ligue, combattaient sous les drapeaux vénitiens.

(1) La conformité de caractère entre les habitans de l'Erzégovine et les Monténégrins et leur inclination commune au brigandage, les unissent souvent d'intérêt pour le pillage, sans égard à la différence de religion, ni aux intérêts de l'empire Ottoman : nous en verrons un exemple plus bas.

(2) Ce fut le pacha de Cognitz, avec les beys de Glinbovichi, Stolatz, Nevésigne, Mostar, Trébigni, Dobar et Gatzko.

En 1717 et 1718, les Vénitiens ayant envoyé une armée en Albanie pour y défendre Antivari et Dulcigno (1), firent demander des secours aux Monténégrins. L'évêque Daniel, qui désirait leur être agréable, détacha un corps de 5,500 hommes, si à propos qu'il sauva les munitions de guerre de leur armée, que le pacha d'Albanie aurait interceptées, si, battu par les Monténégrins, il n'eût été contraint de se retirer (2). L'harmonie et la bonne intelligence qui régnèrent par la suite entre la sérénissime république et le métropolitain Daniel, joint aux honneurs et aux louanges que le sénat prodigua à ce dernier, furent les heureux résultats de cette action dont la vérité est encore attestée de nos jours par un diplôme qu'expédièrent les Vénitiens.

En l'année 1727, Czenghicz Bekir étant venu fondre sur les Monténégrins, avec une armée nombreuse, y reçut une déroute complète et eut bien de la peine à se sauver lui-même avec quelques-uns des siens. Ce même Czenghicz fut tué par les Russes quelque temps après dans une bataille qui se donna auprès de Begzakow (3).

En 1732, le pacha Topal Usman, que Mahomet avait élevé

(1) Ce fait est mal exposé. Depuis la paix de 1573, Antivari et Dulcigno appartenaient aux Turcs. En 1717, après le célèbre siège de Corfou où les Turcs furent repoussés après avoir perdu plus de 15,000 hommes, parmi lesquels le grand-père du fameux Ali Pacha, l'amiral Pisani, et le maréchal de Schalenburg généralissime des troupes Vénitiennes, firent une expédition sur les côtes de l'Epire, et y prirent Presvesa, Vonitza, Gomenitze et Bucintrò. L'année suivante ils passèrent en Albanie, et le maréchal de Schulenburg entreprit le siège de Dulcigno. Mais la paix ayant été conclue à Passarovitz, il fut obligé de lever le siége. En se rembarquant, son armée courut d'assez grands dangers de la part du Pacha d'Albanie, et il risqua de perdre son artillerie. Ce fut probablement dans cette circonstance que les Monténégrins le secoururent.

(2) Les annales de Venise ne font aucune mention de ce fait. Mais il est constant que les Monténégrins par leurs attaques sur l'Erzegovine, facilitèrent beaucoup au provéditeur de Dalmatie Mocénigo, la conquête du fort de Caittuk par Opus, et celle de l'importante forteresse d'Imoski.

(3) Ce fut en 1737.

au grade de beglierbeg, correspondant à celui de gouverneur général de Macédoine, Bosnie et Albanie (1), étant arrivé dans cette dernière province s'occupa aussitôt des moyens d'envahir le Monténégro. Ses mesures étant prises, il rassembla les troupes de ces trois provinces et alla attaquer le canton de Piperi. Ceux-ci secourus par les Kutzi, leurs voisins (2), non contens de s'être défendus avec courage, allèrent eux-mêmes chercher les Turcs, leur livrèrent bataille et les exterminèrent. On raconte à ce sujet qu'au commencement de l'affaire, Saint-Georges, martyr, ayant paru à la tête des chrétiens, monté sur un cheval blanc, les Turcs en furent si épouvantés qu'ils en prirent aussitôt la fuite (3). Topal Osman, leur chef, s'étant sauvé presque seul à Padgoritza, forteresse d'Albanie, fut ensuite tué par les Persans dans une bataille.

En 1739, le visir Mahomet Begavicz se campa, avec huit pachas et une nombreuse armée, auprès du village du vaivode Drekalovicz (4), et bloqua le Monténégro pendant sept ans. Mais les Monténégrins en lui livrant de petits combats

(1) Topas Osman Pacha, avait été nommé Derwendgi Pacha, et en cette qualité, il était chargé de défendre les frontières de l'empire Ottoman contre les incursions des Monténégrins. Le beglierbeglik de Bosnie a toujours été séparé du pachalik d'Albanie. La Macédoine n'a point de beglierbeg et n'en a jamais eu.

(2) Le provéditeur Jérome Dolfin en parlant des Kutzi les appelle les plus braves de l'Albanie, « Tutti gli altri popoli del Albania, lo cedono in coraggio a questi. » Leur position qui domine Spuaz Padgoritza et la vallée de la Moraka, les rend très-intéressans pour la défense du Monténégro, et c'est pourquoi les Vénitiens les ont toujours caressés et leur ont souvent fait des gratifications.

(3) Le temps des miracles est encore loin d'être passé chez les Monténégrins.

(4) La guerre était alors allumée entre l'Autriche, la Russie et la Turquie. Les Vénitiens étaient restés neutres, mais étant fortement sollicités par les cours de Vienne et de Pétersbourg, la Porte craignait qu'ils ne se déclarassent. Les Monténégrins étaient ainsi que les Serviens agités par les agens des deux empereurs. Tels furent les motifs de l'expédition de ce visir. La position qu'il occupait empêchait les Monténégrins de s'unir aux Serviens, ce qui aurait pu entraîner la perte de la Bosnie.

de temps à autre, surent trouver l'art de l'affaiblir, de sorte qu'à la fin réduit à un petit nombre de troupes et attaqué par toutes les forces du Monténégro, il fut mis entièrement en déroute. Soixante et dix des principaux Turcs étant tombés au pouvoir des Monténégrins, ceux-ci les enfermèrent dans une écurie, où ayant ensuite mis le feu, ils les y brûlèrent tout vifs.

Les Turcs de la Bosnie et de l'Erzégovine firent une nouvelle entreprise contre le Monténégro en 1750, mais ils en furent chassés aussitôt par un petit nombre d'habitans.

Ainsi ce fut, comme on vient de le voir, par une suite continuelle de victoires que le peuple du Monténégro conserva jusqu'à ce jour sa liberté et son indépendance, n'ayant jamais opposé aux efforts que la Porte Ottomane fit pour les subjuguer que la constance et le courage, dons que la providence leur a faits, afin qu'ils puissent toujours se défendre et soutenir leur religion.

(Ici finit le manuscrit de l'évêque Petrovicz.)

Depuis cette époque, le pacha de Scutari, Ibrahim Bengali et ses deux fils Kara Mahmoud et Ibrahim, qui lui ont succédé, s'étant rendus à peu près indépendans de l'empire Ottoman, dont ils ne reconnaissent l'autorité que pour le paiement de leur tribut; et leur intérêt, ainsi que nous le verrons plus bas, n'étant pas de subjuguer les Monténégrins, ceux-ci n'ont plus eu à soutenir d'expédition sérieuse. Leurs guerres avec l'Albanie se sont réduites à des excursions de leur part, et du côté du pacha de Scutari à la répression de leurs invasions.

Un peu avant la révolution de 1789, Kara Mahmoud affermi dans ses états, parut songer à soumettre ce pays, moins peut-être pour l'intérêt de l'empire Ottoman que pour

servir ses projets particuliers ; il réunit un corps considérable de troupes, la plupart composées de soldats chrétiens, et entra dans le Monténégro par le Craino d'Antivari et par la vallée de Gluhido ; mais son avant-garde, qu'il commandait en personne, ayant été vigoureusement attaquée par les Monténégrins, et son frère Ibrahim s'étant retiré précipitamment avec le corps de bataille, Mahmoud fut enveloppé de toutes parts. Il combattit long-temps avec la plus grande valeur, et chercha à s'ouvrir le chemin de la retraite ; mais ses efforts furent inutiles, et il périt avec tous les siens : sa tête fut portée à Stagnevicz où elle est encore exposée devant le palais de l'évêque.

Nous avons déjà détaillé, dans les mémoires sur les îles Ioniques, les intrigues du gouvernement autrichien dans le Monténégro en 1782 et 1783 ; la Russie y négociait presque en même temps. Un des principaux agens qui furent envoyés dans ce pays et dans l'Erzegovine, homme de talens et de mérite, y prépara les esprits à l'exécution des projets de Catherine II. Dans un mémoire qu'il adressa à cette souveraine, il ne craignit pas de promettre la coopération non-seulement des Monténégrins, mais encore de 30 mille hommes de l'Erzegovine, pour tout projet d'invasion en Turquie. Ce nombre est évidemment exagéré ; mais le mémoire n'en prouve pas moins la tendance continue de ces peuples à se délivrer des Turcs, et leur facilité à se rendre aux suggestions des puissances ennemies de la Turquie.

En 1807, cette tendance n'avait pas diminué, et on en vit les effets dans la guerre qui s'alluma à la fin de 1806 entre la France et la Russie. La forteresse de Cattaro ayant été remise par le gouverneur autrichien à l'amiral russe au lieu de l'être aux généraux français, les Monténégrins se trouvèrent en liaison plus directe avec les Russes qu'ils ne l'avaient

jamais été. A la fin de cette même année, ils commencèrent les hostilités contre l'armée française de Dalmatie, par l'attaque de Raguse, que leur évêque vint assiéger par terre pendant que l'escadre russe l'assiégeait par mer. Cet évêque, à peine arrivé, fit hautement valoir des prétentions que les Monténégrins soutiennent avoir sur cette ville, et agit sur le territoire de Raguse en souverain. Ces prétentions doivent sans doute être antérieures à l'an 1450 ; car nous avons vu qu'à cette époque les Monténégrins ne possédaient pas même Risano près Cattaro, que le ban de Bosnie céda quelques années plus tard à Jean II Zernovicz. Les habitans de Trebigni, Grahova et de la plaine de Papovo, sans distinction de religion, concoururent à cette expédition, appelés par l'espoir du pillage, et l'évêque se mit à la tête de plus de 20,000 hommes; il était à cette époque décoré du brevet de lieutenant-général au service de Russie et du cordon de Saint-Wladimir. Mais ce siége ne fut pas de longue durée. Après quelques tentatives inutiles, soit par mer sur l'île de Chroma qui défend le port, soit par terre au moyen de quelques batteries, il fut levé tout-à-coup. La nouvelle de la marche du général Molitor qui s'avançait avec trois mille hommes fit prendre l'épouvante aux Monténégrins qui regagnèrent en hâte leurs montagnes. En 1807 les Monténégrins soutenus par les Russes entrèrent en Erzegovine, s'emparèrent de Niksicz et assiégèrent le fort turc de Klobuk ; les chrétiens de Niksicz, Baguani, Rudigne, Corienicz et Grahova, se joignirent à eux. Les beys de Gatzko, Glimbonicz, Glinbigni et Stolatz, trop faibles et ne pouvant pas compter sur leurs troupes, furent forcés de se retirer, et les Monténégrins poussèrent leur parti jusqu'à Trebigni, dont le pacha était secrètement d'intelligence avec eux. Alors le général français de Launay ayant joint les Turcs, livra aux Monténégrins et

aux Russes un combat assez sanglant dans la petite plaine de Tovienicz près Klobeck. Les Turcs auxiliaires furent mal menés et souffrirent beaucoup ; mais les Monténégrins ne sont pas en état de résister à des troupes réglées. Après une résistance qui fait honneur à leur courage, ils furent entièrement défaits et forcés de nouveau à repasser leurs montagnes. Au combat de Castel-Novo qui eut lieu la même année, ils étaient encore auxiliaires des Russes ; mais ils y firent une si forte perte, qu'ils ne tinrent plus la campagne. Après la paix de 1807, les troupes françaises ayant pris possession de Cattaro, les Monténégrins posèrent les armes et vécurent en bonne intelligence avec les gouverneurs et la garnison. Ils reprirent les liaisons qu'ils avaient eues avec Cattaro sous les Vénitiens, et hormis quelques rixes particulières amenées par leur caractère violent et querelleur et leur habitude du vol, il n'y eut plus d'hostilités avec eux.

L'exposé historique qu'on vient de lire, suffit pour prouver de quelle importance est l'indépendance du Monténégro, non-seulement pour la défense de la Dalmatie, mais encore pour la sûreté de la navigation de l'Adriatique. Tant que le Monténégro restera dans l'état actuel, il ne peut point y avoir de communication directe entre l'Albanie et l'Erzegovine ou la Bosnie, et il est par conséquent impossible aux Turcs de faire un grand effort sur la Dalmatie. Le pacha de Scutari ne peut pas attaquer Cattaro sans s'exposer à une attaque de flanc, et il ne peut marcher en Bosnie qu'en passant par Foczia et abandonnant ainsi son propre pays. Si le Monténégro était au contraire envahi, la position de Cattaro deviendrait extrêmement précaire. La perte très-probable de cette place et de celle de Castel-Novo ouvrirait l'accès de la Dalmatie aux troupes de l'Albanie, et le résultat d'une campagne malheureuse pourrait être la perte de cette première

province. Alors, non-seulement l'empire Ottoman acquerrait une marine redoutable sur l'Adriatique; mais sous un gouvernement semblable, le penchant naturel des Esclavons pour le pillage n'étant plus comprimé ni retenu par aucun frein, ils deviendraient des pirates aussi dangereux que les Algériens.

Il ne faut cependant pas attribuer le succès de la résistance que les Monténégrins ont opposée aux Turcs, aux seuls effets de leur valeur, quoiqu'elle les rende formidables à leurs ennemis. La disproportion du nombre est si grande, que sans l'appui qu'ils tirent de la position de leur pays, ils auraient infailliblement dû succomber sous les forces réunies des pachas de Bosnie et d'Albanie; mais leur situation est telle qu'il est impossible de les attaquer sur un grand front. On ne peut arriver à eux que par des défilés dangereux et aisés à garder, tant du côté de l'Erzegovine que de celui de l'Albanie. Le vallon de la Moraka qui entre dans leur pays par Padgoritza et Spenz, est fermé dans sa partie supérieure par des défilés gardés par des peuplades aussi féroces que braves. La chaîne des Alpes qui les couvre au nord n'est praticable que pour des hommes isolés ou de petits détachemens. Ce débouché suffit pour leurs excursions dans le vallon du Drino de Bosnie et jusque sous les murs de Foczia; mais il est impraticable pour un corps considérable de troupes, qui courrait à chaque pas les risques d'être détruit par une poignée d'hommes et écrasé à coups de pierres. Mais en supposant même qu'une armée turque puisse pénétrer par Gatzko, par Niksicz ou par Antivari, il y aurait encore bien loin de là à la conquête du Monténégro. Obligée de marcher par des sentiers escarpés et difficiles, au milieu des rochers et des précipices, il lui serait impossible de conduire à sa suite ni artillerie (excepté des équipages des montagnes inconnus aux Turcs), ni bagages, ni vivres. Harcelés continuellement par des monta-

gnards agiles, et qui seuls ont la connaissance des débouchés et des communications, à qui un rocher, une ravine, un arbre, servent de retranchemens ; tireurs adroits et dont les coups sont presque infaillibles, chaque pas serait marqué par des pertes inévitables. Ne pouvant se débarrasser des ennemis invisibles dont elle serait entourée, ne pouvant les obliger à recevoir une bataille rangée, errante dans un dédale de sentiers tortueux, où chaque pas présente une ambuscade ou un obstacle, dans un pays aride et désert, où elle ne pourrait se procurer aucune espèce de subsistance, après avoir ruiné quelques villages, cette armée serait obligée à une retraite désastreuse pour éviter une ruine totale. Voilà la véritable défense du Monténégro, et tels sont les obstacles qui, joints au courage réel des habitans, ont toujours opposé aux Turcs une résistance invincible. Le seul moyen que le gouvernement Ottoman puisse employer pour réduire ce pays, serait celui d'un blocus exact, qui en réduisant les habitans à leurs insuffisantes ressources, les plongerait bientôt dans une disette absolue ; mais ce moyen est lui-même impraticable : d'abord parce que la constitution militaire de l'empire Ottoman et surtout la qualité des troupes que peuvent employer les pachas de la Bosnie et de l'Albanie, s'opposent, ainsi que nous le verrons plus bas, à des expéditions de longue durée, et qui, pour avoir de l'effet, exigent un permanence non interrompue ; ensuite, parce que Cattaro, Risano et Budna donnent toujours au Monténégro un moyen de s'approvisionner, et qu'à l'exemple des Vénitiens, les puissances qui ont possédé ou qui posséderont la Dalmatie connaissent trop bien leur intérêt pour abandonner les Monténégrins à la merci des Turcs.

Le général Guillaume DE VAUDONCOURT.

(La suite à un numéro prochain).

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME DEUXIÈME — 2e SÉRIE

DU

JOURNAL DES SCIENCES MILITAIRES,

AVRIL, MAI, JUIN 1833.

NUMÉRO QUATRE.

APPLICATIONS.

Examen critique de l'attaque et de la défense de la citadelle d'Anvers, en décembre 1832; par Théodore Choumara, ancien capitaine du génie. (avec plans). . . . 5

Introduction. 5

Chapitre 1er. — Nature de la tâche imposée à l'armée de siége. — Degré de force de la citadelle. — Méthode d'attaque qui devait être employée. — Durée probable du siége. 15

Attaque telle qu'elle devait être conduite d'après les principes de Vauban. 18

Armes. Par le lieutenant-général Allix. 27

Des armes naturelles de l'homme. 28

Aide-mémoire de l'ingénieur militaire, etc., par M. Grivet, capitaine du génie. — Livre 1er. Personnel et administration. — Chapitre 2. — École polytechnique. — Faits historiques (suite). 33

Description du Macromètre, de sa construction et de son usage sur terre et sur mer, (avec une planche), par M. Roche, professeur de physique et de chimie, à l'école d'artillerie de la marine, à Toulon. 45

Modifications que l'on peut apporter à la construction du macromètre. 47

Calculs relatifs à la théorie du macromètre, mesure des distances par l'horizon de la mer. 49

Dépressions macrométriques de l'horizon. 51

Calcul des erreurs que peut occasioner sur l'évaluation des distances, l'inclinaison de la règle. 52

Calcul de la correction additive de la distance mesurée au macromètre, avec la lunette de Galilée. 54

Corrections des distances, observées avec une lunette de 5 pouces de foyer. . . . 55

Corrections des distances à l'échelle d'un millimètre pour mètre. 55

Extension de l'usage du macromètre. 56

Avantages du macromètre comparé avec les autres instrumens à mesurer les angles et les distances. 57

Examen du projet de loi sur l'état des officiers, par V. E. Mouthon, capit. adj.-maj. au 38e de ligne. 61
Tablettes militaires (suite). De l'escadron-compagnie. par M. Ch. de Tourreau, capitaine-commandant au 8e régiment de cuirassiers. 80
Projet pour obtenir une armée nombreuse, bien exercée et à très-peu de frais, par M. Saradin, ancien soldat de l'armée d'Italie. 87
L'armée serait divisée en armée active et en armée de réserve. — Titre 1er. Composition de l'armée active. 87
Titre II. — Composition de l'armée de réserve. 88
Titre III. — Formation des bataillons de réserve. 89
Titre IV. — Service et devoirs des cadres de réserve. 90
Titre V. — Service et devoirs des soldats. 92
Titre VI. — Dispositions particulières 93
Observations. 95
Résumé 96

GARDE NATIONALE.

Moyens de mobiliser en très-peu de temps, 5 à 600 mille hommes de gardes nationaux, par M. Saradin, propriétaire, ancien soldat de l'armée d'Italie. 98

MÉLANGES.

Sur l'ordre de Saint-Louis. 101

BULLETIN.

Mémorial de l'officier d'état-major en campagne, par M. Bonjouan de Lavarenne, compte-rendu, par M. le général Guillaume de Vaudoncourt. 105
Appel à l'attention de la France, sur sa marine militaire, par M. de Pradt, compte-rendu par M. Collombel fils, de la Meurthe, chef de bat. d'art. de la marine. . . 124
Notice sur le tir du mortier Paixhans, de vingt-deux pouces, employé au siége d'Anvers; par M. Roche, professeur. 125
Annonces. 128
PLANS. — Plan de la citadelle d'Anvers; — *id.* du Macromètre; — *id.* de la commune de St.-Jean-de-Mont, (ce dernier appartient au N° 1. 2e série, article de la Vendée militaire).

NUMÉRO CINQ.

APPLICATIONS.

Premier mémoire sur les fortifications de Paris, par Théodore Choumara, ancien capitaine du génie. (avec plan). 129
Comparaison du projet de Vauban avec celui des généraux Haxo et Valazé. . . . *Id.*
Introduction. . . . . *Id.*
Chapitre Ier. — Comparaison des deux projets sous le rapport du but qu'on doit se proposer d'atteindre. 135
Chapitre II. — Comparaison, etc., sous le rapport de la disposition des ouvrages. . 143
Extrait du mémoire de Vauban, sur les moyens de fortifier Paris. 156
Extrait du mémoire du général Valazé. 148
Chapitre III. — Revue du mémoire du général Valazé. — Conséquences de la mise en action de ses moyens défensifs. 151
Chapitre IV. — Surprise. — Attaque de vive force. — Bombardement. — Dépenses. . . 163
Conclusion du 1er mémoire. 173
Note A. complément du mémoire de Vauban. 175
Note B. relative à la planche 1re. 180

Aide-mémoire de l'ingénieur militaire, etc., par M. Grivet, capitaine du génie, —Livre 1er. Personnel et administration. — Chapitre II. Ecole polytechnique. — Faits historiques (suite). 182
Tableau du nombre de personnes admises à suivre les cours de l'École polytechnique jusqu'en 1827. 186
Tableau du nombre de leçons et de la quantité de temps, etc. 188
Ordonnance du 30 octobre 1832, portant réorganisation de l'École polytechnique . 191
Titre Ier. — Institution de l'Ecole. 192
Titre II. — Personnel de l'École. . . . . *Id.*
Titre III. — Mode d'admission. 196
Titre IV. — Instruction. 199
Titre V. — Régime de l'Ecole. 200
Titre VI. — Examens de classement et de sortie. 202
Titre VII. — Administration. 203
Titre VIII. — Dispositions générales. 207
Chapitre III. — Ecole d'application d'artillerie et du génie établie à Metz. — Faits historiques.. 208
Ordonnance relative à l'organisation de l'École de Metz. 209

MÉLANGES.

Relation du siége de Dantzig, en 1807, imitée de l'Allemand, par M. L. A. de Géronval, analysée par M. A. L. B. de Lespin, capitaine du génie. 225

BULLETIN.

Examen des *Considérations navales*, en réponse à la brochure de M. de Pradt, par J. Grivel, contre-amiral, etc.; par M. Collombel fils. 244
Souvenirs de la Morée, par M. Duheaume; compte rendu par M. F. 263

Annonces.

Notes et réflexions sur la Prusse en 1833. — Mémoire sur Alger. — De l'État militaire. 264

NUMÉRO SIX.

APPLICATIONS.

Examen critique du siége de la citadelle d'Anvers, en 1832, par M. Th. Choumara, ancien capitaine du génie (Suite.). . . . . .
Chapitre 2. — Journal du siége d'après les rapports du commandant du génie et de l'artillerie. 265
— De la Vendée militaire. (Suite) . . . . . .
Livre 2. — État politique. . . . . .
Mesures à prendre pour y maintenir la tranquillité et prévenir la guerre civile. — Préliminaires. 297
Chapitre 1er. — Clergé. — Esprit et influence du clergé. 299
Conduite à tenir à l'égard du clergé. 303
Instruction du général Hoche à ses officiers généraux. 307
Chapitre 2. — Noblesse vendéenne. — Vues et influence des nobles. 10
Parti à prendre pour contrebalancer l'influence des nobles. 318

— Tablettes militaires par M. Ch. de Tourreau, capitaine de cavalerie. — Système de tirailleurs applicable à tous les régimens de cavalerie. 325
— Coup-d'œil sur l'origine et les causes de la position actuelle des vétérinaires militaires, et quelques idées formant le canevas d'un réglement pour le service sanitaire des chevaux de l'armée ; par Félix Vogéli de Lyon. 340

HISTOIRE.

Mémoires historiques sur le Monténégro et sur les peuplades adjacentes de l'Erzegovine et de la Haute-Albanie, faisant suite aux Mémoires sur les Iles Ioniques ; par M. le général G. de Vaudoncourt. (Suite.). 356
Chapitre 2. — Histoire du Monténégro écrite par monseigneur Vassilio Petrovicz, évêque métropolitain.. 356